Government Publications

DOCUMENT: 800-25/001

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON THE CONSTITUTION

Ottawa, Ontario

June 3, 1987

LIBRARY JUN 16 1987 University of Toronto

AGENDA

1. Official Signature of the 1987 Constitutional Accord

2. Statements

DOCUMENT: 800-25/001

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

Ottawa (Ontario)

le 3 juin 1987

ORDRE DU JOUR

1. Signature officielle de l'Accord Constitutionnel 1987

2. Déclarations

800-25/006

Government Publications

DOCUMENT: 800-25/005

FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE CONSTITUTION

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

OTTAWA

June 3, 1987 Le 3 juin 1987

List of First Ministers and Ministers

Liste des Premiers ministres et ministres

CANADA

The Right Honourable/Le très honorable — CHAIRPERSON/PRÉSIDENT
Martin Brian Mulroney
Prime Minister/Premier ministre

The Honourable/L'honorable
Ramon John Hnatyshyn
Minister of Justice and Attorney General of Canada/
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

The Honourable/L'honorable
Lowell Murray
Leader of the Government in the Senate and
Minister of State for Federal-Provincial Relations/
Leader du gouvernement au Sénat et
Ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)

The Honourable/L'honorable
Gerald S. Merrithew
Minister of State (Forestry and Mines)/
Ministre d'État (Forêts et Mines)

The Honourable/L'honorable
Elmer M. MacKay
Minister of National Revenue/Ministre du Revenu National

The Honourable/L'honorable
John C. Crosbie
Minister of Transport/Ministre des Transports

The Honourable/L'honorable
Thomas McMillan
Minister of the Environment/Ministre de l'Environnement

The Honourable/L'honorable
Bernard Valcourt
Minister of State (Small Businesses and Tourism)/
Ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)

Senator/Sénateur
Arthur Tremblay

ONTARIO

The Honourable/L'honorable
David Peterson
Premier of Ontario/Premier ministre de l'Ontario

The Honourable/L'honorable
Ian Scott
Attorney General/Procureur général

LIBRARY JUN 16 1987 University of Toronto

QUÉBEC

Monsieur/Mr.
Robert Bourassa
Premier ministre/Premier

Monsieur/Mr.
Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes/
Minister assigned to Canadian Intergovernmental Affairs

NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE

The Honourable/L'honorable
John M. Buchanan
Premier of Nova Scotia/Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

The Honourable/L'honorable
T.R.B. Donahoe
Attorney General/Procureur général

The Honourable/L'honorable
David Nantes
Minister of Municipal Affairs/Ministre des affaires municipales

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

The Honourable/L'honorable
Richard Hatfield
Premier of New Brunswick/Premier ministre du Nouveau-Brunswick

The Honourable/L'honorable
David Clarke
Minister of Justice/Ministre de la Justice

MANITOBA

The Honourable/L'honorable
Howard Pawley
Premier of Manitoba/Premier ministre du Manitoba

The Honourable/L'honorable
Roland Penner
Attorney General/Procureur général

BRITISH COLUMBIA / COLOMBIE-BRITANNIQUE

The Honourable/L'honorable
William N. Vander Zalm
Premier of British Columbia/
Premier ministre de la Colombie-Britannique

The Honourable/L'honorable
Brian Smith
Attorney General/Procureur général

800-21/000

PRINCE EDWARD ISLAND / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

The Honourable/L'honorable
Joseph Ghiz
Premier of Prince Edward Island/
Premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard

The Honourable/L'honorable
Wayne Cheverie
Minister of Justice/Ministre de la Justice

The Honourable/L'honorable
Gilbert R. Clements
Minister of Finance and
Minister of Community and Cultural Affairs/
Ministre des Finances et
Ministre des Affaires communautaires et culturelles

SASKATCHEWAN

The Honourable/L'honorable
Grant Devine
Premier of Saskatchewan//Premier ministre de la Saskatchewan

The Honourable/L'honorable
Bob Andrew
Minister of Justice and Attorney General/
Ministre de la Justice et Procureur général

ALBERTA

The Honourable/L'Honorable
Don R. Getty
Premier of Alberta/Premier ministre de l'Alberta

The Honourable/L'honorable
James D. Horsman
Minister of Federal and Intergovernmental Affairs/
Ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales

NEWFOUNDLAND / TERRE-NEUVE

The Honourable/L'honorable
A. Brian Peckford
Premier of Newfoundland/Premier ministre de Terre-Neuve

CANADIAN INTERGOVERNMENTAL CONFERENCE SECRETARIAT/
SECRÉTARIAT DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES

Stuart MacKinnon
Secretary/Secrétaire

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761120623954

800-25/006

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES
SUR LA CONSTITUTION

ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

le 3 juin 1987

ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

Les premiers ministres du Canada et des provinces, considérant :

qu'à leur réunion d'Ottawa, ils ont conclu à l'unanimité un accord sur des modifications constitutionnelles propres à assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada dans le respect du principe de l'égalité de toutes les provinces et, par de nouveaux arrangements, à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que sur la tenue de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée et de conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres, la première devant avoir lieu le 31 décembre 1988 au plus tard;

qu'ils ont pris, à l'unanimité également, des engagements complémentaires à propos de certaines de ces modifications,

prennent, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, les engagements suivants :

1. Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives, dans les meilleurs délais, la résolution dont le texte figure en annexe et autorisant la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui :

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques;

c) engagera le Canada à retirer les services -- à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté -- de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner, conformément au projet de modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative aux nominations au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

Motion de résolution autorisant
la modification de la Constitution du Canada

Attendu :

que la Loi constitutionnelle de 1982 est entrée en vigueur le 17 avril 1982, à la suite d'un accord conclu entre le Canada et toutes les provinces, sauf le Québec;

que, selon le gouvernement du Québec, l'adoption de modifications visant à donner effet à ses cinq propositions de révision constitutionnelle permettrait au Québec de jouer pleinement de nouveau son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes;

que le projet de modification figurant en annexe présente les modalités d'un règlement relatif aux cinq propositions du Québec;

que le projet reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces et prévoit, d'une part, de nouveaux arrangements propres à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, d'autre part la tenue de conférences consacrées à l'étude d'importantes questions constitutionnelles, économiques et autres;

que le projet porte en partie sur des questions visées à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982;

que cet article prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province,

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987

Loi constitutionnelle de 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit :

Règle interprétative

"2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue."

2. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 24, de ce qui suit :

Propositions

"25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

Choix des sénateurs

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada."

3. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit :

"Accords relatifs à l'immigration et aux aubains

Engagement

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

Accords

95B.(1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

Restriction

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

Application de la Charte

(3) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

Proclamation relative aux accords

95C.(1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

Modification des accords

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée :

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

Application des articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982

95D. Les articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

Modification des articles 95A à 95D ou du présent article

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1)."

4. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 96, de ce qui suit :

"Dispositions générales"

5. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 101, de ce qui suit :

"Tribunaux créés par le Parlement du Canada"

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit :

"Cour suprême du Canada

Maintien de la Cour suprême du Canada

101A.(1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

Composition

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

Conditions de nomination

101B.(1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

Québec : trois juges

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Propositions de nominations

101C.(1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

Nomination parmi les personnes proposées

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agréent au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

Nomination parmi les personnes proposées par le Québec

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Nominations parmi les personnes proposées par les autres provinces

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

Inamovibilité, traitement, etc.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

Rapport avec l'article 101

101E.(1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

Renvois à la Cour suprême du Canada

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question."

7. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 106, de ce qui suit :

Programmes cofinancés

"106A.(1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Non-élargissement des compétences législatives

(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces."

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit :

"XII. -- Conférences sur l'économie et sur d'autres questions

Convocation

148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

XIII. -- Mentions

Présomption

149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications."

Loi constitutionnelle de 1982

9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Compensation

"40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie."

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification par le Parlement

"44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes."

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Initiative des procédures

"46.(1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative."

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification sans résolution du Sénat

"47.(1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens."

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit :

"PARTIE VI

Conférences constitutionnelles

Convocation

50.(1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour

(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes :

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;

c) toutes autres questions dont il est convenu."

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit :

"d) les autres modifications qui lui sont apportées."

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Mentions

"61. Toute mention de la Loi constitutionnelle de 1982 ou des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de leurs modifications."

Dispositions générales

Patrimoine multiculturel et peuples autochtones

16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

TITRE

Titre

17. Titre de la présente modification : Modification constitutionnelle de 1987.

Signed at Ottawa,
June 3, 1987

Fait à Ottawa
le 3 juin 1987

Canada

Ontario

Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba

British Columbia
Colombie-Britannique

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland
Terre-Neuve

800-25/006

MEETING OF FIRST MINISTERS
ON THE CONSTITUTION

1987 CONSTITUTIONAL ACCORD

June 3, 1987

1987 CONSTITUTIONAL ACCORD

WHEREAS first ministers, assembled in Ottawa, have arrived at a unanimous accord on constitutional amendments that would bring about the full and active participation of Quebec in Canada's constitutional evolution, would recognize the principle of equality of all the provinces, would provide new arrangements to foster greater harmony and cooperation between the Government of Canada and the governments of the provinces and would require that annual first ministers' conferences on the state of the Canadian economy and such other matters as may be appropriate be convened and that annual constitutional conferences composed of first ministers be convened commencing not later than December 31, 1988;

AND WHEREAS first ministers have also reached unanimous agreement on certain additional commitments in relation to some of those amendments;

NOW THEREFORE the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces commit themselves and the governments they represent to the following:

1. The Prime Minister of Canada will lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons, and the first ministers of the provinces will lay or cause to be laid before their legislative assemblies, as soon as possible, a resolution, in the form appended hereto, to authorize a proclamation to be issued by the Governor General under the Great Seal of Canada to amend the Constitution of Canada.

2. The Government of Canada will, as soon as possible, conclude an agreement with the Government of Quebec that would

(a) incorporate the principles of the Cullen-Couture agreement on the selection abroad and in Canada of independent immigrants, visitors for medical treatment, students and temporary workers, and on the selection of refugees abroad and economic criteria for family reunification and assisted relatives,

(b) guarantee that Quebec will receive a number of immigrants, including refugees, within the annual total established by the federal government for all of Canada proportionate to its share of the population of Canada, with the right to exceed that figure by five per cent for demographic reasons, and

(c) provide an undertaking by Canada to withdraw services (except citizenship services) for the reception and integration (including linguistic and cultural) of all foreign nationals wishing to settle in Quebec where services are to be provided by Quebec, with such withdrawal to be accompanied by reasonable compensation,

and the Government of Canada and the Government of Quebec will take the necessary steps to give the agreement the force of law under the proposed amendment relating to such agreements.

3. Nothing in this Accord should be construed as preventing the negotiation of similar agreements with other provinces relating to immigration and the temporary admission of aliens.

4. Until the proposed amendment relating to appointments to the Senate comes into force, any person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted by the government of the province to which the vacancy relates and must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

Motion for a Resolution to authorize
an amendment to the Constitution of Canada

WHEREAS the Constitution Act, 1982 came into force on April 17, 1982, following an agreement between Canada and all the provinces except Quebec;

AND WHEREAS the Government of Quebec has established a set of five proposals for constitutional change and has stated that amendments to give effect to those proposals would enable Quebec to resume a full role in the constitutional councils of Canada;

AND WHEREAS the amendment proposed in the schedule hereto sets out the basis on which Quebec's five constitutional proposals may be met;

AND WHEREAS the amendment proposed in the schedule hereto also recognizes the principle of the equality of all the provinces, provides new arrangements to foster greater harmony and cooperation between the Government of Canada and the governments of the provinces and requires that conferences be convened to consider important constitutional, economic and other issues;

AND WHEREAS certain portions of the amendment proposed in the schedule hereto relate to matters referred to in section 41 of the Constitution Act, 1982;

AND WHEREAS section 41 of the Constitution Act, 1982 provides that an amendment to the Constitution of Canada may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada where so authorized by resolutions of the Senate and the House of Commons and of the legislative assembly of each province;

NOW THEREFORE the (Senate) (House of Commons) (legislative assembly) resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by Her Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto.

SCHEDULE

CONSTITUTION AMENDMENT, 1987

Constitution Act, 1867

1. The Constitution Act, 1867 is amended by adding thereto, immediately after section 1 thereof, the following section:

Interpretation

"2.(1) The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with

(a) the recognition that the existence of French-speaking Canadians, centred in Quebec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada; and

(b) the recognition that Quebec constitutes within Canada a distinct society.

Role of Parliament and legislatures

(2) The role of the Parliament of Canada and the provincial legislatures to preserve the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph (1)(a) is affirmed.

Role of legislature and Government of Quebec

(3) The role of the legislature and Government of Quebec to preserve and promote the distinct identity of Quebec referred to in paragraph (1)(b) is affirmed.

Rights of legislatures and governments preserved

(4) Nothing in this section derogates from the powers, rights or privileges of Parliament or the Government of Canada, or of the legislatures or governments of the provinces, including any powers, rights or privileges relating to language."

2. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 24 thereof, the following section:

Names to be submitted

"25.(1) Where a vacancy occurs in the Senate, the government of the province to which the vacancy relates may, in relation to that vacancy, submit to the Queen's Privy Council for Canada the names of persons who may be summoned to the Senate.

Choice of Senators from names submitted

(2) Until an amendment to the Constitution of Canada is made in relation to the Senate pursuant to section 41 of the Constitution Act, 1982, the person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted under subsection (1) by the government of the province to which the vacancy relates and must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada."

3. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 95 thereof, the following heading and sections:

"Agreements on Immigration and Aliens

Commitment to negotiate

95A. The Government of Canada shall, at the request of the government of any province, negotiate with the government of that province for the purpose of concluding an agreement relating to immigration or the temporary admission of aliens into that province that is appropriate to the needs and circumstances of that province.

Agreements

95B.(1) Any agreement concluded between Canada and a province in relation to immigration or the temporary admission of aliens into that province has the force of law from the time it is declared to do so in accordance with subsection 95C(1) and shall from that time have effect notwithstanding class 25 of section 91 or section 95.

Limitation

(2) An agreement that has the force of law under subsection (1) shall have effect only so long and so far as it is not repugnant to any provision of an Act of the Parliament of Canada that sets national standards and objectives relating to immigration or aliens, including any provision that establishes general classes of immigrants or relates to levels of immigration for Canada or that prescribes classes of individuals who are inadmissible into Canada.

Application of Charter

(3) The Canadian Charter of Rights and Freedoms applies in respect of any agreement that has the force of law under subsection (1) and in respect of anything done by the Parliament or Government of Canada, or the legislature or government of a province, pursuant to any such agreement.

Proclamation relating to agreements

95C.(1) A declaration that an agreement referred to in subsection 95B(1) has the force of law may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement.

Amendment of agreements

(2) An amendment to an agreement referred to in subsection 95B(1) may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized

(a) by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement; or

(b) in such other manner as is set out in the agreement.

Application of sections 46 to 48 of Constitution Act, 1982

95D. Sections 46 to 48 of the Constitution Act, 1982 apply, with such modifications as the circumstances require, in respect of any declaration made pursuant to subsection 95C(1), any amendment to an agreement made pursuant to subsection 95C(2) or any amendment made pursuant to section 95E.

Amendments to sections 95A to 95D or this section

95E. An amendment to sections 95A to 95D or this section may be made in accordance with the procedure set out in subsection 38(1) of the Constitution Act, 1982, but only if the amendment is authorized by resolutions of the legislative assemblies of all the provinces that are, at the time of the amendment, parties to an agreement that has the force of law under subsection 95B(1)."

4. The said Act is further amended by adding thereto, immediately preceding section 96 thereof, the following heading:

"General"

5. The said Act is further amended by adding thereto, immediately preceding section 101 thereof, the following heading:

"Courts Established by the Parliament of Canada"

6. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 101 thereof, the following heading and sections:

"Supreme Court of Canada

Supreme Court continued

101A.(1) The court existing under the name of the Supreme Court of Canada is hereby continued as the general court of appeal for Canada, and as an additional court for the better administration of the laws of Canada, and shall continue to be a superior court of record.

Constitution of court

(2) The Supreme Court of Canada shall consist of a chief justice to be called the Chief Justice of Canada and eight other judges, who shall be appointed by the Governor General in Council by letters patent under the Great Seal.

Who may be appointed judges

101B.(1) Any person may be appointed a judge of the Supreme Court of Canada who, after having been admitted to the bar of any province or territory, has, for a total of at least ten years, been a judge of any court in Canada or a member of the bar of any province or territory.

Three judges from Quebec

(2) At least three judges of the Supreme Court of Canada shall be appointed from among persons who, after having been admitted to the bar of Quebec, have, for a total of at least ten years, been judges of any court of Quebec or of any court established by the Parliament of Canada, or members of the bar of Quebec.

Names may be submitted

101C.(1) Where a vacancy occurs in the Supreme Court of Canada, the government of each province may, in relation to that vacancy, submit to the Minister of Justice of Canada the names of any of the persons who have been admitted to the bar of that province and are qualified under section 101B for appointment to that court.

Appointment from names submitted

(2) Where an appointment is made to the Supreme Court of Canada, the Governor General in Council shall, except where the Chief Justice is appointed from among members of the Court, appoint a person whose name has been submitted under subsection (1) and who is acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

Appointment from Quebec

(3) Where an appointment is made in accordance with subsection (2) of any of the three judges necessary to meet the requirement set out in subsection 101B(2), the Governor General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the Government of Quebec.

Appointment from other provinces

(4) Where an appointment is made in accordance with subsection (2) otherwise than as required under subsection (3), the Governor General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the government of a province other than Quebec.

Tenure, salaries, etc. of judges

101D. Sections 99 and 100 apply in respect of the judges of the Supreme Court of Canada.

Relationship to section 101

101E.(1) Sections 101A to 101D shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws under section 101 except to the extent that such laws are inconsistent with those sections.

References to the Supreme Court of Canada

(2) For greater certainty, section 101A shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws relating to the reference of questions of law or fact, or any other matters, to the Supreme Court of Canada."

7. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 106 thereof, the following section:

Shared-cost program

"106A.(1) The Government of Canada shall provide reasonable compensation to the government of a province that chooses not to participate in a national shared-cost program that is established by the Government of Canada after the coming into force of this section in an area of exclusive provincial jurisdiction, if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives.

Legislative power not extended

(2) Nothing in this section extends the legislative powers of the Parliament of Canada or of the legislatures of the provinces."

8. The said Act is further amended by adding thereto the following heading and sections:

"XII - Conferences on the Economy and Other Matters

Conferences on the economy and other matters

148. A conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada at least once each year to discuss the state of the Canadian economy and such other matters as may be appropriate.

XIII - References

Reference includes amendments

149. A reference to this Act shall be deemed to include a reference to any amendments thereto."

Constitution Act, 1982

9. Sections 40 to 42 of the Constitution Act, 1982 are repealed and the following substituted therefor:

Compensation

"40. Where an amendment is made under subsection 38(1) that transfers legislative powers from provincial legislatures to Parliament, Canada shall provide reasonable compensation to any province to which the amendment does not apply.

Amendment by unanimous consent

41. An amendment to the Constitution of Canada in relation to the following matters may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province:

(a) the office of the Queen, the Governor General and the Lieutenant Governor of a province;

(b) the powers of the Senate and the method of selecting Senators;

(c) the number of members by which a province is entitled to be represented in the Senate and the residence qualifications of Senators;

(d) the right of a province to a number of members in the House of Commons not less than the number of Senators by which the province was entitled to be represented on April 17, 1982;

(e) the principle of proportionate representation of the provinces in the House of Commons prescribed by the Constitution of Canada;

(f) subject to section 43, the use of the English or the French language;

(g) the Supreme Court of Canada;

(h) the extension of existing provinces into the territories;

(i) notwithstanding any other law or practice, the establishment of new provinces; and

(j) an amendment to this Part."

10. Section 44 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Amendments by Parliament

"44. Subject to section 41, Parliament may exclusively make laws amending the Constitution of Canada in relation to the executive government of Canada or the Senate and House of Commons."

11. Subsection 46(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Initiation of amendment procedures

"46.(1) The procedures for amendment under sections 38, 41 and 43 may be initiated either by the Senate or the House of Commons or by the legislative assembly of a province."

12. Subsection 47(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Amendments without Senate resolution

"47.(1) An amendment to the Constitution of Canada made by proclamation under section 38, 41 or 43 may be made without a resolution of the Senate authorizing the issue of the proclamation if, within one hundred and eighty days after the adoption by the House of Commons of a resolution authorizing its issue, the Senate has not adopted such a resolution and if, at any time after the expiration of that period, the House of Commons again adopts the resolution."

13. Part VI of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

"Part VI

Constitutional Conferences

Constitutional conference

50 (1). A constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada at least once each year, commencing in 1988.

Agenda

(2) The conferences convened under subsection (1) shall have included on their agenda the following matters:

(a) Senate reform, including the role and functions of the Senate, its powers, the method of selecting Senators and representation in the Senate;

(b) roles and responsibilities in relation to fisheries; and

(c) such other matters as are agreed upon."

14. Subsection 52(2) of the said Act is amended by striking out the word "and" at the end of paragraph (b) thereof, by adding the word "and" at the end of paragraph (c) thereof and by adding thereto the following paragraph:

"(d) any other amendment to the Constitution of Canada."

15. Section 61 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

References

"61. A reference to the Constitution Act 1982, or a reference to the Constitution Acts 1867 to 1982, shall be deemed to include a reference to any amendments thereto."

General

Multi-cultural heritage and aboriginal peoples

16. Nothing in section 2 of the Constitution Act, 1867 affects section 25 or 27 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, section 35 of the Constitution Act, 1982 or class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1867.

CITATION

Citation

17. This amendment may be cited as the Constitution Amendment, 1987.

Signed at Ottawa,
June 3, 1987

Fait à Ottawa
le 3 juin 1987

Canada

Ontario

Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba

British Columbia
Colombie-Britannique

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland
Terre-Neuve

800-25/007

A GUIDE TO THE CONSTITUTIONAL ACCORD

JUNE 3, 1987

A GUIDE TO THE CONSTITUTIONAL ACCORD

OF JUNE 3, 1987

Introduction

On April 30, 1987, First Ministers met at Meech Lake, Quebec, to consider proposals intended to bring about Quebec's full participation in Canada's constitutional evolution and to lead governments to begin a "second round" of discussions on further constitutional change. At that meeting, First Ministers reached unanimous agreement on six major elements of constitutional change, which were set out in what has become known as the Meech Lake agreement. On the basis of that document, officials were instructed to draft constitutional amendments. The proposed amendments were reviewed and unanimously approved by First Ministers at their meeting in Ottawa on June 2 and 3, 1987, together with a companion political accord.

The purpose of this document is to highlight briefly the principal features of (a) the political accord, (b) the constitutional resolution which will be submitted to Parliament and the legislatures, and (c) the text of the proposed amendments. They are appended as Annexes 1, 2 and 3 respectively.

Canada's Constitution and its Amendment

In proceeding with these amendments, all First Ministers have been mindful of their role as modern Fathers of Confederation. Patriation of the Constitution on April 17, 1982 was an historic milestone in Canada's constitutional history, which ensured Canadians could effect changes necessary to the development of their modern federation without reference to the British Parliament. It also provided Canadians with a Charter of Rights and Freedoms. Nevertheless, the achievement of patriation was flawed because Quebec, which represents over a quarter of the Canadian population, did not agree to the constitutional accord of November 5, 1981.

The constitutional resolution agreed to by First Ministers on June 3, once approved by the Senate, House of Commons and the legislative assembly of each province, and proclaimed in force by the Governor General, will give constitutional expression to the principles of the Meech Lake agreement. These amendments will be the first that have been supported by all provinces, including Quebec, since patriation and proclamation of the Constitution Act, 1982.

Proclamation of the amendments agreed to on June 3 will ensure that Quebec participates fully once again in the constitutional councils of Canada. It will also set in motion an agenda for constitutional discussions in the years ahead.

The Meech Lake Agreement and the 1987 Constitutional Resolution

The Meech Lake agreement expressed First Ministers' commitment to proceed with constitutional amendments in six areas: Quebec's distinct society, immigration, the Supreme Court, the spending power of Parliament, the amending formula and a second round of constitutional discussions (the last item also covered conferences of the economy and Senate appointments).

In developing the legal text for the amendments, First Ministers further agreed that the spirit and wording of the Meech Lake agreement should be respected as much as possible and that all Meech Lake commitments be honoured. This has been accomplished, in part, through the political accord and, for the most part, in the text of the proposed amendments appended to the resolution.

There are, then, three documents:

- the political accord sets out First Ministers' commitment to proceed expeditiously with the constitutional amendments and certain other related undertakings that would be inappropriate in the Constitution itself;

- the motion for a resolution provides the means for seeking authorization by the two Houses of Parliament and the provincial legislative assemblies of a constitutional

proclamation by the Governor General of the amendments set out in the schedule to the resolution;

- in the schedule to the resolution are found the actual texts of the proposed amendments to the Constitution.

The schedule, entitled the Constitution Amendment, 1987 will have a life of its own after proclamation. But since most of its clauses will amend either the Constitution Act, 1867 or the Constitution Act, 1982, little will remain in it after the amendments have been consolidated with the Acts to which they refer.

Let us then look at the three documents.

1. THE 1987 CONSTITUTIONAL ACCORD

The Accord sets out the commitment by all First Ministers and the governments they represent to take early action on the constitutional amendment resolution, as well as three other commitments arising out of the Meech Lake agreement that are not reflected in the amendments.

The "preamble" to the Accord reflects the intention of the Meech Lake agreement: that is, to bring about Quebec's full and active participation in Canada's constitutional evolution, to foster greater harmony among governments through new arrangements and to hold annual constitutional conferences, the first of which must be held before the end of 1988. The agenda of those conferences will include Senate reform, fisheries roles and responsibilities and other agreed upon matters. The Accord then goes on to state four commitments:

- the first is to lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons and the provincial legislative assemblies the resolution as soon as possible;

- the second provides that, prior to proclamation of these amendments, an immigration agreement shall be concluded between Canada and Quebec which will subsequently receive constitutional

protection in accordance with the procedure provided by the new constitutional provisions respecting immigration;

- the third confirms that immigration agreements with other provinces can also be negotiated;

- the final commitment ensures that the new nomination procedure for Senators (described below) is to take effect forthwith upon signature of the Accord and prior to the proclamation of the amendments.

2. THE MOTION FOR A RESOLUTION

This is the formal instrument which, once approved by the Senate, the House of Commons and the provincial legislative assemblies, will authorize the Governor General of Canada to proclaim the amendments. Once proclaimed, these amendments will become part of the Constitution and could not be changed except in accordance with the appropriate amending formula in the Constitution.

The first three recitals (the paragraphs beginning with "whereas") in the motion merely state that Quebec did not consent to the November 5, 1981 agreement to patriate the Constitution; that it set out five constitutional proposals upon which action would enable it to resume a full role in the constitutional councils of Canada; and that those proposals provide the basis of these amendments. The fourth recital notes the amendments will provide for new cooperative arrangements among governments and for a "second round" of constitutional deliberations. The fifth and sixth recitals make clear that unanimous consent will be necessary for the proclamation. The seventh paragraph is the resolution itself.

3. SCHEDULE: CONSTITUTION AMENDMENT, 1987

The schedule to the resolution provides the legal amendment text based on the Meech Lake agreement. It comprises amendments to certain provisions of the Constitution Act, 1867 and the Constitution Act, 1982, as well as certain provisions that will remain in the Constitution Amendment, 1987.

Quebec's Distinct Society

The wording of this section (found in clause 1 of the Constitution Amendment, 1987) is taken from the Meech Lake agreement and reflects First Ministers' intention to recognize that the existence of English-speaking Canadians and French-speaking Canadians, both present in all parts of the country, but the latter concentrated within and the former outside Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada. It would also recognize that Quebec constitutes a distinct society within Canada.

The section also affirms the role of Parliament and all legislatures to preserve the fundamental characteristic of Canada recognized above, and the role of the government and legislature of Quebec to preserve and promote its distinct identity.

However, it is made clear that nothing in the section derogates from the existing powers, rights or privileges of either order of government, including those relating to language.

This section will become a new section 2 of the Constitution Act, 1867. Clause 16 of the Constitution Amendment, 1987 ensures that nothing in it affects the provisions of the Constitution respecting the aboriginal peoples or the multicultural heritage of Canadians.

Senate Appointments

The second clause of the Constitution Amendment, 1987 will add a new section 25 to the Constitution Act, 1867 respecting the procedure for summoning persons to the Senate. When a vacancy occurs in relation to a province, the provincial government will submit names of persons to fill the seat, but the person ultimately chosen for appointment must be named by (and thus be acceptable to) the Government of Canada. Technically, the Queen's Privy Council for Canada (i.e., the federal Cabinet) recommends that the Governor General "summon" the nominee it finds acceptable to sit in the Senate.

Immigration

The third clause of the Constitution Amendment 1987 will add sections 95A to 95E to the Constitution Act, 1867. Section 95 of that Act provides that immigration is a concurrent power with federal paramountcy.

Section 95A commits Canada to negotiate an immigration agreement with any province that so requests. Such an agreement, once concluded, could receive constitutional protection under procedures set out in sections 95B and 95C, and could not be unilaterally changed by either party subsequently.

These sections are based on the Meech Lake agreement and would allow constitutional protection for arrangements agreed upon by the federal government and a provincial government respecting immigration and the temporary admission of aliens into Canada.

Subsection 95B (2) of the constitutional amendment will ensure the federal government retains control over the national standards and objectives of immigration policy, primarily through its ability to establish classes of immigrants and admission criteria, to determine overall levels of immigration and to prescribe categories of inadmissible persons.

Furthermore, whatever immigration agreements with the provinces are eventually entrenched in the Constitution, the mobility rights of Canadian citizens and permanent residents protected by section 6 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms will apply, as will all the other provisions of the Charter.

Sections 95B and C are, in effect, constitutional amendment procedures. Sections 95D and E set out special amending procedures for the amendment of 95B and C. Among other things, they seek to ensure that the constitutional foundation of an immigration agreement could not be abrogated without the consent of the province directly concerned.

Supreme Court of Canada

The sixth clause would add sections 101A to 101E to the Constitution Act, 1867. Their effect would be to entrench the Supreme Court, as agreed at Meech Lake, as well as the requirement that at least three of the nine Justices be appointed from the Quebec Bar (this reflects the existing requirement of the Supreme Court Act). Quebec, of course, is the only province with a civil code system.

Section 101C provides for a nomination process for appointments to the Supreme Court whereby a person acceptable to the federal government would be chosen from names proposed by the provinces. Only Quebec may propose persons for the three appointments representing its system of civil law and only the other provinces may propose persons to fill vacancies for the six positions which represent the common law tradition.

The Spending Power

The seventh clause of the 1987 Amendment will add section 106A to the Constitution Act, 1867. The purpose of this provision is not to define or extend the spending power of Parliament, but rather to require that the Government of Canada provide reasonable compensation to the government of a province that chooses not to participate in new national shared-cost programs in areas of exclusive provincial jurisdiction, but only if the province carries on a program or initiative compatible with the national objectives.

Conferences on the Economy and Other Matters

The eighth clause of the 1987 Amendment adds a new part XII to the Constitution Act, 1867, which would require the Prime Minister to convene once a year a First Ministers' Conference on the Canadian economy and such other matters as may be appropriate.

The Amending Formula

The ninth clause of the 1987 Amendment will amend section 40 of the Constitution Act, 1982 to require reasonable compensation in all cases where a province exercises its right to opt out of an amendment transferring provincial legislative jurisdiction to Parliament, rather than, as at present, restricting such compensation to transfers related to education and other cultural matters.

The ninth clause will also combine sections 41 and 42 of the Constitution Act, 1982. Section 41 requires unanimous consent for changes to some national institutions and the amending formula, while section 42 requires the support of Parliament and at least two-thirds of the provinces representing at least 50 per cent of the population of all the provinces for other amendments to certain national institutions and the creation of new provinces.

Now one rule - unanimity - will apply to all of these matters. The deletion of section 42 from the Constitution Act, 1982 will require a number of consequential changes.

Constitutional Conferences

The thirteenth clause of the 1987 Amendment will provide a new Part VI on Constitutional Conferences in the Constitution Act, 1982. It will require that the Prime Minister convene a First Ministers' Constitutional Conference at least once a year, beginning in 1988. The agenda will include Senate reform, fisheries roles and responsibilities and such other matters as may be agreed upon.

THE NEXT STEPS

Each First Minister has agreed to take steps as soon as possible to introduce the resolution in Parliament or the provincial legislature, as the case may be. Once the resolution has been adopted, the Speaker will send a certified copy of the resolution as adopted to the Clerk of the Privy Council (the Secretary to Cabinet) in Ottawa.

When the Clerk of the Privy Council has ascertained that all of the resolutions have been adopted in proper form and that the necessary conditions to authorize a proclamation by the Governor General have been met, he so informs the Queen's Privy Council for Canada (the Cabinet) which, in turn, advises the Governor General to issue a proclamation forthwith.

When Her Excellency the Governor General proclaims the Constitution Amendment, 1987, an important but flawed chapter in Canada's constitutional development will come to an end. Governments, with new arrangements favouring greater harmony and cooperation, and Canadian citizens, will then be able to set their sights on the future and work towards a constitutional renewal that will enhance national identity, strengthen federal institutions in the service of the people, and further ensure a tolerant and open society.

MEETING OF FIRST MINISTERS

ON THE CONSTITUTION

1987 CONSTITUTIONAL ACCORD

June 3, 1987

1987 CONSTITUTIONAL ACCORD

WHEREAS first ministers, assembled in Ottawa, have arrived at a unanimous accord on constitutional amendments that would bring about the full and active participation of Quebec in Canada's constitutional evolution, would recognize the principle of equality of all the provinces, would provide new arrangements to foster greater harmony and cooperation between the Government of Canada and the governments of the provinces and would require that annual first ministers' conferences on the state of the Canadian economy and such other matters as may be appropriate be convened and that annual constitutional conferences composed of first ministers be convened commencing not later than December 31, 1988;

AND WHEREAS first ministers have also reached unanimous agreement on certain additional commitments in relation to some of those amendments;

NOW THEREFORE the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces commit themselves and the governments they represent to the following:

1. The Prime Minister of Canada will lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons, and the first ministers of the provinces will lay or cause to be laid before their legislative assemblies, as soon as possible, a resolution, in the form appended hereto, to authorize a proclamation to be issued by the Governor General under the Great Seal of Canada to amend the Constitution of Canada.

2. The Government of Canada will, as soon as possible, conclude an agreement with the Government of Quebec that would

(a) incorporate the principles of the Cullen-Couture agreement on the selection abroad and in Canada of independent immigrants, visitors for medical treatment, students and temporary workers, and on the selection of refugees abroad and economic criteria for family reunification and assisted relatives,

(b) guarantee that Quebec will receive a number of immigrants, including refugees, within the annual total established by the federal government for all of Canada proportionate to its share of the population of Canada, with the right to exceed that figure by five per cent for demographic reasons, and

(c) provide an undertaking by Canada to withdraw services (except citizenship services) for the reception and integration (including linguistic and cultural) of all foreign nationals wishing to settle in Quebec where services are to be provided by Quebec, with such withdrawal to be accompanied by reasonable compensation,

and the Government of Canada and the Government of Quebec will take the necessary steps to give the agreement the force of law under the proposed amendment relating to such agreements.

3. Nothing in this Accord should be construed as preventing the negotiation of similar agreements with other provinces relating to immigration and the temporary admission of aliens.

4. Until the proposed amendment relating to appointments to the Senate comes into force, any person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted by the government of the province to which the vacancy relates and must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

Motion for a Resolution to authorize
an amendment to the Constitution of Canada

WHEREAS the Constitution Act, 1982 came into force on April 17, 1982, following an agreement between Canada and all the provinces except Quebec;

AND WHEREAS the Government of Quebec has established a set of five proposals for constitutional change and has stated that amendments to give effect to those proposals would enable Quebec to resume a full role in the constitutional councils of Canada;

AND WHEREAS the amendment proposed in the schedule hereto sets out the basis on which Quebec's five constitutional proposals may be met;

AND WHEREAS the amendment proposed in the schedule hereto also recognizes the principle of the equality of all the provinces, provides new arrangements to foster greater harmony and cooperation between the Government of Canada and the governments of the provinces and requires that conferences be convened to consider important constitutional, economic and other issues;

AND WHEREAS certain portions of the amendment proposed in the schedule hereto relate to matters referred to in section 41 of the Constitution Act, 1982;

AND WHEREAS section 41 of the Constitution Act, 1982 provides that an amendment to the Constitution of Canada may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada where so authorized by resolutions of the Senate and the House of Commons and of the legislative assembly of each province;

NOW THEREFORE the (Senate) (House of Commons) (legislative assembly) resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by Her Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto.

SCHEDULE

CONSTITUTION AMENDMENT, 1987

Constitution Act, 1867

1. The Constitution Act, 1867 is amended by adding thereto, immediately after section 1 thereof, the following section:

Interpretation

"2.(1) The Constitution of Canada shall be interpreted in a manner consistent with

(a) the recognition that the existence of French-speaking Canadians, centred in Quebec but also present elsewhere in Canada, and English-speaking Canadians, concentrated outside Quebec but also present in Quebec, constitutes a fundamental characteristic of Canada; and

(b) the recognition that Quebec constitutes within Canada a distinct society.

Role of Parliament and legislatures

(2) The role of the Parliament of Canada and the provincial legislatures to preserve the fundamental characteristic of Canada referred to in paragraph (1)(a) is affirmed.

Role of legislature and Government of Quebec

(3) The role of the legislature and Government of Quebec to preserve and promote the distinct identity of Quebec referred to in paragraph (1)(b) is affirmed.

Rights of legislatures and governments preserved

(4) Nothing in this section derogates from the powers, rights or privileges of Parliament or the Government of Canada, or of the legislatures or governments of the provinces, including any powers, rights or privileges relating to language."

2. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 24 thereof, the following section:

Names to be submitted

"25.(1) Where a vacancy occurs in the Senate, the government of the province to which the vacancy relates may, in relation to that vacancy, submit to the Queen's Privy Council for Canada the names of persons who may be summoned to the Senate.

Choice of Senators from names submitted

(2) Until an amendment to the Constitution of Canada is made in relation to the Senate pursuant to section 41 of the Constitution Act, 1982, the person summoned to fill a vacancy in the Senate shall be chosen from among persons whose names have been submitted under subsection (1) by the government of the province to which the vacancy relates and must be acceptable to the Queen's Privy Council for Canada."

3. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 95 thereof, the following heading and sections:

"Agreements on Immigration and Aliens

Commitment to negotiate

95A. The Government of Canada shall, at the request of the government of any province, negotiate with the government of that province for the purpose of concluding an agreement relating to immigration or the temporary admission of aliens into that province that is appropriate to the needs and circumstances of that province.

Agreements

95B.(1) Any agreement concluded between Canada and a province in relation to immigration or the temporary admission of aliens into that province has the force of law from the time it is declared to do so in accordance with subsection 95C(1) and shall from that time have effect notwithstanding class 25 of section 91 or section 95.

Limitation

(2) An agreement that has the force of law under subsection (1) shall have effect only so long and so far as it is not repugnant to any provision of an Act of the Parliament of Canada that sets national standards and objectives relating to immigration or aliens, including any provision that establishes general classes of immigrants or relates to levels of immigration for Canada or that prescribes classes of individuals who are inadmissible into Canada.

Application of Charter

(3) The Canadian Charter of Rights and Freedoms applies in respect of any agreement that has the force of law under subsection (1) and in respect of anything done by the Parliament or Government of Canada, or the legislature or government of a province, pursuant to any such agreement.

Proclamation relating to agreements

95C.(1) A declaration that an agreement referred to in subsection 95B(1) has the force of law may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement.

Amendment of agreements

(2) An amendment to an agreement referred to in subsection 95B(1) may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized

(a) by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of the province that is a party to the agreement; or

(b) in such other manner as is set out in the agreement.

Application of sections 46 to 48 of Constitution Act, 1982

95D. Sections 46 to 48 of the Constitution Act, 1982 apply, with such modifications as the circumstances require, in respect of any declaration made pursuant to subsection 95C(1), any amendment to an agreement made pursuant to subsection 95C(2) or any amendment made pursuant to section 95E.

Amendments to sections 95A to 95D or this section

95E. An amendment to sections 95A to 95D or this section may be made in accordance with the procedure set out in subsection 38(1) of the Constitution Act, 1982, but only if the amendment is authorized by resolutions of the legislative assemblies of all the provinces that are, at the time of the amendment, parties to an agreement that has the force of law under subsection 95B(1)."

4. The said Act is further amended by adding thereto, immediately preceding section 96 thereof, the following heading:

"General"

5. The said Act is further amended by adding thereto, immediately preceding section 101 thereof, the following heading:

"Courts Established by the Parliament of Canada"

6. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 101 thereof, the following heading and sections:

"Supreme Court of Canada

Supreme Court continued

101A.(1) The court existing under the name of the Supreme Court of Canada is hereby continued as the general court of appeal for Canada, and as an additional court for the better administration of the laws of Canada, and shall continue to be a superior court of record.

Constitution of court

(2) The Supreme Court of Canada shall consist of a chief justice to be called the Chief Justice of Canada and eight other judges, who shall be appointed by the Governor General in Council by letters patent under the Great Seal.

Who may be appointed judges

101B.(1) Any person may be appointed a judge of the Supreme Court of Canada who, after having been admitted to the bar of any province or territory, has, for a total of at least ten years, been a judge of any court in Canada or a member of the bar of any province or territory.

Three judges from Quebec

(2) At least three judges of the Supreme Court of Canada shall be appointed from among persons who, after having been admitted to the bar of Quebec, have, for a total of at least ten years, been judges of any court of Quebec or of any court established by the Parliament of Canada, or members of the bar of Quebec.

Names may be submitted

101C.(1) Where a vacancy occurs in the Supreme Court of Canada, the government of each province may, in relation to that vacancy, submit to the Minister of Justice of Canada the names of any of the persons who have been admitted to the bar of that province and are qualified under section 101B for appointment to that court.

Appointment from names submitted

(2) Where an appointment is made to the Supreme Court of Canada, the Governor General in Council shall, except where the Chief Justice is appointed from among members of the Court, appoint a person whose name has been submitted under subsection (1) and who is acceptable to the Queen's Privy Council for Canada.

Appointment from Quebec

(3) Where an appointment is made in accordance with subsection (2) of any of the three judges necessary to meet the requirement set out in subsection 101B(2), the Governor General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the Government of Quebec.

Appointment from other provinces

(4) Where an appointment is made in accordance with subsection (2) otherwise than as required under subsection (3), the Governor General in Council shall appoint a person whose name has been submitted by the government of a province other than Quebec.

Tenure, salaries, etc. of judges

101D. Sections 99 and 100 apply in respect of the judges of the Supreme Court of Canada.

Relationship to section 101

101E.(1) Sections 101A to 101D shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws under section 101 except to the extent that such laws are inconsistent with those sections.

References to the Supreme Court of Canada

(2) For greater certainty, section 101A shall not be construed as abrogating or derogating from the powers of the Parliament of Canada to make laws relating to the reference of questions of law or fact, or any other matters, to the Supreme Court of Canada."

7. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 106 thereof, the following section:

Shared-cost program

"106A.(1) The Government of Canada shall provide reasonable compensation to the government of a province that chooses not to participate in a national shared-cost program that is established by the Government of Canada after the coming into force of this section in an area of exclusive provincial jurisdiction, if the province carries on a program or initiative that is compatible with the national objectives.

Legislative power not extended

(2) Nothing in this section extends the legislative powers of the Parliament of Canada or of the legislatures of the provinces."

8. The said Act is further amended by adding thereto the following heading and sections:

"XII - Conferences on the Economy and Other Matters

Conferences on the economy and other matters

148. A conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada at least once each year to discuss the state of the Canadian economy and such other matters as may be appropriate.

XIII - References

Reference includes amendments

149. A reference to this Act shall be deemed to include a reference to any amendments thereto."

Constitution Act, 1982

9. Sections 40 to 42 of the Constitution Act, 1982 are repealed and the following substituted therefor:

Compensation

"40. Where an amendment is made under subsection 38(1) that transfers legislative powers from provincial legislatures to Parliament, Canada shall provide reasonable compensation to any province to which the amendment does not apply.

Amendment by unanimous consent

41. An amendment to the Constitution of Canada in relation to the following matters may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the legislative assembly of each province:

(a) the office of the Queen, the Governor General and the Lieutenant Governor of a province;

(b) the powers of the Senate and the method of selecting Senators;

(c) the number of members by which a province is entitled to be represented in the Senate and the residence qualifications of Senators;

(d) the right of a province to a number of members in the House of Commons not less than the number of Senators by which the province was entitled to be represented on April 17, 1982;

(e) the principle of proportionate representation of the provinces in the House of Commons prescribed by the Constitution of Canada;

(f) subject to section 43, the use of the English or the French language;

(g) the Supreme Court of Canada;

(h) the extension of existing provinces into the territories;

(i) notwithstanding any other law or practice, the establishment of new provinces; and

(j) an amendment to this Part."

10. Section 44 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Amendments by Parliament

"44. Subject to section 41, Parliament may exclusively make laws amending the Constitution of Canada in relation to the executive government of Canada or the Senate and House of Commons."

11. Subsection 46(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Initiation of amendment procedures

"46.(1) The procedures for amendment under sections 38, 41 and 43 may be initiated either by the Senate or the House of Commons or by the legislative assembly of a province."

12. Subsection 47(1) of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Amendments without Senate resolution

"47.(1) An amendment to the Constitution of Canada made by proclamation under section 38, 41 or 43 may be made without a resolution of the Senate authorizing the issue of the proclamation if, within one hundred and eighty days after the adoption by the House of Commons of a resolution authorizing its issue, the Senate has not adopted such a resolution and if, at any time after the expiration of that period, the House of Commons again adopts the resolution."

13. Part VI of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

"Part VI

Constitutional Conferences

Constitutional conference

50 (1). A constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada at least once each year, commencing in 1988.

Agenda

(2) The conferences convened under subsection (1) shall have included on their agenda the following matters:

(a) Senate reform, including the role and functions of the Senate, its powers, the method of selecting Senators and representation in the Senate;

(b) roles and responsibilities in relation to fisheries; and

(c) such other matters as are agreed upon."

14. Subsection 52(2) of the said Act is amended by striking out the word "and" at the end of paragraph (b) thereof, by adding the word "and" at the end of paragraph (c) thereof and by adding thereto the following paragraph:

"(d) any other amendment to the Constitution of Canada."

15. Section 61 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

References

"61. A reference to the Constitution Act 1982, or a reference to the Constitution Acts 1867 to 1982, shall be deemed to include a reference to any amendments thereto."

General

Multi-cultural heritage and aboriginal peoples

16. Nothing in section 2 of the Constitution Act, 1867 affects section 25 or 27 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, section 35 of the Constitution Act, 1982 or class 24 of section 91 of the Constitution Act, 1867.

CITATION

Citation

17. This amendment may be cited as the Constitution Amendment, 1987.

Signed at Ottawa,
June 3, 1987

Fait à Ottawa
le 3 juin 1987

Canada

Ontario

Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba

British Columbia
Colombie-Britannique

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland
Terre-Neuve

Signed at Ottawa,
June 3, 1987

Fait à Ottawa
le 3 juin 1987

Canada

Ontario

Quebec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba

British Columbia
Colombie-Britannique

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland
Terre-Neuve

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Mentions

"61. Toute mention de la Loi constitutionnelle de 1982 ou des Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 est réputée constituer également une mention de leurs modifications."

Dispositions générales

Patrimoine multi-culturel et peuples autochtones

16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

TITRE

Titre

17. Titre de la présente modification : Modification constitutionnelle de 1987.

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification par le Parlement

"44. Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes."

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Initiative des procédures

"46.(1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative."

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification sans résolution du Sénat

"47.(1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens."

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit :

"PARTIE VI

Conférences constitutionnelles

Convocation

50.(1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour

(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes :

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;

c) toutes autres questions dont il est convenu."

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit :

"d) les autres modifications qui lui sont apportées."

XIII. -- Mentions

Présomption

149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications."

Loi constitutionnelle de 1982

9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Compensation

"40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;

c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;

g) la Cour suprême du Canada;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;

j) la modification de la présente partie."

Nominations parmi les personnes proposées par les autres provinces

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

Inamovibilité, traitement, etc.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

Rapport avec l'article 101

101E.(1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

Renvois à la Cour suprême du Canada

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question."

7. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 106, de ce qui suit :

Programmes cofinancés

"106A.(1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Non-élargissement des compétences législatives

(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces."

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit :

"XII. -- Conférences sur l'économie et sur d'autres questions

Convocation

148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

4. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 96, de ce qui suit :

"Dispositions générales"

5. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 101, de ce qui suit :

"Tribunaux créés par le Parlement du Canada"

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit :

"Cour suprême du Canada

Maintien de la Cour suprême du Canada

101A.(1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

Composition

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

Conditions de nomination

101B.(1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

Québec : trois juges

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Propositions de nominations

101C.(1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

Nomination parmi les personnes proposées

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agréent au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

Nomination parmi les personnes proposées par le Québec

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Accords

95B.(1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

Restriction

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

Application de la Charte

(3) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

Proclamation relative aux accords

95C.(1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

Modification des accords

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée :

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

Application des articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982

95D. Les articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

Modification des articles 95A à 95D ou du présent article

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1)."

ANNEXE

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987

Loi constitutionnelle de 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit :

Règle interprétative

"2.(1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue."

2. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 24, de ce qui suit :

Propositions

"25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

Choix des sénateurs

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada."

3. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit :

"Accords relatifs à l'immigration et aux aubains

Engagement

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la

Motion de résolution autorisant
la modification de la Constitution du Canada

Attendu :

que la Loi constitutionnelle de 1982 est entrée en vigueur le 17 avril 1982, à la suite d'un accord conclu entre le Canada et toutes les provinces, sauf le Québec;

que, selon le gouvernement du Québec, l'adoption de modifications visant à donner effet à ses cinq propositions de révision constitutionnelle permettrait au Québec de jouer pleinement de nouveau son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes;

que le projet de modification figurant en annexe présente les modalités d'un règlement relatif aux cinq propositions du Québec;

que le projet reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces et prévoit, d'une part, de nouveaux arrangements propres à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, d'autre part la tenue de conférences consacrées à l'étude d'importantes questions constitutionnelles, économiques et autres;

que le projet porte en partie sur des questions visées à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982;

que cet article prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province,

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

800-25/007

GUIDE DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

3 JUIN 1987

GUIDE DE L'ACCORD CONSTITUTIONNEL

DU 3 JUIN 1987

Introduction

Le 30 avril 1987, les premiers ministres se sont réunis au lac Meech, au Québec, afin d'examiner des propositions propres à faire participer pleinement le Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada et afin aussi d'amener les gouvernements à entamer une "deuxième ronde" de discussions sur d'autres modifications constitutionnelles. Lors de cette rencontre, les premiers ministres se sont unanimement entendus sur six grandes modifications constitutionnelles, exposées dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'entente du lac Meech. Des légistes ont alors reçu instruction de traduire ce document en un texte constitutionnel. Les modifications proposées, ainsi qu'un accord politique connexe, ont été examinés et unanimement approuvés par les premiers ministres réunis à Ottawa les 2 et 3 juin 1987.

L'objet du présent document est d'exposer brièvement les principales caractéristiques des documents suivants : a) l'accord politique, b) la résolution constitutionnelle qui sera soumise au Parlement ainsi qu'aux législatures et c) le texte des modifications proposées. Ces documents constituent respectivement les annexes 1, 2 et 3 du présent document.

Modification de la Constitution du Canada

En présentant ces modifications, tous les premiers ministres étaient bien conscients de leur rôle comme pères modernes de la Confédération. Le rapatriement de la Constitution le 17 avril 1982, un des grands moments de l'histoire constitutionnelle du Canada, a permis aux Canadiens de faire les modifications nécessaires à l'évolution de leur fédération sans devoir faire appel au Parlement britannique. En même temps, les Canadiens se sont dotés d'une Charte des droits et libertés. Il y eut cependant une ombre au tableau : le Québec, qui représente plus du quart de la population canadienne, ne s'est pas associé à l'accord constitutionnel du 5 novembre 1981.

Une fois approuvée par le Sénat, la Chambre des communes et l'assemblée législative de chacune des provinces et ensuite proclamée par le gouverneur général, la résolution constitutionnelle sur laquelle se sont entendus les premiers ministres le 3 juin concrétisera dans la Constitution les principes énoncés dans l'entente du lac Meech. Ces modifications sont les premières à avoir été appuyées par toutes les provinces, y compris le Québec, depuis le rapatriement de la Constitution et la proclamation de la Loi constitutionnelle de 1982.

La proclamation des modifications du 3 juin permettra au Québec de jouer à nouveau pleinement son rôle dans les instances constitutionnelles du Canada et permettra aussi d'établir le programme des discussions constitutionnelles pour les années à venir.

L'entente du lac Meech et la résolution constitutionnelle de 1987

Par l'entente du lac Meech, les premiers ministres se sont engagés à modifier la Constitution sur six points : la société distincte que constitue le Québec, l'immigration, la Cour suprême, le pouvoir de dépenser du Parlement, la formule de modification et une deuxième ronde de discussions constitutionnelles (ce dernier point couvre également les conférences sur l'économie et les nominations au Sénat).

Pour ce qui est du libellé juridique des modifications, les premiers ministres ont en outre convenu que l'esprit et la lettre de l'entente du lac Meech seraient respectés autant que possible et que tous les engagements pris au lac Meech seraient honorés. Ces objectifs ont été atteints, dans le texte de l'accord politique d'abord et, surtout, dans le texte des modifications proposées qui est joint à la résolution.

Au total donc, il y a trois documents :

- l'accord politique, qui énonce l'engagement pris par les premiers ministres de mener à bien la modification de la Constitution dans les meilleurs délais et qui énonce aussi certaines autres initiatives connexes qui n'auraient pas leur place dans la Constitution même;

- la motion de résolution, par laquelle il est demandé aux deux chambres du Parlement et aux assemblées législatives provinciales d'autoriser la modification, par proclamation du gouverneur général, des modifications comprises dans l'annexe jointe à la résolution;

- l'annexe de la résolution, qui renferme le texte des modifications proposées à la Constitution.

Cette annexe, intitulée Modification constitutionnelle de 1987 deviendra en quelque sorte autonome après sa proclamation. Cependant, étant donné que la plupart de ses articles se trouvent à modifier soit la Loi constitutionnelle de 1867, soit la Loi constitutionnelle de 1982, il n'en demeurera pas grand chose après que les modifications qu'elle contient auront été intégrées aux lois auxquelles elles se rapportent.

Voyons maintenant les trois documents en question.

1. L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

L'Accord énonce l'engagement pris par tous les premiers ministres et les gouvernements qu'ils représentent de donner suite, dans les meilleurs délais, à la résolution portant modification de la Constitution, et il énonce aussi trois autres engagements découlant de l'entente du lac Meech mais qui ne sont pas concrétisés dans les modifications.

Le "préambule" de l'Accord reflète l'intention de l'entente du lac Meech, c'est-à-dire assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada, renforcer l'harmonie entre les gouvernements par de nouveaux arrangements et tenir des conférences constitutionnelles annuelles, dont la première devra avoir lieu avant la fin de 1988. Figureront au programme de ces conférences la réforme du Sénat, les rôles et responsabilités en matière de pêches ainsi que les autres questions dont il aura été convenu entre les parties. L'Accord énonce ensuite les quatre engagements suivants :

- déposer ou faire déposer la résolution dans les meilleurs délais devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives;

- avant la proclamation de ces modifications, veiller à ce qu'il y ait conclusion entre le Canada et le Québec d'une entente sur l'immigration qui aura ensuite force de loi conformément à la procédure prévue dans les nouvelles dispositions constitutionnelles sur l'immigration;

- prévoir la possibilité d'ententes sur l'immigration avec d'autres provinces;

- faire en sorte que la nouvelle procédure de nomination des sénateurs (décrite ci-dessous) prenne effet dès la signature de l'Accord, avant même la proclamation des modifications.

2. LA MOTION DE RÉSOLUTION

C'est l'instrument officiel qui, une fois approuvé par le Sénat, la Chambre des communes et les assemblées législatives provinciales, autorisera le gouverneur général du Canada à proclamer les modifications, qui deviendront alors partie intégrante de la Constitution et ne pourront être modifiées que selon la procédure applicable prévue dans celle-ci.

Les trois premiers attendus de la motion précisent simplement que le Québec n'a pas consenti à l'accord du 5 novembre 1981 pour le rapatriement de la Constitution, que le Québec a présenté cinq propositions constitutionnelles dont l'adoption permettrait au Québec de jouer de nouveau pleinement son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes et enfin, que ces propositions constituent le fondement des modifications dont on a convenu. Le quatrième attendu énonce que les modifications permettront de nouveaux arrangements coopératifs entre les gouvernements ainsi que la tenue d'une "seconde ronde" de délibérations constitutionnelles. Les cinquième et sixième attendus énoncent clairement que le consentement unanime est nécessaire pour la proclamation des modifications. Enfin, le septième paragraphe constitue la résolution elle-même.

3. ANNEXE : MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987

L'annexe de la résolution est la transposition juridique de l'entente du lac Meech. Elle renferme des modifications à certaines dispositions de la Loi constitutionnelle de 1867 et à la Loi constitutionnelle de 1982, ainsi que des modifications qui constitueront de façon permanente la Modification constitutionnelle de 1987.

Le Québec, société distincte

Le libellé de cet article (qui constitue la première clause de la Modification constitutionnelle de 1987) reprend les termes employés dans l'accord du lac Meech et traduit l'intention des premiers ministres de reconnaître que l'existence de Canadiens de langue française et de Canadiens de langue anglaise, les uns et les autres présents dans toutes les parties du pays, les premiers étant toutefois concentrés au Québec et les seconds hors de celui-ci, constitue une caractéristique fondamentale du Canada. Par cet article, on reconnaît également que le Québec constitue une société distincte au Canada.

Cet article prévoit aussi que le Parlement et toutes les législatures ont le rôle de protéger cette caractéristique fondamentale du Canada et que la législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec.

Il est stipulé en toutes lettres que ces dispositions n'ont pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges respectifs des deux ordres de gouvernement, notamment en matière de langue.

Cet article deviendra le nouvel article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867. La seizième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 prévoit que rien dans l'article 2 ne porte atteinte aux dispositions de la Constitution relatives aux peuples autochtones ou au patrimoine multiculturel des Canadians.

Nominations au Sénat

La deuxième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 aura pour effet d'ajouter un nouvel article 25 à la Loi constitutionnelle de 1867 concernant la procédure à suivre pour les nominations au Sénat. En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province intéressée proposera des candidats au gouvernement du Canada, mais c'est ce dernier qui nommera la personne qui lui agrée. Plus précisément, c'est le Conseil privé de la Reine pour le Canada (c'est-à-dire, le Conseil des ministres fédéral) qui recommandera au gouverneur général de convoquer la personne dont la candidature lui agrée à siéger au Sénat.

Immigration

La troisième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 aura pour effet d'ajouter les articles 95A à 95E à la Loi constitutionnelle de 1867. L'article 95 de ladite loi stipule qu'en matière d'immigration, les pouvoirs sont concurrents, avec primauté du Parlement fédéral.

L'article 95A engage le Canada à négocier avec la province qui en fait la demande un accord relatif à l'immigration. Tout accord ainsi conclu peut être protégé par la Constitution en vertu des dispositions énoncées aux articles 95B et 95C et ne peut être unilatéralement modifié par aucune des parties.

Ces articles découlent de l'entente du lac Meech et visent à conférer une protection constitutionnelle aux dispositions dont sont convenus le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial en ce qui concerne l'immigration et l'admission temporaire d'étrangers au Canada.

Le paragraphe 95B (2) prévoit que le gouvernement fédéral continue de fixer les normes et les objectifs de la politique nationale d'immigration, grâce à la capacité qu'il conserve d'établir les catégories générales d'immigrants, les critères d'admission et les niveaux généraux d'immigration, et de déterminer les catégories de personnes inadmissibles au Canada.

En outre, les accords en matière d'immigration qui pourront être inscrits dans la Constitution seront assujettis à l'article 6 de la Charte canadienne des droits et libertés, lequel protège la liberté de circulation et d'établissement des citoyens canadiens et des résidents permanents, de même que par toutes les autres dispositions de la Charte.

Les articles 95B et 95C constituent essentiellement des procédures de modification de la Constitution. Les articles 95D et 95E énoncent la procédure à suivre pour modifier les articles 95B et 95C. Ils visent notamment à faire en sorte que le fondement constitutionnel d'un accord relatif à l'immigration ne pourra être remis en question sans le consentement de la province concernée.

Cour suprême du Canada

La sixième clause a pour effet d'ajouter les articles 101A à 101E à la Loi constitutionnelle de 1867. Ces articles ont pour objet d'inscrire la Cour suprême dans la Constitution, comme on en a convenu dans l'entente du lac Meech, et prévoient qu'au moins trois des neuf juges de la Cour proviendront du barreau québécois (comme le stipule actuellement la Loi sur la Cour suprême). Le Québec est la seule province à être dotée d'un code civil.

L'article 101C prévoit un processus de nomination à la Cour suprême en vertu duquel le gouvernement fédéral choisira une personne qui lui agrée parmi les noms que lui auront proposés les provinces. Seul le Québec, à l'égard des trois nominations représentant le droit civil, peut proposer des candidats inscrits au barreau du Québec. Les autres provinces sont les seules à pouvoir proposer des personnes pour les six postes qui représentent la tradition du common law.

Pouvoir de dépenser

La septième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 vise à ajouter l'article 106A à la Loi constitutionnelle de 1867. Elle n'a pas pour objet de définir ou d'étendre les pouvoirs de dépenser du Parlement; elle stipule plutôt que le Gouvernement

du Canada fournira une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un nouveau programme national cofinancé dans un domaine de compétence provinciale exclusive, à condition toutefois que la province mette en oeuvre un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Conférences sur l'économie et sur d'autres questions

La huitième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 ajoute à la Loi constitutionnelle de 1867 une nouvelle partie XII en vertu de laquelle le Premier ministre sera tenu de convoquer une fois par an une Conférence des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée.

Formule de modification

La neuvième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 modifiera l'article 40 de la Loi constitutionnelle de 1982 de façon à exiger le versement d'une juste compensation chaque fois qu'une province exerce son droit de ne pas adhérer à une modification ayant pour effet de transférer au Parlement une compétence législative provinciale; à l'heure actuelle, cette compensation n'intervient que lorsque les transferts portent sur l'éducation et d'autres domaines culturels.

La neuvième clause aura aussi pour effet de combiner les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982. L'article 41 exige le consentement unanime dans le cas des changements qui concernent certaines institutions nationales et la formule de modification. L'article 42 stipule que, dans le cas de modifications concernant certaines autres institutions nationales et la création d'une nouvelle province, l'approbation du Parlement et d'au moins les deux tiers des provinces dont la population représente au moins 50 pour cent de la population de toutes les provinces.

Dorénavant, une seule règle, celle de l'unanimité, s'appliquera à toutes ces questions. La suppression de l'article 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 exigera un certain nombre de changements consécutifs.

Conférences constitutionnelles

La treizième clause de la Modification constitutionnelle de 1987 a pour effet d'ajouter à la Loi constitutionnelle de 1982 une nouvelle partie VI concernant les conférences constitutionnelles. Elle prévoit que le Premier ministre convoquera au moins une fois l'an une Conférence constitutionnelle des premiers ministres, à compter de 1988. La réforme du Sénat, les rôles et responsabilités en matière de pêche et toute autre question dont on pourra convenir figureront à l'ordre du jour.

PROCHAINES ÉTAPES

Tous les premiers ministres ont convenu de déposer la résolution dans les meilleurs délais devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives provinciales. Une fois ladite résolution adoptée, le président de chaque chambre en enverra une copie certifiée conforme au greffier du Conseil privé (le secrétaire du Conseil des ministres) à Ottawa.

Lorsque le greffier du Conseil privé se sera assuré que toutes les résolutions ont été adoptées en bonne et due forme et que les conditions nécessaires à la proclamation par le gouverneur général ont été respectées, il en informera le Conseil privé de la Reine pour le Canada (le Conseil des ministres) lequel, à son tour, demandera au gouverneur général d'en faire aussitôt la proclamation.

Lorsque Son Excellence le gouverneur général proclamera la Modification constitutionnelle de 1987, un important chapitre de l'évolution constitutionnelle du Canada prendra fin. Grâce aux nouveaux mécanismes qui favoriseront une plus grande harmonie et une collaboration accrue, les gouvernements, de même que les citoyens canadiens, pourront enfin envisager l'avenir et oeuvrer ensemble à un renouvellement de la Constitution qui rehaussera l'identité nationale, renforcera les institutions fédérales au service de la population et garantira pour l'avenir une société encore plus tolérante et ouverte.

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

SUR LA CONSTITUTION

ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

le 3 juin 1987

ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987

Les premiers ministres du Canada et des provinces, considérant :

qu'à leur réunion d'Ottawa, ils ont conclu à l'unanimité un accord sur des modifications constitutionnelles propres à assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada dans le respect du principe de l'égalité de toutes les provinces et, par de nouveaux arrangements, à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que sur la tenue de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée et de conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres, la première devant avoir lieu le 31 décembre 1988 au plus tard;

qu'ils ont pris, à l'unanimité également, des engagements complémentaires à propos de certaines de ces modifications,

prennent, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent, les engagements suivants :

1. Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives, dans les meilleurs délais, la résolution dont le texte figure en annexe et autorisant la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui :

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques;

c) engagera le Canada à retirer les services -- à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté -- de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner, conformément au projet de modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative aux nominations au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/001

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

NOVEMBER 9 - 10, 1989

OTTAWA

AGENDA

1. Opening Statements

2. Federal-Provincial Priorities and Ministerial Reports

3. Environment/Sustainable Development

4. Meech Lake Accord

DOCUMENT: 800-27/001

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

OTTAWA

ORDRE DU JOUR

1. Discours inauguraux

2. Priorités fédérales-provinciales et rapports ministériels

3. Environnement et développment viable

4. Accord du lac Meech

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

List of First Ministers and Ministers

Liste des Premiers ministres et Ministres

OTTAWA, Ontario
November 9 and 10, 1989

OTTAWA (Ontario)
Les 9 et 10 novembre 1989

Canadian Intergovernmental Conference Secretariat • Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

CONFERENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

November 9 and 10, 1989 — Les 9 et 10 novembre 1989

OTTAWA

List of First Ministers and Ministers

Liste des Premiers ministres et Ministres

CANADA

The Right Honourable Martin Brian Mulroney — CHAIRMAN/PRÉSIDENT
Prime Minister/Premier ministre

The Right Honourable Charles Joseph Clark
Secretary of State for External Affairs

The Honourable John Carnell Crosbie
Minister of International Trade

The Honourable Donald Frank Mazankowski
Deputy Prime Minister
President of the Queen's Privy Council for Canada and
Minister of Agriculture

The Honourable Elmer MacIntosh MacKay
Minister of Public Works and
Minister for the Purposes of the
Atlantic Canada Opportunities Agency Act

L'honorable Robert R. de Cotret
Président du Conseil du Trésor

The Honourable Michael Holcombe Wilson
Minister of Finance

The Honourable Harvie Andre
Minister of Regional Industrial Expansion and
Minister of State for Science and Technology

The Honourable Thomas Edward Siddon
Minister of Fisheries and Oceans

The Honourable Charles James Mayer
Minister of Western Economic Diversification and
Minister of State (Grains and Oilseeds)

.../2

L'honorable Benoît Bouchard
Ministre des Transports

L'honorable Marcel Masse
Ministre des Communications

The Honourable Barbara Jean McDougall
Minister of Employment and Immigration

The Honourable Lowell Murray
Leader of the Government in the Senate and
Minister of State (Federal-Provincial Relations)

The Honourable Paul Wyatt Dick
Minister of Supply and Services

L'honorable Pierre H. Cadieux
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

The Honourable Gerry Weiner
Secretary of State of Canada and Minister of State
(Multiculturalism and Citizenship)

L'honorable Lucien Bouchard
Ministre de l'Environnement

The Honourable Mary Collins
Associate Minister of National Defence

The Honourable Kim Campbell
Minister of State
(Indian Affairs and Northern Development)

L'honorable Gilles Loiselle
Ministre d'État (Finances)

ONTARIO

The Honourable David Peterson
Premier and
Minister of Intergovernmental Affairs

The Honourable Robert Nixon
Deputy Premier, Treasurer and
Minister of Economics

.../3

The Honourable Ian G. Scott
Attorney General and
Minister Responsible for Native Affairs

The Honourable Sean Conway
Minister of Education
Minister of Colleges and Universities and
Minister of Skills Development

QUÉBEC

Monsieur Robert Bourassa
Premier ministre

Monsieur Gérard D. Lévesque
Ministre des Finances

Monsieur Gil Rémillard
Ministre de la Justice et
Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes

Monsieur Gérald Tremblay
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie

Monsieur Claude Ryan
Ministre de l'Éducation

Monsieur Pierre Paradis
Ministre de l'Environnement

NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE

The Honourable John M. Buchanan
Premier

The Honourable Donald P. McInnes
Minister of Fisheries and
Minister Responsible for the Status of Women

The Honourable George C. Moody
Minister of Transportation and Communications

The Honourable Greg Kerr
Minister of Finance

The Honourable Joel R. Matheson
Minister of Advanced Education and Job Training

.../4

The Honourable John G. Leefe
Minister of the Environment

The Honourable Ronald C. Giffin
Minister of Education

The Honourable Terence R.B. Donahoe
Minister of Intergovernmental Affairs

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

The Honourable Francis Joseph McKenna
Premier

The Honourable Aldéa Landry
President of the Executive Council and
Minister Responsible for the Intergovernmental Affairs

MANITOBA

The Honourable Gary Filmon
Premier

The Honourable Glen Cummings
Deputy Premier and
Minister of Environment

The Honourable Clayton S. Manness
Minister of Finance

The Honourable James A. Ernst
Minister of Industry, Trade and Tourism
Minister Responsible for Sport

The Honourable James C. McCrae
Minister of Justice and Attorney-General

BRITISH COLUMBIA / COLOMBIE-BRITANNIQUE

The Honourable William N. Vander Zalm
Premier

The Honourable Bud Smith
Attorney General

.../5

The Honourable Mel Couvelier
Minister of Finance and Corporate Relations

The Honourable John Reynolds
Minister of Environment

PRINCE EDWARD ISLAND / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

The Honourable Joseph Ghiz
Premier

The Honourable Gilbert R. Clements
Minister of Finance and
Minister of the Environment

The Honourable Keith Milligan
Minister of Agriculture

The Honourable Robert Morrissey
Minister of Industry

SASKATCHEWAN

The Honourable Grant Devine
Premier

The Honourable Pat Smith
Deputy Premier

The Honourable Grant Hodgins
Minister of the Environment and Public Safety

The Honourable Lorne H. Hepworth
Minister of Finance

ALBERTA

The Honourable Don R. Getty
Premier

The Honourable James D. Horsman
Deputy Premier
Minister of Federal and Intergovernmental Affairs

.../6

The Honourable Dick Johnston
Provincial Treasurer

The Honourable Peter Elzinga
Minister of Economic Development and Trade

The Honourable Ralph Klein
Minister of Environment

NEWFOUNDLAND / TERRE-NEUVE

The Honourable Clyde K. Wells
Premier

The Honourable Dr. Hubert Kitchen
Minister of Finance

The Honourable Paul Dicks
Minister of Justice

CA1
Z2
-C52

DOCUMENT: 800-27/018

NOTES FOR AN ADDRESS

BY

THE RIGHT HONOURABLE BRIAN MULRONEY

PRIME MINISTER OF CANADA

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
OPENING STATEMENT

SUPPLEMENTARY REMARKS

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Ottawa
November 9 1989

We cannot continue with a constitutional situation where one of our founding peoples and one of the important provinces of Canada, which is the home for the vast number of French-speaking Canadians, is not a willing partner, a willing contributor and a willing signatory of the Constitution.

Much has been made of the Quebec round. I ask you to consider a Constitution without Ontario, instead of without Quebec.

Let us say that in 1981-82, for whatever reason, the Premier of Ontario and the people at Queen's Park had decided that the Constitution of Canada was not in the interests of Ontario. Very respectfully, they took their leave of the Conference; returned to Ontario; and, a resolution passed Queen's Park in this regard. Our most populous province, the industrial heartland of Canada, the province of Ontario would not have given its consent to the Constitution.

Do you think for a second that there would have been a Constitution in Canada? Do you think for a second that there would have been a Constitution without Ontario?

I want to tell you very clearly, there are no circumstances whatsoever -- none -- under which I would have contemplated patriating, and signing, a Constitution without the support of the province of Ontario. That is because for me, a Constitution without the willing support of Queen's Park and Ontario is no Constitution at all. Why then should it be any different for the province of Quebec?

Why should there be any quarrel with our moral obligation -- as Premier Getty has said eloquently in the past -- to search honourably for a compromise that makes Canada whole again. It's easy where French-speaking Canadians are a minority in Canada to say: "You've given too much to the French. You've caved in to Quebec". That's easy.

When the Constitutional process was flawed because Quebec was not brought in, we were deprived of the flexibility inherent in global negotiations. And so when you have to deal bilaterally with Quebec, it appears that you're giving away things to Quebec. Much the same way, if there had been an Ontario round, people would have criticized us for giving away things to Ontario, even in an honourable search to bring Ontario in.

Why do I mention this at an Conference on the economy? Because as surely as summer follows spring, you are going to find out that, in the absence of Constitutional harmony and peace in Canada, the impacts on the economy will come very quickly. Investors are attracted by political stability. International investment flows to areas of the world -- to the extent possible -- where people have sought to establish internal domestic fairness and tolerance.

I'm not preaching for my parish at this point in time, and I know there'll be another occasion -- today and tomorrow -- where others who hold differing views will respond and give us the benefit of their opinions.

I speak as one who initiated this process of consultation on the economy with First Ministers -- it didn't take place before -- and I did it because I could not conceive of a country operating unilaterally by fiat from Ottawa -- that we needed the input of the provinces. And that, to me, is not a sign of weakness. It's a sign of enlightened cooperation and leadership, and the evidence of our success is the economic record of the last five years.

Five years of more economic growth and expansion than Canada has ever seen in its modern history. And I believe that a large measure of that comes from what you have done around this table. The reasonableness, the sensitivity and the leadership of First Ministers coming together gives a signal, not only to Canada, but to the world that we are a united and strong nation.

That was the objective, not only of the conferences on the economy, but the constitutional conferences as well. What is this Constitution without Quebec? Why should we say that we have a country without the free and voluntary agreement of Quebec. That doesn't exist, not any more than if Ontario were to have been excluded, or if Ontario had chosen not to sign the Constitution. So, this is our challenge, for numerous reasons, for noble reasons, honourable reasons.

It is necessary, not only for working on economic challenges, but also for finding an honourable solution that will permit Quebec -- based on entirely legitimate conditions -- to officially join this Constitution of our marvellous nation.

I will conclude on this point. Those of you who have travelled the world will agree with me that when returning to Canada, we thank God for our country. We have a wonderful nation -- without equal in the world -- and we should always be conscientious about our obligations as leaders.

We must work to ensure tolerance, the prosperity we enjoy. And the key to all this is unity. It is unity that allows us to prosper -- it is the foundation of our future. Without unity, Canada's potential cannot be achieved -- neither what it can, or should be.

Thank you for coming. I know that there will be a lively discussion among us, as there was last night -- and not just on the economy, but also on other subjects. Thank you for your indulgence, and now to Premier Peterson.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/018

NOTES EN VUE D'UNE ALLOCUTION

DU

TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY

PREMIER MINISTRE DU CANADA

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

DÉCLARATION D'OUVERTURE

OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES

VEUILLEZ VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Ottawa
le 9 novembre 1989

Nous ne pouvons pas continuer avec une situation constitutionnelle où l'un des peuples fondateurs et l'une des provinces les plus importantes du Canada, qui est le foyer d'une grande partie des Canadiens de langue française, n'est pas un partenaire qui signerait la Constitution.

On a beaucoup parlé de cette situation du Québec. Je vous demande à tous de songer à une Constitution qui inclurait le Québec, c'est-à-dire sans exclure ou l'Ontario ou le Québec.

Disons qu'en 81 ou en 82, pour différentes raisons, le premier ministre de l'Ontario et Queen's Park auraient décidé que la Constitution du Canada n'était pas dans l'intérêt de l'Ontario et, en toute déférence, auraient quitté la conférence pour s'en retourner chez eux, et que la résolution aurait été adoptée à Queen's Park à cet égard. La province la plus peuplée, le coeur industriel du Canada, la province d'Ontario n'aurait pas donné son consentement à la Constitution.

Pensez-vous un seul instant qu'il y aurait pu y avoir une Constitution au Canada? Pensez-vous qu'il y aurait pu y avoir une Constitution sans l'Ontario?

Et je vais vous dire bien clairement qu'il n'y a pas de circonstances quelles qu'elles soient, selon lesquelles j'aurais pu rapatrier et signer une Constitution sans l'appui par exemple de la province d'Ontario. Alors, pourquoi les choses seraient-elles différentes pour le Québec?

Pourquoi y aurait-il une querelle au sujet de nos obligations morales, comme le premier ministre Getty l'a dit, de chercher honorablement un compromis qui unisse le Canada de nouveau? C'est plus facile lorsque les Canadiens français sont minoritaires de dire: "vous leur en avez donné trop, vous cédez au Québec". C'est facile à dire. Lorsque le processus constitutionnel a échoué parce que le Québec n'y avait pas participé, nous n'avions pas la souplesse des négociations. Il semble maintenant que l'on cède tout au Québec comme on l'aurait fait dans le cas de l'Ontario. On aurait pu être critiqué pour avoir cédé à l'Ontario en essayant honorablement de les amener dans le cercle.

Pourquoi parler de ça à une conférence sur l'économie? Et bien, comme l'été suit le printemps, vous vous rendrez compte qu'en l'absence d'une paix et

d'une harmonie constitutionnelles au Canada, l'impact économique arrive très rapidement. Les investisseurs sont attirés par la stabilité politique. Les investissements internationaux vont dans les coins du monde dans toute la mesure possible là où les gens ont une justice et une tolérance nationale sûres.

Je ne tiens pas à prêcher pour ma paroisse et je sais qu'il y aura d'autres occasions pour exprimer d'autres opinions, aujourd'hui et demain, pour réagir et nous faire partager des opinions.

Si j'ai pris l'initiative de ce processus de consultation sur l'économie avec les premiers ministres, je l'ai fait parce que je ne concevais pas un pays avec un fonctionnement unilatéral venant d'Ottawa. Nous avions besoin de la participation des provinces; ce n'est pas un signe de faiblesse, mais de coopération éclairée, et l'évidence de notre succès, c'est le résultat économique des cinq dernières années.

Cinq ans d'expansion et de croissance économique plus importantes que tout ce que nous avons vu dans les temps modernes. Et je crois qu'en grande

partie cela dépend du travail fait autour de cette table, de la raison, de la sensibilité, de l'initiative des premiers ministres qui nous montrent à nous et qui montrent au monde entier que nous sommes unis et que nous représentons une nation forte.

Non seulement des conférences sur l'économie, mais des conférences sur la Constitution. C'est quoi cette Constitution sans le Québec? C'est quoi ces manières-là de prétendre que nous avons un pays sans l'adhésion libre et volontaire du Québec? Ca n'existe pas, ça! Pas plus que si l'Ontario avait été exclue ou avait choisie de ne pas signer la Constitution. Alors voilà le défi. Pour toutes sortes de raisons : des raisons nobles, des raisons honorables, des raisons terre à terre.

Il faut absolument non seulement travailler sur les questions économiques, mais trouver cette formule honorable qui va permettre au Québec, à des conditions tout à fait légitimes, d'adhérer officiellement à la Constitution de notre pays merveilleux.

Je vais conclure là-dessus. Certains d'entre vous qui ont voyagé dans le monde serovit d'accord pour dire avec moi que, quand on rentre au Canada, on doit rendre grâce à Dieu du pays qu'il nous a donné. Nous avons une nation merveilleuse, sans pareille dans le monde. Mais il ne faut pas tenir quoi que ce soit pour acquis. La présomption, c'est toujours un péché, et il faut être bien conscient de nos obligations en tant que chefs.

Nous devrons toujours travailler à assurer la tolérance que nous avons, la prospérité dont nous jouissons, et la clé de tout cela, c'est l'unité; c'est ce qui nous permet de croire et de prospérer et c'est la pierre angulaire de notre avenir. Sans l'unité, notre avenir ne se réalisera pas. Il ne sera pas ce qu'il doit être et peut être.

Je vous remercie donc d'être venus. Je sais que nous aurons une très bonne discussion, comme nous en avons eu une hier soir, non seulement sur l'économie, mais sur beaucoup d'autres sujets. Je vous remercie de votre indulgence et maintenant je cède la parole au premier ministre de l'Ontario.

CA 1
Z 2
- C52

CHECK AGAINST DELIVERY

DOCUMENT: 800-27/062

NOTES FOR REMARKS BY

PREMIER GRANT DEVINE

Opening Session

First Ministers' Conference on the Economy

Ottawa, Ontario

November 9 - 10, 1989

THANK YOU, MR CHAIRMAN.

FIRST, I WOULD LIKE TO EXTEND A WARM WELCOME TO PREMIERS FILMON AND WELLS WHO ARE ATTENDING A FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE ECONOMY (FMCE) FOR THE FIRST TIME.

I AM HOPEFUL THAT THEY WILL FIND, AS I HAVE, THAT THE FMCE IS AN IMPORTANT OPPORTUNITY TO SHARE IDEAS, TO DEBATE WHAT CONCERNS US, TO OVERCOME WHAT DIVIDES US, AND TO COOPERATE IN BUILDING A STRONGER CANADA.

THIS CONFERENCE IS PARTICULARLY IMPORTANT BECAUSE, SINCE WE LAST MET TWO YEARS AGO IN TORONTO, OUR DETERMINATION TO COOPERATE IN BUILDING A BETTER CANADA AND PROVIDE A BRIGHTER FUTURE FOR THIS AND FUTURE GENERATIONS HAS BEEN CHALLENGED.

JUST A FEW DAYS AGO, I COMPLETED A WEEK LONG "HARVEST" TOUR OF SASKATCHEWAN. I WENT OUT TO A NUMBER OF RURAL COMMUNITIES TO TALK AND TO LISTEN TO THE PEOPLE.

MOSTLY, I LISTENED, AND THEY TOLD ME VOLUMES. WHAT THEY TOLD ME SPOKE DIRECTLY TO THE HEART OF THE ISSUES WHICH POTENTIALLY DIVIDE US AS A NATION.

THEY TOLD ME THAT THEY DID NOT LIKE, NOR UNDERSTAND, THE GST PROPOSAL AND THAT THEY DID NOT WANT ANY MORE TAXES.

THEY TOLD ME THAT THEY WANTED JOBS AND OPPORTUNITIES FOR THEMSELVES AND FOR THEIR CHILDREN RIGHT IN THE COMMUNITIES WHERE THEY LIVE NOW. THEY ARE CONCERNED ABOUT JOBS DRYING UP AND COMMUNITIES DYING OUT.

THEY TOLD ME THAT THEY WANTED TO SEE SOLUTIONS TO THE INTERNATIONAL PRICE WARS.

MOSTLY THEY TOLD ME THAT THEY WANTED GOVERNMENTS TO TALK TO THEM OPENLY AND TO LISTEN TO THEM. "MORE DIALOGUE AND MORE CONSULTATION AT EVERY LEVEL" THEY SAID. THEY ARE ALSO LOOKING FOR US TO CONSULT AND COOPERATE BEYOND THE DIVISIONS OF REGION OR PARTY.

THESE ARE ALL HONEST, HARD WORKING PEOPLE, WITH A DRIVE AND SPIRIT THAT SEEMS WITHOUT BOUND. BUT THEY TOLD ME THAT THEIR BEST EFFORTS ARE BEING FRUSTRATED BY GOVERNMENTS EVERYWHERE AND AT EVERY LEVEL. THEY SEE PARLIAMENT AND LEGISLATURES PLAYING POLITICAL AND PROCEDURAL ONE-UPMANSHIP AT THE COST OF POLICY SOLUTIONS.

AND I KNOW THAT PEOPLE ACROSS THE LAND RAISE THESE SAME ISSUES TIME AND TIME AGAIN.

IN EVERY COMMUNITY I VISITED, THE MESSAGE WAS THE SAME:

WHAT ARE YOU POLITICIANS DOING TO WORK TOGETHER TO LEAD THIS COUNTRY? WHAT IS YOUR VISION FOR THIS COUNTRY? HOW ARE YOU GOING TO MAKE SURE THAT CANADIANS REMAIN COMPETITIVE AND HAVE THE ABILITY TO MAKE IT IN THIS FAST CHANGING WORLD?

THE CHANGES WHICH AVERAGE CANADIANS HAVE HAD TO FACE OVER THE LAST DECADE OUTSTRIP THOSE THEY HAD TO FACE IN THE PREVIOUS TWO, THREE OR MORE DECADES. AND EVERY CANADIAN KNOWS WE WILL SEE MORE CHANGES IN THE NEXT 10 YEARS THAN WE HAVE SEEN IN THE PAST 100. YET CANADIANS HAVE ALWAYS MANAGED TO FACE CHANGES SUCCESSFULLY.

WHAT PEOPLE FIND MOST DISTRESSING IS NOT CHANGE, BECAUSE THEY ACCEPT THE INEVITABILITY OF THAT. WHAT THEY FEAR ARE THE UNCERTAINTIES AND VAGARIES OF THE INSTITUTIONS THEY HAVE TRADITIONALLY RELIED UPON.

INTEREST RATES GOING FROM 10 PERCENT TO 22 PERCENT AND THEN BACK TO 10 PERCENT; TRUST COMPANIES FAILING; CHURCHES AND CHARITABLE INSTITUTIONS FALLING UNDER CLOUDS OF DISTRUST; BUSINESSES CHANGING HANDS AND UNDERMINING JOB SECURITY; AND SEEMINGLY ARBITRARY CHANGES TO RULES AND REGULATIONS BY GOVERNMENTS TAKING PLACE WHICH THE PUBLIC DOES NOT UNDERSTAND.

IS IT ANY WONDER THAT PEOPLE HAVE STOPPED TRUSTING?

WE MUST ASK OURSELVES WHAT IMAGE OF LEADERSHIP ARE WE PROJECTING TO OUR PEOPLE AND TO THE WORLD, AND MORE IMPORTANTLY, WHAT IMAGE DO WE WANT TO PROJECT OF THE CANADA WE ARE CREATING.

AT A TIME WHEN COMMUNIST NATIONS ARE MOVING AWAY FROM THEIR TRADITIONAL ECONOMIC MODEL;

AT A TIME WHEN DEMOCRATIC MOVEMENTS IN EASTERN EUROPE ARE OPENING UP NEW ENTREPRENEURIAL OPPORTUNITIES;

AT A TIME WHEN EUROPE IS MOVING CLOSER TO A SINGLE POWERFUL TRADING BLOC AND THE PACIFIC RIM IS BURSTING AT THE SEAMS;

WHAT IS CANADA DOING TO REMAIN COMPETITIVE?

WHAT ARE WE REALLY DOING TO ALERT PEOPLE TO THE TRUE REALITIES OF CHANGE, AND TO ENSURE THAT THEY HAVE THE ABILITY TO PARTICIPATE IN SETTING PRIORITIES BY WHICH TO MANAGE CHANGE?

AND WHAT ARE WE DOING TO ENSURE THAT WE CAN EFFECTIVELY FORECAST THE OUTCOME OF CHANGE AND THE DIRECTION WE MUST TAKE TO BENEFIT FROM IT?

THE PRESENT ANSWER IS NOT PARTICULARLY PROMISING, AND OUR RESOLVE TO WORK COOPERATIVELY IS AT THE SAME TIME BECOMING MORE AND MORE STRAINED.

OF COURSE, WE HAVE OUR DIFFERENCES AND WE MUST RESPECT THEM. THAT IS THE NATURE OF OUR COUNTRY.

THROWING UP OUR HANDS IN DISAGREEMENT IS NOT CONSTRUCTIVE.

EVERYONE OF US IS SITTING AT THIS TABLE TODAY BECAUSE, AFTER YEARS OF COUNTERPRODUCTIVE RELATIONS, CANADIANS DECIDED THAT CONFRONTATION WAS NOT A PRODUCTIVE OPTION IN FEDERAL-PROVINCIAL AFFAIRS. IT IS FRANKLY OLD STYLE POLITICS THAT THE 1990'S WILL NEITHER RESPECT NOR SUSTAIN. AND OUR PEOPLE KNOW THAT. AND WE SHOULD KNOW IT TOO.

CONTINUING CONTROVERSY DOES NOT MAKE CANADA A BETTER PLACE TO LIVE, IT DOESN'T BEGIN TO BRING OUR INDIVIDUAL AND COLLECTIVE RESOURCES TO BEAR ON THE CRUCIAL ISSUES WE FACE.

IT IS THE EASIEST THING IN THE WORLD TO SIMPLY SAY THAT WE CAN'T AGREE. IT IS EASY TO BE CRITICAL OF ALL VIEWS THAT WE DO NOT SHARE. AND AT VARIOUS TIMES, WE HAVE ALL BEEN GUILTY OF THIS.

FRANKLY, WHAT TAKES COURAGE AND LEADERSHIP IS TO LISTEN TO THE DEMANDS OF OUR PEOPLE AND TO ANSWER WITH OUR HEARTS AND ALL THE CREATIVE COOPERATION THAT TOGETHER WE CAN MUSTER.

BUT WHAT IS PARTICULARLY ALARMING IS THE LARGE NUMBER OF RECENT EXAMPLES OF LACK OF THAT KIND OF COOPERATION:

TELECOMMUNICATIONS,
GOODS AND SERVICES TAX,
VIA RAIL,
UNEMPLOYMENT INSURANCE,
JURISDICTIONAL WRANGLING OVER ENVIRONMENT,
INTERPROVINCIAL TRADE BARRIERS,
AND THE MEECH LAKE ACCORD.

AND THE LIST DOES NOT STOP THERE.

WE HAVE TO DO A BETTER JOB AT WORKING THROUGH OUR DIFFERENCES AND AT MAINTAINING A CONTINUING DIALOGUE AMONG OURSELVES. AND WE HAVE TO MAKE A REALISTIC AND CONCILIATORY PRESENTATION OF THAT PROGRESS TO CANADIANS.

WE HAVE TO DO A BETTER JOB OF LISTENING TO THE PEOPLE, AND OF CONSULTING WITH THEM AND OUR OTHER SOCIAL AND ECONOMIC PARTNERS. AND THERE ARE MANY SUCH OTHER PARTNERS.

CANADIANS KNOW THAT WE, AT THIS TABLE, DO NOT ALONE HAVE ALL THE ANSWERS.

THEY RECOGNIZE THAT ALL CANADIANS HAVE A MAJOR ROLE TO PLAY IN PREPARING FOR THE NEXT DECADE.

CANADA, AS IT HEADS INTO THE 90'S AND BEYOND, MUST BE A COUNTRY WHICH IS:

COMPETITIVE WORLDWIDE AND GROWING ECONOMICALLY,
FAIR TO ITS REGIONS AND ALL ITS CITIZENS, AND
A SAFE, HEALTHY AND ECONOMICALLY SECURE PLACE IN WHICH TO LIVE.

WE HAVE THE OPPORTUNITY AT THIS CONFERENCE TO DEMONSTRATE THE LEADERSHIP NEEDED TO ENSURE THAT THIS VISION IS REALIZED.

I ADMIT THAT I DON'T HAVE ALL THE ANSWERS. BUT I CAN TELL YOU HOW WE CAN GET STARTED.

WE HAVE TO PULL TOGETHER TO PASS THE MEECH LAKE ACCORD AND GET ON WITH WORKING ON THE NEXT ROUND OF CONSTITUTIONAL REFORM. WE OWE THAT IMMEDIATE RESOLUTION TO THOSE WHO WILL BE DIRECTLY AFFECTED BY THE NEXT ROUND OF REFORM.

EVERY CANADIAN APPRECIATES THAT THE PROCESS OF CONSTITUTIONAL CHANGE IS DIFFICULT AND COMPLEX.

IT TAKES A GREAT DEAL OF PATIENCE, UNDERSTANDING, UNFAILING GOODWILL AND LEVEL HEADEDNESS, AND THEN SOME, TO GET THROUGH THE PROCESS. BUT CANADIANS ARE DEMANDING ALL OF THOSE THINGS OF US.

TO GET THIS DIFFICULT JOB DONE WE MUST ALL WORK HARDER TO AVOID CONTROVERSY AND RHETORIC, AND TO DEMONSTRATE LEADERSHIP.

A LOT OF OTHER COUNTRIES LOOK AT US ENVIABLY BECAUSE WE NOT ONLY ACCEPT DIFFERENT WAYS OF DOING THINGS, BUT WE ALSO ENCOURAGE THEM BECAUSE THEY ARE PART OF WHAT MAKES US STRONG.

OUR EFFECTIVE PARTICIPATION IN THE INTERNATIONAL ECONOMY REQUIRES THAT WE ARE, AND ARE SEEN TO BE, RECONCILING THOSE DIFFERENCES BY WORKING TOGETHER TO CANADA'S ADVANTAGE.

WE MUST WORK HARD TO MAKE SURE THAT CANADIAN PEOPLE, BUSINESSES AND GOVERNMENTS ARE FULLY COMPETITIVE.

TO BE FULLY COMPETITIVE WE NEED AN EDUCATION AND TRAINING SYSTEM WHICH ENSURES THAT OUR YOUTH CAN ACCESS ALL THE OPPORTUNITIES AVAILABLE.

THAT MEANS THAT THEY MUST BE KNOWLEDGEABLE IN THE SCIENCES, IN RESEARCH AND DEVELOPMENT, IN BUSINESS ADMINISTRATION, IN LANGUAGES, IN ENTREPRENEURSHIP, AND IN THE MANAGEMENT OF TRADE.

TO BE FULLY COMPETITIVE, WE NEED A TAX SYSTEM WHICH IS FAIR, EFFICIENT, AND WHICH IS ACCEPTABLE TO PEOPLE AND WHICH CLEARLY SETS OUT FOR THEM BOTH THE SHORT-TERM AND THE LONG-TERM ASPECTS AND BENEFITS.

TO DO THAT WE MUST TELL OUR FINANCE MINISTERS AND OFFICIALS TO GET BACK TOGETHER TO DEVELOP AN ALTERNATIVE WHICH IS ACCEPTABLE TO CANADIANS, WHILE REMAINING STRONG FOR THE ECONOMY.

TO BE FULLY COMPETITIVE, OUR PRODUCERS, OUR FARMERS AND BUSINESS PEOPLE MUST FEEL, AND BE ABLE TO ENSURE EMPLOYEES, THAT THEIR COMPANIES AND PRODUCE WILL BE TREATED FAIRLY WHEN THEY ACCESS THE INTERNATIONAL MARKETS AND PROTECTED WHEN THEY ARE NOT.

TO DO THIS, WE MUST PUSH STRONGLY FOR SOLUTIONS AT GATT FOR THE WORLD'S SUBSIDY WARS AND WE MUST MAKE SURE THAT OUR POLICIES AND PROGRAMS ADDRESS THE CURRENT NEEDS OF OUR PRODUCERS.

TO BE FULLY COMPETITIVE MEANS THAT PEOPLE MUST BE ABLE TO PARTICIPATE MORE DIRECTLY IN THE ECONOMIC DEVELOPMENT OF THEIR COMMUNITIES, REGIONS AND THE COUNTRY.

THAT MEANS THAT PROGRAMS AND MECHANISMS MUST BE PUT IN PLACE TO ENCOURAGE PEOPLE TO INVEST IN THEIR COMMUNITIES SO THAT JOB OPPORTUNITIES ARE THERE FOR THEIR CHILDREN AND THE QUALITY OF LIFE IS PROTECTED AND ENHANCED.

TO BE FULLY COMPETITIVE ALSO MEANS PROTECTING OUR ENVIRONMENT AND PROMOTING SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

THIS MEANS THAT ENVIRONMENTAL PROTECTION MUST GO HAND IN HAND WITH ECONOMIC GROWTH.

TO ACCOMPLISH THIS WE MUST CALL ON OUR MINISTERS RESPONSIBLE TO DEVELOP A NATIONAL STRATEGY ON THE ENVIRONMENT IN CONSULTATION WITH THE PUBLIC AND BUSINESSES.

IF WE CAN:

FIND THE POLITICAL WILL TO PASS THE MEECH LAKE ACCORD;
ENSURE THAT OUR EDUCATION AND TRAINING SYSTEM GIVES OUR PEOPLE THE RIGHT TOOLS TO BE COMPETITIVE;
DEVELOP A SOUND AND PUBLICLY ACCEPTABLE TAX PROPOSAL; AND
COOPERATIVELY DEVELOP A NATIONAL STRATEGY ON THE ENVIRONMENT,

WE WILL HAVE A SOLID BASE TO REALIZE THE VISION OF A BETTER CANADA WITH A BRIGHT FUTURE.

WE HAVE TWO CHOICES. WE CAN SIT AND ARGUE AND DISAGREE WHILE THE WORLD OVERTAKES US, OR WE CAN MOVE AHEAD AND BUILD.

I BELIEVE IN BUILDING, IN MOVING AHEAD.

ABOVE ALL, I BELIEVE IN DOING IT STEP BY STEP, HAND IN HAND, AROUND THIS FIRST MINISTERS' TABLE, AND WITH OUR PEOPLE ALL ACROSS THIS PRECIOUS LAND.

THANK YOU, MR. CHAIRMAN.

CA1 Z2 -C52

VEUILLEZ VERIFIER AU MOMENT DE D'ALLOCUTION

DOCUMENT : 800-27/062

Traduction du Secrétariat

NOTES EN VUE DE L'ALLOCUTION

DU PREMIER MINISTRE GRANT DEVINE

Séance inaugurale

Conférence des premiers ministres sur l'économie

Ottawa (Ontario)

Les 9 et 10 novembre 1989

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux Premiers ministres Filmon et Wells, qui assistent pour la première fois à une conférence des Premiers ministres ur l'économie (CPME).

J'espère que ce sera pour eux, comme cela l'est pour moi, une occasion importante pour échanger des idées, pour discuter des questions qui nous préoccupent, pour surmonter ce qui nous divise et pour collaborer en vue d'édifier un Canada plus fort.

Cette conférence est particulièrement importante, car, depuis notre dernière rencontre il y a deux ans à Toronto, notre détermination de collaborer en vue d'édifier un meilleur Canada et d'assurer un avenir plus brillant à cette génération et aux générations futures a été mise en doute.

Il y a peine quelques jours, j'ai terminé une tournée d'une semaine en Saskatchewan. Je me suis rendu dans un certain nombre de collectivités rurales pour parler aux gens et pour les écouter.

La plupart du temps, j'ai écouté, et les gens m'ont dit bien des choses. Leurs propos vont directement au coeur des questions qui risquent de nous diviser en tant que nation. Ils m'ont déclaré qu'ils n'aimaient pas, et qu'ils ne comprenaient pas, le projet de TPS et qu'ils ne voulaient pas d'autres impôts.

Ils m'ont fait savoir qu'ils voulaient des emplois et des débouchés pour eux-mêmes et leurs enfants dans les communautés mêmes où ils habitent. Ils craignent que les emplois ne tarissent et que leurs communautés ne disparaissent.

Ils m'ont déclaré qu'ils voulaient que l'on trouve des solutions à la guerre des prix sur les marchés internationaux.

Le plus souvent, ils m'ont fait savoir qu'ils voulaient que leurs gouvernements leur parlent ouvertement et les écoutent. "Un plus grand dialogue et davantage de consultations à tous les niveaux", ont-ils déclaré. Ils comptent également sur nous pour consulter et coopérer au-delà des divisions régionales ou de parti.

Les gens étaient tous des gens honnêtes, laborieux, animés par une énergie et une motivation qui semblent illimitées. Mais ils m'ont fait comprendre que leurs meilleurs efforts sont contrecarrés par les gouvernements à tous les niveaux. À leur avis, le Parlement et les assemblées législatives se livrent à des surenchères politiques et procédurales au lieu de trouver des solutions aux problèmes.

Et je sais que les gens à travers le pays soulèvent ces mêmes questions à maintes reprises.

Dans chacune des collectivités auxquelles je me suis rendu, le message était le même :

Vous, les hommes politiques, que faites-vous en matière de collaboration pour diriger ce pays? Quelle en est votre vision? Comment allez-vous vous assurer que les Canadiens demeurent compétitifs et sont en mesure de survivre dans un monde en rapide évolution?

Les changements que les Canadiens moyens ont dû confronter au cours des dix dernières années dépassent ceux auxquels ils ont dû faire face les deux, trois décennies précédentes ou plus. Et tous les Canadiens savent que nous allons assister à une plus grande mutation les dix prochaines années que les 100 dernières années. Toutefois, les Canadiens ont toujours réussi à s'adapter aux changements.

Ce que les gens trouvent très pénible, ce n'est pas l'évolution, car ils l'acceptent comme étant inévitable. Ce qu'ils redoutent, ce sont les incertitudes et les caprices des institutions sur lesquelles ils ont toujours compté.

Les taux d'intérêt qui passent de 10 p. 100 à 22 p. 100 et qui reviennent à 10 p. 100; les sociétés de <u>fiducie</u> qui font faillite; les Églises et les oeuvres de charité qui tombent en disgrâce; les

entreprises qui changent de main et qui sapent la sécurité de l'emploi; et les modifications apparemment arbitraires qui sont apportées à des règles et règlements par les gouvernements et que le public ne comprend pas.

Est-il surprenant que les gens n'aient plus confiance?

Nous devons nous demander quelle image de leadership nous donnons aux Canadiens et au monde entier, et de plus important, quelle image nous voulons donner du Canada que nous créons.

À un moment où des pays communistes s'écartent de leur modèle économique traditionnel;

À un moment où des mouvements démocratiques dans l'Europe de l'Est ouvrent de nouveaux débouchés au niveau de l'entreprise;

À un moment où l'Europe se rapproche d'un bloc commercial uni et où la ceinture du Pacifique regorge d'activité;

Que fait le Canada pour demeurer compétitif?

Que faisons-nous vraiment pour sensibiliser la population à la réalité de l'évolution et pour nous assurer qu'elle a la capacité

de participer à l'établissement de priorités qui permettent de gérer le changement?

Et que faisons-nous pour pouvoir prédire efficacement l'issue du changement et l'orientation que nous devons prendre afin d'en tirer profit?

La réponse qu'on peut offrir à présent n'est pas particulièrement prometteuse, et en même temps notre volonté de collaborer est de plus en plus mise à rude épreuve.

Naturellement, nous avons nos différences et nous devons les respecter. C'est la nature de notre pays.

Ce n'est pas constructif de lever les bras de désespoir en cas de désaccord.

Si nous nous retrouvons tous aujoud'hui autour de cette table, c'est parce que, après des années de relations peu fructueuses, les Canadiens ont décidé que la confrontation n'était pas une solution productive dans les relations fédérales-provinciales. C'est une politique franchement dépassée qui ne sera ni respectée ni défendable dans les années 90. Et la population le sait. Et nous devons le savoir également.

Une controverse perpétuelle ne fait pas du Canada un meilleur endroit pour vivre; elle ne nous permet pas d'utiliser nos ressources individuelles et collectives pour nous attaquer aux questions fondamentales qui se posent à nous.

Il est tout ce qui a de plus facile au monde de dire simplement que nous ne nous entendons pas. Il est facile de critiquer tous les points de vue que nous ne partageons pas. Et nous l'avons tous fait à divers moments.

Ce qui demande du courage et du leadership, c'est d'écouter les revendications de notre population et d'y répondre avec notre coeur dans un grand esprit de collaboration.

Ce qui est particulièrement alarmant, c'est le grand nombre d'exemples récents de l'absence de ce genre de collaboration :

les télécommunications,
la taxe sur les biens et services,
VIA Rail,
l'assurance-chômage,
les disputes d'ordre juridictionnel au sujet de l'environnement,
les barrières commerciales interprovinciales, et
l'Accord du lac Meech.

Ce ne sont là que quelques exemples.

Nous devons nous efforcer davantage de surmonter nos différences et de maintenir un dialogue constant entre nous. Et nous devons aux Canadiens un tableau réaliste et conciliant des progrès accomplis.

Nous devons écouter davantage nos gens, les consulter et consulter nos autres partenaires sociaux et économiques. Et nous avons de nombreux partenaires.

Les Canadiens savent qu'à cette table nous ne détenons pas à nous tous seuls toutes les réponses.

Ils reconnaissent que tout le monde a un rôle important à jouer dans la préparation du pays pour la prochaine décennie.

Le Canada, alors qu'il aborde les années 90 et les années suivantes, doit être :

compétitif sur les marchés mondiaux et en pleine croissance économique,

équitable envers toutes ses régions et tous ses citoyens,

un endroit sain et économiquement stable où l'on peut vivre en sécurité.

Nous avons l'occasion à cette conférence de démontrer le leadership nécessaire à la réalisation de cette vision.

Je reconnais que je n'ai pas réponse à tout. Mais je peux vous dire par où nous pouvons commencer.

Nous devons réunir nos efforts pour que l'Accord du lac Meech soit ratifié et commencer à nous pencher sur la prochaine ronde de réforme constitutionnelle. Nous devons agir immédiatement dans l'intérêt de ceux qui seront directement touchés par la prochaine ronde de réforme.

Tous les Canadiens savent que le processus de réforme constitutionnelle est difficile et complexe.

Il faut beaucoup de patience, de compréhension, de volonté inébranlable et de sérénité pour mener à bien ce processus. C'est ce que les Canadiens exigent de nous.

Pour nous acquitter de ce travail difficile, nous devons tous nous efforcer davantage d'éviter la controverse et la rhétorique, et de faire preuve de leadership.

Bon nombre d'autres pays nous regardent avec envie parce que non seulement nous acceptons des façons différentes de procéder, mais nous les encourageons également, car c'est ce qui fait notre force.

Pour que notre participation à l'économie internationale soit efficace, nous devons concilier ces différences en oeuvrant ensemble dans l'intérêt du Canada, et c'est l'image que nous devons donner.

Nous ne devons ménager aucun effort pour que la population, les entreprises et les administrations publiques du Canada soient vraiment compétitives.

Pour être vraiment compétitifs, nous avons besoin d'un système d'enseignement et de formation qui permette à nos jeunes de tirer profit à toutes les possibilités qui leur sont offertes.

Cela veut dire qu'ils doivent être bien éduqués dans les domaines des sciences, de la recherche et du développement, de l'administration des entreprises, des langues, de l'entreprenariat et de la gestion du commerce.

Pour être vraiment compétitifs, nous avons besoin d'un régime fiscal qui soit équitable, efficient et acceptable aux yeux de la

population et qui définit clairement les aspects et avantages à court et à long termes.

Pour ce faire, nous devons demander à nos ministres des Finances et à nos fonctionnaires de se réunir de nouveau afin de mettre au point une solution de rechange qui soit acceptable aux yeux des Canadiens tout en favorisant l'économie.

Pour être vraiment compétitifs, nos producteurs, nos agriculteurs et nos hommes d'affaires doivent ressentir et pouvoir transmettre ce sentiment à leurs employés, que leurs entreprises et produits seront traités équitablement lorsqu'ils accéderont aux marchés internationaux et qu'ils seront protégés dans le cas contraire.

À cet égard, nous devons exercer de fortes pressions pour que, à l'occasion des négociations du GATT, on trouve des solutions à la guerre des subventions sur les marchés mondiaux et nous devons nous assurer que nos politiques et programmes répondent aux besoins actuels de nos producteurs.

Pour que nous soyons vraiment compétitifs, il faut que la population puisse participer plus directement au développement économique de ses collectivités, de ses régions et du pays.

Cela veut dire qu'il faut instaurer des programmes et des mécanismes propres à encourager les gens à investir dans leurs collectivités de manière à ce qu'il y ait des débouchés pour leurs enfants et que la qualité de vie soit protégée et renforcée.

Pour vraiment être compétitifs, nous devons aussi protéger notre environnement et promouvoir le développement durable.

Cela signifie que la protection de l'environnement va de pair avec la croissance économique.

Pour parvenir à ce but, nous devons demander à nos ministres responsables d'élaborer une stratégie nationale sur l'environnement de concert avec le public et le secteur privé.

Si nous pouvons :

trouver la volonté politique nécessaire pour faire ratifier l'Accord du lac Meech;

nous assurer que notre système d'enseignement et de formation donne à notre population les instruments dont elle a besoin pour être compétitive;

élaborer un projet fiscal sain et acceptable aux yeux du public; et

mettre au point ensemble une stratégie nationale sur l'environnement,

nous disposerons d'une base solide pour réaliser la vision d'un meilleur Canada qui a devant lui un brillant avenir.

Nous avons deux choix : nous pouvons rester là à argumenter jusqu'à ce que nous soyons dépassés par les événements ou bien nous pouvons avancer et créer.

Je suis pour la progression et la création.

Surtout, je suis en faveur des réalisations accomplies étape par étape, dans un esprit de collaboration, autour de cette table des Premiers ministres et de concert avec l'ensemble de la population de ce précieux pays.

Je vous remercie Monsieur le Président.

CA 1
Z 2
- C52

CHECK AGAINST DELIVERY

DOCUMENT: 800-27/063

SPEAKING NOTES FOR
PREMIER GRANT DEVINE

Environment and Sustainable Development

First Ministers' Conference on the Economy
Ottawa, Ontario

November 9 - 10, 1989

THANK YOU MR. CHAIRMAN,

YESTERDAY, I SPOKE ABOUT THE IMPORTANCE OF CANADA REMAINING COMPETITIVE WORLDWIDE SO THAT WE CAN ENSURE A BRIGHTER FUTURE FOR OURSELVES AND FOR OUR CHILDREN.

AND I SAID THAT TO BE FULLY COMPETITIVE WE HAD TO PROTECT OUR ENVIRONMENT AND PROMOTE SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

THE ECONOMIC HARDSHIPS WE FACED IN THE LAST DECADE REQUIRED THAT WE DEVOTE OUR ATTENTION TO SOLVING ECONOMIC PROBLEMS.

WE HAVE NOW COME TO REALIZE THAT ECONOMIC PROSPERITY ALONE DOES NOT GUARANTEE A FUTURE CONSISTENT WITH THE QUALITY OF LIFE ASPIRED TO BY CANADIANS.

IT IS BUT ONE COMPONENT OF WHAT CANADIANS ARE LOOKING FOR AND THAT IS WHY THE ISSUES OF HEALTH, THE FAMILY, SOCIAL PROGRAMS AND THE ENVIRONMENT HAVE COME TO PLAY AN EVER INCREASING ROLE AT OUR DELIBERATIONS ON THE ECONOMY.

TODAY, THE CRUCIAL CHALLENGE FOR US IS SUSTAINABLE DEVELOPMENT - TO MAKE THE PROTECTION OF THE ENVIRONMENT A STRONGER PART OF THE DECISION MAKING ON ECONOMIC DEVELOPMENT AND AT THE SAME TIME REMAINING COMPETITIVE INTERNATIONALLY.

THE ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ARE RECEIVING WORLDWIDE ATTENTION.

THE BRUNDTLAND COMMISSION FIRST BROUGHT TO INTERNATIONAL ATTENTION THE IDEA OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

THE ENVIRONMENT WAS ON THE AGENDA FOR THE LAST TWO GROUP OF SEVEN SUMMITS.

MAJOR EFFORTS ARE UNDER WAY INTERNATIONALLY TO DEAL WITH ENVIRONMENTAL QUESTIONS.

AND CANADA IS NOW PLAYING A LEADERSHIP ROLE. AT THE G-7 MEETINGS, AT THE COMMONWEALTH MEETINGS, AT THE UNITED NATIONS, AND THROUGH ITS AID PROGRAMS.

WE OFTEN TALK ABOUT THE GLOBAL VILLAGE WHEN WE TALK ABOUT TRADE, HOWEVER, THE TERM IS EQUALLY IF NOT MORE RELEVANT WHEN REFERRING TO THE ENVIRONMENT AND THE NEED FOR COOPERATION, AMONG OURSELVES AND INTERNATIONALLY, IN RESOLVING MANY OF THE ENVIRONMENTAL PROBLEMS WE FACE.

GOVERNMENTS AND THE CANADIAN PUBLIC ARE MORE AND MORE AWARE THAT WHAT HAPPENS IN CANADA MAY BE AFFECTED BY AND MAY IMPACT ON

ACTIVITIES OUTSIDE OUR BORDERS AND IN SOME CASES HALFWAY ACROSS THE GLOBE.

AND IT IS NOT JUST EMISSIONS WHICH CAUSE ACID RAIN, OR THE DESTRUCTION CAUSED BY OIL SPILLS THAT WE NEED TO ADDRESS.

WE ARE ALSO AFFECTED BY RULES AND REGULATIONS PASSED IN OTHER COUNTRIES.

WE MUST NOT ONLY ENSURE OUR ECONOMIC DEVELOPMENT POLICIES ARE COMPATIBLE WITH OUR ENVIRONMENTAL OBJECTIVES, WE MUST ALSO ENSURE THAT OUR DEVELOPMENT STRATEGIES REFLECT THE CHANGING INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL OBJECTIVES.

JUST LOOK AT THE IMPACT THAT EXPECTED RULES IN THE U.S. ABOUT THE RECYCLING OF PAPER WILL HAVE ON OUR PULP AND PAPER INDUSTRY.

WE COULD LOOK AT CONCERNS LIKE THIS AS PROBLEMS TO BE SOLVED.

I PREFER TO LOOK AT THEM AS OPPORTUNITIES.

OPPORTUNITIES TO WORK TOGETHER TO MAKE SURE THAT CANADA IS A SAFE, HEALTHY AND ECONOMICALLY SECURE PLACE FOR US AND FOR OUR FAMILIES.

DURING THE WEEK LONG POST "HARVEST" TOUR OF SASKATCHEWAN THAT I JUST COMPLETED, PEOPLE TOLD ME THAT THE QUALITY OF LIFE IS A VERY IMPORTANT ISSUE TO THEM.

PEOPLE WANT THE LEADERS OF THIS COUNTRY TO PROTECT THEIR QUALITY OF LIFE.

CANADIANS ARE LOOKING FOR US TO LEAD BY SETTING AN EXAMPLE.

THEY WANT US TO PROCEED IN A REASONED FASHION.

ONE WHICH SETS OUT CLEARLY AND FROM THE OUTSET THE RULES TO BE FOLLOWED.

ONE WHICH TAKES INTO CONSIDERATION ALL THE ENVIRONMENTAL REALITIES AND ALL THE ECONOMIC REALITIES IN ORDER TO PROVIDE FOR OUR NEEDS WITHOUT COMPROMISING THE NEEDS OF FUTURE GENERATIONS.

THAT'S WHAT SUSTAINABLE DEVELOPMENT IS ALL ABOUT.

CANADA IS A COUNTRY RICH IN NATURAL RESOURCES, WITH ABUNDANT FRESH WATER, VAST TRACTS OF THE BEST AGRICULTURAL LAND ANYWHERE, HUGE FORESTS AND RICH MINERAL AND PETROLEUM DEPOSITS.

WE HAVE MUCH TO BE THANKFUL FOR AND WITH THAT COMES A GREAT RESPONSIBILITY.

AS A FARMER, I KNOW FIRST HAND THAT IF YOU DON'T TAKE CARE OF THE LAND IT WON'T TAKE CARE OF YOU. AND THE SAME GOES FOR WATER, TREES, EVERYTHING.

PEOPLE IN SASKATCHEWAN HAVE ALWAYS BEEN CONCERNED ABOUT CONSERVATION.

THAT IS WHY SASKATCHEWAN HAS UNDERTAKEN A NUMBER OF INITIATIVES TO ADDRESS CONSERVATION AND ENVIRONMENTAL MANAGEMENT ISSUES:

- A 15 YEAR MULTI-MILLION DOLLAR NORTH AMERICAN WATERFOWL MANAGEMENT PLAN - THE ESTABLISHMENT OF THE FIRST CROWN CORPORATION TO LEAD WATERFOWL MANAGEMENT;
- A FIVE YEAR, $10 MILLION PLAN TO ESTABLISH THE GRASSLANDS NATIONAL PARK;
- $15 MILLION FOR INNOVATIVE RESEARCH AND DEVELOPMENT TO CONSERVE OUR SOIL RESOURCES AND TO ENSURE A SUSTAINABLE AGRICULTURE INDUSTRY;
- AGRICULTURAL BIOTECHNOLOGY RESEARCH AND PRODUCT DEVELOPMENT TO DEVELOP ENVIRONMENTALLY SAFE BIOPESTICIDES;

- A CENTRALIZED PCB STORAGE FACILITY SPECIFICALLY DESIGNED TO RECEIVE AND SAFELY STORE THESE WASTES UNTIL A FACILITY TO DESTROY THEM IS AVAILABLE;
- OVER $5 MILLION TO CONTINUE THE PROGRAM TO RENEW SASKATCHEWAN'S FORESTS BY PLANTING 50 MILLION SEEDLINGS;
- MONIES TO IMPLEMENT A WATER QUALITY MANAGEMENT SYSTEM TO ENSURE THE SAFETY OF DRINKING WATER IN OUR COMMUNITIES;
- THE ALLOCATION OF 35 PER CENT OF TOTAL PROJECT COSTS ON ENVIRONMENTAL CONSERVATION INITIATIVES FOR THE RAFFERTY - ALAMEDA PROJECT; AND
- THE ESTABLISHMENT OF A ROUND TABLE ON ENVIRONMENT AND ECONOMY TO DEVELOP A PROVINCIAL CONSERVATION STRATEGY.

IN CANADA, THE ENVIRONMENT IS A SHARED RESPONSIBILITY OF THE PROVINCIAL AND FEDERAL GOVERNMENTS. EACH ORDER OF GOVERNMENT HAS A ROLE TO PLAY.

HOWEVER, INSTEAD OF WORKING TOGETHER TO ADDRESS THESE ISSUES, ALL TOO OFTEN WE TRY TO "GO IT ALONE" AND END UP FIGHTING OVER JURISDICTION.

HOW CAN WE EXPECT TO COMPETE EFFECTIVELY IN A WORLD MORE AND MORE CONCERNED WITH ENVIRONMENTAL SAFETY WHEN WE CAN NOT EVEN AGREE AMONG OURSELVES ON COMMON STANDARDS?

HOW CAN WE SET AN EXAMPLE FOR CANADIANS AND FOR THE WORLD ON WAYS TO PURSUE COOPERATIVELY SUSTAINABLE DEVELOPMENT WHEN WE BICKER OVER RESPONSIBILITY AND JURISDICTION?

CANADIANS ARE DEMANDING THAT WE ACT TO PROTECT OUR ENVIRONMENT AND THAT WE FIND SOLUTIONS TO THESE CONCERNS. WE NEED TO USE OUR RESOURCES TO SOLVE PROBLEMS, NOT TO FIGHT ABOUT THEM.

OUR MINISTERS OF THE ENVIRONMENT ARE SHOWING US THE WAY TO ADDRESS OUR DIFFERENCES.

LET US BUILD ON THEIR WORK AND ENSURE THAT DIALOGUE AND CONSULTATION CONTINUE AMONG OURSELVES AND WITH OUR PEOPLE.

IT IS BECAUSE NATURE HAS SO BLESSED US THAT WE HAVE AN ADDED RESPONSIBILITY TO PROTECT OUR ENVIRONMENT AND SET AN EXAMPLE FOR THE WORLD.

AND THIS IS NOT JUST THE RESPONSIBILITY OF GOVERNMENTS.

ENVIRONMENTAL EXCELLENCE IS THE INDIVIDUAL RESPONSIBILITY OF EACH AND EVERYONE OF US.

THERE IS NO EASY CURE FOR THIS SITUATION. ANY SOLUTION WILL LIKELY INVOLVE SOME CHANGES TO OUR LIFESTYLE.

ALL OF US WILL HAVE TO ADAPT AND FOR SOME THERE WILL BE MORE CHANGES THAN FOR OTHERS.

THE PROVINCES AND THE FEDERAL GOVERNMENT HAVE STARTED WORK TO ADDRESS VARIOUS PARTS OF THE ENVIRONMENTAL PROBLEM.

WHAT IS STILL LACKING THOUGH IS A CONCERTED, COOPERATIVE EFFORT WHICH INVOLVES ALL OF US AROUND THIS TABLE.

WE HAVE TO EDUCATE, CONSULT AND LISTEN TO THE PUBLIC, BUSINESS AND INTEREST GROUPS.

WE HAVE TO COOPERATE WITH EACH OTHER AND OVERCOME THE JURISDICTIONAL IMPEDIMENTS TO DEALING WITH THE ISSUE.

WE HAVE TO DEVELOP POLICIES AND PROGRAMS THAT WILL ENSURE THAT OUR ECONOMIC AND SOCIAL WELL BEING ARE SUSTAINABLE IN A MANNER CONSISTENT WITH OUR ECONOMIC, DEMOGRAPHIC AND GEOGRAPHIC DIFFERENCES.

I PROPOSE THAT WE START TO CORRECT THIS DEFICIENCY BY ENDORSING THE PRINCIPLES ON COOPERATION DEVELOPED BY OUR ENVIRONMENT MINISTERS AND BY DIRECTING THEM TO BUILD ON THE WORK WHICH THEY HAVE STARTED AND TO PREPARE A NATIONAL STRATEGY ON THE ENVIRONMENT.

THE STRATEGY SHOULD INCLUDE A SPECIFIC PLAN OF ACTION AND THE PUBLIC AT LARGE AND THE PRIVATE SECTOR MUST BE INVOLVED IN THE PREPARATION OF THE STRATEGY.

THE PUBLIC IS SUPPORTIVE OF STRONG ACTION TO PROTECT THE ENVIRONMENT.

BUSINESS PEOPLE AND ENTREPRENEURS ARE MORE AND MORE SUPPORTIVE OF ACTION ON ENVIRONMENTAL PROTECTION.

THE QUESTION IS: ARE WE, AS GOVERNMENTS, READY TO ACT COOPERATIVELY AND WORK TOGETHER ON THIS ISSUE?

I BELIEVE WE ARE.

THANK YOU MR. CHAIRMAN.

CA 1
Z 2
- C52

VERSION NON DÉFINITIVE

DOCUMENT: 800-27/063

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

NOTES EN VUE D'UNE ALLOCUTION DU

PREMIER MINISTRE GRANT DEVINE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE

OTTAWA (ONTARIO)

LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

MERCI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

HIER, J'AI AFFIRMÉ QU'IL ÉTAIT IMPORTANT QUE LE CANADA DEMEURE COMPÉTITIF À L'ÉCHELLE MONDIALE AFIN QUE NOUS PUISSIONS PRÉPARER UN MEILLEUR AVENIR POUR NOUS ET POUR NOS ENFANTS.

ET J'AI DIT QUE, POUR ÊTRE VRAIMENT COMPÉTITIFS, NOUS DEVIONS PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES QUE NOUS AVONS ÉPROUVÉES AU COURS DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE NOUS ONT FORCÉ À NOUS OCCUPER DE NOS PROBLÈMES ÉCONOMIQUES.

NOUS AVONS MAINTENANT COMPRIS QUE LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE NE PEUT À ELLE SEULE GARANTIR UN AVENIR CONFORME À LA QUALITÉ DE VIE À LAQUELLE ASPIRENT LES CANADIENS.

CE N'EST LÀ QU'UN ASPECT DE CE QUE RECHERCHENT LES CANADIENS ET C'EST POURQUOI LA SANTÉ, LA FAMILLE, LES PROGRAMMES SOCIAUX ET L'ENVIRONNEMENT EN SONT VENUS À JOUR UN RÔLE DE PLUS EN PLUS IMPORTANT PENDANT NOS DÉLIBÉRATIONS SUR L'ÉCONOMIE.

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS UN DÉFI CRUCIAL À RELEVER, CELUI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DONNER PLUS DE POIDS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES DÉCISIONS QUE NOUS PRENONS AU SUJET DU

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TOUT EN RESTANT COMPÉTITIFS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE.

L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉRESSENT LE MONDE ENTIER.

LA COMMISSION BRUNDTLAND A ÉTÉ LA PREMIÈRE À ATTIRER L'ATTENTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE SUR LA POSSIBILITÉ D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.

L'ENVIRONNEMENT ÉTAIT À L'ORDRE DU JOUR DES DEUX DERNIERS SOMMETS DU GROUPE DES SEPT.

LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES FONT L'OBJET DE GRANDS EFFORTS AU NIVEAU INTERNATIONAL.

ET LE CANADA JOUE ACTUELLEMENT UN RÔLE DE PREMIER PLAN. AUX RÉUNIONS DU G-7, AUX RÉUNIONS DU COMMONWEALTH, AUX NATIONS UNIES, ET DANS LE CADRE DE SES PROGRAMMES D'AIDE.

IL EST SOUVENT QUESTION DE VILLAGE GLOBAL PENDANT NOS DÉBATS ÉCONOMIQUES ET, POURTANT, LE TERME EST AUSSI SINON PLUS PERTINENT LORSQUE NOUS TRAITONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NÉCESSITÉ DE COLLABORER, LES UNS AVEC LES AUTRES ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE,

AFIN DE RÉSOUDRE DE NOMBREUX PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX QUI SE POSENT AUJOURD'HUI.

LES GOUVERNEMENTS ET LE PUBLIC CANADIEN SONT DE PLUS EN PLUS CONSCIENTS DU FAIT QUE LES DÉCISIONS QUI SONT PRISES AU CANADA ONT DES EFFETS QUI PEUVENT SE FAIRE SENTIR DANS D'AUTRES PAYS ET MÊME DE L'AUTRE CÔTÉ DU MONDE.

ET NOUS NE DEVONS PAS NOUS OCCUPER SEULEMENT DES ÉMISSIONS QUI CAUSENT DES PRÉCIPITATIONS ACIDES OU DE LA DESTRUCTION OCCASIONNÉE PAR LES FUITES DE PÉTROLE.

NOUS SOMMES ÉGALEMENT TOUCHÉS PAR LES RÈGLES ET RÈGLEMENTS QUI SONT ADOPTÉS PAR LES AUTRES PAYS.

NOUS DEVONS NOUS ASSURER NON SEULEMENT QUE NOS POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CADRENT AVEC NOS OBJECTIFS ENVIRONMENTAUX, MAIS AUSSI QUE NOS STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT TIENNENT COMPTE DES NOUVEAUX OBJECTIFS ENVIRONMENTAUX SUR LE PLAN INTERNATIONAL.

PENSONS SEULEMENT À L'INCIDENCE QUE LES RÈGLES QUI SERONT PROBABLEMENT PASSÉES AU ÉTATS-UNIS PAR RAPPORT AU RECYCLAGE DU PAPIER POURRAIENT AVOIR SUR NOTRE INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS.

NOUS POURRIONS CONSIDÉRER LES PRÉOCCUPATIONS DE CE TYPE COMME DES PROBLÈMES À RÉSOUDRE.

JE PRÉFÈRE LES CONSIDÉRER COMME DES OCCASIONS À SAISIR.

DES OCCASIONS DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR NOUS ASSURER QUE LE CANADA EST UN PAYS SÛR, SAIN ET ÉCONOMIQUEMENT STABLE POUR NOUS ET POUR NOS FAMILLES.

PENDANT LA TOURNÉE D'UNE SEMAINE QUE JE VIENS DE FAIRE DE LA SASKATCHEWAN APRÈS LA RÉCOLTE, LES GENS M'ONT INFORMÉ QUE LA QUALITÉ DE LA VIE EST UNE QUESTION TRÈS IMPORTANTE POUR EUX.

LES GENS VEULENT QUE LES DIRIGEANTS DE CE PAYS PROTÈGENT LEUR QUALITÉ DE VIE.

LES CANADIENS VEULENT QUE NOUS OUVRIONS LE CHEMIN EN DONNANT L'EXEMPLE.

ILS VEULENT QUE NOUS PROCÉDIONS D'UNE FAÇON RATIONNELLE.

D'UNE FAÇON QUI ÉNONCE CLAIREMENT ET DÈS LE DÉBUT LES RÈGLES À SUIVRE.

D'UNE FAÇON QUI TIENT COMPTE DE TOUTES LES RÉALITÉS TANT ENVIRONNEMENTALES QU'ÉCONOMIQUES DE FAÇON QUE NOUS PUISSIONS RÉPONDRE À NOS BESOINS SANS COMPROMETTRE CEUX DES GÉNÉRATIONS À VENIR.

VOILÀ CE QUE SIGNIFIE L'ENVIRONNEMENT DURABLE.

LE CANADA EST UN PAYS RICHE EN RESSOURCES NATURELLES, QUI ABONDE EN EAU FRAÎCHE, EN TERRES ARABLES COMPTANT PARMI LES MEILLEURES AU MONDE, EN VASTES FORÊTS ET EN RICHES GISEMENTS MINIERS ET PÉTROLIFÈRES.

NOUS SOMMES TRÈS FAVORISÉS, CONSTAT QUI EST ASSORTI D'UNE GRANDE RESPONSABILITÉ.

EN TANT QU'AGRICULTEUR, JE SAIS PERSONNELEMENT QUE, SI VOUS NE PRENEZ PAS SOIN DE LA TERRE, ELLE NE PRENDRA PAS SOIN DE VOUS. ET IL EN VA DE MÊME POUR L'EAU, LES ARBRES, TOUT.

LES HABITANTS DE LA SASKATCHEWAN SE SONT TOUJOURS INTÉRESSÉS À LA CONSERVATION.

VOILÀ POURQUOI LE GOUVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN A PRIS UN CERTAIN NOMBRE DE MESURES EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- UN PLAN DE GESTION DE LA SAUVAGINE EN AMÉRIQUE DU NORD QUI S'ÉTENDRA SUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS ET QUI COÛTERA PLUSIEURS MILLIONS DE DOLLARS;

- LA CRÉATION DE LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ D'ÉTAT CHARGÉE DE LA GESTION DE LA SAUVAGINE;

- UN PLAN QUINQUENNAL, D'UN COÛT DE DIX MILLIONS DE DOLLARS, CONSACRÉ À LA CRÉATION DU PARC NATIONAL GRASSLANDS;

- UN MONTANT DE 15 MILLIONS DE DOLLARS POUR LES PROJETS INNOVATEURS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT QUI VISENT À CONSERVER NOS SOLS ET À GARANTIR L'EXISTENCE D'UNE INDUSTRIE AGRICOLE;

- LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT EN BIOTECHNOLOGIE AGRICOLE EN VUE DE LA MISE AU POINT DE BIOPESTICIDES ÉCOLOGIQUES;

- DES INSTALLATIONS CENTRALISÉES D'ENTREPOSAGE EN TOUTE SÉCURITÉ DES BPC JUSQU'À CE QU'ILS PUISSENT ÊTRE DÉTRUITS;

- PLUS DE CINQ MILLIONS DE DOLLARS CONSACRÉS À LA PROROGATION DU PROGRAMME VISANT À RÉGÉNÉRER LES FORÊTS DE LA SASKATCHEWAN EN PLANTANT 50 MILLIONS DE SEMIS;

- DES FONDS CONSACRÉS À L'APPLICATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE L'EAU AFIN DE GARANTIR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DANS NOS COLLECTIVITÉS;

- L'AFFECTATION DE 35 P. 100 DES COÛTS TOTAUX DES PROJETS AUX MESURES DE CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA; ET

- LA CRÉATION D'UNE TABLE RONDE SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE EN VUE DE DÉFINIR UNE STRATÉGIE PROVINCIALE DE CONSERVATION.

AU CANADA, L'ENVIRONNEMENT EST LA RESPONSABILITÉ CONJOINTE DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX. CHAQUE ORDRE DE GOUVERNEMENT A UN RÔLE À JOUER.

CEPENDANT, PLUTÔT QUE DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR RÉSOUDRE TOUS LES PROBLÈMES, NOUS ESSAYONS TROP SOUVENT DE "FAIRE CAVALIER SEUL" ET NOS EFFORTS DÉGÉNÈRENT EN LUTTES DE COMPÉTENCE.

COMMENT POUVONS-NOUS NOUS ATTENDRE À ÊTRE COMPÉTITIFS DANS UN MONDE DE PLUS EN PLUS PRÉOCCUPÉ PAR LA SALUBRITÉ DE L'ENVIRONNEMENT LORSQUE NOUS NE POUVONS MÊME PAS NOUS ENTENDRE SUR DES NORMES COMMUNES?

COMMENT POUVONS-NOUS DONNER L'EXEMPLE AUX CANADIENS ET AU MONDE ENTIER DANS LA POURSUITE COOPÉRATIVE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE LORSQUE NOUS NOUS CHAMAILLONS AU SUJET DE NOS SPHÈRES DE RESPONSABILITÉ ET DE COMPÉTENCE?

LES CANADIENS EXIGENT QUE NOUS PROTÉGIONS NOTRE ENVIRONNEMENT ET QUE NOUS TROUVIONS DES SOLUTIONS AUX PROBLÈMES DE POLLUTION. NOUS DEVONS UTILISER NOS RESSOURCES À CETTE FIN, ET NON POUR NOUS CHICANER.

NOS MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT NOUS MONTRENT LA FAÇON DE RÉGLER NOS DIFFÉRENDS.

CONSTRUISONS SUR LEUR TRAVAIL ET MAINTENONS LE DIALOGUE ET LA CONSULATION ENTRE NOUS ET AVEC LES GENS QUE NOUS REPRÉSENTONS.

C'EST PARCE QUE LA NATURE NOUS A SI FAVORISÉS QUE NOUS SOMMES DOUBLEMENT TENUS DE PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT ET DE DONNER L'EXEMPLE AU MONDE.

ET IL NE S'AGIT PAS LÀ SEULEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DES GOUVERNEMENTS.

L'EXCELLENCE ENVIRONMENTALE EST LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DE CHACUN D'ENTRE NOUS.

IL N'Y A AUCUNE SOLUTION FACILE. QUOI QUE NOUS DÉCIDIONS, NOUS DEVRONS PROBABLEMENT MODIFIER NOTRE MODE DE VIE.

NOUS DEVRONS TOUS NOUS ADAPTER ET IL Y AURA PLUS DE CHANGEMENTS DANS CERTAINS CAS QUE DANS D'AUTRES.

LES PROVINCES ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT COMMENCÉ À SE PENCHER SUR DIVERS ASPECTS DU PROBLÈME ENVIRONNEMENTAL.

CEPENDANT, NOUS AVONS TOUJOURS BESOIN D'UN EFFORT CONCERTÉ ET COOPÉRATIF AUQUEL TOUTES LES PERSONNES ICI PRÉSENTES PEUVENT PRENDRE PART.

NOUS DEVONS INSTRUIRE, CONSULTER ET ÉCOUTER LE PUBLIC, L'ENTREPRISE ET LES GROUPES D'INTÉRÊTS.

NOUS DEVONS COLLABORER LES UNS AVEC LES AUTRES ET SURMONTER LES OBSTACLES DE COMPÉTENCE AU RÈGLEMENT DES PROBLÈMES.

NOUS DEVONS ÉLABORER DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES QUI ASSURERONT NOTRE MIEUX-ÊTRE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE TOUT EN RESPECTANT DE NOS DIFFÉRENCES ÉCONOMIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES.

JE PROPOSE QUE NOUS COMMENCIONS À COMBLER CETTE LACUNE EN ENTÉRINANT LES PRINCIPES DE COOPÉRATION ÉNONCÉS PAR NOS MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT ET EN LEUR DONNANT L'ORDRE DE FAIRE FOND SUR LE TRAVAIL QU'ILS ONT ENTAMÉ ET D'ÉLABORER UNE STRATÉGIE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT.

CETTE STRATÉGIE DOIT INCLURE UN PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE ET LE GRAND PUBLIC AINSI QUE LE SECTEUR PRIVÉ DOIVENT PARTICIPER À SA PRÉPARATION.

LE PUBLIC APPUIE DES MESURES ÉNERGIQUES VISANT À PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

LE MONDE DES AFFAIRES ET L'ENTREPRISE SONT DE PLUS EN PLUS FAVORABLES À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

LA QUESTION QUI SE POSE EST LA SUIVANTE: SOMMES NOUS, EN TANT QUE GOUVERNEMENTS, DISPOSÉS À COOPÉRER ET À TRAVAILLER ENSEMBLE À CETTE FIN?

JE CROIS QUE NOUS LE SOMMES.

MERCI, MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

CA 1
Z 2
- C52

9

DOCUMENT: 800-27/074

SPEAKING NOTES FOR

PREMIER TONY PENIKETT

GOVERNMENT OF THE YUKON

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

OTTAWA

NOVEMBER 9, 1989

The Yukon has been called the oldest land and the youngest. This may be more than a poetic truth. The land we now call the Yukon may have been home to the first human beings in North America. It was also one of the last places to be settled by Europeans. Our history has been one of paradoxes and extremes, socially, geographically and economically. Our heritage, our population, even our literature, has forged us into a territory where the usual rules do not always apply. While the Yukon faces the same problems and issues that the rest of Canada does, the solutions routinely applied in the South do not always work for us.

Like all Canadians, we are striving to diversify and stabilize our economy, enhance and maintain our infrastructure, and provide services for our citizens in an equitable and cost effective manner. Like you we are trying to build healthy and sustainable communities.

A small population, in a large area, our territory is necessarily innovative and intensely democratic but we also respect the traditions of both the aboriginal people and the settlers.

We have learned that we cannot depend on solutions to our problems to come from anyone but us. To that end we have begun to rethink the way in which decisions are made in the Yukon. Rather than being imposed from the top down, our policy is increasingly determined from the bottom up. We are making grassroot participation the norm rather than the exception.

Perhaps it is our aboriginal heritage, with its tradition of consensus decision making, that argues so strongly for community participation in the decisions that will affect them. When Yukoners believe that we have played a part in a decision, when we feel that we have a stake in it, we act together to make that decision work.

We have tried to apply these principles to the manner in which we approached the Indian land claim negotiations. The framework agreement which was signed this year with the Council for Yukon Indians, the Federal Government and the Yukon government satisfies the historic and legal claim of the Yukon's aboriginal peoples. It is also an agreement which benefits all Yukoners.

From the start, we have worked to ensure that negotiations were conducted on a co-operative rather than adversarial basis. We believed that the land claim agreement could and should be something which would strengthen our society rather than divide it. From our point of view a "made-in-Yukon" solution was the only workable outcome.

The Yukon settlement represents a real breakthrough in that it is the first that does not require a comprehensive extinguishment of aboriginal title. While all Yukoners gain certainty as to the legal

status of non-settlement lands, aboriginal title on settlement lands will be confirmed.

This settlement is also an innovation in that the obligation to negotiate self-government will be entrenched in the constitution. This is a first.

The Yukon land claim also addresses wildlife management in a novel way by requiring that all harvesting practices and wildlife management plans must by law, respect conservation. This means that while the aboriginal right to hunt is respected on settlement lands it is subject to the need to ensure a sustainable harvest. No one in the Yukon, native or non-native, will be permitted to hunt or fish any species below conservation levels.

Finally, our government is taking a new role in land claim agreements by making a finite financial contribution for some of the elements of the agreement. The Yukon resolved to be a full partner

in these negotiations and to assume the responsibilities that logically accompany such a role.

Land Claims is not the only area where we have discovered that if we wish to solve a problem in the Yukon we must be creative. L'entente linguistique entre le Canada et le Yukon est une étape importante pour l'avancement des droits linguistiques des minorités au Yukon et pour la prestation de services dans leurs langues. Cette entente protège à long terme les droits linguistiques des francophones au Yukon tout en insistant sur les mesures concrètes pour préserver et développer les langues autochtones dans le territoire.

En vertu de cette entente, notre gouvernement a adopté la Loi sur les langues. De cette loi découleront les services dont les francophones et les autochtones ont besoin dans leurs propres langues.

This agreement clarifies that French and English and the Yukon aboriginal languages can be used in

our Legislative Assembly. Moreover, all laws of the Yukon Territory are to be published in French and English.

I have previously mentioned at these conferences, our Yukon 2000 process. This process was a major planning exercise to help us chart a course towards the next century. We went to every community in the Yukon where we spoke to municipal councils, band councils, chambers of commerce and local unions. We sought out and listened to those who have traditionally been excluded from economic planning: women, aboriginal people, seasonal workers, those who lead a subsistence lifestyle. We recognized that any decision that arose from Yukon 2000 would affect all these constituencies and that we had an obligation to seek their input.

This consultative process which proceeded for two years through hundreds of community meetings, sectoral discussions and a series of major public conferences resulted in the production of a Yukon Economic Strategy. The Strategy is guided by four goals, objectives which we found that Yukoners shared: the option to be able to stay in the Yukon, and not be forced out by bad economic times; an acceptable quality of life through economic opportunity and a protected environment; control over their future through control of the economy; and, most fundamental, an equal chance for all Yukoners.

This past weekend, the same constituent groups that forged the strategy - business, labour, aboriginal people, women, environmentalists, municipalities - met for the first annual public review. The theme of the conference was sustainable development. A leading role in this ongoing review has been assigned to our round table group, the Yukon Council on the Economy and the Environment, which recently

replaced the Yukon Economic Council. As a government we realize that it is not enough to just ask people their views. If consultation is to be effective it must be ongoing and empowering.

At a time when Yukoners are quite anxious about their future role in this country we believe that we share many of the dilemmas that you do. However, we also believe that the best way to deal with these dilemmas is to include as many of our citizens as possible in the decision-making process. Indeed, in a society as heterogeneous as ours, we have found that the process itself forms part of the solution.

Perhaps it is our comparatively small population that has allowed us to expand the boundaries of popular democracy. We are a prospering, innovative, energetic society developing responses appropriate to our time and place. We benefit greatly from the support we receive from the federal government, the ten provinces and our sister territory, but we also believe that we contribute to the unique qualities of

our nation. Through co-operation and consultation on the great issues of the day we believe that we can make a distinct contribution, and that this confederation will not be complete until we are fully part of it.

Thank you.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT : 800-27/074

Traduction du Secrétariat

NOTES POUR L'ALLOCUTION DU

PREMIER MINISTRE TONY PENIKETT

GOUVERNEMENT DU YUKON

LIBRARY

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

OTTAWA

LE 9 NOVEMBRE 1989

Le Yukon est le pays qui possède à la fois l'histoire la plus ancienne et la plus récente. Cet axiome poétique a peut-être un fond de vérité. Le Yukon a peut-être été la terre d'accueil des premiers êtres humains en Amérique du Nord. Il a également été l'une des dernières régions à être colonisée par les Européens. Notre histoire est parsemée de paradoxes et de contradictions sociales, géographiques et économiques. Notre patrimoine, notre population et même notre littérature ont donné naissance à un territoire dans lequel les règles habituelles ne s'appliquent pas toujours. Bien que le Yukon et les autres régions du Canada aient à régler des problèmes communs, les solutions qui ont monnaie courante dans le sud du pays ne peuvent pas toujours être appliquées au Yukon.

À l'instar des Canadiens, nous nous efforçons de diversifier et de consolider notre économie, d'améliorer et de maintenir notre infrastructure et d'offrir des services à notre population de manière équitable et rentable. Nous tentons nous aussi de créer des collectivités saines et permanentes.

En raison d'un territoire peu peuplé et très vaste, nous devons faire preuve d'innovation et appliquer intensément les principes de la démocratie tout en respectant également les traditions des autochtones et des pionniers.

Nous avons appris que nous devons régler nous mêmes nos problèmes. Voilà pourquoi nous avons commencé à repenser le processus décisionnel au Yukon. Plutôt que d'appliquer unilatéralement des solutions, notre conduite consiste à consulter de plus en plus la population.

La participation des collectivités au processus décisionnel est peut-être fortement attribuable à notre culture autochtone, laquelle est empreinte d'une tradition de consensus. Lorsque les habitants du Yukon jugent qu'ils ont joué un rôle dans une prise de décision et qu'ils estiment qu'ils y ont intérêt, ils oeuvrent de concert pour que ces décisions soient fructueuses.

Nous avons tenté d'appliquer ces principes aux négociations relatives aux revendications territoriales des autochtones. L'entente cadre qui a été signée cette année par le Council for Yukon Indians, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon répond aux revendications historiques et juridiques des peuples autochtones du Yukon. Elle profite également à tous les habitants du Yukon.

Dès l'origine, nous avons oeuvré pour veiller à ce que les négociations soient menées dans un esprit de collaboration plutôt que d'affrontement. Nous estimions que l'entente relative aux

revendications territoriales renforcerait la trame de notre société plutôt que de l'effilocher. À notre avis, une solution trouvée par des habitants du Yukon était la seule voie réalisable.

L'entente constitue une véritable solution car elle est la première qui ne prévoit aucune abolition générale des droits ancestraux. Bien que la question du statut juridique des terres non revendiquées soit éclaircie pour tous les habitants du Yukon, les droits ancestraux des autochtones sur les terres revendiquées seront confirmés.

Cette entente innove également par le fait que l'obligation de négocier l'autonomie gouvernementale sera inscrite dans la constitution. Voilà une première.

L'entente sur les revendications territoriales au Yukon traite également de manière innovatrice le problème de la gestion de la faune sur les terres revendiquées en exigeant que toutes les pratiques de chasse et tous les plans de gestion de la faune respectent, en vertu de la loi, les principes de conservation. Ceci signifie que même si les droits ancestraux de chasse sont respectés sur les terres revendiquées, ils sont subordonnés à la préservation de la faune. Aucun habitant du Yukon, autochtone ou non, ne pourra appauvrir, par la chasse ou la pêche, les ressources fauniques au-delà des niveaux de conservation.

Enfin, notre gouvernement adopte un nouveau rôle en matière d'ententes relatives aux revendications territoriales en consacrant des fonds précis à certains éléments de l'entente. Le gouvernement du Yukon a décidé d'être un partenaire à part entière au cours de ces négociations et d'assumer les responsabilités qui découlent logiquement d'un tel rôle.

La question des revendications territoriales ne constitue pas le seul domaine dans lequel nous avons découvert que si nous devons régler un problème au Yukon, il nous faut faire preuve de créativité. L'entente linguistique entre le Canada et le Yukon est une étape importante pour l'avancement des droits linguistiques des minorités au Yukon et pour la prestation de services dans leurs langues. Cette entente protège à long terme les droits linguistiques des francophones au Yukon tout en insistant sur les mesures concrètes pour préserver et développer les langues autochtones dans le Territoire.

En vertu de cette entente, notre gouvernement a adopté la Loi sur les langues. De cette loi découleront les services dont les francophones et les autochtones ont besoin dans leurs propres langues.

Les dispositions de cette entente prévoient que le français, l'anglais et les langues autochtones du Yukon pourront être utilisées au ccurs des débats de notre Assemblée législative. En outre, toutes les lois du Territoire du Yukon seront publiées en français et en anglais.

J'ai déjà fait allusion, dans le cadre des présentes conférences, de Yukon 2000. Importante entreprise de planification, Yukon 2000 nous aidé à tracer une voie jusqu'en l'an 2000. Nous avons rencontré les conseils municipaux, les conseils de bande, les chambres de commerce, les syndicats locaux de toutes les collectivités du Yukon. Nous avons consulté et écouté ceux qui ont été de tout temps exclus de la planification économique : les femmes, les autochtones, les travailleurs saisonniers et les indigents. Nous avons reconnu que toute décision découlant du processus Yukon 2000 aurait une incidence

sur tous ces citoyens et que nous devions obtenir leurs points de vue.

Ce processus de consultation, qui a compté des centaines de réunions dans les collectivités et un ensemble d'importantes conférences publiques, a produit une stratégie économique pour le Yukon. Celle-ci comporte quatre objectifs que partagent les habitants du Yukon : la possibilité de pouvoir demeurer au Yukon et de ne pas avoir à émigrer lorsque la conjoncture est difficile; une qualité de la vie acceptable suscitée par des possibilités économiques et des mesures de protection de l'environnement; la possibilité de régir nous-mêmes notre destinée grâce à une régularisation de l'économie; et, surtout, l'égalité pour tous les habitants du Yukon.

Au cours du dernier week-end, ces mêmes groupes d'intérêt qui ont donné naissance à la stratégie, à savoir les milieux

d'affaires, les syndicats, les autochtones, les femmes, les écologistes et les conseils municipaux, se sont réunis pour un premier examen public annuel. La conférence avait pour thème le développement durable. On avait confié au Yukon Council on the Economy and the Environment, qui a récemment remplacé le Yukon Economic Council, un premier rôle pour cet exercice. Nous nous sommes rendu compte, en tant que gouvernement, qu'il ne suffit pas de demander simplement aux gens leurs points de vue. Pour que la consultation soit efficace, elle doit être permanente et elle doit accorder un certain pouvoir aux citoyens.

À une époque où les habitants du Yukon sont très préoccupés par leur futur rôle au sein du pays, nous croyons que nous avons beaucoup de dilemmes en commun. Toutefois, nous estimons que la meilleure façon de les supprimer consiste à encourager la participation du plus grand nombre possible d'habitants du Yukon au processus décisionnel. En effet, au sein d'une société aussi

hétérogène que la nôtre, nous avons découvert que le processus est une partie intégrante de la solution.

Peut-être est-ce notre population relativement faible qui nous a permis d'élargir ainsi les frontières de la démocratie. Le Yukon est une société énergique, innovatrice et prospère qui élabore des solutions aux problèmes de l'heure. Nous tirons grandement profit de l'appui accordé par le gouvernement fédéral, les dix provinces et les Territoires du Nord-Ouest, mais nous croyons également que nous contribuons aux qualités uniques de notre pays. À l'aide d'une collaboration et de notre consultation en ce qui concerne les questions d'actualité, nous estimons que nous pouvons jouer un rôle distinct, et nous croyons que cette confédération demeurera incomplète tant que nous n'y serons pas associés à part entière.

Merci.

NOTES FOR AN ADDRESS

BY

THE RIGHT HONOURABLE BRIAN MULRONEY

PRIME MINISTER OF CANADA

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

OPENING STATEMENT

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Ottawa
November 9 and 10, 1989

OPENING STATEMENT

This time last week the Economic Council published its latest study of Canada's economy. That report made for sobering reading. It predicted that Canada faces a bleak future unless the deficit is cut further -- that we risk leaving our children a leaner economic legacy than the one we inherited.

It warned that with interest rates higher than the rate of economic growth, this debt had already "slipped into the danger zone of explosive growth", that the national debt is mortgaging Canada's future.

It concluded that "slow productivity growth, an aging population and environmental damage are all warning signs for the future". And Judith Maxwell, the Council chairwoman, urged that "we ... stop passing the buck to the next generation".

We have been seeking to make the same arguments for five years. When we came to office in 1984, we set out to rebuild a badly damaged economy. We began to repair the economic base of the country by restoring investor and consumer confidence, through fiscal responsibility, and by dismantling barriers to investment, such as FIRA and the NEP.

We launched a process of deregulation and privatization aimed at ensuring that the market was allowed to work effectively for the benefit of all Canadians.

We also took steps to ensure Canada's prosperity in the 1990s and into the 21st century -- free trade with the United States; tax reform; additional support for science and technology; and new regional agencies to promote entrepreneurship and small- and medium-sized business.

We took these steps because we knew that if we got the economic policy fundamentals right, we could count on Canadians to do the rest. And they have responded. The Canadian economy is now concluding another year of healthy expansion.

- Since 1984, our economic growth has been a close second only to Japan's among leading industrial countries.

- 1,535,000 new jobs have been created since 1984, 86 percent of them full-time, 56 percent of them have gone to women.

- The unemployment rate has dropped from 11.6 percent in 1984, to 7.3 percent today -- the lowest level in eight years.

- The youth unemployment rate has dropped even more sharply -- by more than 7 percent, from 18.2 percent to 10.9 percent.

- 550,000 people have been removed from the poverty roles.

- Business non-residential investment has grown in real terms an average of nearly 9 percent per year since 1983 -- almost 19 percent in 1988 alone.

- Real personal income has increased a full 12 percent per capita, after taxes, since 1984.

According to the Geneva-based World Economic Forum, in 1983 Canada ranked 11th in international competitiveness among industrialized countries. By 1989, we had climbed to fourth place.

When we last met in Toronto, a number of participants expressed concern that Canada's strong economic performance was overshadowed by the spectre of the development of two economies in the nation, with Ontario and Quebec outperforming the West and Atlantic Canada.

Since then, several have contended that interest rates are further dampening regional growth and have questioned whether others are not being asked to pay the price of controlling inflation in Ontario. No one likes high interest rates. But since our last conference in Toronto - that is, in the same period that interest rates have increased and the dollar has strengthened - growth in every region has been healthy, leading to better balance across the nation.

Since 1987, Atlantic Canada and the West have benefitted from buoyant world markets for pulp, zinc, nickel and copper. With the exception of Manitoba and Saskatchewan, which suffered from the drought, every

province's real growth rate was above 3 percent in 1988. And in 1989, Manitoba and Saskatchewan are expected to rebound, with Saskatchewan leading the nation.

Recent employment data confirm that the base of growth has broadened -- in 1989 employment growth has been strongest in Alberta and British Columbia. In fact, over half the new jobs in Canada this year have been created in B.C. and Alberta.

In 1988, business non-residential investment grew at a vigorous pace across the country. New Brunswick, Alberta, British Columbia, Nova Scotia and Prince Edward Island grew particularly strongly, accounting for over forty percent of the total increase.

Investment is continuing to grow vigorously this year, with the highest rates of growth expected in New Brunswick (38%), British Columbia (23%), Nova Scotia (23%) and Manitoba (21%).

Economic growth has also been strong in Ontario and Quebec in the two years since our last meeting, at an average of 4 percent. In August, Québec's unemployment rate dropped to 8.8 percent, as low as it has been since 1979. At 4.8%, Ontario's unemployment rate remains the lowest in the nation. It is clear that growth has been healthy and broadly based across the country.

This is not to say we do not have problems; the long period of growth has strained the productive capacity of the economy, tightening both labour and product markets.

Since our last conference in 1987, the rate of inflation has increased by one full percentage point from 4.2 to 5.2 percent; and, these inflationary pressures are by no means confined to Central Canada.

Wage settlements are increasing in most regions -- averaging close to 4 percent in the Prairies, and above 5 percent in the others. Provincial government wage settlements have substantially exceeded federal government wage settlements for the last several years.

These cost pressures are now translating into higher price increases right across the country -- all regions have underlying inflation rates in the range of 4.6 to 6.6 percent.

Anyone who thinks Canada can lower interest rates artificially should think back to what such policies brought us in the past: the double-digit inflation of the late 1970s and the deep recession of the early 1980s. In the fight against inflation, all sectors of the Canadian economy, public and private, have a role to play. Only if all governments control their expenditures can we hope to reduce interest rates.

Twenty years ago, the Government of Canada had a budget surplus and interest payments absorbed only 12 cents of every dollar of revenue brought in. When I

became Prime Minister five years ago, the surplus had become a $38 billion annual deficit and interest payments on the ballooning debt took 32 cents of every dollar of revenue.

During those two decades, federal government expenditures had so exceeded revenues that interest payments now cost more than the federal government spends on health care, family allowances, old age security and social assistance combined.

When do you think Canada's sovereignty is impaired and our effectiveness diminished? When we spend 40 cents on the dollar servicing our debt? Or is the magic number 50 cents on the dollar? Or something higher? The spending circus had to end.

The fiscal situation explains why, since we came to office, we have held the growth of federal program spending to an average of only 3.5 percent a year. This compares with an average increase of 14.1 percent over the previous five year period and 12 percent per year over the previous ten years.

It explains why, in 1988-89, an election year, we held the growth of spending on government programs to 3.1 percent. It explains why, since we came to office, we have reduced the federal public service by 12,000 person-years.

By comparison, program spending by provincial governments increased on average by 6.5 percent each year over the same period; annual provincial spending increases ranged from over 10 percent in one province to

just above 3 percent in another. Federal expenditures on government programs have declined from 19.5 percent of Gross Domestic Product (GDP) in 1984/85 to 16.5 percent in 1988/89, the lowest in a decade. Since we came to office, the costs of government operations have been reduced 2.6 percent annually.

I recognize the importance of federal transfers -- which for several of you can account for from one-quarter to nearly a half of your revenues. That is why, in part, that the federal deficit is a national, not just a federal problem.

While provincial governments have been asked to contribute to deficit reduction, we have asked you to bear less of the burden than we have in Ottawa. In fact, since we took office, major federal cash and tax transfers to other governments have grown by an average of 6.5 percent a year, compared to 3.5 percent in our own program spending.

Federal transfers to provincial governments account for 23 percent of our program spending. This year, they will total over $34 billion. They are simply too large to be exempted from efforts to control our deficit.

Controlling spending at all levels is necessary if Canada is to have room to manoeuvre in the direction of lower interest rates. Even after the measures we have introduced in the last budget, our financial support to provinces remains large and growing.

Several of you around this table know from personal experience what it's like to be criticized for trying to control deficits and debt -- whether it is Alberta and New Brunswick on their social spending, or Newfoundland and Ontario for their tax increases.

But let us not lose sight of the comparatively favourable fiscal situation provincial governments enjoy.

- In 1988-89, the federal deficit, at 4.8 percent of GDP, was over 5 times greater than in the provinces.

- Federal debt, at 53.4 percent of GDP, was about 4 times that of the provinces.

- In 1989-90, federal debt servicing costs, at almost 35 percent of revenues, are more than 3 times greater than the debt service ratio for provinces.

In 1988-89, Ottawa spent 32 cents of every dollar to service its debt, New Brunswick spent 13 cents, Ontario, 11 cents and B.C., 4 cents.

The deficit and the debt are the reasons why we brought down the tough budget we did.

Delaying important aspects of the child care program, eliminating some programs, reducing subsidies to Via Rail, limiting the rate of growth of transfer payments to the provinces, reducing the rate of growth in foreign aid and military expenditures including closing some military bases -- these were extremely

difficult decisions, but they were based on our commitment to address the real fiscal issues facing Canada.

We are making progress. We no longer have to borrow money to pay for government programs. Those programs are being paid for by government revenues. And we are also paying some of the interest charges on past debt from revenues.

If we maintain our present course, budget forecasts indicate that 1993-94 should be the last year we have to borrow in capital markets. From then on, we should be able to begin chipping away at the debt we owe to capital markets, the first time the Government of Canada will have been able to do so since 1969.

We are not making these difficult decisions out of zeal for sound accountancy. Reducing the deficit is a means to an end. The end is to ensure that our children will have the same opportunities we enjoy -- and better.

The Goods and Services Tax (GST) is another tough but right decision. The existing Manufacturers' Sales Tax was created in 1924. It is both anachronistic and profoundly discriminatory -- against consumers and Canadian producers alike. It distorts our economy, and costs Canada about $9 billion each year in lost economic output and jobs.

Although it covers only 75,000 firms, there are 22,000 special arrangements and administrative interpretations that diminish and distort its

application. Everyday, Canadians in every province and in both territories are paying for an economically destructive sales tax without knowing it.

Canada is the only major industrial nation in the world with such a self-defeating tax. Forty-eight countries, including the U.K., Germany, France and Japan, have introduced a GST or value added tax as a more equitable instrument of fiscal policy. Virtually every expert agrees that the manufacturers' sales tax should be scrapped. Soon, it will be. And a GST will be implemented.

It is unfortunate that our Ministers of Finance were unable to reach agreement to introduce a national sales tax in 1991. However, Mr. Wilson has designed our initiative in such a way as to leave the door open to provinces to join the system, once it is up and operational. I would hope the current criticism of the tax would not lead any First Minister to foreclose this option.

As the national debate proceeds, Canadians will themselves be able to evaluate the trade-offs we weighed, carefully, in structuring the GST package.

- The GST will strengthen Canada's international competitiveness by establishing a level playing field for Canadian industry with the rest of the world.

- It will improve the overall fairness of the tax system -- in fact, the GST tax credit alone represents a significant benefit to middle and lower income earners.

- It will provide a more secure foundation for our efforts to reduce the deficit and debt.

Ultimately, I am confident of Canadians' judgment -- because the GST represents an essential step toward securing Canada's economic future. If we ducked the sales tax issue and avoided the tough decisions on restructuring the economy, we would be passing the buck to our children, leaving them a legacy of hardship and debt they might never be able to overcome.

Across the board, we must invest in our children's future, not live off it. The Canada-U.S. Free Trade Agreement (FTA) is such an investment. The Canada-U.S. Trade Commission has been set up and, as envisaged in the agreement, has created working groups to deal with agriculture, customs issues, tariffs and subsidies. A select panel on autos has been established.

The agreement is being phased-in over a ten-year period so it is still premature to calculate definitively its benefits. But the early signs are positive:

- In the course of 1989, investment by Canadian industry is expected to increase by almost 14 percent, with the manufacturing sector alone up 28 percent.

- Since the beginning of the year, 189,000 new jobs have been created in Canada, 86% of them full-time jobs.

The bottom line is that the FTA promotes economies of scale and provides a more competitive base for Canadian firms to operate world-wide.

The FTA is our launch-pad -- it gives Canadian firms the scale and scope to compete in a world that is changing dramatically. It lets us go global; "Going Global" is the "trademark" of our new $94 million trade and investment promotion program aimed at Asia and Europe as well as the USA.

Meanwhile, as the Uruguay Round promises to lower barriers to trade around the world, we all have to address ourselves to domestic practices that hinder the free flow of goods and services within Canada.

I understand our Ministers responsible for interprovincial trade have some concrete results to show for their efforts to reduce interprovincial barriers, and I fully expect that we will return to this issue again over the next two days.

If Canada is to meet global challenges, every region of the country will have to participate. In Atlantic Canada, this means entrepreneurship and increased self-reliance. For the west, it means secure access to markets and diversification of the economy.

The federal government will be a full partner in these efforts. Let there be no doubt about it: we remain strongly committed to regional development.

Our total spending on regional development for the five year period from 1984-85 to 1988-89 is currently estimated at $4.2 billion. This amounts to $1.4 billion or 50% more than the previous 5 year period.

Federal spending for the next five year period is established at $5.6 billion -- 35 percent more than over the past 5 years.

But the key to regional development does not simply lie in dollars and cents; it lies in investing in human resources and in producing goods and services that are in demand in a competitive global economy.

The future of Canada in this increasingly competitive global economy requires a sound national infrastructure. Our communications network is clearly among the most important national infrastructures we have. We simply cannot afford balkanization and fragmented regulation in telecommunications given contemporary global realities.

And just as the railways forged east-west links 100 years ago, telecommunications can do the same for this generation of Canadians, enhancing Canadian unity and sovereignty. The telecommunications networks are the bands of steel of the twenty-first century.

Even more than is the case today, the 21st century will be about competitiveness. Competitiveness will depend, in the first place, on technology and research but it was precisely on this score that the World Economic Forum issued a caution that Canada's performance was lagging. The roots of our problem go deep into our national financial and industrial structures.

The federal government contribution to the national science and technology effort is expected to exceed $5 billion in 1989-90, an increase of over $1 billion from 1984-85. But despite a blitz of governmental initiatives, both federal and provincial, progress has been extremely difficult.

Private sector R&D is crucial. But business-financed R&D in Canada, as a percentage of GDP, is low here in comparison to other countries. R&D funded by business in Canada is 0.71 percent of GDP; in the U.K., business R&D spending is 1.17 percent of GDP; in the U.S., 1.27 percent; in West Germany, 1.82 percent; and in Japan, 1.97 percent.

Industry must lead on this issue not follow. And, time is the one resource we have too little of. There is nothing pre-ordained about Canada's place in the world. We have to compete with the best the world has to offer. And what the world has to offer is very, very good.

I have just returned from another trip to Asia. I have seen again, at first hand, as many of you have, just how tough our competition is. And I am not

speaking only of Japan. Countries that, a generation ago, could scarcely feed themselves, have become powerful engines of competition. And there will be tougher competition coming from Europe, as well, once it forms itself into a single integrated market of 300 million people in 1992.

Since 1960, Canada has lost market share in all three of our major markets. This loss of market share can be traced, in part, to the state of our own competitiveness. The Economic Council report confirms that our manufacturing productivity still lags behind that of the United States. And the report adds that our productivity has been surpassed also by that of West Germany, France and Italy.

The steps we are taking to restructure the Canadian economy will count for little if Canadians are not fully equipped to take advantage of the opportunities it presents. Taking advantage means world-class education.

If Canada is to be competitive in today's knowledge world, Canada's creativity and technical excellence have to be second to none. Competitiveness in the contemporary knowledge economy depends increasingly on a nation's human resources -- on its brains.

The critical variable is the output of a nation's education system -- and by education I mean elementary school, high school, and university. But I also mean pre-school - the preparedness of our children

before they arrive at school - and professional development -- training and re-training of our workforce after formal schooling is over.

Human resource development and training will determine which countries are in the vanguard of economic development and which are in the rearguard of economic decline. We all want Canada to be in the vanguard -- but we have all seen surveys that cast doubt on the quality of education available to Canadians.

- We have a low rate of engineers and scientists in our workforce.

- Women account for only 13 percent of engineering degrees and 30 percent of the math and physical sciences degrees.

- Canadian industry spends only a small fraction of the money on retraining its employees that American industry spends on its employees.

One recent survey found that 17 percent of Canadian high school students were functionally illiterate. Another recent survey showed Canadian high school students near the bottom of the heap in scientific attainment. These are, obviously, not necessarily conclusive statistics -- but they are worrying.

The report of the National Advisory Board on Science and Technology on keeping Canada competitive, the De Grandpre Report for the Advisory Council on Adjustment and the Task Force Report of the Canadian

Manufacturers' Association have all called for a special national effort to improve our education system to meet the challenges of the competition. Over the past few months, educators, business people and representatives of professional organizations have been in touch with me expressing their concerns and offering advice.

The education challenges are all the more difficult because we know it is simply not a matter of pouring in more money. Canada already spends ample amounts on education -- second only per capita to Sweden among industrialized countries. What we need is not only money; it is value for money -- it is results. We all have our respective roles to play.

For our part, we have created the $240 million Centres of Excellence Program, which we announced last month, to link Canada's best minds in universities and the private sector.

We have initiated the $80 million Canada scholarships program in science and engineering which, when fully operational in two years, will number 10,000 recipients, half of them women.

We also have launched a major new initiative, the labour force development strategy, to help the unemployed acquire the skills they will need to change with a changing world.

And, we have jointly developed with New Brunswick and Newfoundland a very encouraging program to persuade young people to stay in school and complete their education.

But more needs to be done. The quality of Canada's human resources -- the determining factor of our competitiveness, the engine of our future prosperity, or otherwise -- is a national issue, not a federal issue, not a provincial issue, not even entirely a governmental issue -- but a national issue. It demands a national response.

I realize that jurisdictional realities must be respected. I will respect them. I have no hidden agenda. I am not looking for jurisdiction. What I am proposing is co-operation.

I propose that we, collectively if possible, establish a national task force on human resource development for the year 2000. Its objective could be to assess Canada's human resource development needs to meet the competition in the year 2000 and beyond. It would be written in broad brush strokes by Canadians and with the input of Canadians from across the country. We will have an opportunity to discuss this idea further in our session this afternoon.

The obligation we have to future Canadians -- to our children -- is also at the heart of our environmental policies. The model of economic development that we and others have followed since the industrial revolution, which delivers economic growth at the expense of environmental health, is no longer acceptable. We need to build a new model, a model that puts us ahead of the environmental curve, a model that prevents environmental damage while it provides economic growth.

Cooperation will be critical. The public has little interest and less patience with jurisdictional bickering. Federal and provincial governments, industry, the universities and consumers -- all have their roles to play. We will have an opportunity to discuss such "sustainable development" tomorrow morning.

Political stability is a precondition to both competitiveness and economic prosperity. And, ratification of the Meech Lake Accord is fundamental to Canada's political stability.

By ensuring all provincial governments are at the table, the Accord will unite the country and equip us to make headway on other constitutional issues, such as Senate reform, linguistic and aboriginal rights, and strengthening the Charter of Rights and Freedoms. Tomorrow afternoon we will discuss the Accord.

If our governments can work together on these challenges -- economic and fiscal management, competitiveness, sustainable development, education and constitutional renewal -- all Canadians, in every region, will benefit, now and in the future.

The buck stops with us, the First Ministers. It is we who have inherited the legacy of our parents; it is we who must protect the interests of future generations of Canadians; it is we who must keep faith with the idea of Canada.

That idea, simply stated, is that people from different language and cultural groups, different religious and racial backgrounds can live together in

harmony, in mutual respect, enriching each other's lives through diversity and pluralism and making a place for Canada in a the world with their imagination and industry.

It is an idea that is premised upon the dignity of every human being, every family, every community, every province, every region. You and I and our fellow Canadians from coast to coast who share our commitment to this idea could not unite in a more compelling or historic cause -- or more urgent one.

The cause is Canada - one Canada - and the time for cooperative action is now.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/075

NOTES EN VUE D'UNE ALLOCUTION

DU

TRÈS HONORABLE BRIAN MULRONEY

PREMIER MINISTRE DU CANADA

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

DÉCLARATION D'OUVERTURE

VEUILLEZ VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Ottawa
le 9 et 10 novembre 1989

DÉCLARATION D'OUVERTURE

La semaine dernière, le Conseil économique a publié sa plus récente étude de l'économie canadienne. C'est un rapport qui donne à réfléchir. Il prédit que le Canada est destiné à un sombre avenir si le déficit n'est pas réduit davantage et que nous risquons de léguer à nos enfants une situation économique encore plus difficile que celle dont nous avons hérité.

Il avertit aussi que la dette nationale est en train d'hypothéquer l'avenir du Canada et qu'avec des taux d'intérêt plus élevés que la croissance économique, cette dette a déjà atteint des proportions explosives.

Le rapport conclut que "la faible croissance de la productivité, le vieillissement de la population et la dégradation de l'environnement sont tous des signes inquiétants pour l'avenir". Et la présidente du Conseil, Judith Maxwell, avertit les Canadiens qu'ils doivent cesser de refiler le problème à la génération suivante.

Nous soutenons les mêmes arguments depuis cinq ans. Quand nous sommes entrés en fonction en 1984, nous nous sommes attelés à la tâche de rebâtir une économie lourdement endommagée. Nous avons commencé par réparer les assises économiques du pays en adoptant une attitude de responsabilité financière qui a ravivé la confiance des investisseurs et des consommateurs et en éliminant certaines entraves à l'investissement comme le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger.

Nous avons mis en branle un processus de déréglementation et de privatisation destiné à assurer le bon fonctionnement de nos marchés, dans l'intérêt de toute la population canadienne.

Nous avons aussi pris les mesures qui s'imposaient pour garantir la prospérité du Canada dans les années 1990 et après l'an 2000; je pense, par exemple, à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE), à la réforme fiscale, à l'augmentation de nos dépenses dans le secteur des sciences et de la technologie et à la création de nouvelles agences régionales pour encourager l'initiative privée et appuyer les petites et moyennes entreprises.

Nous avons pris ces mesures parce que nous savions que si nous appliquions correctement les principes économiques de base, nous pourrions compter sur les Canadiens pour s'occuper du reste. Leur réaction ne s'est pas fait attendre. L'économie canadienne vient de connaître une autre année de forte expansion.

- Depuis 1984, nous nous tenons presque à égalité avec le Japon en tête des principaux pays industrialisés au chapitre de la croissance économique.

- Il s'est créé 1 535 000 nouveaux emplois au Canada depuis 1984; 86 % sont des emplois à plein temps et 56 % sont occupés par des femmes.

- En 1984, le taux de chômage s'élevait à 11,6 %; aujourd'hui, il se chiffre à 7,3 %, son plus bas niveau depuis huit ans.

- Le taux de chômage des jeunes a diminué encore plus nettement, passant de 18,2 à 10,9 %, ce qui représente une réduction de plus de 7 %.

- Le nombre de Canadiens vivant sous le seuil de la pauvreté a été réduit de 550 000.

- En chiffres réels, les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté en moyenne de près de 9 % par année depuis 1983, et de près de 19 % en 1988 seulement.

- Depuis 1984, le revenu réel des particuliers après impôt a augmenté de 12 % au Canada.

D'après les statistiques du Forum économique mondial, dont le siège est à Genève, en 1983, le Canada se classait onzième parmi les pays industrialisés au chapitre de la compétitivité internationale. Cette année, nous sommes quatrièmes.

Lors de notre dernière conférence, à Toronto, certains participants se sont dits préoccupés de voir que la forte performance économique du pays était assombrie par le spectre d'une polarisation de l'activité économique au Canada, les économies ontarienne et québécoise se portant beaucoup mieux que celles de l'Ouest et de la région de l'Atlantique.

Depuis ce temps, plusieurs ont prétendu que les taux d'intérêt étaient en train d'entraver encore plus la croissance des économies régionales et ont posé la question de savoir s'il n'était pas demandé à d'autres de payer pour le contrôle de l'inflation en Ontario. Personne n'aime les taux d'intérêt élevés.

Mais depuis notre conférence de Toronto, c'est-à-dire au cours de la période pendant laquelle les taux d'intérêt ont augmenté et notre devise s'est renforcée, la croissance a été bonne dans toutes les régions, ce qui a créé un meilleur équilibre à l'échelle du pays.

Depuis 1987, les régions de l'Ouest et de l'Atlantique ont bénéficié de la vigueur des marchés mondiaux de la pâte à papier, du zinc, du nickel et du cuivre. Toutes les provinces ont connu un taux de croissance réel supérieur à 3 % en 1988 à l'exception du Manitoba et de la Saskatchewan, qui ont été durement éprouvés par la sécheresse. Et on s'attend à voir ces deux provinces rebondir en 1989, la Saskatchewan prenant la tête des dix provinces.

Les dernières statistiques sur le chômage confirment que l'essor économique se produit sur une base plus large; en 1989, les taux les plus élevés de croissance de l'emploi ont été enregistrés en Alberta et en Colombie-Britannique. En fait, la moitié des nouveaux emplois créés au Canada cette année l'ont été dans ces deux provinces.

En 1988, les investissements non résidentiels des entreprises ont augmenté à un rythme vigoureux partout au pays. Plus de 40 % de cette augmentation s'est produite dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

L'investissement continue de croître vigoureusement cette année, les plus fortes augmentations étant prévues au Nouveau-Brunswick (38 %), en Colombie-Britannique (23 %), en Nouvelle-Écosse (23 %) et au Manitoba (21 %).

L'Ontario et le Québec ont aussi connu une bonne croissance économique au cours des deux années qui se sont écoulées depuis notre dernière rencontre, avec des taux moyens de 4 %. En août, le taux de chômage au Québec est descendu à 8,8 %, son plus bas niveau depuis 1979. À 4,8 %, le taux de chômage en Ontario demeure le plus faible au pays. Il est clair que l'économie canadienne a connu une saine croissance, qui s'est manifestée d'un bout à l'autre du pays.

Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de problèmes; cette longue période de croissance a grevé la capacité de production de l'économie, ce qui a entraîné un resserrement des marchés de la main-d'oeuvre et des produits.

Depuis notre dernière conférence, en 1987, le taux d'inflation a augmenté d'un point, passant de 4,2 à 5,2 %. Et ces pressions inflationnistes ne se font pas sentir seulement dans le centre du pays.

La moyenne des hausses de salaire augmente dans la plupart des régions; elle s'élève à près de 4 % dans les Prairies et à plus de 5 % ailleurs. Les hausses salariales accordées par les gouvernements provinciaux ont été nettement supérieures à celles accordées par le gouvernement fédéral au cours des quelques dernières années.

Ces pressions sur les coûts de production se traduisent maintenant par une plus forte augmentation des prix d'un bout à l'autre du pays -- le taux de l'inflation sous-jacente varie actuellement entre 4,6 et 6,6 % dans toutes les régions.

Quiconque pense que le Canada peut abaisser artificiellement ses taux d'intérêt devrait se rappeler les effets qu'ont eus de telles politiques dans le passé : l'inflation à deux chiffres de la fin des années 70 et la profonde récession du début des années 80. Tous les secteurs de l'économie, tant public que privé, ont un rôle à jouer dans la lutte contre l'inflation. Ce n'est que si tous les gouvernements limitent leurs dépenses que nous pourrons espérer réduire les taux d'intérêt.

Il y a vingt ans, le gouvernement du Canada jouissait d'un surplus budgétaire et les paiements d'intérêt n'absorbaient que 12 cents de chaque dollar de recettes. Quand je suis devenu premier ministre, il y a cinq ans, ce surplus s'était transformé en déficit annuel de 38 milliards $ et les paiements d'intérêt sur la dette, de plus en plus colossale, absorbaient 32 cents de chaque dollar de recettes du gouvernement.

Pendant ces deux décennies, les dépenses du gouvernement fédéral ont été tellement supérieures à ses revenus qu'il dépense plus actuellement pour les paiements d'intérêt que pour les soins de santé, les allocations familiales, la sécurité de la vieillesse et l'aide sociale réunis.

Quand pensez-vous que la souveraineté du Canada se trouvera affaiblie, et notre efficacité réduite? Quand nous consacrerons 40 cents de chaque dollar de nos recettes fiscales au service de la dette? Où est-ce que ce sera lorsque cette proportion atteindra 50 cents? Ou davantage? Il fallait mettre fin à cette orgie de dépenses.

La situation financière du pays explique pourquoi, depuis notre entrée en fonction, nous avons maintenu la croissance des dépenses de programmes fédérales à seulement 3,5 % en moyenne par année, alors qu'elles avaient augmenté de 14,1 % en moyenne par année au cours des cinq années antérieures et de 12 % annuellement au cours des dix années précédentes.

Cela explique pourquoi, en 1988-1989, une année d'élections, nous avons maintenu la croissance des dépenses de programmes fédérales à 3,1 %. C'est aussi à cause de la situation financière du pays que, depuis notre entrée en fonction, nous avons réduit l'effectif de la fonction publique fédérale de près de 12 000 années-personnes.

En comparaison, les dépenses de programmes des gouvernements provinciaux ont augmenté de 6,5 % en moyenne par année au cours de la même période et les

taux d'augmentation ont varié entre un peu plus de 3 % dans une province et plus de 10 % dans une autre. En pourcentage du produit intérieur brut (PIB), les dépenses de programmes fédérales sont passées de 19,5 % en 1984-1985 à 16,5 % en 1988-1989, leur plus bas niveau en dix ans. Depuis notre entrée en fonction, les frais de fonctionnement de l'appareil gouvernemental ont été réduits de 2,6 % par année.

Je reconnais l'importance des transferts fédéraux, qui, pour plusieurs provinces, peuvent représenter entre un quart et près de la moitié de leurs revenus. C'est en partie pour cette raison que le déficit fédéral est un problème national, et non pas seulement un problème fédéral.

Il est vrai que nous avons demandé aux gouvernements provinciaux de contribuer à la réduction du déficit, mais la part du fardeau que nous vous avons demandé de supporter est moins lourde que la nôtre. En fait, depuis notre entrée en fonction, la somme des paiements du gouvernement fédéral aux autres gouvernements au titre des transferts en espèces et des transferts d'impôt a augmenté de 6,5 % en moyenne par année, alors que les taux de croissance de nos propres dépenses de programmes n'a été que de 3,5 %.

Les transferts fédéraux aux gouvernements provinciaux représentent 23 % de nos dépenses de programmes. Cette année, ils s'élèveront, en tout et pour tout, à plus de 34 milliards $. Ces dépenses sont beaucoup trop importantes pour être exemptées des mesures de réduction du déficit.

Sans une restriction des dépenses à tous les niveaux, le Canada ne pourra se donner la marge nécessaire pour opérer une baisse des taux d'intérêt. Même en tenant compte des mesures que nous avons prises dans le dernier budget, notre soutien financier aux provinces demeure considérable et continue d'augmenter.

Plusieurs d'entre vous savent personnellement ce que c'est que de se faire critiquer pour avoir essayé de limiter la croissance des déficits et de la dette, qu'il s'agisse des gouvernements de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick relativement à leurs dépenses sociales ou de ceux de Terre-Neuve et de l'Ontario en ce qui a trait à leurs augmentations d'impôt.

Mais ne perdons pas de vue la situation financière comparativement favorable dont jouissent les gouvernements provinciaux.

- En 1988-1989, le déficit fédéral, dont la somme correspondait à 4,8 % du PIB, était plus de cinq fois plus lourd que dans les provinces;

- La dette fédérale, qui équivaut à 53,4 % du PIB, était environ quatre fois plus lourde que celles des provinces; et

- En 1989-1990, le service de la dette fédérale, qui accapare près de 35 % des recettes d'Ottawa, est plus de trois fois plus coûteux que dans les provinces.

En 1988-1989, Ottawa consacrait au service de sa dette 32 cents de chaque dollar d'impôt, comparativement à 13 cents pour le Nouveau-Brunswick, 11 cents pour l'Ontario et 4 cents pour la Colombie-Britannique.

C'est pour apporter une solution au problème du déficit et de la dette que nous avons présenté un budget d'une telle austérité.

Les décisions de remettre à plus tard d'importants aspects du Programme de garde des enfants, d'éliminer certains programmes, de réduire les subventions à VIA Rail, de limiter le taux de croissance des paiements de transfert aux provinces, de réduire le taux de croissance de notre aide extérieure et des dépenses militaires, y compris celle de fermer certaines bases militaires, ont été extrêmement difficiles à prendre, mais elles nous étaient dictées par notre engagement de nous attaquer aux véritables problèmes financiers du Canada.

Nous faisons des progrès. Nous n'avons plus besoin d'emprunter pour financer les programmes fédéraux. Ces programmes sont financés à partir des recettes du gouvernement, et il en est de même d'une partie des intérêts sur des dettes antérieures.

Si nous persévérons dans cette voie, 1993-1994 devrait, d'après les prévisions budgétaires, être la dernière année où nous aurons à emprunter sur les marchés financiers. Nous devrions alors être en mesure

de réduire petit à petit notre dette sur ces marchés, ce que le gouvernement du Canada a été incapable de faire depuis 1969.

Nous ne prenons pas ces pénibles décisions par excès de zèle dans nos efforts pour assainir les finances publiques. Notre but est de faire en sorte que nos enfants jouissent des mêmes possibilités que nous, sinon de meilleures.

La taxe sur les produits et services (TPS) est une autre de ces décisions difficiles mais judicieuses. La taxe actuelle sur les ventes des fabricants a été créée en 1924. Elle est anachronique et nettement discriminatoire envers les producteurs et consommateurs canadiens. Elle crée des distorsions dans notre économie et les pertes d'emplois et de production économique qu'elle occasionne nous coûtent environ 9 milliards $ chaque année.

Même si elle ne touche que 75 000 entreprises, elle a donné lieu à quelque 22 000 arrangements spéciaux et interprétations administratives qui restreignent et perturbent son application. Chaque jour, sans le savoir, des citoyens des dix provinces et des deux territoires payent une taxe de vente qui a des effets destructeurs sur notre économie.

Le Canada est le seul grand pays industrialisé à imposer une taxe aussi nuisible à ses intérêts. Quarante-huit pays, dont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et le Japon, ont opté pour une TPS ou une taxe sur la valeur ajoutée, considérant que ce genre de taxe était plus équitable. Presque tous les experts

s'entendent pour dire que la taxe sur les ventes des fabricants devrait être remplacée. Et elle le sera bientôt, par une TPS.

Il est regrettable que nos ministres des Finances ne soient pas parvenus à se mettre d'accord pour introduire une taxe nationale de vente en 1991. Quoi qu'il en soit, M. Wilson a conçu notre initiative de façon à laisser la porte ouverte aux provinces au cas où elles voudraient adhérer au régime après sa mise en place. J'espère que les critiques dont la nouvelle taxe fait l'objet à l'heure actuelle n'amèneront aucun premier ministre à écarter cette option.

À mesure que progressera le débat national, les Canadiennes et Canadiens seront en mesure d'évaluer eux-mêmes les compromis que nous avons faits en structurant le régime de la TPS après avoir soigneusement pesé le pour et le contre de chaque décision.

- La TPS va accroître la compétitivité internationale du Canada en plaçant les industries canadiennes sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes étrangères;

- Elle va rendre l'ensemble du régime fiscal plus équitable; en fait, le crédit d'impôt pour la TPS constitue à lui seul un important avantage pour les personnes à revenu moyen ou modeste; et

- Elle va créer une base plus solide pour nos efforts de réduction du déficit et de la dette.

Je fais confiance au bon jugement des Canadiennes et des Canadiens, car la TPS est essentielle pour garantir l'avenir économique du pays. Si nous évitons la question de la taxe de vente et ne prenons pas les décisions difficiles qu'exige la restructuration de l'économie, nous allons refiler le fardeau à nos enfants et leur laisser en héritage des problèmes et des dettes dont ils pourraient ne jamais venir à bout.

Dans tous les domaines qui nous concernent, nous devons investir dans l'avenir de nos enfants, et non l'hypothéquer. L'ALE constitue en ce sens un bon investissement. La Commission mixte du commerce canado-américain a été mise sur pied et, comme le prévoit l'Accord, elle a créé des groupes de travail chargés d'étudier les questions de l'agriculture, des douanes, des tarifs douaniers et des subventions. Le comité sélect chargé d'étudier le commerce de l'automobile est en place lui aussi.

Comme la mise en oeuvre de l'Accord doit se faire graduellement sur une période de dix ans, il est encore trop tôt pour en calculer précisément les retombées. Mais les premiers signes sont encourageants :

- On prévoit qu'à la fin de 1989, l'investissement des entreprises canadiennes aura augmenté de près de 14 %, et de 28 % pour le seul secteur manufacturier.

- Depuis le début de l'année, il s'est créé 189 000 nouveaux emplois au Canada, dont 86 % sont des emplois à plein temps.

Le facteur décisif est que l'ALE favorise les économies d'échelle et procure aux entreprises canadiennes une base plus solide pour se lancer à l'assaut des marchés mondiaux.

L'ALE est notre rampe de lancement : il donne à nos entreprises l'envergure nécessaire pour soutenir la concurrence dans un monde en pleine mutation. Il nous ouvre les portes du monde, et nous n'hésitons pas à nous y engager avec un nouveau programme de promotion du commerce et des investissements, un programme de 94 millions $ appelé justement "Horizon : le monde", et qui vise l'Asie et l'Europe aussi bien que les États-Unis.

Entre-temps, comme la ronde Uruguay promet de réduire les obstacles au commerce international, nous devons tous nous pencher sur les pratiques internes qui nuisent à la libre circulation des biens et des services chez nous.

Je crois comprendre que nos ministres responsables du commerce ont obtenu des résultats concrets de leurs efforts pour réduire les barrières interprovinciales, et je m'attends bien que nous reviendrons sur cette question au cours des deux prochains jours.

Si on veut que le Canada prenne sa place sur la scène mondiale, il faut la participation de toutes ses régions. Pour les provinces atlantiques, cette participation exige de l'esprit d'entreprise et une plus grande autosuffisance. Pour l'Ouest canadien, elle exige un accès garanti aux marchés et une diversification de l'économie.

Le gouvernement fédéral entend faire sa part pour atteindre ces objectifs. Une chose doit être bien claire : nous restons fermement engagés envers le développement régional.

On estime actuellement à 4,2 milliards $ les dépenses totales que nous avons engagées à ce titre de 1984-1985 à 1988-1989. C'est 1,4 milliard $ ou 50 % de plus que les dépenses des cinq années précédentes.

Et les dépenses prévues pour les cinq prochaines années s'établissent à 5,6 milliards $, soit 35 % de plus que celles des cinq dernières années.

Mais le développement régional n'est pas seulement une affaire de dollars; c'est aussi une question d'investissement dans les ressources humaines, et de production de biens et de services qui sont en demande dans une économie de concurrence mondiale.

Et pour avoir un avenir dans cette concurrence toujours plus vive, le Canada a besoin d'une solide infrastructure nationale. Notre réseau de communications en est certainement l'un des éléments les plus importants. Étant donné la conjoncture mondiale

actuelle, nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de le laisser se morceler et s'éparpiller en réglementations diverses.

Tout comme le chemin de fer a permis de tisser des liens entre l'Est et l'Ouest il y a 100 ans, les télécommunications peuvent faire la même chose pour les Canadiens d'aujourd'hui, renforçant du même coup l'unité et la souveraineté de la nation. Les réseaux de télécommunications sont en quelque sorte les chemins de fer du XXIe siècle.

La compétitivité occupera une grande place au XXIe siècle, encore plus qu'aujourd'hui. Elle dépendra en premier lieu de la technologie et de la recherche, mais c'est précisément sur ces points que la performance du Canada laisse à désirer, comme l'a indiqué une mise en garde du Forum économique mondial. C'est un problème grave, un problème dont les racines s'enfoncent jusque dans nos structures financières et industrielles.

La contribution fédérale à l'effort national d'avancement des sciences et de la technologie devrait dépasser 5 milliards $ en 1989-1990, soit une augmentation de plus de 1 milliards $ par rapport à 1984-1985. Mais malgré un blitz d'initiatives gouvernementales, tant fédérales que provinciales, les progrès ont été extrêmement laborieux.

Les activités de recherche et développement (R-D) du secteur privé sont donc cruciales. Mais la R-D financée par l'entreprise, exprimée en pourcentage du PIB, est faible au Canada par rapport à celle d'autres

pays. Ainsi, elle s'établit à 0,71 % du PIB au Canada, comparativement à 1,17 % au Royaume-Uni, 1,27 % aux États-Unis, 1,82 % en Allemagne de l'Ouest et 1,97 % au Japon.

L'industrie doit prendre l'initiative dans ce domaine, non être à la remorque de l'État. Et le temps presse. La place du Canada dans le monde n'est pas ordonnée d'avance par le destin. Nous devons la conquérir de haute lutte, la disputer à des concurrents extrêmement coriaces.

Je reviens tout juste d'un autre voyage en Asie. J'y ai vu de nouveau, de mes propres yeux, comme beaucoup d'entre vous d'ailleurs, à quel point nous avons affaire à forte partie. Et je ne parle pas seulement du Japon. Des pays qui, il y a seulement une génération, arrivaient à peine à se nourrir sont devenus aujourd'hui de puissants compétiteurs. Et il faut s'attendre à une concurrence plus vive de l'Europe aussi, dès qu'elle aura unifié son marché de 300 millions de personnes en 1992.

Depuis 1960, le Canada a vu rétrécir sa part de chacun de ses trois principaux marchés. Ce recul peut être attribué en partie à l'état de notre propre compétitivité. Le rapport du Conseil économique confirme que notre productivité dans le domaine manufacturier est encore en retard sur celle des États-Unis. Et il ajoute qu'elle a été surpassée aussi par celle de l'Allemagne de l'Ouest, de la France et de l'Italie.

Les mesures que nous prenons pour restructurer l'économie canadienne ne vaudront pas grand-chose si les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas en mesure de profiter des possibilités qui se présenteront. Il faut pour cela un système d'éducation de calibre mondial.

Si le Canada veut être compétitif dans le monde du savoir d'aujourd'hui, il doit se classer parmi les premiers en créativité et en excellence technique, et pour être compétitif dans l'économie contemporaine, un pays doit pouvoir compter de plus en plus sur ses ressources humaines, c'est-à-dire ses cerveaux.

La variable critique dans cela est la qualité du système d'éducation d'un pays, et par éducation, j'entends l'école primaire, l'école secondaire et l'université. Mais j'entends aussi le niveau préscolaire -- la préparation de nos enfants avant leur inscription à l'école -- et le perfectionnement professionnel -- la formation et le recyclage de notre main-d'oeuvre après la fin des études régulières.

C'est la mise en valeur des ressources humaines qui déterminera quels pays prendront les devants sur la voie de la prospérité et lesquels accuseront un retard toujours plus difficile à combler. Nous voulons tous que le Canada prenne les devants, mais nous avons tous vu des rapports d'enquête qui mettent en doute la qualité de l'éducation offerte aux Canadiens.

- Notre population active compte une faible proportion d'ingénieurs et de scientifiques.

- Les femmes n'obtiennent que 13 % des diplômes de génie et 30 % des diplômes de mathématiques et de sciences physiques.

- L'industrie canadienne ne consacre à la formation de ses travailleurs qu'une petite fraction de ce que l'industrie américaine consacre à la formation des siens.

Une étude récente a révélé que 17 % des étudiants canadiens du secondaire sont pratiquement analphabètes. Une autre a révélé que ces étudiants sont loin d'exceller dans le domaine scientifique. Ces statistiques ne sont évidemment pas concluantes mais elles ont de quoi inquiéter.

Le rapport du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie sur la nécessité de garder le Canada compétitif, le rapport de Grandpré pour le compte du Conseil consultatif de l'adaptation et le rapport du groupe d'étude de l'Association des manufacturiers canadiens ont tous lancé un appel en faveur d'un effort national pour améliorer le système d'éducation en fonction des défis de la concurrence. Au cours des derniers mois, des éducateurs, des gens d'affaires et des représentants d'associations professionnelles ont communiqué avec moi pour me faire part de leurs inquiétudes et m'offrir des conseils.

Les problèmes de l'éducation sont d'autant plus difficiles que nous savons qu'ils ne se régleront pas seulement à coups d'argent. Le Canada consacre déjà des sommes considérables à l'éducation; de tous les pays industrialisés, seule la Suède dépense plus que lui à ce

titre, en proportion de la population. Il ne faut donc pas seulement y mettre de l'argent, il faut aussi obtenir un rendement optimal de cet argent. Nous avons tous nos rôles respectifs à jouer.

Pour notre part, nous avons annoncé le mois dernier la création d'un programme de Centres d'excellences doté d'un budget de 240 millions $ et destiné à mettre en contact les meilleurs cerveaux des universités et du secteur privé canadiens.

Nous avons lancé le programme de Bourses du Canada en sciences et en génie, un programme de 80 millions $ qui, lorsqu'il fonctionnera à plein régime dans deux ans, profitera à 10 000 boursiers, dont la moitié seront des femmes.

Nous avons également pris une nouvelle initiative majeure, la Stratégie de mise en valeur de la population active, pour aider les chômeurs à acquérir les compétences dont ils auront besoin dans le monde de demain.

Enfin, nous avons élaboré conjointement avec le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve un programme très encourageant destiné à inciter les jeunes à rester à l'école et à terminer leurs études.

Mais il faudra faire davantage. La qualité de nos ressources humaines, qui sera le facteur déterminant de notre capacité concurrentielle et le moteur de notre prospérité future, est une question nationale -- il ne s'agit pas d'une question fédérale, ni d'une question

provinciale, ni même d'une question qui concerne uniquement les gouvernements. Il s'agit d'une question nationale, qui exige une solution nationale.

Je reconnais que les domaines de compétence doivent être respectées, et je vais les respecter. Je n'ai aucune visée secrète. Je ne cherche pas à étendre la compétence fédérale. Ce que je propose, c'est la coopération.

Je propose que nous mettions sur pied, collectivement si c'est possible, un groupe de travail national sur la mise en valeur des ressources humaines en prévision de l'an 2000. Son objectif serait d'évaluer les besoins de développement des ressources humaines que le Canada doit combler s'il veut faire face à la concurrence en l'an 2000 et au-delà. Ces besoins seraient esquissés à grands traits par des Canadiens, avec l'aide de concitoyens de toutes les régions du pays. Nous aurons l'occasion d'en discuter davantage lors de notre séance de cet après-midi.

Nos obligations envers les Canadiens de demain, envers nos enfants, passent aussi directement par nos politiques environnementales. Le modèle de développement économique que, comme d'autres, nous avons suivi depuis la révolution industrielle, et qui procure la croissance économique au détriment de l'environnement, n'est plus acceptable aujourd'hui. Nous devons en adopter un nouveau, un modèle qui nous place au-delà du virage écologique, un modèle qui prévienne les dommages à l'environnement tout en procurant la croissance économique.

La coopération sera ici essentielle. La population n'a que faire des querelles de juridiction, même qu'elle les tolère de moins en moins. Les gouvernements fédéral et provinciaux, l'industrie, les universités et les consommateurs ont tous leur rôle à jouer. Nous aurons l'occasion de discuter de ce "développement viable" demain matin.

La stabilité politique est une condition préalable essentielle à la compétitivité et à la prospérité économique. Et la stabilité politique du Canada exige la ratification de l'Accord du lac Meech.

En assurant la présence de tous les gouvernements provinciaux à la table des négociations constitutionnelles, l'Accord du lac Meech réalisera l'unité du pays et nous permettra de progresser dans d'autres dossiers constitutionnels, tels que la réforme du Sénat, les droits linguistiques et les droits des autochtones, et le renforcement de la Charte des droits et libertés. Nous discuterons de l'Accord demain après-midi.

Si nos gouvernements peuvent s'attaquer ensemble à ces défis -- la gestion économique et financière, la compétitivité, le développement viable, l'éducation et le renouveau de la Constitution -- tous les Canadiens en profiteront, dans toutes les régions, aujourd'hui et dans l'avenir.

C'est à nous, les premiers ministres, qu'incombe la responsabilité. C'est nous qui avons reçu l'héritage de nos parents; c'est nous qui devons

protéger les intérêts des futures générations de Canadiens; c'est nous qui devons rester fidèles à l'idéal du Canada.

Cet idéal, en peu de mots, c'est que des gens de langues, de cultures, de races et de croyances différentes puissent vivre ensemble en harmonie, se respecter mutuellement et s'enrichir les uns les autres au contact de ce pluralisme et de cette diversité, tout en contribuant, par leur imagination et leur travail, à tailler au Canada une place de choix dans le monde.

Cet idéal est fondé sur le principe de la dignité de chaque être humain, de chaque famille, de chaque communauté, de chaque province et de chaque région. Il n'existe pas de cause plus importante ou plus pressante autour de laquelle nous puissions nous unir, vous et moi, et tous nos concitoyens qui, partout au pays, partagent notre attachement à cet idéal et au mieux-être de notre pays.

Cette cause est celle d'un Canada uni, et c'est maintenant qu'il faut l'embrasser d'un commun accord.

CA 1
Z 2
- C5?

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/076

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

OPENING STATEMENT

BY

PREMIER DON GETTY

OTTAWA, Ontario
November 9-10, 1989

OPENING STATEMENT BY PREMIER GETTY

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

OTTAWA, NOVEMBER 9 - 10, 1989

I AM PLEASED TO HAVE THIS OPPORTUNITY TO CONTRIBUTE TO A GREATER UNDERSTANDING OF IMPORTANT NATIONAL ISSUES THAT SHAPE OUR FUTURE. SINCE OUR LAST ANNUAL CONFERENCE IN NOVEMBER 1987 IN TORONTO, THERE HAVE BEEN A NUMBER OF HISTORIC DEVELOPMENTS, AND I WANT TO ACKNOWLEDGE TWO OF THEM.

THE CANADA-U.S. FREE TRADE AGREEMENT, STRONGLY SUPPORTED BY ALBERTA, HAS BEEN SIGNED AND IMPLEMENTED, AND I WANT TO APPLAUD YOUR INITIATIVE AND DETERMINATION, MR. PRIME MINISTER. IT WAS A SUPERB EXAMPLE OF INTERGOVERNMENTAL CO-OPERATION -- WE AS FIRST MINISTERS WORKED WELL TOGETHER IN NEGOTIATING AND IMPLEMENTING THE FREE TRADE AGREEMENT. THE SECURITY OF ACCESS TO THE U.S. MARKET IS A MAJOR FACTOR FOR FUTURE ECONOMIC GROWTH IN ALBERTA AND CANADA. WE MUST CONTINUE TO WORK TOGETHER TO ENSURE THAT FREE TRADE SUCCEEDS.

THAT MODEL OF FULL PROVINCIAL PARTICIPATION IN TRADE MATTERS, THAT WE UNANIMOUSLY AGREED TO IN 1985, AND THAT THE PREMIERS AGAIN ENDORSED IN AUGUST, MUST ALSO BE APPLIED TO OUR MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS. THESE NEGOTIATIONS WILL BE ENTERING INTO THEIR FINAL CRITICAL YEAR. JUST AS THE FREE TRADE AGREEMENT WAS VITAL TO OUR ECONOMIC FUTURE, SO TOO WILL SUCCESSFUL MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS ALLOW CANADA'S TRADE TO EXPAND WORLDWIDE.

ANOTHER HISTORIC EVENT OF WHICH ALBERTANS ARE VERY PROUD WAS THE OCTOBER 16, 1989, ELECTION WHEN THE PEOPLE OF ALBERTA DEMOCRATICALLY CHOSE THE PERSON THEY WANT TO FILL THE ALBERTA VACANCY IN THE SENATE.

ALBERTANS WALKED A PATH THAT HAD NO FOOTPRINTS. A PATH THAT NO CANADIANS HAD EVER WALKED BEFORE. I BELIEVE A MOMENTUM HAS BEEN STARTED THAT WILL NOT BE STOPPED.

THIS MEETING ENABLES US TO EXCHANGE INFORMATION AND VIEWS ON ECONOMIC PERFORMANCE AND TO TAKE A PARTNERSHIP APPROACH TO CANADIAN ECONOMIC DECISION-MAKING.

WHILE THE OVERALL CANADIAN ECONOMY EXPERIENCED STRONG GROWTH IN THE 1980'S, THE ALBERTA ECONOMY ONLY RECENTLY REBOUNDED FROM A SHARP DOWNTURN. THANKS TO THE RESOURCEFULNESS AND RESILIENCE OF ALBERTANS, NOW THE ALBERTA ECONOMY IS ONE OF THE GROWTH LEADERS. LAST YEAR, ALBERTA'S ECONOMY GREW BY 8.7 PER CENT, THE HIGHEST IN THE COUNTRY. 40,000 NEW JOBS WERE CREATED. SOLID GROWTH HAS CONTINUED THIS YEAR, LED BY PRIVATE SECTOR INVESTMENT. MORE ALBERTANS ARE EMPLOYED NOW THAN AT ANY OTHER TIME IN THE HISTORY OF OUR PROVINCE. ALBERTA'S UNEMPLOYMENT RATE IS DOWN TO 7 PER CENT, THE SECOND LOWEST IN CANADA.

BUSINESS INVESTMENT IN NON-ENERGY SECTORS IS GROWING AT A RAPID PACE, AND HOUSING CONSTRUCTION STARTS ARE UP OVER 30 PER CENT FROM 1988 LEVELS. RETAIL SALES IN ALBERTA ARE THE HIGHEST PER CAPITA OF ANY PROVINCE.

AS WE MOVE INTO THE 1990'S, WE SEE STRONG INVESTMENT AND INCREASING EXPORTS. DEMAND FOR NATURAL GAS IN NORTH AMERICA IS INCREASING AS ECONOMIES EXPAND AND AS PEOPLE BECOME MORE AWARE OF THE ENVIRONMENTAL SUPERIORITY OF THIS CLEAN-BURNING FUEL.

OUR GOVERNMENT'S COMMITMENT TO AGRICULTURE AS A NUMBER ONE PRIORITY HAS SEEN A NEW CONFIDENCE AND STABILITY IN THIS KEY SECTOR. WE CONGRATULATE THE HON. DON MAZANKOWSKI IN LAUNCHING A REVIEW OF AGRICULTURE POLICY. IN BUILDING A MORE SECURE AGRICULTURAL COMMUNITY, WE STRONGLY SUPPORT NATIONAL POLICIES AIMED AT SELF-RELIANCE, MARKET RESPONSIVENESS, RECOGNITION OF REGIONAL DIVERSITY, AND SUSTAINABILITY.

WHEN WE LAST MET IN NOVEMBER 1987, I TALKED ABOUT ALBERTA'S COMMITMENT TO DIVERSIFICATION OF OUR ECONOMY. WE HAVE MADE SIGNIFICANT PROGRESS SINCE THEN -- ECONOMIC GROWTH HAS COME FROM NEW PETROCHEMICAL DEVELOPMENTS, FORESTRY, TOURISM, MANUFACTURING, AND FOOD PROCESSING ACTIVITIES.

AS WE BUILD OUR FUTURE IN ALBERTA, PUTTING TOGETHER KEY ELEMENTS -- RESEARCH, SCIENCE, TECHNOLOGY, AND OUR EDUCATION SYSTEM -- WILL BE THE KEY TO HOW ALBERTA AND CANADA COMPETE IN THE FUTURE.

I'M PLEASED THE RECENT PREMIERS' CONFERENCE AGREED THAT THE NEXT NATIONAL FORUM ON SCIENCE AND TECHNOLOGY WILL BE HELD IN EDMONTON IN THE SPRING OF 1990.

I WISH TO COMPLIMENT YOU PRIME MINISTER, THE HONOURABLE DON MAZANKOWSKI AND ALBERTA MEMBERS OF PARLIAMENT FOR THEIR SUPPORT FOR THE $1.3 BILLION LLOYDMINSTER UPGRADER, THE $4 BILLION OSLO OIL SANDS PROJECT, AND MAJOR INITIATIVES IN SCIENCE AND TECHNOLOGY. OUR ECONOMY ALSO HAS BEEN HELPED BY THE MAJOR COMMITMENT TO AGRICULTURE ON A COOPERATIVE BASIS BY OUR GOVERNMENTS.

MAJOR PROJECTS UNDERWAY IN ALBERTA WILL HAVE KEY SPINOFF EFFECTS FOR INVESTMENT AND INCREASED JOB OPPORTUNITIES. THEY ALSO GIVE PEOPLE A CHANCE TO REMAIN IN AND BUILD THEIR OWN COMMUNITIES, NEAR THEIR FAMILIES AND FRIENDS.

THERE ARE EXCITING DEVELOPMENTS AFFECTING ALBERTA'S NATIVE PEOPLE IN NORTHERN ALBERTA, WHICH I WOULD LIKE TO HIGHLIGHT. THE ALBERTA AND FEDERAL GOVERNMENTS SIGNED A TREATY ENTITLEMENT AGREEMENT WITH THE FORT CHIPEWYAN CREE INDIAN BAND. AS WELL, ALBERTA HAS REACHED AGREEMENT WITH THE STURGEON LAKE AND WHITEFISH LAKE INDIAN BANDS, AND WE HAVE NEGOTIATED OUR PART OF AN AGREEMENT WITH THE LUBICON INDIAN BAND.

AND FOR THE FIRST TIME IN THE HISTORY OF CANADA, ALBERTA'S METIS PEOPLE FINALLY HAVE A LAND BASE THEY CAN CALL THEIR OWN -- AND SELF-GOVERNMENT. THE METIS PEOPLE IN ALBERTA HAVE A CHANCE FOR DIGNITY, PRIDE, OWNERSHIP OF LAND -- AN OPPORTUNITY TO BUILD HOMES AND FARMS AND BUSINESSES AND BECOME FULL PARTNERS IN ALBERTA'S FUTURE.

IN PURSUING A MORE DIVERSIFIED ECONOMY, WE ARE STRONGLY COMMITTED TO CAREFUL DEVELOPMENT WHICH IS COMPATIBLE WITH OUR ENVIRONMENT. THIS CONCEPT RECOGNIZES THE ECONOMIC NEEDS OF TODAY WHILE MAINTAINING OUR RESOURCES FOR FUTURE GENERATIONS. PROJECTS WILL ONLY BE APPROVED IF THEY ARE ENVIRONMENTALLY ACCEPTABLE.

IT IS IMPORTANT TO EMPHASIZE THAT WE HAVE ACHIEVED ECONOMIC GROWTH WITHOUT MAJOR INCREASES IN ALBERTA GOVERNMENT PROGRAM EXPENDITURES. THE PRIVATE SECTOR HAS BEEN THE ENGINE OF GROWTH. WE DO NOT HAVE THE LUXURY THAT PREVIOUS ALBERTA GOVERNMENTS HAD TO USE LARGE EXPENDITURE INCREASES TO ENHANCE OUR GROWTH. THE ANNUAL AVERAGE INCREASE IN PROGRAM SPENDING OVER THE PAST FOUR YEARS HAS BEEN ONLY 1.3 PER CENT -- THE BEST EXPENDITURE MANAGEMENT RECORD IN CANADA!

OUR ECONOMIC GROWTH AND DIVERSIFICATION INITIATIVES ARE IMPRESSIVE. HOWEVER, THERE ARE STORM CLOUDS ON THE HORIZON. OUR PROGRESS COULD BE STALLED BY SEVERAL FACTORS: PERSISTENTLY HIGH INTEREST RATES, THE PROPOSED FEDERAL GOODS AND SERVICES TAX, THE POSSIBLE FAILURE OF MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS IN AGRICULTURE, AND IF GOVERNMENTS FAIL TO COOPERATE ON ENVIRONMENTAL MANAGEMENT.

THE BANK OF CANADA AND THE FEDERAL GOVERNMENT ARE LOCKED IN AN IMPOSSIBLE POLICY CONFLICT. ALL CANADIANS ARE THE LOSERS. THE BANK'S HIGH INTEREST RATE POLICY INCREASES DEBT SERVICING COSTS AND THE FEDERAL DEFICIT. HIGH FEDERAL EXPENDITURES AND RISING CONSUMPTION TAXES FEED DIRECTLY INTO INFLATION AND HIGHER INTEREST RATES. THIS POLICY DEADLOCK MUST BE BROKEN. INTEREST RATES MUST BE REDUCED; FISCAL POLICY MUST BE TIGHTENED.

TO INITIATE THE PROCESS, WE BELIEVE THAT SHORT-TERM INTEREST RATES MUST BE REDUCED BY AT LEAST 1.5 PER CENT OVER THE COMING MONTHS. THIS WILL HAVE THE IMMEDIATE EFFECT OF STIMULATING INVESTMENT BY CANADIAN BUSINESS IN CANADIAN PROJECTS. IT WILL REDUCE THE LARGE GAP

BETWEEN CANADIAN AND U.S. INTEREST RATES. RATES IN CANADA ARE NOW OVER FOUR PER CENT ABOVE U.S. RATES, WELL ABOVE THE LONG-TERM HISTORICAL AVERAGE OF ABOUT 1.2 PER CENT. REDUCING INTEREST RATES WOULD ALSO BRING DOWN OUR OVERVALUED DOLLAR, HELPING CANADIANS TO COMPETE EFFECTIVELY IN WORLD MARKETS.

MR. PRIME MINISTER, THE PEOPLE OF MY PROVINCE WILL NOT ACCEPT THE FEDERAL GOVERNMENT'S PROPOSED GOODS AND SERVICES TAX. ALBERTA IS ABSOLUTELY OPPOSED TO THIS TAX.

AT ALBERTA'S INITIATIVE, THE PREMIERS, IN OUR RECENT ANNUAL MEETING IN QUEBEC, DESCRIBED THE TAX AS "UNACCEPTABLE". THEY ASKED THEIR FINANCE MINISTERS AND TREASURERS FOR A REPORT ON THE ECONOMIC IMPACT. THE ALL-PROVINCE PAPER RECEIVED LAST WEEK CONFIRMS THE DEVASTATING ECONOMIC IMPACT OF THIS TAX. IT WILL CAUSE HIGHER INFLATION, HIGHER INTEREST RATES, REDUCED INVESTMENT, AND JOB LOSSES RIGHT ACROSS THE COUNTRY. ALBERTA WILL BE AMONG THE HARDEST HIT.

CLEARLY, THE PROVINCIAL AND NATIONAL ECONOMIES FACE A PERIOD OF WEAK AND UNCERTAIN ECONOMIC PERFORMANCE IF THIS TAX IS IMPOSED. OUR ASSESSMENT IS SHARED BY INDEPENDENT ECONOMIC FORECASTERS.

PROVINCES FACE THE PROSPECT OF A SUBSTANTIAL LOSS OF REVENUES, PRESSURES TO INCREASE SPENDING, AND HIGHER DEFICITS. THE FEDERAL-PROVINCIAL FISCAL BALANCE WILL BE SHIFTED DRAMATICALLY TOWARD GREATER CENTRALIZATION. ALBERTA WILL NOT SILENTLY ACCEPT THESE FEDERAL TAX CHANGES THAT DO SERIOUS HARM TO THE CANADIAN ECONOMY AND THE VERY FABRIC OF CONFEDERATION.

TO REITERATE ... THIS TAX WILL DAMAGE OUR ECONOMY, LEAVING US WITH FEWER JOBS AND REDUCED ECONOMIC GROWTH. IT WILL MEAN HIGHER PROVINCIAL DEFICITS. THIS TAX WILL BE A NIGHTMARE FOR INDIVIDUALS AND BUSINESSES, CREATING UNBELIEVABLE NEW PAPERWORK. AS WELL, THOUSANDS OF NEW FEDERAL PUBLIC SERVANTS WILL HAVE TO BE HIRED, ADDING HUNDREDS OF MILLIONS OF DOLLARS TO THE COST OF COLLECTING FEDERAL TAXES. CANADIANS SIMPLY CANNOT AFFORD THIS TAX.

ALBERTANS DON'T HAVE A RETAIL SALES TAX; THEY DON'T WANT ONE.

MR. PRIME MINISTER, THERE ARE OTHER KEY ISSUES WHICH REQUIRE OUR ATTENTION AS WELL.

A PRIORITY IS PROTECTION AND ENHANCEMENT OF THE ENVIRONMENT. ALBERTA HAS BEEN A LEADER IN ENVIRONMENTAL MANAGEMENT. WE WERE THE FIRST TO ESTABLISH A "DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT"; ALBERTA HAS THE ONLY HAZARDOUS WASTE TREATMENT FACILITY IN CANADA. WE HAVE STRONG, TOUGH ENVIRONMENTAL LAWS.

ALBERTA WILL CONTINUE TO DEMONSTRATE LEADERSHIP IN MEETING OUR ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITIES. THE FOLLOWING INITIATIVES ARE PART OF OUR ACTION PLAN:

-- ALBERTA WILL PUT IN PLACE A ROUND TABLE ON THE ENVIRONMENT;

-- ALBERTANS WILL HAVE ENHANCED OPPORTUNITIES TO PARTICIPATE IN DECISIONS AFFECTING THEIR ENVIRONMENT;

-- NEW LEGISLATION WILL BE INTRODUCED TO FURTHER STRENGTHEN AND PROTECT THE ENVIRONMENT;

-- A COMPREHENSIVE RECYCLING PROGRAM WILL BE INTRODUCED AS A RESULT OF AN EXTENSIVE PUBLIC HEARING PROCESS STARTED IN 1986;

-- AND, THE GOVERNMENT WILL FURTHER PROMOTE RESEARCH AND TECHNOLOGY AND THE ESTABLISHMENT OF ENVIRONMENTAL INDUSTRIES.

PROTECTION OF THE ENVIRONMENT IS A SHARED RESPONSIBILITY. EVENTS IN ALBERTA AND OTHER PROVINCES OVER THE PAST YEAR HAVE CLEARLY DEMONSTRATED THE NEED TO CLARIFY ROLES AND RESPONSIBILITIES FOR ENVIRONMENTAL PROTECTION. COURT DECISIONS AND UNILATERAL ACTIONS BY THE FEDERAL GOVERNMENT HAVE CREATED A CLIMATE OF UNCERTAINTY AND CONFUSION THAT MUST BE ADDRESSED.

LET'S BE CLEAR -- ALBERTA HAS ALWAYS FULFILLED ITS ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITIES. THIS IS NOT NEW. AND UNTIL RECENTLY, THE FEDERAL GOVERNMENT RECOGNIZED OUR JURISDICTION, OUR CAPABILITY AND OUR COMMITMENT.

IN AUGUST, THE PREMIERS EMPHASIZED THAT WE MUST HAVE EFFECTIVE ENVIRONMENTAL PROTECTION THAT RESPECTS CONSTITUTIONAL RESPONSIBILITY. FIRST MINISTERS NOW HAVE BEFORE THEM A "STATEMENT ON INTERJURISDICTIONAL COOPERATION FOR THE PROTECTION OF THE ENVIRONMENT".

THE APPROVAL OF THESE PRINCIPLES WILL DEMONSTRATE TO CANADIANS A COMMITMENT TO WORK TOGETHER ON ENVIRONMENTAL PROTECTION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

I AM PLEASED, MR. PRIME MINISTER, THAT AT RECENT PREMIERS' AND FIRST MINISTERS' CONFERENCES, WE ARE NOW FOCUSSING ON THE FAMILY. IN ALBERTA WE BELIEVE THAT THE FAMILY IS THE BEDROCK OF OUR SOCIETY. THE ALBERTA GOVERNMENT RECOGNIZES THE SIGNIFICANCE OF INITIATIVES WHICH HELP FAMILIES COPE WITH THEIR WORK AND HOME RESPONSIBILITIES. SUCH INITIATIVES ARE OF CRITICAL IMPORTANCE TO PARENTS: THOSE WHO CHOOSE TO WORK IN THE HOME, THOSE WHO CHOOSE TO WORK OUTSIDE THE HOME, AND THOSE WHO MUST WORK OUTSIDE THE HOME TO SUPPORT THEIR FAMILIES.

TODAY WE HAVE HEARD COMMON VISIONS FOR CANADA'S FUTURE. ALBERTANS SHARE THOSE VISIONS TOO. A MAJOR PART OF ALBERTA'S VISION INVOLVES MEANINGFUL CHANGES TO PARLIAMENT AND OUR FEDERAL SYSTEM. OUR FEDERAL INSTITUTIONS AND PRACTICES MUST REFLECT EQUALLY THE NEEDS AND ASPIRATIONS OF ALL PARTNERS IN CONFEDERATION.

ALBERTANS MUST FEEL THAT THEIR VIEWS WILL COMMAND THE SAME RESPECT AND WEIGHT IN THE SHAPING OF NATIONAL POLICIES AS THAT GIVEN TO MORE POPULATED AREAS OF THE COUNTRY.

THE GOVERNMENT OF ALBERTA HAS LONG BEEN COMMITTED TO ACHIEVING REFORM OF THE CANADIAN SENATE. A FUNDAMENTAL FLAW IN OUR CURRENT FEDERAL SYSTEM IS THAT THE HOUSE OF COMMONS, WITH MAJORITY REPRESENTATION FROM CENTRAL CANADA, IS NOT BALANCED BY EFFECTIVE AND EQUAL PROVINCIAL REPRESENTATION IN THE SENATE. MOREOVER, ALBERTA IS CONVINCED THAT IN OUR DEMOCRATIC SYSTEM OF GOVERNMENT, IT IS THE PEOPLE WHO SHOULD DECIDE WHO WILL REPRESENT THEM IN THE TWO HOUSES OF PARLIAMENT.

THE PROVISION IN THE MEECH LAKE ACCORD WHICH COMMITS ALL GOVERNMENTS TO UNDERTAKE SENATE REFORM IS VITALLY IMPORTANT FOR ALBERTA. ALBERTA RECENTLY TOOK A SIGNIFICANT STEP TOWARD ACHIEVING SENATE REFORM. ON OCTOBER 16, ALBERTANS WENT TO THE POLLS TO CHOOSE WHO SHOULD REPRESENT THEM IN THE SENATE. THIS MARKED THE FIRST TIME IN CANADIAN HISTORY THAT THE PEOPLE HAD THE OPPORTUNITY TO CHOOSE A SENATOR. THEY HAVE MADE THEIR CHOICE.

IN MY LETTER TO YOU OF OCTOBER 19, MR. PRIME MINISTER, I URGED YOU TO APPOINT MR. STANLEY WATERS WITHOUT DELAY. TO IGNORE THIS DECISION, MR. PRIME MINISTER, WOULD BE A REJECTION OF ALBERTANS.

ALBERTA WILL CONTINUE ITS INTENSE EFFORTS TO ACHIEVE A TRIPLE E SENATE. SENATE REFORM IS NEEDED TO STRENGTHEN THIS COUNTRY. IT MUST NOT BE STALLED.

MR. PRIME MINISTER, PREMIERS -- WE SHARE LEADERSHIP RESPONSIBILITIES -- AT A RAPIDLY CHANGING AND CHALLENGING TIME IN CANADA'S HISTORY.

HOW WE FULFILL THOSE RESPONSIBILITIES AND MEET THESE CHALLENGES IS CRUCIAL TO OUR NATION'S FUTURE. CAN WE PROVIDE THE COURAGE, THE DETERMINATION AND THE FORESIGHT THAT CANADIANS EXPECT OF US AS LEADERS? HOW WE DEAL WITH ENVIRONMENT, TAXATION, FISCAL RESPONSIBILITIES, INTERNATIONAL COMPETITIVENESS, FAMILIES, ECONOMIC EQUALITY FOR WOMEN, REFORMING OUR NATIONAL INSTITUTIONS -- IN A PHRASE, HOW WE BUILD OUR NATION WILL BE OUR LEGACY TO FUTURE GENERATIONS.

ALBERTANS WILL PARTICIPATE COMPLETELY, EMOTIONALLY AND COURAGEOUSLY. WE WELCOME CHALLENGES. WE ARE DETERMINED TO SUCCEED.

Canadian and US Short-Term Interest Rates

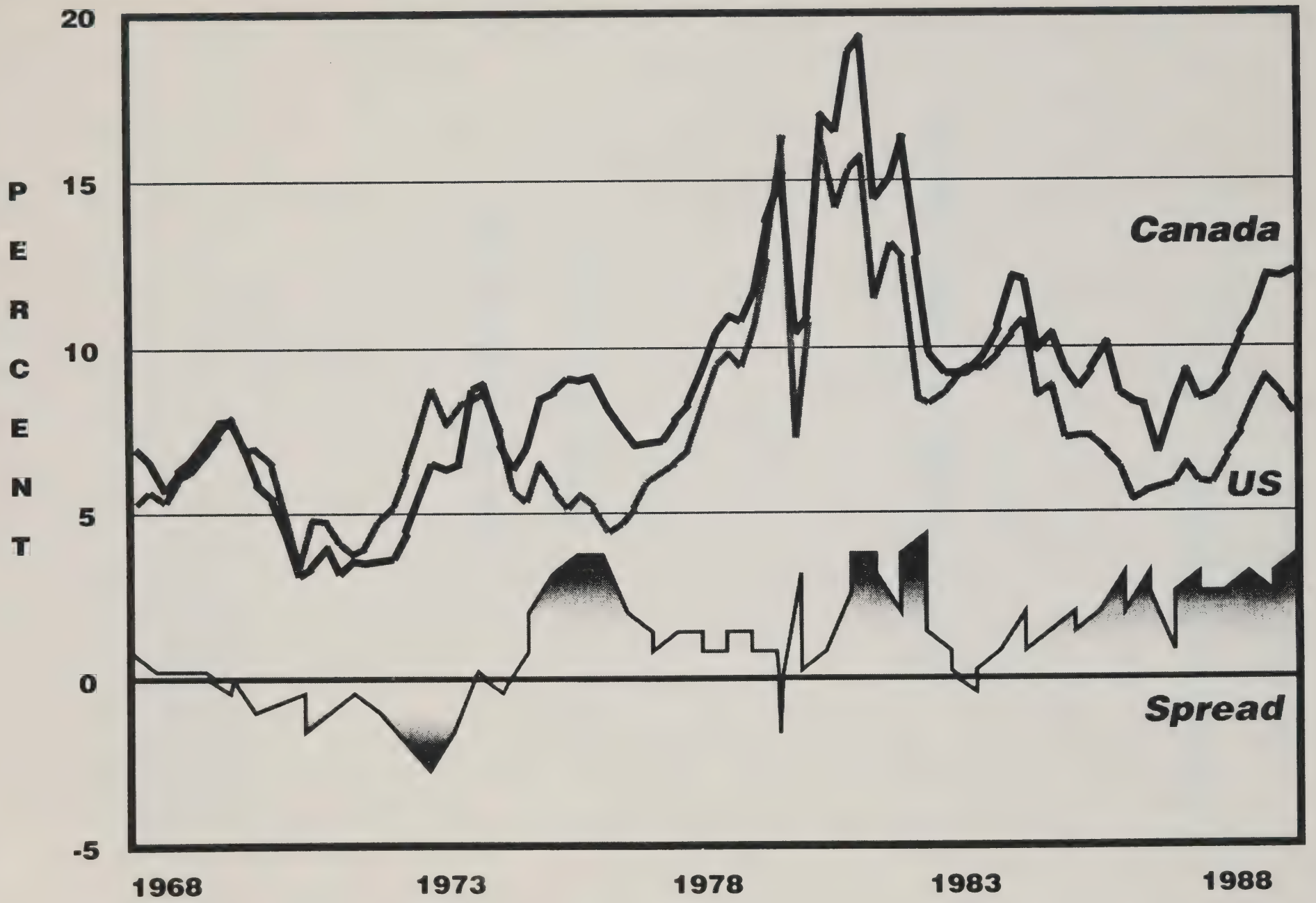

DOCUMENT : 800-27/076

CA 1
Z 2
- C52

Traduction du Secrétariat

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

DU

PREMIER MINISTRE DON GETTY

OTTAWA (Ontario)

Les 9 et 10 novembre 1989

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE GETTY

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

OTTAWA, LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

JE SUIS HEUREUX D'AVOIR AUJOURD'HUI L'OCCASION DE FAIRE MIEUX COMPRENDRE LES IMPORTANTS ENJEUX NATIONAUX QUI FAÇONNENT NOTRE AVENIR. DEPUIS NOTRE DERNIÈRE CONFÉRENCE ANNUELLE EN NOVEMBRE 1987 À TORONTO, IL Y A EU UN CERTAIN NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES, ET JE VOUDRAIS EN MENTIONNER DEUX.

L'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, QUE L'ALBERTA APPUIE SANS RÉSERVE, A ÉTÉ SIGNÉ ET MIS EN OEUVRE, ET J'APPLAUDIS À VOTRE INITIATIVE ET À VOTRE DÉTERMINATION, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE. C'EST UN EXEMPLE MAGNIFIQUE DE LA COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE -- EN NOTRE QUALITÉ DE PREMIERS MINISTRES, NOUS AVONS BIEN TRAVAILLÉ ENSEMBLE POUR NÉGOCIER ET METTRE EN OEUVRE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE. LA SÉCURITÉ DE L'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN EST UN FACTEUR DÉTERMINANT POUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE FUTURE DE L'ALBERTA ET DU CANADA. NOUS DEVONS POURSUIVRE NOTRE COLLABORATION POUR QUE LE LIBRE-ÉCHANGE SOIT UN SUCCÈS.

CE MODÈLE DE PLEINE PARTICIPATION DES PROVINCES POUR CE QUI EST DES QUESTIONS COMMERCIALES, DONT NOUS SOMMES CONVENUS À L'UNANIMITÉ EN 1985, ET AUQUEL LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT DE NOUVEAU SOUSCRIT EN AOÛT, DOIT S'APPLIQUER ÉGALEMENT À NOS

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES. CES NÉGOCIATIONS ENTRERONT DANS LEUR DERNIÈRE ANNÉE CRUCIALE. TOUT COMME L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ÉTAIT VITAL À NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE, DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES FRUCTUEUSES PERMETTRONT AU COMMERCE CANADIEN DE PRENDRE DE L'EXPANSION DANS LE MONDE ENTIER.

UN AUTRE ÉVÉNEMENT HISTORIQUE DONT LES ALBERTAINS SONT TRÈS FIERS EST L'ÉLECTION DU 16 OCTOBRE 1989, À L'ISSUE DE LAQUELLE LES ALBERTAINS ONT DÉMOCRATIQUEMENT CHOISI LA PERSONNE DONT ILS VEULENT QU'ELLE LES REPRÉSENTE AU SÉNAT.

LES ALBERTAINS SONT SORTIS DES SENTIERS BATTUS. ILS SE SONT ENGAGÉS DANS UNE VOIE QU'AUCUN CANADIEN N'AVAIT EMPRUNTÉE AUPARAVANT. JE PENSE QUE L'ÉLAN EST DONNÉ ET QU'IL NE S'ARRÊTERA PAS.

CETTE CONFÉRENCE NOUS PERMETTRA D'ÉCHANGER DES RENSEIGNEMENTS ET DES VUES SUR LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET DE CONSIDÉRER LA PRISE DE DÉCISIONS ÉCONOMIQUES AU CANADA DANS UNE OPTIQUE DE PARTENARIAT.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE DANS SON ENSEMBLE A CONNU UNE FORTE CROISSANCE DANS LES ANNÉES 80, MAIS CE N'EST QUE RÉCEMMENT QUE L'ÉCONOMIE DE L'ALBERTA A REBONDI APRÈS AVOIR ENREGISTRÉ UN GRAND RECUL. GRÂCE À L'INGÉNIOSITÉ ET À LA RÉSISTANCE DES ALBERTAINS,

L'ÉCONOMIE DE LA PROVINCE EST AUJOURD'HUI L'UNE DES PLUS VIGOUREUSES. L'ANNÉE DERNIÈRE, ELLE A ENREGISTRÉ UNE AUGMENTATION DE 8,7 P. 100, SOIT LA PLUS FORTE AU PAYS. AU TOTAL, 40 000 NOUVEAUX EMPLOIS ONT ÉTÉ CRÉÉS. LA CROISSANCE S'EST POURSUIVIE DE FAÇON SOLIDE CETTE ANNÉE, ENCOURAGÉE PAR L'INVESTISSEMENT DU SECTEUR PRIVÉ. LE NOMBRE D'ALBERTAINS OCCUPANT UN EMPLOI EST PLUS ÉLEVÉ AUJOURD'HUI QU'À N'IMPORTE QUEL AUTRE MOMENT DE L'HISTOIRE DE NOTRE PROVINCE. LE TAUX DE CHÔMAGE EN ALBERTA A BAISSÉ À 7 P. 100, ÉTANT AINSI LE DEUXIÈME PARMI LES PLUS FAIBLES AU CANADA.

L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DANS DES SECTEURS NON ÉNERGÉTIQUES S'ACCROÎT À UN RYTHME RAPIDE, ET LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION DOMICILIAIRE ENREGISTRENT UNE PROGRESSION DE PLUS DE 30 P. 100 PAR RAPPORT AUX NIVEAUX DE 1988. LES VENTES AU DÉTAIL EN ALBERTA SONT LES PLUS ÉLEVÉES PAR HABITANT PAR RAPPORT À N'IMPORTE QUELLE AUTRE PROVINCE.

COMME NOUS ABORDONS LES ANNÉES 90, NOUS ASSISTONS À UN FORT INVESTISSEMENT ET À UNE AUGMENTATION DES EXPORTATIONS. LA DEMANDE DE GAZ NATUREL EN AMÉRIQUE DU NORD EST EN HAUSSE AU FUR ET À MESURE QUE LES ÉCONOMIES PRENNENT DE L'EXPANSION ET QUE LA POPULATION DEVIENT PLUS CONSCIENTE DE LA SUPÉRIORITÉ ÉCOLOGIQUE DE CE COMBUSTIBLE DU FAIT QU'IL BRÛLE SANS RÉSIDUS.

GRÂCE À L'ENGAGEMENT DE NOTRE GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'AGRICULTURE EN TANT QUE PREMIÈRE PRIORITÉ, CE SECTEUR CLÉ JOUIT D'UNE CONFIANCE ET D'UNE STABILITÉ RENOUVELÉES. NOUS FÉLICITONS L'HONORABLE DON MAZANKOWSKI D'AVOIR LANCÉ UN EXAMEN DE LA POLITIQUE AGRICOLE. EN ÉDIFIANT UNE COLLECTIVITÉ AGRICOLE PLUS SÛRE, NOUS APPUYONS SANS RÉSERVE LES POLITIQUES NATIONALES DESTINÉES À FAVORISER L'AUTONOMIE, À RÉAGIR AU MARCHÉ, À RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ RÉGIONALE ET À PROMOUVOIR LA VIABILITÉ.

À NOTRE DERNIÈRE RENCONTRE EN NOVEMBRE 1987, J'AI PARLÉ DE L'ENGAGEMENT DE L'ALBERTA À L'ÉGARD DE LA DIVERSIFICATION DE NOTRE ÉCONOMIE. NOUS AVONS ACCOMPLI D'IMPORTANTS PROGRÈS DEPUIS LORS -- LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE TIENT À LA MISE EN VALEUR DE L'INDUSTRIE PÉTROCHIMIQUE AINSI QU'À DES ACTIVITÉS DANS L'INDUSTRIE FORESTIÈRE, DANS LE SECTEUR DU TOURISME, CELUI DE LA FABRICATION ET CELUI DE LA TRANSFORMATION DES ALIMENTS.

AU FUR ET À MESURE QUE NOUS BÂTISSONS NOTRE AVENIR EN ALBERTA, LA COMPÉTITIVITÉ DE LA PROVINCE ET DU CANADA SERA FONCTION DU REGROUPEMENT D'ÉLÉMENTS CLÉS, COMME LA RECHERCHE, LES SCIENCES, LA TECHNOLOGIE ET NOTRE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT.

JE SUIS HEUREUX QU'À LA RÉCENTE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX, IL AIT ÉTÉ CONVENU QUE LE PROCHAIN FORUM NATIONAL SUR

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE SE TIENDRAIT À EDMONTON AU PRINTEMPS DE 1990.

JE VOUDRAIS VOUS FÉLICITER, VOUS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, L'HONORABLE DON MAZANKOWSKI ET LES DÉPUTÉS DE L'ALBERTA D'AVOIR APPUYÉ L'USINE DE VALORISATION DE TYPE LLOYDMINSTER DE 1,3 MILLIARD DE DOLLARS, LE PROJET OSLO D'EXTRACTION DE SABLES PÉTROLIFÈRES DE 4 MILLIARDS DE DOLLARS ET D'AUTRES INITIATIVES D'ENVERGURE DANS LES DOMAINES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. NOTRE ÉCONOMIE A ÉGALEMENT BÉNÉFICIÉ DE L'IMPORTANT ENGAGEMENT QUE NOS GOUVERNEMENTS ONT PRIS ENVERS LE SECTEUR AGRICOLE DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION.

LES GRANDS PROJETS EN COURS EN ALBERTA AURONT DES RETOMBÉES SUR LES INVESTISSEMENTS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS. ILS PERMETTRONT ÉGALEMENT AUX GENS DE DEMEURER DANS LEURS COLLECTIVITÉS, PRÈS DE LEURS FAMILLES ET DE LEURS AMIS, LESQUELLES SE TROUVENT AINSI RENFORCÉES.

JE VOUDRAIS MAINTENANT DÉGAGER CERTAINES DES RÉALISATIONS RÉJOUISSANTES QUI TOUCHENT LES AUTOCHTONES VIVANT DANS LE NORD DE L'ALBERTA. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LA PROVINCE ONT SIGNÉ AVEC LA BANDE INDIENNE CRIE DE FORT CHIPEWYAN UNE ENTENTE CONCERNANT LES DROITS RECONNUS DANS LES TRAITÉS. L'ALBERTA A ÉGALEMENT CONCLU UNE ENTENTE AVEC LES BANDES INDIENNES DU LAC STURGEON ET DU LAC

WHITEFISH, ET NOUS AVONS NÉGOCIÉ NOTRE PARTIE DE L'ENTENTE AVEC LA BANDE DU LAC LUBICON.

ET POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DU CANADA, LES MÉTIS DE L'ALBERTA FINALEMENT DISPOSENT D'UNE ASSISE TERRITORIALE, QUI LEUR APPARTIENT EN PROPRE -- ET D'UNE AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE. ILS PEUVENT MAINTENANT AVOIR UNE CERTAINE DIGNITÉ, UNE CERTAINE FIERTÉ ET POSSÉDER DES TERRES -- ILS ONT L'OCCASION DE CONSTRUIRE DES MAISONS, DES FERMES ET DES ENTREPRISES ET DE PARTICIPER PLEINEMENT AU FAÇONNEMENT DE L'AVENIR DE L'ALBERTA.

DANS NOTRE QUÊTE D'UNE ÉCONOMIE PLUS DIVERSIFIÉE, NOUS SOMMES FORTEMENT ENGAGÉS À FAIRE EN SORTE QUE LE DÉVELOPPEMENT SOIT COMPATIBLE AVEC NOTRE ENVIRONNEMENT. CE CONCEPT RECONNAÎT LES BESOINS ÉCONOMIQUES D'AUJOURD'HUI TOUT EN NOUS PERMETTANT DE PRÉSERVER NOS RESSOURCES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES. LES PROJETS NE SERONT APPROUVÉS QUE S'ILS SONT ACCEPTABLES SUR LE PLAN ÉCOLOGIQUE.

IL IMPORTE DE SOULIGNER QUE NOUS SOMMES PARVENUS À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SANS AUGMENTATION MAJEURE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA. LE SECTEUR PRIVÉ A ÉTÉ LE MOTEUR DE LA CROISSANCE. CONTRAIREMENT AUX GOUVERNEMENTS ALBERTAINS ANTÉRIEURS, NOUS N'AVONS PAS LE LUXE DE RECOURIR À DE FORTES HAUSSES DES DÉPENSES POUR RENFORCER NOTRE CROISSANCE. L'ACCROISSEMENT ANNUEL

MOYEN DES DÉPENSES DE PROGRAMMES AU COURS DES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES A ÉTÉ SEULEMENT DE 1,3 P. 100 -- CE QUI REPRÉSENTE LA MEILLEURE GESTION DES DÉPENSES AU CANADA!

NOTRE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET NOS PROJETS DE DIVERSIFICATION SONT IMPRESSIONNANTS. TOUTEFOIS, DES NUAGES SE PROFILENT À L'HORIZON. NOS PROGRÈS POURRAIENT ÊTRE FREINÉS PAR PLUSIEURS FACTEURS : DES TAUX D'INTÉRÊT CONSTAMMENT ÉLEVÉS, LE PROJET DE TAXE FÉDÉRALE SUR LES BIENS ET SERVICES, L'ÉCHEC POSSIBLE DES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DANS LE SECTEUR AGRICOLE, ET SI LES GOUVERNEMENTS NE COOPÈRENT PAS SUR LE PLAN DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.

LA BANQUE DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT DES POLITIQUES CONTRADICTOIRES. TOUS LES CANADIENS EN FONT LES FRAIS. LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS DE LA BANQUE AUGMENTE LE SERVICE DE LA DETTE ET LE DÉFICIT FÉDÉRAL. LES FORTES DÉPENSES FÉDÉRALES ET L'ACCROISSEMENT DES TAXES À LA CONSOMMATION ENTRAÎNENT L'INFLATION ET DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS. IL FAUT SORTIR DE CETTE IMPASSE. IL FAUT RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT; IL FAUT RESSERRER LA POLITIQUE FINANCIÈRE.

POUR QUE LE PROCESSUS SOIT AMORCÉ, NOUS ESTIMONS QUE LES TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME DOIVENT ÊTRE RÉDUITS D'AU MOINS 1,5 P. 100 AU COURS DES PROCHAINS MOIS. CELA AURA POUR EFFET IMMÉDIAT

D'ENCOURAGER DES ENTREPRISES CANADIENNES À INVESTIR DANS DES PROJETS CANADIENS. CELA RÉDUIRA LE GRAND ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT AU CANADA ET CEUX AUX ÉTATS-UNIS. LES TAUX AU CANADA DÉPASSENT ACTUELLEMENT DE PLUS DE 4 P. 100 CEUX AUX ÉTATS-UNIS, CE QUI EST BIEN SUPÉRIEUR À LA MOYENNE HISTORIQUE À LONG TERME, QUI EST D'ENVIRON 1,2 P. 100. LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT PROVOQUERAIT ÉGALEMENT LA BAISSE DE NOTRE DOLLAR SURÉVALUÉ, CE QUI AIDERAIT LES CANADIENS À SOUTENIR LA CONCURRENCE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LES HABITANTS DE MA PROVINCE N'ACCEPTERONT PAS LA TAXE SUR LES BIENS ET SERVICES PROPOSÉE PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. L'ALBERTA S'Y OPPOSE FERMEMENT.

À L'INITIATIVE DE L'ALBERTA, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX, À L'OCCASION DE LEUR RÉCENTE CONFÉRENCE ANNUELLE À QUÉBEC, ONT DÉCRIT LA TAXE COMME ÉTANT "INACCEPTABLE". ILS ONT DEMANDÉ À LEURS MINISTRES DES FINANCES ET À LEURS TRÉSORIERS DE RÉDIGER UN RAPPORT SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE. LE DOCUMENT COMMUN DES PROVINCES REÇU LA SEMAINE DERNIÈRE CONFIRME L'EFFET DÉSASTREUX DE CETTE TAXE DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE. CELLE-CI ENTRAÎNERA UNE PLUS FORTE INFLATION, DES TAUX D'INTÉRÊT PLUS ÉLEVÉS, UNE RÉDUCTION DES INVESTISSEMENTS ET DES PERTES D'EMPLOI DANS TOUT LE PAYS. L'ALBERTA SERA PARMI LES PROVINCES LES PLUS TOUCHÉES.

DE TOUTE ÉVIDENCE, L'ÉCONOMIE DU PAYS ET CELLE DES PROVINCES CONNAÎTRONT UNE PÉRIODE DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE FAIBLE ET INCERTAINE SI CETTE TAXE EST IMPOSÉE. DES SPÉCIALISTES DES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES INDÉPENDANTS PARTAGENT NOTRE POINT DE VUE.

LES PROVINCES RISQUERONT DE PERDRE UNE PARTIE IMPORTANTE DE LEURS RECETTES, DE SUBIR DES PRESSIONS EN FAVEUR DE L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES ET D'AVOIR DES DÉFICITS PLUS ÉLEVÉS. LA BALANCE FINANCIÈRE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SE PENCHERA NETTEMENT VERS UNE PLUS GRANDE CENTRALISATION. L'ALBERTA N'ACCEPTERA PAS EN SILENCE LES MODIFICATIONS FISCALES FÉDÉRALES QUI COMPROMETTENT SÉRIEUSEMENT L'ÉCONOMIE DU CANADA ET LA MOSAÏQUE MÊME DE LA CONFÉDÉRATION.

NOUS LE RÉPÉTONS ... CETTE TAXE NUIRA À NOTRE ÉCONOMIE, NOUS LAISSANT AVEC MOINS D'EMPLOIS ET UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE RÉDUITE. ELLE FERA AUGMENTER LES DÉFICITS DES PROVINCES. CETTE TAXE SERA UN CAUCHEMAR POUR DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES, CRÉANT UN FARDEAU ADMINISTRATIF INCROYABLE. PAR AILLEURS, IL FAUDRA ENGAGER DES MILLIERS DE NOUVEAUX FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX, CE QUI AJOUTERA DES CENTAINES DE MILLIONS DE DOLLARS AU COÛT DE LA PERCEPTION DES TAXES FÉDÉRALES. LES CANADIENS NE PEUVENT TOUT SIMPLEMENT PAS SE PERMETTRE CETTE TAXE.

LES ALBERTAINS N'ONT PAS DE TAXE DE VENTE AU DÉTAIL; ILS N'EN VEULENT PAS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL Y A D'AUTRES QUESTIONS FONDAMENTALES QUI NÉCESSITENT ÉGALEMENT NOTRE ATTENTION.

L'UNE DES PRIORITÉS CONSISTE À PROTÉGER ET À RENFORCER L'ENVIRONNEMENT. L'ALBERTA A JOUÉ UN RÔLE DE CHEF DE FILE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE. C'EST LA PREMIÈRE PROVINCE À ÉTABLIR UN "MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT"; L'ALBERTA A LA SEULE INSTALLATION DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX AU CANADA. NOUS AVONS DES LOIS FORTES ET STRICTES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

L'ALBERTA CONTINUERA À FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP SUR LE PLAN DES RESPONSABILITÉS ÉCOLOGIQUES. NOTRE PLAN D'ACTION COMPREND NOTAMMENT LES INITIATIVES SUIVANTES :

-- L'ALBERTA INSTAURERA UNE TABLE RONDE SUR L'ENVIRONNEMENT;

-- LES ALBERTAINS AURONT DES POSSIBILITÉS ACCRUES DE PARTICIPER À LA PRISE DE DÉCISIONS TOUCHANT LEUR ENVIRONNEMENT;

-- NOUS ADOPTERONS UNE NOUVELLE LOI DESTINÉE À RENFORCER ET À PROTÉGER DAVANTAGE L'ENVIRONNEMENT;

-- LA PROVINCE METTRA EN OEUVRE UN PROGRAMME EXHAUSTIF DE RECYCLAGE PAR SUITE DES AUDIENCES PUBLIQUES POUSSÉES COMMENCÉES EN 1986;

-- ET LE GOUVERNEMENT FAVORISERA DAVANTAGE LA RECHERCHE ET LA TECHNOLOGIE AINSI QUE L'IMPLANTATION D'INDUSTRIES ÉCOLOGIQUES DOUCES.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EST UNE RESPONSABILITÉ COMMUNE. LES ÉVÉNEMENTS SURVENUS EN ALBERTA ET DANS D'AUTRES PROVINCES AU COURS DE L'ANNÉE DERNIÈRE ONT CLAIREMENT DÉMONTRÉ LA NÉCESSITÉ DE PRÉCISER LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. DES DÉCISIONS DE TRIBUNAUX ET DES MESURES PRISES UNILATÉRALEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ONT CRÉÉ UN CLIMAT D'INCERTITUDE ET DE CONFUSION QU'IL FAUT DISSIPER.

SOYONS CLAIRS -- L'ALBERTA A TOUJOURS ASSUMÉ SES RESPONSABILITÉS ÉCOLOGIQUES. CELA N'EST PAS NOUVEAU. ET JUSQU'À DERNIÈREMENT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A RECONNU NOTRE SECTEUR DE COMPÉTENCE, NOTRE CAPACITÉ ET NOTRE ENGAGEMENT.

EN AOÛT DERNIER, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT INSISTÉ SUR LE FAIT QUE NOUS DEVONS AVOIR UNE BONNE PROTECTION ÉCOLOGIQUE QUI RESPECTE LA RESPONSABILITÉ CONSTITUTIONNELLE. LES PREMIERS MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX ONT MAINTENANT DEVANT EUX UNE "DÉCLARATION SUR LA COLLABORATION INTERJURIDICTIONNELLE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT".

L'APPROBATION DE CES PRINCIPES MONTRERA AUX CANADIENS NOTRE ENGAGEMENT À OEUVRER ENSEMBLE DANS LES DOMAINES DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

JE SUIS HEUREUX, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QU'AUX RÉCENTES CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE ET CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES PREMIERS MINISTRES, NOUS NOUS SOYONS CONCENTRÉS SUR LA FAMILLE. EN ALBERTA, NOUS ESTIMONS QUE LA FAMILLE CONSTITUE LE FONDEMENT MÊME DE NOTRE SOCIÉTÉ. LE GOUVERNEMENT ALBERTAIN RECONNAÎT L'IMPORTANCE DES INITIATIVES PROPRES À AIDER LES FAMILLES À S'ACQUITTER DE LEURS RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES ET FAMILIALES. CES INITIATIVES SONT D'UNE IMPORTANCE VITALE POUR LES PARENTS : CEUX QUI CHOISISSENT DE TRAVAILLER CHEZ EUX, CEUX QUI CHOISISSENT DE TRAVAILLER À L'EXTÉRIEUR ET CEUX QUI DOIVENT TRAVAILLER À L'EXTÉRIEUR POUR SUBVENIR AUX BESOINS DE LEURS FAMILLES.

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS ENTENDU L'EXPOSÉ DE VISIONS COMMUNES DE L'AVENIR DU CANADA. LES ALBERTAINS PARTAGENT ÉGALEMENT CES VISIONS. LA VISION DE L'ALBERTA EST ESSENTIELLEMENT AXÉE SUR LES CHANGEMENTS QU'IL EST UTILE D'APPORTER AU PARLEMENT ET À NOTRE SYSTÈME FÉDÉRAL. NOS INSTITUTIONS ET PRATIQUES FÉDÉRALES DOIVENT REFLÉTER DE FAÇON ÉGALE LES BESOINS ET LES ASPIRATIONS DE TOUS LES MEMBRES DE LA CONFÉDÉRATION.

LES ALBERTAINS DOIVENT AVOIR LE SENTIMENT QUE LEURS VUES SERONT RESPECTÉES DE LA MÊME FAÇON ET AURONT LE MÊME POIDS DANS L'ÉLABORATION DE POLITIQUES NATIONALES QUE CELLES DES RÉGIONS PLUS PEUPLÉES DU PAYS.

LE GOUVERNEMENT DE L'ALBERTA S'EST ENGAGÉ DEPUIS LONGTEMPS À L'ÉGARD DE LA RÉFORME DU SÉNAT CANADIEN. L'UN DES DÉFAUTS FONDAMENTAUX DE NOTRE SYSTÈME FÉDÉRAL ACTUEL EST QUE LA CHAMBRE DES COMMUNES, AVEC UNE REPRÉSENTATION MAJORITAIRE DU CANADA CENTRAL, N'EST PAS CONTREBALANCÉE PAR UNE REPRÉSENTATION EFFICACE ET ÉGALE DES PROVINCES AU SÉNAT. DE PLUS, L'ALBERTA EST CONVAINCU QUE DANS NOTRE SYSTÈME DÉMOCRATIQUE DE GOUVERNEMENT, C'EST LE PEUPLE QUI DOIT DÉCIDER QUI DEVRA LE REPRÉSENTER DANS LES DEUX CHAMBRES DU PARLEMENT.

LA DISPOSITION DE L'ACCORD DU LAC MEECH QUI ENGAGE TOUS LES GOUVERNEMENTS À ENTREPRENDRE UNE REFONTE DU SÉNAT EST D'UNE IMPORTANCE CRUCIALE POUR L'ALBERTA. LA PROVINCE A RÉCEMMENT FAIT UN GRAND PAS VERS LA RÉFORME DU SÉNAT. LE 16 OCTOBRE, LES ALBERTAINS SE SONT RENDUS AUX URNES POUR CHOISIR LA PERSONNE QUI DOIT LES REPRÉSENTER AU SÉNAT. C'EST LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DU CANADA QUE LA POPULATION AIT EU L'OCCASION DE CHOISIR UN SÉNATEUR. ILS ONT FAIT LEUR CHOIX.

DANS LA LETTRE QUE JE VOUS AI ADRESSÉE LE 19 OCTOBRE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUS AI EXHORTÉ À NOMMER M. STANLEY WATERS SANS DÉLAI. NE PAS TENIR COMPTE DE CETTE DÉCISION, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, ÉQUIVAUDRAIT À UN REJET DES ALBERTAINS.

L'ALBERTA POURSUIVRA SES INTENSES EFFORTS POUR QU'IL Y AIT CE QUE L'ON APPELLE LE SÉNAT TRIPLE E. LA RÉFORME DU SÉNAT S'IMPOSE SI L'ON VEUT CONSOLIDER NOTRE PAYS. IL NE FAUT PAS LA BLOQUER.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES -- NOUS AVONS LES MÊMES RESPONSABILITÉS DE CHEF DE FILE -- À UN MOMENT OÙ LE CANADA CONNAÎT UNE RAPIDE ÉVOLUTION ET DOIT FAIRE FACE À DE NOMBREUX DÉFIS.

LA FAÇON DONT NOUS ASSUMONS CES RESPONSABILITÉS ET DONT NOUS RELEVONS CES DÉFIS SERA DÉTERMINANT POUR L'AVENIR DE NOTRE PAYS. POUVONS-NOUS FAIRE PREUVE DE COURAGE, DE DÉTERMINATION ET DE PRÉVOYANCE, QUALITÉS QUE LES CANADIENS ATTENDENT DE NOUS EN TANT QUE DIRIGEANTS? CE QUE NOUS ALLONS LÉGUER AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DÉPENDRA DE LA FAÇON DONT NOUS ABORDONS L'ENVIRONNEMENT, LA FISCALITÉ, LES RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES, LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE, LA FAMILLE, L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES FEMMES, LA RÉFORME DE NOS INSTITUTIONS NATIONALES -- EN BREF, DE LA FAÇON DONT NOUS ÉDIFIONS NOTRE NATION.

LES ALBERTAINS PARTICIPERONT PLEINEMENT, AVEC PASSION ET COURAGE À TOUTES LES INITIATIVES. NOUS SOMMES PRÊTS À RELEVER LES DÉFIS. NOUS SOMMES DÉTERMINÉS À RÉUSSIR.

LES TAUX D'INTERET A COURT TERME AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS

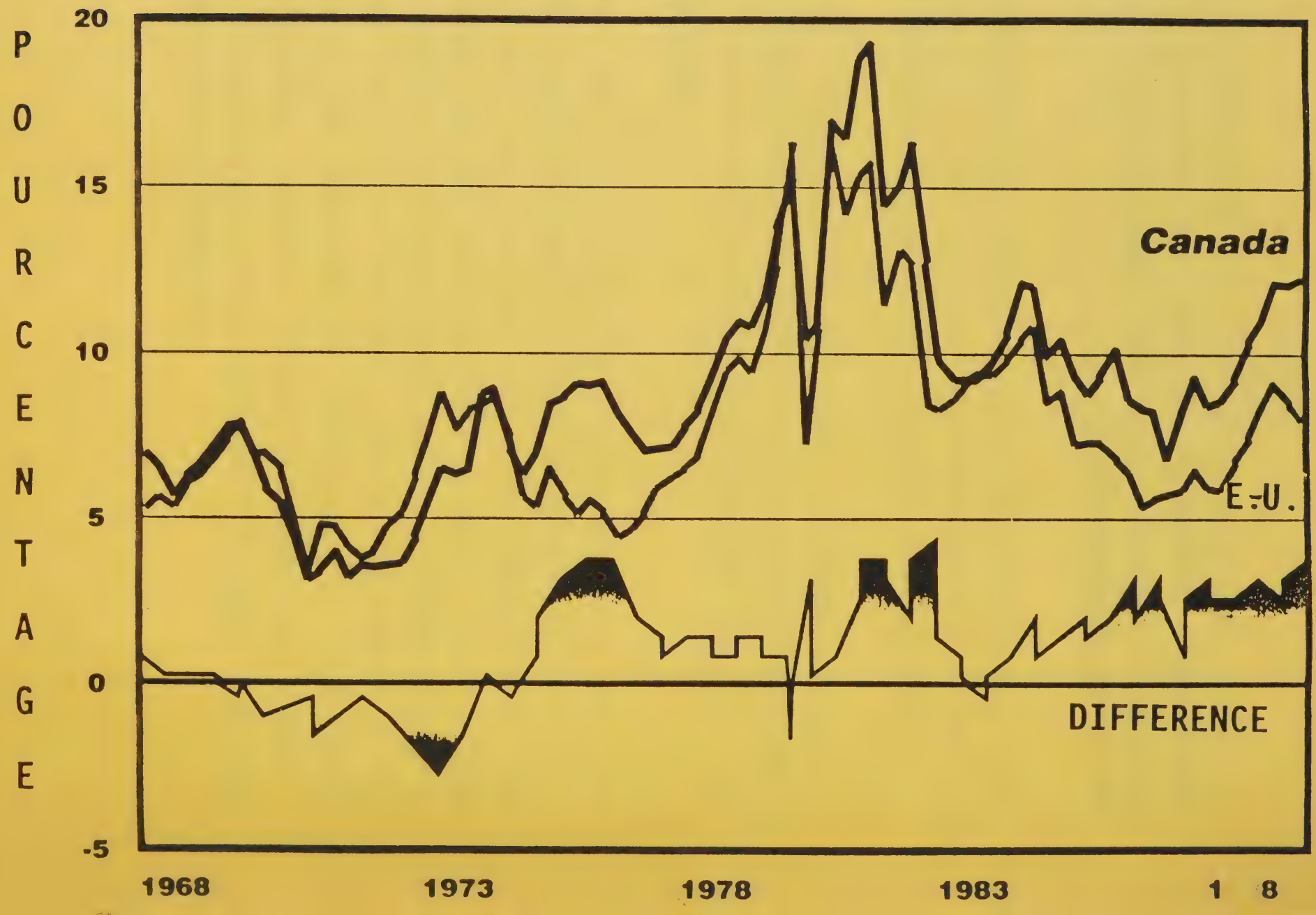

DOCUMENT: 800-27/077

CA 1
Z 2
- C52

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

OPENING STATEMENT

HON. WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER

PROVINCE OF BRITISH COLUMBIA

OTTAWA, Ontario
November 9-10, 1989

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

HON. WILLIAM N. VANDER ZALM
NOVEMBER 9, 1989

PREMIER'S OPENING STATEMENT

SINCE OUR LAST CONFERENCE TWO YEARS AGO, WE HAVE SEEN MUCH PROGRESS AND CHANGE -- IN THE WORLD AT LARGE, IN CANADA, IN OUR OWN PROVINCES.

MUCH OF THE FOCUS IN ADVANCE OF THIS CONFERENCE HAS BEEN ON THE MEECH LAKE ACCORD.

WHILE WE WILL BE DISCUSSING THAT IMPORTANT SUBJECT ON FRIDAY, AND NO DOUBT AFTER THAT, I BELIEVE THAT CANADIANS EXPECT US TO SAY SOMETHING ABOUT THE SUBJECT TODAY.

I WAS THERE AT MEECH LAKE. I SIGNED THE ACCORD. I TOOK IT THROUGH MY LEGISLATURE.

IT SEEMED TO ME AT THAT TIME THAT MEECH LAKE WAS ABOUT TWO THINGS.

IT WAS DESIGNED TO ADDRESS CONCERNS ARISING FROM QUEBEC'S INABILITY TO SIGN THE 1981 PATRIATION PACKAGE, WHILE STILL RESPECTING THE PRINCIPLE OF EQUALITY OF PROVINCES.

IT ALSO EMBODIED A SPIRIT. A SPIRIT OF CONSTRUCTIVE ACCOMMODATION -- A WILLINGNESS TO COMPROMISE.

MEECH LAKE WAS, FOR BRITISH COLUMBIA AND THEREFORE FOR ME, BY NO MEANS A PERFECT SOLUTION. I DOUBT IT WAS A PERFECT SOLUTION FOR ANYONE AROUND THE TABLE THAT DAY.

BUT THE SPIRIT I REFER TO ALLOWED ME TO COMPROMISE ON SIGNIFICANT POINTS FOR BRITISH COLUMBIA <u>BECAUSE</u> IT HELD OUT THE PROMISE THAT WE COULD MOVE ON TO ADDRESS THOSE CONCERNS WITH SOME CONFIDENCE THAT THEY TOO WOULD QUICKLY BE ADDRESSED IN A SIMILAR SPIRIT.

WE HAVE WITNESSED, IN THE ENSUING THIRTY MONTHS, PRIME MINISTER, A GROWING DEBATE ON THE DETAILS AND BASIC THRUST OF MEECH LAKE.

AND WE HAVE ALSO WITNESSED, I FEAR, AN EROSION OF THE SPIRIT THAT MADE THE ACCORD POSSIBLE IN THE FIRST PLACE.

INSTEAD OF BEING THE INSTRUMENT OF UNITY IT WAS DESIGNED TO BE, THE ACCORD HAS IN RECENT MONTHS BECOME A SYMBOL OF DIVISION AMONGST US, AND A SOURCE OF CONCERN AND DEBATE FOR BRITISH COLUMBIANS.

IN PART THIS EROSION STEMS FROM LEGISLATIVE ACTIONS THAT HAVE BEEN TAKEN, IN PART IT REFLECTS ELECTORAL CHANGES THAT HAVE OCCURRED IN THE PAST TWO YEARS.

WHATEVER THE CAUSE, THE EROSION OF THAT SPIRIT IS TROUBLING.

THOSE WHO SEEK TO PERFECT A SOLUTION FOR MEECH, BASED ON THE INTERESTS AND PERSPECTIVES OF INDIVIDUAL PROVINCES, MUST BEAR IN MIND THAT THE ORIGINAL SPIRIT WHICH ALLOWED THE ACCORD TO BE REACHED SEEMS INCREASINGLY ELUSIVE.

BRITISH COLUMBIA, IN CERTAIN RESPECTS, PUT ITS AGENDA ON HOLD, PENDING ACTION ON MEECH, AND BECAUSE OF THE SPIRIT THAT EXISTED.

IF WE ARE BACK TO THE DRAWING BOARDS IN A SIGNIFICANT WAY, B.C. WILL HAVE IMPORTANT OBJECTIVES TO PUT ON THE TABLE, AND WE WILL PRESS HARD FOR THEM.

OPPOSITION TO THE ACCORD IN BRITISH COLUMBIA HAS GROWN -- AS MUCH OUT OF FRUSTRATION THAT WE STILL HAVE NOT MOVED ON TO ADDRESS OUR PRIORITIES AS OUT OF CONCERN ABOUT THE CONTENTS OF MEECH LAKE ITSELF.

WE MUST FIND A WAY TO SOLVE THESE PROBLEMS AND THEN MOVE ON QUICKLY, IN THE ORIGINAL SPIRIT OF MEECH LAKE, TO ADDRESS THE CONCERNS OF BRITISH COLUMBIANS, WESTERN AND OTHER CANADIANS ON KEY ISSUES SUCH AS SENATE REFORM.

I LOOK FORWARD TO CONTINUING THIS DISCUSSION TOMORROW IN A WAY THAT WILL ADVANCE THE INTERESTS OF ALL CANADIANS.

BRITISH COLUMBIANS EXPECT ME TO DISCUSS OTHER IMPORTANT MATTERS HERE TODAY AND TOMORROW AS WELL.

THEY WANT TO HEAR WHAT WE HAVE TO SAY ABOUT GOVERNMENT DEBT, TAXATION, THE GST, INTEREST RATES, REGIONAL DEVELOPMENT, THE ENVIRONMENT, DIVERSIFICATION AND COMPETITIVENESS.

FOR THESE ARE KEY ISSUES AND CHALLENGES WE MUST FACE AS WE NEAR THE LAST DECADE OF THE CENTURY.

I WANT TO PROVIDE BRITISH COLUMBIA'S PERSPECTIVE ON THESE MATTERS, INCLUDING SOME OBSERVATIONS ABOUT FEDERAL POLICIES AND CHOICES.

WE IN BRITISH COLUMBIA HAVE DRAWN SOME VERY HARD LESSONS FROM OUR RECENT ECONOMIC HISTORY -- THE HISTORY OF THE RECESSION OF THE EARLY 80's.

AS A RESOURCE-BASED ECONOMY, WE TOOK THAT RECESSION HARDER THAN ANY OTHER PROVINCE, AND WERE SLOW TO RECOVER.

BUT WHEN WE DID RECOVER, WE CAME BACK STRONGLY.

AND I AM CONVINCED THAT THE REASON WE CAME BACK SO STRONGLY, THAT WE NOW LEAD CANADA IN ECONOMIC GROWTH, IN JOB CREATION, AND IN INVESTMENT, IS THAT WE MADE SOME HARD CHOICES AND CHANGES.

WE CONTROLLED SPENDING, WITHOUT OFFLOADING RESPONSIBILITIES TO OTHER GOVERNMENTS.

WE CONTROLLED TAXES.

WE DISCONTINUED PROGRAMS WHICH DID NOT MEET ESSENTIAL NEEDS.

WE REDUCED THE SIZE AND BURDEN OF GOVERNMENT.

THESE CHANGES PUT US IN A POSITION WHERE WE COULD DIVERSIFY THE ECONOMIC BASE, ALLOW THE PRIVATE SECTOR TO BECOME MORE PRODUCTIVE, AND CREATE JOBS THROUGHOUT THE PROVINCE.

WE ALSO LEARNED THAT WE MUST LOOK OUTWARD -- WESTWARD -- AND WELCOME THE OPPORTUNITIES OFFERED BY THE FUNDAMENTAL ECONOMIC SHIFT TOWARD THE PACIFIC RIM.

THIS IS ANOTHER CHALLENGE FACING US AS FIRST MINISTERS.

CANADA HAS NOT, IN MY VIEW, FULLY RECOGNIZED THE CHANGES IT MUST MAKE TO TAKE ADVANTAGE OF THE PACIFIC OPPORTUNITIES.

IN B.C. WE HAVE A VISION OF OUR ROLE, AND OF CANADA'S ROLE, IN THE PACIFIC ECONOMY.

OUR VISION HAS LED US TO CHANGE OUR EDUCATION SYSTEM, TO REACH OUT TO OUR ASIAN NEIGHBOURS, TO ESTABLISH TRADE OFFICES IN JAPAN, HONG KONG, KOREA AND SINGAPORE, AND TO ACTIVELY PURSUE INVESTMENT OPPORTUNITIES.

WE MUST SHARE, AND PURSUE, THAT VISION AT THE NATIONAL LEVEL AS WELL.

YOUR PACIFIC 2000 INITIATIVE, PRIME MINISTER, IS A GOOD START. OUR JOINT EFFORT THROUGH THE ASIA PACIFIC INITIATIVE HAS DONE FINE WORK.

LET'S GO FURTHER. LET'S ACHIEVE THE POTENTIAL.

WE CAN FOCUS EFFORTS AND INSTITUTIONS, SUCH AS THE EXPORT DEVELOPMENT CORPORATION, CIDA'S PACIFIC OPERATIONS, YOUR OWN PACIFIC 2000 INITIATIVE, IN B.C., IN THE WEST, SO AS TO CREATE A CRITICAL MASS AMONG THESE INITIATIVES.

WE CAN TAKE A FRESH LOOK AT ASPECTS OF OUR TRADE, TAX, FINANCING, TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS POLICIES.

THIS PACIFIC RIM FOCUS IS A KEY PRIORITY FOR BRITISH COLUMBIA, AND AN OPPORTUNITY FOR ALL OF CANADA.

BUT IT IS ONLY ONE OF SEVERAL PRIORITIES I WANT TO TOUCH ON BRIEFLY TODAY.

I HAVE MENTIONED SOME OF THE THINGS WE HAVE DONE REGARDING PACIFIC RIM EDUCATION INITIATIVES.

BUT THESE ARE ONLY PART OF A MUCH LARGER EFFORT, DESIGNED TO ENSURE THAT OUR FUTURE ECONOMIES ARE COMPETITIVE IN A WORLD WHICH HAS COME TO RELY MUCH MORE ON BRAIN POWER THAN HORSE POWER, ON KNOWLEDGE AS WELL AS RESOURCES.

WE HAVE MADE MAJOR CHANGES TO ALL LEVELS OF OUR EDUCATION SYSTEM.

OUR GOVERNMENT HAS IMPLEMENTED A ROYAL COMMISSION ON EDUCATION, THROUGH A MAJOR OVERHAUL OF LEGISLATION AND CURRICULUM.

WE ARE PROVIDING MORE POST SECONDARY OPPORTUNITIES FOR BRITISH COLUMBIANS OUTSIDE THE METROPOLITAN AREAS. IN SO DOING, WE ARE PROVIDING NEW ECONOMIC OPPORTUNITIES FOR THOSE REGIONS.

"EDUCATION" INCLUDES TRAINING, RETRAINING, SKILLS DEVELOPMENT FOR THOSE ENTERING THE WORKFORCE, AND ADJUSTMENT ASSISTANCE FOR OLDER WORKERS.

PRIME MINISTER, WE MUST DO MORE TO EQUIP NEWLY-ARRIVED IMMIGRANT CANADIANS WITH THE LANGUAGE AND OTHER SKILLS THEY NEED TO PARTICIPATE AND CONTRIBUTE FULLY IN THEIR NEW COUNTRY -- AND YOUR GOVERNMENT HAS A BIGGER ROLE TO PLAY.

ON THE BROADER ISSUE, LET US, AS FIRST MINISTERS, GET TOGETHER TO SEE WHAT MUST BE DONE TO ENSURE CANADIANS TAKE FULL ADVANTAGE OF THE OPPORTUNITIES OF THE DEVELOPING "KNOWLEDGE-BASED ECONOMY".

TO FURTHER THAT IMPORTANT OBJECTIVE, PRIME MINISTER, I PROPOSE THAT A FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE KNOWLEDGE-BASED ECONOMY BE HELD, AND I URGE THAT WE COMMIT TODAY TO HOLD THIS CONFERENCE WITHIN A YEAR, IN BRITISH COLUMBIA.

THERE IS A NATURAL LINK FROM THIS TO THE NEXT CHALLENGE I BELIEVE WE MUST ALL FACE: THAT OF DIVERSIFICATION.

WHILE THE B.C. ECONOMY IS STILL DEPENDENT ON OUR RICH NATURAL RESOURCES, IT IS CHANGING...AS IT MUST.

OUR FOREST SECTOR WAS 40% MORE PRODUCTIVE IN 1988 THAN IT WAS IN 1984, WITH THE SAME SIZE LABOUR FORCE...BECAUSE OF TECHNOLOGY.

WE HAVE ALREADY SEEN IN BRITISH COLUMBIA A DRAMATIC GROWTH IN ELECTRONICS, SUBSEA ENGINEERING, AQUACULTURE, AND OTHER NEWLY-EMERGING HIGH TECH AND KNOWLEDGE-BASED INDUSTRIES.

WE HAVE HEARD MUCH TALK ABOUT SCIENCE AND TECHNOLOGY, AND THE IMPORTANCE OF INCREASING OUR EFFORTS IN R&D.

I SUPPORT THOSE COMMENTS, AS I SUPPORT THE PRINCIPLES OF THE HALIFAX DECLARATION.

THE RECENT FEDERAL ANNOUNCEMENT OF THE $240 MILLION CENTRES OF EXCELLENCE PROGRAM IS WELCOME.

IN BRITISH COLUMBIA, WE ARE PROUD OF THE TRIUMF PHYSICS PLANT AT UBC.

THERE IS GROWING INTERNATIONAL ENTHUSIASM ABOUT THE PLAN TO EXPAND IT INTO A KAON FACTORY.

THIS IS AN IDEAL EXAMPLE OF THE NATIONAL COMMITMENT WE NEED TO EXCELLENCE -- AND OF EFFECTIVE TARGETING OF RESOURCES TO PROJECTS WHICH HAVE AN IMPACT FAR BEYOND THEMSELVES, NOT JUST FOR B.C., BUT FOR ALL OF CANADA.

I WANT TO WELCOME MY FELLOW FIRST MINISTERS TO THE KAON FACTORY WHEN WE MEET FOR THE "KNOWLEDGE CONFERENCE" I PROPOSED A MOMENT AGO.

ANOTHER CHALLENGE WE HAVE FACED CONCERNS REGIONAL DEVELOPMENT, BOTH WITHIN AND BETWEEN OUR PROVINCES.

WE IN B.C. HAVE STRESSED COMMUNITY-FOCUSED REGIONAL DEVELOPMENT, FOSTERING AND BUILDING UPON LOCAL STRENGTHS.

OUR REGIONALIZATION INITIATIVE HAS CHANGED THE WAY GOVERNMENT ACTS, - TO RECOGNIZE THAT THE PEOPLE ON THE SCENE KNOW BEST WHAT THEY NEED, AND HOW THEY SHOULD MEET THOSE NEEDS.

I BELIEVE THAT THIS MODEL HAS SOMETHING TO SAY FOR OUR NATIONAL APPROACH AS WELL. PRIME MINISTER YOUR GOVERNMENT MUST BUILD AND MAINTAIN KEY INFRASTRUCTURE, BUILD ON THE STRENGTHS OF OUR RESOURCES, AND ALLOW SUFFICIENT FLEXIBILITY TO RESPOND TO LOCAL CONDITIONS AND PRIORITIES.

WHILE WE WILL BE TALKING ABOUT THIS MORE TOMORROW, I WANT ALSO TO TOUCH BRIEFLY ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

WE ARE DETERMINED THAT TODAY'S ECONOMIC DEVELOPMENT NOT OCCUR AT THE EXPENSE OF OUR CHILDREN OR THE ENVIRONMENT.

THE CHALLENGE IN OUR FEDERAL SYSTEM IS TO FIND WAYS TO COOPERATE, TO COORDINATE, RATHER THAN TO COMPETE IN OUR EFFORTS TO MEET THE CHALLENGES.

I WANT TO TURN NOW TO FISCAL AND ECONOMIC CHOICES

WE MUST TAKE CARE IN PUBLIC SPENDING TO ENSURE THAT WE PROTECT THE RIGHTS OF FUTURE GENERATIONS TO MAKE ECONOMIC CHOICES TOO.

IN BRITISH COLUMBIA, WE ARE PLACING OUR FISCAL HOUSE IN ORDER.

OUR BUDGET IS IN BALANCE, AND WE HAVE TAKEN ADVANTAGE OF TWO YEARS OF STRONG GROWTH TO REDUCE DEBT AND PUT ASIDE RESERVES IN THE EVENT OF A FUTURE DOWNTURN.

HOWEVER, THE FEDERAL DEFICIT AND DEBT ARE A PROBLEM FOR ALL OF US.

PRIME MINISTER, I UNDERSTAND THE ARGUMENT YOU WILL MAKE THAT YOUR GOVERNMENT HAS A GOOD RECORD IN CONTAINING PROGRAM EXPENDITURE GROWTH. BUT I BELIEVE YOU CAN AND MUST DO BETTER

I WANT TO MAKE FOUR POINTS:

- FIRST, OTTAWA'S TRACK RECORD CLEARLY SHOWS A PREFERENCE FOR INCREASING TAXES RATHER THAN REDUCING SPENDING -- AND THAT IS A PROBLEM

- SECOND, CANADA MUST REEXAMINE PROGRAMS WHICH HAVE OUTLIVED THEIR NEED, AND ENSURE THAT PROGRAMS ARE TARGETED TO HELP THOSE CANADIANS MOST IN NEED

- THIRD, DON'T JUST PASS THE BILL RATHER THAN THE BUCK, BY "OFFLOADING" TO THE PROVINCES. IT'S THE SAME TAXPAYER

- FOURTH, INTEREST RATES ARE TOO HIGH -- THEY HURT THOSE PARTS OF THE COUNTRY LEAST EQUIPPED TO SUSTAIN THEM, AND ARE A MAJOR CAUSE THEMSELVES OF CONTINUING HIGH DEFICITS, GIVEN THAT DEBT SERVICING COSTS EQUALS THE ANNUAL FEDERAL DEFICIT

FURTHER, PRIME MINISTER, YOU MUST FUNDAMENTALLY RECONSIDER THE G.S.T.

THE VIEWS EXPRESSED BY THE PROVINCES, BY THE ECONOMIC COUNCIL OF CANADA, THE CONFERENCE BOARD, THE CANADIAN FEDERATION OF INDEPENDENT BUSINESS, THE TOURISM INDUSTRY ASSOCIATION, THE COUNCIL OF FOREST INDUSTRIES, THE RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION OF B.C., THE MINING ASSOCIATION OF B.C., AND DOZENS OF OTHERS, SHOULD CAUSE YOUR GOVERNMENT TO RECONSIDER ITS COURSE.

PRIME MINISTER, THERE IS NO NATIONAL CONSENSUS ON THIS FUNDAMENTAL NEW POLICY PROPOSAL -- AND SUCH FUNDAMENTAL POLICIES MUST, IN OUR SOCIETY, HAVE A SUFFICIENT BASE OF UNDERSTANDING AND SUPPORT OR THEY WILL BE SEEN AS ILLEGITIMATE.

IT SEEMS TO ME THAT YOU MUST THINK AGAIN, GO BACK TO THE DRAWING BOARD, COME UP WITH SOMETHING FAIRER, LESS BURDENSOME, LESS INFLATIONARY, LESS INTRUSIVE.

BUT BEFORE YOU COME BACK WITH A REVISED PLAN, I URGE YOU TO BE SATISFIED, AND TO SATISFY CANADIANS, THAT YOUR EXPENDITURES HAVE BEEN PUT UNDER FIRMER CONTROL.

THE IMPACT OF FREER TRADE ON CANADA, AND ON EACH OF OUR PROVINCES, LEADS ME TO MAKE SOME OBSERVATIONS REGARDING TRADE POLICY.

WHAT YOUR GOVERNMENT DOES IN THE GATT, IN THE URUGUAY ROUND OF MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS, IN FURTHER NEGOTIATIONS OR DISPUTES UNDER THE FREE TRADE AGREEMENT, HAS A CRITICAL IMPACT ON THE PROVINCES.

I THEREFORE URGE YOU TO AGREE TO A FULL ROLE FOR PROVINCIAL PARTICIPATION IN THESE KEY MATTERS OF TRADE POLICY.

FOR THIS REASON, IT IS CRITICAL FOR US AS FIRST MINISTERS TO COME TO AN AGREEMENT ON HOW THE PROVINCES ARE INVOLVED IN TRADE MATTERS.

THE PREMIERS AGREED ON A DRAFT PROPOSAL FOR DISCUSSION WITH YOUR GOVERNMENT, AND PREMIER BOURASSA HAS TRANSMITTED THAT TO YOU. I BELIEVE THAT WE MUST COME TO A SATISFACTORY RESOLUTION ON THIS ISSUE AS SOON AS POSSIBLE.

I WANT TO CONCLUDE BY LINKING SOME OF THESE THEMES AND CHALLENGES.

PRIME MINISTER, FELLOW PREMIERS: WE LIVE IN A COMPLEX COUNTRY, AND THAT COUNTRY LIVES IN AN INCREASINGLY COMPLEX WORLD.

TO MAKE THINGS HAPPEN, WE MUST TALK TO ONE ANOTHER -- EVEN IF THAT ENTAILS RAISING OUR VOICES A LITTLE FROM TIME TO TIME.

CANADIANS WANT TO SEE US WORKING TOGETHER TO SOLVE PROBLEMS, RATHER THAN PERPETUATING THEM OR COMPETING FOR HEADLINES.

WE HAVE HEARD, IN RECENT DAYS, SOME SAY THAT THE DREAM IS DEAD

I THINK WE ALL SHARE A HIGHER IDEAL: LET'S COMMUNICATE, COOPERATE, COMPROMISE AND WORK HARD TOGETHER TO MAKE CANADA'S VISION FOR THE 21st CENTURY A REALITY.

CA 1
Z 2
- C52

Traduction du Secrétariat
DOCUMENT: 800-27/077

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

ALLOCUTION D'OUVERTURE

L'HONORABLE WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER MINISTRE

DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

OTTAWA (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'HONORABLE WILLIAM N. VANDER ZALM
LE 9 NOVEMBRE 1989

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PREMIER MINISTRE

DEPUIS LA DERNIÈRE CONFÉRENCE QUI NOUS A RÉUNIS, IL Y A DEUX ANS, DE NOMBREUX PROGRÈS ONT ÉTÉ RÉALISÉS ET DE NOMBREUX CHANGEMENTS SE SONT PRODUITS TANT DANS LE MONDE QU'AU CANADA ET DANS NOTRE PROVINCE.

L'ACCORD DU LAC MEECH A OCCUPÉ UNE PLACE CENTRALE DANS LES DISCUSSIONS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA CONFÉRENCE ACTUELLE.

BIEN QUE CE SUJET IMPORTANT SOIT À L'ORDRE DU JOUR DE LA JOURNÉE DE VENDREDI ET QU'IL CONTINUERA SANS DOUTE D'ÊTRE DÉBATTU PAR LA SUITE, JE CROIS QUE LES CANADIENS S'ATTENDENT À CE QUE NOUS EN PARLIONS BRIÈVEMENT AUJOURD'HUI.

J'ÉTAIS PRÉSENT AU LAC MEECH. J'AI SIGNÉ L'ACCORD. JE L'AI DÉPOSÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE, QUI L'A ADOPTÉ.

IL M'A SEMBLÉ À L'ÉPOQUE QUE DEUX CHOSES ÉTAIENT EN JEU À LA RENCONTRE DU LAC MEECH.

PREMIÈREMENT, LE BUT DE CETTE RENCONTRE ÉTAIT D'ÉTABLIR UN ACCORD QUI TIENDRAIT COMPTE DES RAISONS POUR LESQUELLES LE QUÉBEC N'AVAIT PAS SIGNÉ L'ENTENTE DE 1981 SUR LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION TOUT EN RESPECTANT LE PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES PROVINCES.

DEUXIÈMEMENT, LA RENCONTRE TÉMOIGNAIT D'UN ESPRIT DONT ÉTAIENT ANIMÉS LES PARTICIPANTS À CE MOMENT-LÀ ET QUI ÉTAIT UN ESPRIT D'ARRANGEMENT CONSTRUCTIF - UNE VOLONTÉ D'EN ARRIVER À UN COMPROMIS.

POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, ET PAR CONSÉQUENT POUR MOI, L'ACCORD DU LAC MEECH EST LOIN DE REPRÉSENTER UNE SOLUTION PARFAITE. JE DOUTE QU'IL AIT ÉTÉ PERÇU COMME UNE SOLUTION PARFAITE PAR LES PERSONNES PRÉSENTES CE JOUR-LÀ.

MAIS L'ESPRIT DONT JE PARLE M'A AMENÉ À CÉDER DU TERRAIN SUR DES POINTS QUI ÉTAIENT IMPORTANTS POUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE PARCE QU'IL PROMETTAIT QU'ON POURRAIT PASSER ENSUITE À CES QUESTIONS AVEC LA QUASI-CERTITUDE QU'ELLES SERAIENT RÉGLÉES RAPIDEMENT ET DANS UN ESPRIT SEMBLABLE.

DANS LES TRENTE MOIS QUI ONT SUIVI, NOUS AVONS ASSISTÉ, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, À UN DÉBAT CROISSANT SUR LES DÉTAILS DE L'ACCORD ET SUR SON PRINCIPE DIRECTEUR.

ET NOUS AVONS ÉGALEMENT ASSISTÉ, JE LE CRAINS, À L'ÉROSION DE L'ESPRIT QUI AVAIT RENDU CET ACCORD POSSIBLE AU DÉPART.

AU LIEU D'ÊTRE L'INSTRUMENT D'UNITÉ QU'ON AVAIT VOULU QU'IL SOIT, L'ACCORD EST DEVENU CES DERNIERS MOIS LE SYMBOLE DE LA DIVISION QUI RÈGNE ENTRE NOUS, ET C'EST UNE SOURCE DE PRÉOCCUPATION ET DE DISCUSSION CHEZ LES CITOYENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

L'ÉROSION DE L'ESPRIT DE COMPROMIS TIENT EN PARTIE À DES MESURES LÉGISLATIVES QUI ONT ÉTÉ PRISES ET EN PARTIE À L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ÉLUS SUR LA SCÈNE POLITIQUE CES DEUX DEUX DERNIÈRES ANNÉES.

QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, C'EST UN FAIT TROUBLANT.

CEUX QUI RECHERCHENT UNE SOLUTION PARFAITE POUR L'ACCORD DU LAC MEECH, UNE SOLUTION QUI RESPECTERAIT LES INTÉRÊTS ET LE POINT DE VUE DE CHACUNE DES PROVINCES, DOIVENT SE RENDRE COMPTE QUE L'ESPRIT QUI RÉGNAIT AU MOMENT OÙ L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU ET QUI A PERMIS QU'IL LE SOIT EST EN TRAIN DE DISPARAÎTRE PROGRESSIVEMENT.

À CERTAINS ÉGARDS, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A SUSPENDU SON PROGRAMME DANS L'ATTENTE DE CE QU'IL ADVIENDRAIT DE L'ACCORD DU LAC MEECH ET EN RAISON DE L'ESPRIT QUI RÉGNAIT.

S'IL S'AVÈRE QUE NOUS DEVRONS RETOURNER AU POINT DE DÉPART, LA COLOMBIE-BRITANNIQUE AURA DES OBJECTIFS IMPORTANTS À PRÉSENTER ET NOUS FERONS DE FORTES PRESSIONS POUR QU'ILS SOIENT RESPECTÉS.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, L'OPPOSITION À L'ACCORD S'EST ACCRUE - AUTANT PARCE QUE NOUS NOUS SENTONS FRUSTRÉS DE VOIR QUE NOS DOSSIERS PRIORITAIRES N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ ABORDÉS QUE PARCE QUE NOUS SOMMES INQUIETS AU SUJET DU CONTENU DE L'ACCORD LUI-MÊME.

IL FAUT QUE NOUS TROUVIONS UNE FAÇON DE RÉSOUDRE CES PROBLÈMES ET DE PASSER RAPIDEMENT, DANS L'ESPRIT QUI RÉGNAIT <u>AU MOMENT</u> OÙ L'ACCORD A ÉTÉ CONCLU, AUX POINTS IMPORTANTS, COMME LA RÉFORME DU SÉNAT, QUI PRÉOCCUPENT LES BRITANNO-COLOMBIENS, LA POPULATION DE L'OUEST DU CANADA ET TOUS LES AUTRES CANADIENS.

JE SUIS IMPATIENT DE REVENIR SUR CETTE QUESTION DEMAIN ET DE PARTICIPER À UNE DISCUSSION QUI POURRA PROMOUVOIR LES INTÉRÊTS DE TOUS LES CANADIENS.

LES BRITANNO-COLOMBIENS S'ATTENDENT À CE QUE JE DISCUTE ICI D'AUTRES SUJETS IMPORTANTS, AUJOURD'HUI ET DEMAIN.

ILS VEULENT SAVOIR CE QUE NOUS AVONS À DIRE AU SUJET DE LA DETTE PUBLIQUE, DES IMPÔTS, DE LA TPS, DES TAUX D'INTÉRÊTS, DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ.

CAR CE SONT LÀ LES ENJEUX IMPORTANTS DE CETTE FIN DE SIÈCLE.

JE VEUX DONNER AUX BRITANNO-COLOMBIENS DU RECUL PAR RAPPORT À CES SUJETS ET LEUR COMMUNIQUER QUELQUES OBSERVATIONS RELATIVES AUX POLITIQUES ET AUX CHOIX FÉDÉRAUX.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS AVONS TIRÉ DE TRÈS DURES LEÇONS DE NOTRE HISTOIRE ÉCONOMIQUE DES DERNIÈRES ANNÉES - L'HISTOIRE DE LA RÉCESSION DU DÉBUT DES ANNÉES 80.

DU FAIT QUE NOTRE ÉCONOMIE REPOSE SUR LA VENTE DES MATIÈRES PREMIÈRES, NOUS AVONS ÉTÉ FRAPPÉS PLUS DUREMENT PAR LA RÉCESSION QUE LES AUTRES PROVINCES, ET CELA NOUS A PRIS PLUS LONGTEMPS À NOUS EN REMETTRE.

MAIS LORSQUE NOUS NOUS EN SOMMES REMIS, NOUS EN SOMMES SORTIS PLUS FORTS.

JE SUIS CONVAINCU QUE LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS EN SOMMES SORTIS PLUS FORTS ET SOMMES MAINTENANT EN PREMIÈRE PLACE AU CANADA SUR LE PLAN DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DES INVESTISSEMENTS, C'EST QUE NOUS AVONS FAIT DES CHOIX ET DES CHANGEMENTS DIFFICILES.

NOUS AVONS CONTRÔLÉ NOS DÉPENSES SANS NOUS DÉCHARGER DE NOS RESPONSABILITÉS SUR LES AUTRES GOUVERNEMENTS.

NOUS AVONS CONTENU LES HAUSSES D'IMPÔTS.

NOUS AVONS MIS FIN À DES PROGRAMMES QUI NE RÉPONDAIENT PAS À DES BESOINS ESSENTIELS.

NOUS AVONS RÉDUIT LA TAILLE ET LE FARDEAU DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE.

CES CHANGEMENTS NOUS ONT MIS DANS UNE SITUATION OÙ IL NOUS ÉTAIT POSSIBLE DE DIVERSIFIER LA BASE ÉCONOMIQUE, ILS ONT PERMIS AU SECTEUR PUBLIC DE DEVENIR PLUS PRODUCTIF ET ILS ONT ENTRAÎNÉ LA CRÉATION D'EMPLOIS DANS TOUTE LA PROVINCE.

NOUS AVONS ÉGALEMENT APPRIS QUE NOUS DEVONS NOUS TOURNER VERS L'EXTÉRIEUR, VERS L'OUEST PLUS PARTICULIÈREMENT, ET ÊTRE RÉCEPTIFS AUX POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE DÉPLACEMENT DES FORCES ÉCONOMIQUES VERS LES PAYS DE LA RÉGION DU PACIFIQUE.

C'EST LÀ UNE AUTRE TÂCHE QUI NOUS ATTEND, NOUS LES PREMIERS MINISTRES.

A MON AVIS, LE CANADA N'A PAS ENCORE ENTIÈREMENT RECONNU L'IMPORTANCE DES CHANGEMENTS QU'IL DOIT METTRE EN OEUVRE POUR PROFITER DES POSSIBILITÉS OFFERTES DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS AVONS NOTRE PROPRE VISION DU RÔLE QUE NOUS DEVONS JOUER ET DE CELUI QUE LE CANADA DOIT JOUER DANS L'ÉCONOMIE DU PACIFIQUE.

CETTE VISION NOUS A AMENÉS À MODIFIER NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION, À NOUS RAPPROCHER DE NOS VOISINS ASIATIQUES, À OUVRIR DES MISSIONS COMMERCIALES AU JAPON, À HONG KONG, EN CORÉE ET À SINGAPOUR ET A RECHERCHER ACTIVEMENT LES POSSIBILITÉS D'INVESTISSEMENT.

NOUS DEVONS PARTAGER, ET RÉALISER, CETTE VISION À L'ÉCHELLE NATIONALE ÉGALEMENT.

VOTRE PROJET, INITIATIVES PACIFIQUE 2000, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, CONSTITUE UN BON DÉBUT. LES EFFORTS CONJOINTS QUE NOUS AVONS DÉPLOYÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PACIFIQUE EN ASIE ONT DONNÉ DE BONS RÉSULTATS.

NOUS DEVONS ALLER PLUS LOIN. NOUS DEVONS RÉALISER TOUT LE POTENTIEL.

NOUS POUVONS CONCENTRER NOS EFFORTS ET LES ACTIVITÉS DE NOS INSTITUTIONS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, DANS L'OUEST, DE MANIÈRE À CE QU'ILS ATTEIGNENT UNE MASSE CRITIQUE; JE PENSE EN PARTICULIER AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS, À CELLES DE L'ACDI DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE ET AUX PROGRAMMES FÉDÉRAUX COMME INITIATIVES PACIFIQUE 2000.

NOUS POUVONS JETER UN REGARD NEUF SUR CERTAINS ASPECTS DE NOS POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE, DE FINANCES, DE TRANSPORTS ET DE COMMUNICATIONS.

L'ORIENTATION SUR LES PAYS DE LA RÉGION DU PACIFIQUE EST UNE DES PRINCIPALES PRIORITÉS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, ET C'EST UNE ORIENTATION QUI PRÉSENTE DES POSSIBILITÉS POUR TOUT LE CANADA.

MAIS CE N'EST LÀ QU'UNE DES QUESTIONS IMPORTANTES DONT JE VEUX PARLER BRIÈVEMENT AUJOURD'HUI.

J'AI MENTIONNÉ CERTAINES CHOSES QUE NOUS AVONS FAITES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION EN CE QUI A TRAIT À LA RÉGION DU PACIFIQUE.

CE N'EST QU'UN ASPECT D'UN PROJET PLUS VASTE QUI VISE À FAIRE EN SORTE QUE, À L'AVENIR, NOS ÉCONOMIES SOIENT COMPÉTITIVES DANS UNE MONDE QUI EN EST VENU À DÉPENDRE DAVANTAGE DE L'INTELLIGENCE QUE DE L'ÉNERGIE BRUTE, OÙ FINALEMENT LES CONNAISSANCES ET LES AUTRES RESSOURCES SONT DEVENUES PRIMORDIALES.

NOUS AVONS APPORTÉ DES MODIFICATIONS IMPORTANTES À TOUS LES NIVEAUX DE NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION.

NOTRE GOUVERNEMENT A CRÉÉ UNE COMMISSION ROYALE SUR L'ÉDUCATION, RÉVISÉ LA LÉGISLATION ET TRANSFORMÉ LES PROGRAMMES D'ÉTUDES.

NOUS OFFRONS DAVANTAGE DE COURS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE AUX BRITANNO-COLOMBIENS QUI HABITENT À L'EXTÉRIEUR DES RÉGIONS MÉTROPOLITAINES, AUGMENTANT PAR LE FAIT MÊME LES POSSIBILITÉS ÉCONOMIQUES DANS CES RÉGIONS.

LORSQUE NOUS PARLONS D'ÉDUCATION, NOUS INCLUONS LA FORMATION, LE RECYCLAGE ET LE PERFECTIONNEMENT À L'ÉGARD DE CEUX QUI ARRIVENT SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, AINSI QUE LES PROGRAMMES VISANT À FACILITER L'ADAPTATION DES TRAVAILLEURS PLUS ÂGÉS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS DEVONS FAIRE DAVANTAGE POUR AIDER LES IMMIGRANTS QUI ARRIVENT AU CANADA À ACQUÉRIR LA LANGUE ET LES AUTRES COMPÉTENCES DONT ILS ONT BESOIN POUR PARTICIPER ET CONTRIBUER PLEINEMENT À LA VIE DE LEUR PAYS D'ADOPTION - ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT JOUER UN PLUS GRAND RÔLE À CET ÉGARD.

D'UN POINT DE VUE PLUS GÉNÉRAL, NOUS DEVONS, EN TANT QUE PREMIERS MINISTRES, VOIR CE QUE NOUS POUVONS FAIRE ENSEMBLE POUR GARANTIR QUE LES CANADIENS PROFITENT AU MAXIMUM DES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR UNE ÉCONOMIE QUI SE DÉVELOPPE EN CE MOMENT, CELLE QUI EST BASÉE SUR LA CONNAISSANCE.

POUR POURSUIVRE CET OBJECTIF IMPORTANT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE PROPOSE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE BASÉE SUR LES CONNAISSANCES. JE SUGGÈRE QUE CETTE CONFÉRENCE AIT LIEU D'ICI UN AN EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET VOUS DEMANDE D'EN APPROUVER LA TENUE DÈS AUJOURD'HUI.

UN AUTRE BUT QUE NOUS DEVONS POURSUIVRE ET QUI SE RATTACHE À L'OBJECTIF CI-DESSUS EST CELUI DE LA DIVERSIFICATION.

BIEN QUE L'ÉCONOMIE DE LA COLOMNBIE-BRITANNIQUE SOIT ENCORE FORTEMENT AXÉE SUR SES RESSOURCES NATURELLES ABONDANTES, LA SITUATION EST EN TRAIN DE CHANGER ... COMME ELLE DOIT.

DE 1984 À 1988, LA PRODUCTIVITÉ DE NOTRE SECTEUR FORESTIER S'EST ACCRUE DE 40 % SANS QU'IL Y AIT EU AUGMENTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE. ET C'EST À LA TECHNOLOGIE QUE NOUS DEVONS CE GAIN DE PRODUCTIVITÉ.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS CONNAISSONS UNE CROISSANCE PHÉNOMÉNALE DANS LES SECTEURS DE L'ELECTRONIQUE, DU GÉNIE SOUS-MARIN, DE L'AQUICULTURE ET DE LA HAUTE TECHNOLOGIE AINSI QUE DANS LES INDUSTRIES BASEES SUR LES CONNAISSANCES.

ON ENTEND BEAUCOUP PARLER DE L'IMPORTANCE DE LA SIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE ET DE LA NECESSITE D'ACRROÎTRE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT.

JE SUIS D'ACCORD ET J'APPUIE LES PRINCIPES PRÉSENTÉS DANS LA DÉCLARATION D'HALIFAX.

AUSSI, JE TIENS À FÉLICITER LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR SON PROGRAMME DES CENTRES D'EXCELLENCE AUQUEL ELLE A CONSACRÉ 240 MILLIONS DE DOLLARS.

DANS MA PROVINCE, NOUS SOMMES FIERS DU LABORATOIRE DE PHYSIQUE TRIUMF DE L'UNIVERSITÉ DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

LA CONSTRUCTION D'UN GÉNÉRATEUR DE KAONS, QUI EST L'ÉTAPE SUIVANTE, SUSCITE DE PLUS EN PLUS D'ENTHOUSIASME SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE.

CE PROJET ILLUSTRE TRÈS BIEN L'ENGAGEMENT NATIONAL DONT NOUS AVONS BESOIN POUR TENDRE VERS L'EXCELLENCE. II S'AGIT ÉGALEMENT D'UN BON EXEMPLE DE CANALISATION DE RESSOURCES VERS DES PROJETS DONT LES BIENFAITS REJAILLIRONT NON SEULEMENT SUR LA COLOMBIE-BRITANNIQUE MAIS SUR LE CANADA TOUT ENTIER.

MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES, JE SERAI TRÈS HEUREUX DE VOUS FAIRE VISITER LES INSTALLATIONS DU GÉNÉRATEUR DE KAONS À LA CONFÉRENCE SUR LES INDUSTRIES AXÉES SUR LES CONNAISSANCES DONT J'AI PROPOSÉ LA TENUE IL Y A QUELQUES INSTANTS.

UN AUTRE DÉFI AUQUEL NOUS AVONS FAIT FACE EST CELUI DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, À L'ÉCHELLE DES PROVINCES ET À L'ÉCHELLE DU PAYS.

DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS AVONS MIS L'ACCENT SUR LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS ET SUR LE DÉVELOPPEMENT DES FORCES DE CES DERNIÈRES.

NOTRE PROJET DE RÉGIONALISATION EST VENU MODIFIER LES ATTITUDES DES AUTORITÉS EN CE QUE CES DERNIÈRES RECONNAISSENT MAINTENANT

QUE CE SONT LES MEMBRES DES COLLECTIVITÉS QUI CONNAISSENT LE MIEUX LEURS BESOINS ET LA MEILLEURE FAÇON D'Y RÉPONDRE.

JE CROIS QUE NOTRE EXPÉRIENCE DEVRAIT SERVIR DE MODÈLE À L'ÉCHELLE NATIONALE. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOTRE GOUVERNEMENT DOIT BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE SUFFISAMMENT SOUPLE POUR PERMETTRE À LA FOIS DE MAXIMISER LES RESSOURCES ET DE TENIR COMPTE DES BESOINS ET DES PRIORITéS LOCALES.

MÊME SI NOUS ALLONS DISCUTER DE FAÇON PLUS APPROFONDIE DE LA QUESTION DEMAIN, JE VOUDRAIS MAINTENANT VOUS PARLER BRIÈVEMENT DE CROISSANCE SOUTENUE.

NOS SOMMES DÉCIDÉS À CE QUE NOS EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE NE NUISENT PAS À NOS ENFANTS OU À L'ENVIRONNEMENT.

DANS NOTRE SYSTÊME FÉDÉRATIF, NOUS DEVONS TROUVER DES MOYENS DE COLLABORER, DE COORDONNER LES EFFORTS ET D'ÉVITER LES RIVALITÉS.

PERMETTEZ-MOI MAINTENANT DE DIRE QUELQUES MOTS SUR LES CHOIX FISCAUX ET ÉCONOMIQUES.

NOUS DEVONS VEILLER A GÉRER LE DÉPENSES PUBLIQUES DE MANIÈRE À CE QUE LES GÉNÉRATIONS À VENIR AIENT ELLES AUSSI LA POSSIBILITÉ DE FAIRE DES CHOIX ÉCONOMIQUES.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS SOMMES EN TRAIN DE RATIONALISER LES FINANCES PUBLIQUES.

NOUS AVONS ÉQUILIBRÉ NOTRE BUDGET ET, GRÀCE À DEUX ANNÉES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE, AVONS RÉUSSI À RÉDUIRE LA DETTE PUBLIQUE ET À FAIRE DES RÉSERVES POUR RÉSISTER AUX EFFETS D'UNE RÉGRESSION ÉVENTUELLE.

JE SOULIGNERAI TOUTEFOIS QUE LE DÉFICIT ET LA DETTE DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE POSENT UN PROBLÈME À CHACUNE DES PROVINCES.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE RECONNAIS QUE VOTRE GOUVERNEMENT A RÉUSSI À CONTENIR L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES DES PROGRAMMES. J'ESTIME TOUTEFOIS QUE VOUS POUVEZ ET QUE VOUS DEVEZ FAIRE MIEUX.

À CET ÉGARD, JE VOUDRAIS SOULEVER QUATRE POINTS :

. PREMIÈREMENT, JUSQU'À MAINTENANT, L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE A CLAIREMENT MONTRÉ QU'ELLE PRÉFÉRAIT ACCROÎTRE LES TAXES PLUTÔT QUE RÉDUIRE SES DÉPENSES - CE QUI NE VA PAS DU TOUT.

. DEUXIÈMEMENT, LE CANADA DOIT RÉÉVALUER LES PROGRAMMES QUI NE RÉPONDENT PLUS À DES BESOINS DE LA POPULATION. NOUS DEVONS VOIR À CE QUE NOS PROGRAMMES PROFITENT AUX PERSONNES QUI ONT VRAIMENT BESOIN D'AIDE.

. TROISIÈMEMENT, OTTAWA NE DOIT PAS TOUJOURS COMPTER SUR LES PROVINCES POUR PAYER LA NOTE SANS LEUR DONNER VOIX AUX DÉCISIONS . AU BOUT DU COMPTE, CE SONT TOUJOURS LES CONTRIBUABLES QUI PAIENT.

. QUATRIÈMEMENT, LES TAUX D'INTÉRÊT SONT TROP ÉLEVÉS. ILS FONT DU TORT AUX RÉGIONS QUI SONT LE MOINS EN MESURE DE LES SUBIR. DE PLUS, C'EST EN RAISON DE CES TAUX QUE LES DÉFICITS SONT TOUJOURS AUSSI CONSIDÉRABLES. CHACUN SAIT QUE LE COÛT DU SERVICE DE LA DETTE CORRESPOND AU MONTANT DU DÉFICIT FÉDÉRAL ANNUEL.

ENFIN, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS DEVEZ RÉEXAMINER LE PRINCIPE MÊME DE LA TPS.

LES OPINIONS EXPRIMÉES PAR LES PROVINCES, PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, PAR LE CONFERENCE BOARD, PAR LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE, PAR L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE, PAR LE CONSEIL DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, PAR LA RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION OF BRITISH-COLUMBIA, PAR LA MINING ASSOCIATION OF BRITISH-COLUMBIA ET PAR UNE DOUZAINE D'ORGANISMES ENCORE DEVRAIENT SUFFIRE À AMENER VOTRE GOUVERNEMENT À RECONSIDERER LA VOIE DANS LAQUELLE IL S'EST ENGAGÉ.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CETTE NOUVELLE POLITIQUE, QUI EST FONDAMENTALE, NE FAIT PAS LE CONSENSUS DANS LE PAYS. ET DANS UNE SOCIÉTÉ COMME LA NÔTRE, UNE POLITIQUE AUSSI IMPORTANTE DOIT ÊTRE COMPRISE ET APPROUVÉE PAR LA MAJORITÉ À DÉFAUT DE QUOI ELLE SERA JUGÉE ILLÉGITIME.

À MON AVIS, VOUS DEVEZ REVOIR CETTE POLITIQUE ET Y APPORTER DES CHANGEMENTS DE MANIÈRE QU'ELLE SOIT PLUS ÉQUITABLE, MOINS

DIFFICILE À ADMINISTRER, MOINS INFLATIONNISTE ET MOINS ARBITRAIRE.

MAIS AVANT DE PRÉSENTER UNE POLITIQUE RÉVISÉE, IL EST INDISPENSABLE QUE PROUVIEZ AU PUBLIC QUE VOUS AVEZ UN MEILLEUR CONTROLE SUR LES DÉPENSES PUBLIQUES .

LES EFFETS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LE CANADA ET SUR LES PROVINCES M'AMÈNENT À FAIRE QUELQUES REMARQUES SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DU CANADA.

LES POSITIONS QU'A PRISES OU QUE PRENDRA VOTRE GOUVERNEMENT DANS LES NÉGOCIATIONS DU GATT, DANS LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES DE LA RONDE URUGUAY ET DANS LES NÉGOCIATIONS OU LES DIFFÉERENDS À VENIR DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE AURONT DES EFFETS DÉTERMINANTS SUR LES PROVINCES.

JE VOUS DEMANDE DONC D'INVITER LES PROVINCES A PARTICIPER PLEINEMENT À L'EXAMEN DE TOUTES CES QUESTIONS CLÉS QUI TOUCHENT LA POLITIQUE COMMERCIALE.

POUR CETTE RAISON, IL EST INDISPENSABLE QUE NOUS, LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES, SOYONS D'ACCORD QUANT À NOTRE RÔLE AU CHAPITRE DES ÉCHANGES COMMERCIAUX.

LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES SE SONT ENTENDUS SUR UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR AMORCER LA DISCUSSION AVEC VOTRE GOUVERNEMENT. LE PREMIER MINISTRE BOURASSA VOUS EN A FAIT PARVENIR UN EXEMPLAIRE. JE PENSE QUE NOUS DEVONS RÉGLER CETTE QUESTION LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.

POUR TERMINER, J'AIMERAIS RÉSUMER BRIÈVEMENT LES OBJECTIFS QUE NOUS DEVONS NOUS EFFORCER D'ATTEINDRE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA ET MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES, NOUS VIVONS DANS UN PAYS COMPLEXE ET DANS UN MONDE DONT LA COMPLEXITÉ VA EN AUGMENTANT.

POUR PROGRESSER, NOUS DEVONS NOUS PARLER MÊME QUAND LE TON MONTE.

LES CANADIENS VEULENT NOUS VOIR TRAVAILLER ENSEMBLE A RÉGLER NOS PROBLÈMES. ILS NE VEULENT PAS D'HOMMES POLITIQUES QUI PERPÉTUENT LES PROBLÈMES OU QUI CHERCHENT D'ABORD LA POPULARITÉ.

CES DERNIERS JOURS, NOUS AVONS ENTENDU CERTAINES PERSONNES DIRE QUE LE RÈVE CANADIEN S'ÉTAIT ÉVANOUI.

JE PENSE QUE NOUS AVONS TOUS UN IDÉAL PLUS ÉLEVÉ : COMMUNIQUONS, COLLABORONS, TROUVONS DES COMPROMIS ET TRAVAILLONS TRÈS FORT POUR QUE NOTRE VISION DU CANADA AU XXI$_{E}$ SIÈCLE DEVIENNE RÉALITÉ.

DOCUMENT:800-27/078

CA 1
Z 2
- C52

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS ON THE CANADIAN ECONOMY

NOTES FOR REMARKS TO THE FIRST MINISTERS' CONFERENCE BY THE HONOURABLE DENNIS PATTERSON, GOVERNMENT LEADER GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

Northwest Territories

OTTAWA

November 09, 1989

INTRODUCTION

PRIME MINISTER, PROVINCIAL AND TERRITORIAL FIRST MINISTERS...

FOR DECADES, THE NORTHWEST TERRITORIES HAS BEEN DESCRIBED AS THE LAST FRONTIER, A PART OF THIS NATION HAVING GREAT POTENTIAL, BUT NOT YET FULLY INTEGRATED INTO THE CANADIAN MAINSTREAM.

TODAY, I WANT TO CHALLENGE THIS PERCEPTION AND TALK TO YOU ABOUT CANADA'S NEWEST REGION, NOT ITS LAST FRONTIER.

I WANT TO TELL YOU ABOUT SOME OF THE EXCITING DEVELOPMENTS THAT ARE HAPPENING NOW.

I WANT TO DESCRIBE HOW THE NORTHWEST TERRITORIES IS CHARTING A UNIQUE CONSTITUTIONAL COURSE, BASED - IN LARGE PART - UPON THE ASPIRATIONS OF ITS ABORIGINAL RESIDENTS.

I WANT TO OUTLINE HOW A MAJOR NORTHERN DEVELOPMENT - ONLY A FEW YEARS AWAY - IS GOING TO CREATE OPPORTUNITIES, NOT ONLY IN THE NORTHWEST TERRITORIES, BUT ACROSS THIS GREAT COUNTRY.

I WANT TO DESCRIBE HOW JOINT INITIATIES BY THE FEDERAL AND TERRITORIAL GOVERNMENTS ARE AND WILL CONTINUE TO CONTRIBUTE TO THE CURRENT UPSWING IN OUR ECONOMY.

BUT CHALLENGING THE MYTHS AND PERCEPTIONS ABOUT THE FRONTIER ALSO MEANS IDENTIFYING HOW WE COULD BE AFFECTED, LIKE ANY OTHER REGION OF THIS COUNTRY BY FORCES WHICH ARE SOMETIMES BEYOND OUR CONTROL.

THIS MEANS IDENTIFYING HOW NATIONAL INITIATIVES SUCH AS THE GST COULD UNDERMINE THE ENCOURAGING ECONOMIC CLIMATE WE ARE CURRENTLY EXPERIENCING AND WHICH IS EXPECTED TO CONTINUE INTO THE FUTURE.

IN TERMS OF OUR ENVIRONMENT, IT MEANS ACKNOWLEDGING THERE IS GROWING EVIDENCE ABOUT THE POTENTIALLY DEVASTATING IMPACT OF GLOBAL POLLUTION IN THE NORTH, ANOTHER PHENOMENON OVER WHICH WE HAVE NO DIRECT CONTROL.

ABORIGINAL CLAIMS/RIGHTS

LET ME START BY FOCUSING ON THE INTERESTS AND ASPIRATIONS OF ABORIGINAL NORTHERNERS, NOT ONLY AS THEY RELATE TO OUR ECONOMY, BUT ALSO TO THE FUNDAMENTAL DIRECTION OF OUR TERRITORY AND THE EVOLUTION OF ITS INSTITUTIONS.

PRIME MINISTER, EVEN THOUGH ONLY ONE ABORIGINAL CLAIM HAS BEEN SETTLED AND IMPLEMENTED IN THE NORTH, OUR GOVERNMENTS HAVE BEEN AND CONTINUE TO TAKE STEPS WHICH RECOGNIZE THE DISTINCT CHARACTER OF NORTHERN DENE, METIS AND INUIT.

FOR EXAMPLE, CANADIANS MAY STRUGGLE WITH THE REALITY OF TWO OFFICIAL LANGUAGES, BUT IN MY JURISDICTION WE ARE ENTHUSIASTIC ABOUT THE CHALLENGES INVOLVED IN PROVIDING A VARIETY OF SERVICES IN EIGHT DIFFERENT LANGUAGES AND DIALECTS INCLUDING FRENCH.

WHILE WE STILL HAVE A LONG WAY TO GO, THESE SERVICES ARE EXTENDING INTO OUR SCHOOLS, OUR HOSPITALS, OUR JUDICIAL SYSTEM, OUR LEGISLATURE AND EVEN OUR MEDIA.

HAVING ACKNOWLEDGE WHAT GOVERNMENTS ARE DOING ON THEIR OWN, I MAINTAIN THAT CLAIMS SETTLEMENTS ARE CRITICAL TO OUR FUTURE. THEIR SUCCESSFUL RESOLUTION AND IMPLEMENTATION IS FUNDAMENTAL TO POLITICAL DEVELOPMENT, ECONOMIC GROWTH AND PROSPERITY IN THE TERRITORIES.

AS WE HAVE SEEN WITH THE INUVIALUIT, AN ABORIGINAL CLAIMS SETTLEMENT PROVIDES THE POLITICAL AND ECONOMIC TOOLS FOR NATIVE PEOPLE TO STRIVE TOWARD INDIVIDUAL AND COLLECTIVE SELF-WORTH, SELF-SUFFICIENCY AND SELF-DETERMINATION THROUGH THEIR OWN INSTITUTIONS AND THROUGH PUBLIC GOVERNMENT.

I HOPE THESE SETTLEMENTS WILL ALSO HELP TO INFLUENCE THE COURSE OF NEW RELATIONSHIPS BETWEEN NATIVE PEOPLE AND FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS ACROSS THE REST OF CANADA.

AND TO REINFORCE THIS OBSERVATION, I WANT TO URGE FIRST MINISTERS TO SUPPORT THE ASPIRATIONS AND INTERESTS OF ABORIGINAL CANADIANS IN THE SOUTH BY AGREEING TO BEGIN, AS SOON AS POSSIBLE, TALKS ON ABORIGINAL RIGHTS AND THE CONSTITUTION.

NORTHERN ACCORD / NATIONAL ENERGY BOARD DECISION

IN MY DESCRIPTION OF CANADA'S NEWEST REGION, I ALSO MADE REFERENCE TO THE DEVELOPMENT OF NORTHERN RESOURCES. BUT BEFORE ADDRESSING THIS INITIATIVE, I HAVE A FEW WORDS TO SAY ON THE HISTORIC DECISION BY THE FEDERAL GOVERNMENT TO ENTER INTO A NORTHERN ENERGY ACCORD WITH THE NORTHWEST TERRITORIES WHICH, WITHOUT QUESTION, HAS GIVEN US A DIFFERENT PERSPECTIVE ON DEVELOPMENT OF OUR RESOURCES.

PRIME MINISTER, THE PEOPLE OF THE NORTH HAVE WORKED TOWARDS THIS OBJECTIVE FOR THE LAST TWO DECADES. I COMMEND YOUR GOVERNMENT FOR TAKING THIS STEP AND PROVIDING NORTHERNERS WITH THE INSTRUMENTS TO DIRECT THE DIVERSIFICATION OF OUR ECONOMY.

AS A RESULT OF THESE NEW RESOURCE DEVELOPMENT RESPONSIBILITIES, WHICH WILL BE A PRODUCT OF THE NORTHERN ENERGY ACCORD, OUR GOVERNMENT CAME OUT IN SUPPORT OF THE NATIONAL ENERGY BOARD'S RECENT DECISION TO APPROVE CONDITIONAL LICENCES FOR EXPORTING 9.2 TRILLION CUBIC FEET OF MACKENZIE DELTA NATURAL GAS TO SOUTHERN MARKETS.

FROM A NORTHERN PERSPECTIVE, DURING THE COMING MONTHS AND YEARS, SETTLEMENT AND IMPLEMENTATION OF ABORIGINAL CLAIMS IN THE MACKENZIE DELTA AND VALLEY MUST HAVE PRIORITY SO THAT ARCTIC GAS DEVELOPMENT CAN PROCEED IN A WAY WHICH INVOLVES AND BENEFITS THE DENE AND METIS AS WELL AS THE INUVIALUIT, WHO HAVE ALREADY SETTLED THEIR CLAIM.

FURTHER, THE TIME FRAME FOR APPROVAL OF A PIPELINE APPLICATION ALLOWS OUR GOVERNMENTS TO UNDERTAKE PLANNING NECESSARY TO PROTECT THE NORTHERN ENVIRONMENT DURING CONSTRUCTION OF FACILITIES AND TAKE FULL ADVANTAGE OF OPPORTUNITIES WHICH CONTROLLED DEVELOPMENT WILL BRING.

AND FROM A SOUTHERN PERSPECTIVE, I HAVE ALWAYS MAINTAINED THAT DEVELOPMENT OF ARCTIC GAS WILL HAVE A MAJOR IMPACT ON THE CANADIAN ECONOMY.

FOR EXAMPLE, RECENT REPORTS HAVE SUGGESTED THAT THERE IS MORE AT STAKE THAN JUST A $5 BILLION GAS PIPELINE. AN OIL PIPELINE WITH A SIMILAR PRICE TAG AND A BEAUFORT-DELTA DRILLING PROGRAM IN THE $6 BILLION RANGE ARE CONTEMPLATED FOR THE FUTURE AND COULD MEAN ACTIVITY WHICH THIS COUNTRY HAS NOT EXPERIENCED FOR THE LAST TWO DECADES.

CURRENT STATE OF NWT ECONOMY

SO I DO NOT LEAVE YOU WITH THE IMPRESSION THAT MY GOVERNMENT'S MAJOR PREOCCUPATION IS WITH ARCTIC GAS DEVELOPMENT, I WILL NOW FOCUS ON JOINT FEDERAL-TERRITORIAL INITIATIVES WHICH ARE OR WILL CONTRIBUTE TO OUR REGION'S ECONOMY.

TRANSPORTATION INFRASTRUCTURE

FIRST, TRANSPORTATION INFRASTRUCTURE HAS ALWAYS BEEN A MAJOR DETERMINANT OF WHETHER OR NOT A MINE IS FEASIBLE OR A FISHING INDUSTRY CAN BE ESTABLISHED. I AM ENCOURAGED THAT OUR GOVERNMENTS HAVE INITIATED A JOINT PROJECT TO IDENTIFY LONG TERM TRANSPORTATION REQUIREMENTS IN THE NORTHWEST TERRITORIES.

NORTH WARNING SYSTEM CONTRACTING

THE MILITARY ALSO MAKES A MAJOR ECONOMIC CONTRIBUTION IN THE TERRITORIES. TO DATE, IT HAS PLAYED A STRONG ROLE IN MAXIMIZING NORTHERN BENEFITS FROM THE CONSTRUCTION AND OPERATION OF THE NEW NORTH WARNING SYSTEM. IN RANKIN INLET FOR EXAMPLE, WHERE THE AIRPORT RUNWAY IS BEING UPGRADED AND EXTENDED, 32 INUIT WERE INVOLVED IN OPERATING HEAVY EQUIPMENT FROM JUNE TO SEPTEMBER THIS YEAR.

HOWEVER, I MUST STATE THAT THERE ARE SOME ACTIVITIES - MOST NOTABLY CRUISE MISSILE TESTING AND LOW-LEVEL BOMBER TRAINING RUNS - WHICH AN INCREASING NUMBER OF NORTHERN RESIDENTS FIND UNACCEPTABLE.

TRAINING AND EDUCATION

TRAINING AND EDUCATION ARE KEY TO ESTABLISHING A QUALIFIED AND STABLE LABOUR FORCE IN THE NORTHWEST TERRITORIES. WITHOUT IT, THE JOBS AND TRAINING OPPORTUNITIES ASSOCIATED WITH CLAIMS SETTLEMENTS AND GAS DEVELOPMENT WILL CONTINUE TO GO TO THOSE WITH EXPERIENCE FROM THE SOUTH. I LOOK FORWARD TO FIRST MINISTERS' REACTION TO MINISTERIAL REPORTS ON THESE SUBJECTS WHICH YOU WILL BE CONSIDERING LATER TODAY.

REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT AGREEMENTS

FURTHER, I MUST REINFORCE WHAT HAS BEEN SAID BY OTHER FIRST MINISTERS ABOUT THE NEED FOR A STRONG FEDERAL COMMITMENT TO REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS, FOR IT IS THROUGH THESE INITIATIVES THAT WE CAN ESTABLISH A PRIVATE SECTOR CAPABLE OF RESPONDING TO CURRENT AND FUTURE DEVELOPMENT OPPORTUNITIES.

ON THE DELIVERY SIDE, I BELIEVE WE CAN LEARN SOMETHING FROM THE ATLANTIC PROVINCES AND THAT SERIOUS CONSIDERATION SHOULD BE GIVEN TO ESTABLISHMENT OF AN "OPPORTUNITIES AGENCY" FOR THE NORTHWEST TERRITORIES. PRIME MINISTER, WITH SOME MODEST CHANGES WE SHOULD

BE ABLE TO BLEND IN THE ECONOMIC DEVELOPMENT RESPONSIBILITIES OF OUR GOVERNMENT WITH THOSE OF THE FEDERAL DEPARTMENT OF INDUSTRY SCIENCE AND TECHNOLOGY AND THE NORTHERN DEVELOPMENT ARM OF INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS. RESOURCES ARE LIMITED AND WE MUST MAKE THE MOST EFFICIENT USE OF WHAT WE CAN JOINTLY CONTRIBUTE.

FISCAL ISSUES

I HAVE JUST PROVIDED YOU WITH A SOMEWHAT POSITIVE PICTURE OF THE NORTHWEST TERRITORIES ECONOMY AND SOME OF THE STEPS WHICH GOVERNMENTS ARE TAKING TO IMPROVE UPON THEIR PERFORMANCE AND PROVIDE EVEN GREATER OPPORTUNITIES FOR NORTHERN RESIDENTS.

HOWEVER, IT WOULD NOT BE ENTIRELY ACCURATE IF I DID NOT SAY THAT TO DATE, GROWTH AND PROSPERITY IN THE NORTHWEST TERRITORIES HAVE BEEN LARGELY RESTRICTED TO URBAN CENTRES AND RESOURCE EXTRACTION INDUSTRIES.

UNEMPLOYMENT, LACK OF OPPORTUNITY, LIMITED SERVICES, HOUSING SHORTAGES AND CHRONIC HEALTH AND SOCIAL PROBLEMS CONTINUE TO BE CHARACTERISTIC OF SMALLER RURAL COMMUNITIES, WHICH ARE LARGELY POPULATED BY ABORIGINAL NORTHERNERS.

WHAT BOTH RURAL AND URBAN RESIDENTS HAVE IN COMMON THOUGH, IS HAVING TO BEAR THE HIGH COST OF NORTHERN LIVING.

THESE ARE UNCERTAIN AND UNCOMFORTABLE TIMES FOR TERRITORIAL RESIDENTS WHO ARE TRYING TO RAISE A FAMILY, OPERATE A SMALL BUSINESS OR SIMPLY IMPROVE THEIR STANDARD OF LIVING.

INCREASE IN CANADA POST RATES

FOR EXAMPLE, THE RECENT DECISION BY CANADA POST TO INCREASE ITS COMMERCIAL PARCEL RATES WILL HAVE A SERIOUS IMPACT ON THE COST OF LIVING FOR NORTHERNERS IN ISOLATED COMMUNITIES WHO RELY UPON THIS SERVICE TO BRING IN FRESH FRUIT AND VEGETABLES WHICH ARE OFTEN IN SCARCE SUPPLY IN NORTHERN STORES.

GOODS AND SERVICES TAX

UNCERTAINTY HAS BEEN FURTHER COMPOUNDED BY THE PROPOSED GOODS AND SERVICES TAX.

VERY SIMPLY, RESIDENTS OF THE NORTHWEST TERRITORIES WILL PAY MUCH MORE TAX THAN OTHER CANADIANS BECAUSE PRICES ARE MUCH HIGHER IN THE NORTHWEST TERRITORIES. FURTHER, WE BELIEVE THAT THESE HIGH PRICES WILL NEGATE ANY PROTECTION THE PROPOSED SALES TAX CREDIT SYSTEM WILL OFFER LOW WAGE EARNERS IN THE NWT.

IF THE GST IS TO GO AHEAD, WE HAVE CONCRETE PROPOSALS TO ADDRESS OUR CONCERNS.

THE ENVIRONMENT

I REALIZE THAT FIRST MINISTERS WILL BE ADDRESSING ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ISSUES TOMORROW MORNING. WITH YOUR INDULGENCE, I WANT TO MAKE A FEW COMMENTS ON THE NORTHERN ENVIRONMENT.

IN SOME RESPECTS THE NORTHWEST TERRITORIES IS NOT UNIQUE WHEN WE TALK ABOUT CLEANING UP THE ENVIRONMENT.

FOR EXAMPLE, A VARIETY OF CONTAMINANTS AND POLLUTANTS, INCLUDING PCB'S, LEFT OVER FROM ANOTHER ERA, ARE NO LONGER ACCEPTABLE TO NORTHERN RESIDENTS WHO ARE DEMANDING THEY BE REMOVED FROM THEIR COMMUNITIES.

FURTHER, EVIDENCE SUGGESTS THAT OUR NORTHERN ENVIRONMENT IS ALSO BEING EXPOSED TO THE DAMAGING EFFECTS OF AIR AND WATER BORNE CONTAMINANTS WHICH ORIGINATE IN THE UNITED STATES AND THE INDUSTRIALIZED REGIONS OF EUROPE AND RUSSIA. GIVEN THE POTENTIALLY DEVASTATING IMPACT OF POLLUTANTS FROM EXTERNAL SOURCES, MY GOVERNMENT INTENDS TO MAKE A FORCEFUL BUT CONSTRUCTIVE INTERVENTION AT ENVIRONMENT HEARINGS ON PULPMILL DEVELOPMENT IN NORTHERN ALBERTA.

FINALLY, TWO WEEKS AGO AT AN OTTAWA CONFERENCE ON GLOBAL WARMING WE HEARD SOME STARTLING NEW EVIDENCE OF THE IMPACT WHICH ANOTHER PRODUCT OF POLLUTION, THE GREENHOUSE EFFECT, COULD HAVE IN THE ARCTIC.

SCIENTISTS DISCUSSED THE HAVOC WHICH COULD BE CREATED WHEN GLOBAL WARMING CAUSES THE PERMAFROST LINE TO MOVE NORTH AND FORECAST THAT HOUSES, OFFICE BUILDINGS, PIPELINES, RAILROADS AND BRIDGES WILL SLUMP AND COLLAPSE AS THE ARCTIC PERMAFROST MELTS.

PRIME MINISTER, I ENCOURAGE YOU AND YOUR ENVIRONMENT MINISTER TO CONTINUE DEMONSTRATING LEADERSHIP AT THE NATIONAL AND INTERNATIONAL LEVELS ON THIS MATTER. IN PARTICULAR, I WANT TO REINFORCE THE IMPORTANCE PARTICIPATION BY MY GOVERNMENT AND NORTHERN ABORIGINAL ORGANIZATIONS IN CIRCUMPOLAR INITIATIVES WITH OUR ARCTIC NEIGHBOURS.

MEECH LAKE CONSTITUTIONAL ACCORD

I NOW TURN TO THE MEECH LAKE ACCORD.

SINCE THE ACCORD WAS SIGNED, WE HAVE EXPRESSED THE HEART-FELT CONCERNS OF THE PEOPLE OF THE NORTHWEST TERRITORIES.

I AM PLEASED THAT MANY PREMIERS, LEGISLATURES AND ORDINARY CANADIANS HAVE HEARD OUR MESSAGE AND THAT THEIR RECOMMENDATIONS HAVE STATED WHAT IS OBVIOUS TO EVERYONE - NORTHERNERS MUST PARTICIPATE IN ADDRESSING NORTHERN CONSTITUTIONAL ISSUES.

HOWEVER, WE ALSO RECOGNIZE THAT NATION-BUILDING REQUIRES THAT EACH OF US MUST ALSO SEE BEYOND OUR REGIONAL PERSPECTIVES. SURELY WE ALL CARE ENOUGH ABOUT CANADA TO LOOK BEYOND THE PROBLEMS THAT SEEM TO BE DIVIDING US AT THIS TIME.

AS AN EMERGING REGION OF THIS COUNTRY WITH A LOT TO CONTRIBUTE WE ARE PREPARED TO DO OUR PART. WE ARE OPEN TO INNOVATIVE SOLUTIONS AND DEVELOPMENT OF MECHANISMS FOR PARTICIPATION IN MATTERS DEALING DIRECTLY WITH THE NORTHWEST TERRITORIES.

CANADIANS EVERYWHERE ARE COUNTING ON ALL OF US TO CONTINUE TO MAKE THIS COUNTRY THE ENVY OF THE WORLD.

CA 1
Z 2
- C52

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

DOCUMENT: 800-27/078

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE

NOTES EN VUE D'UNE ALLOCUTION À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

DE L'HONORABLE DENNIS PATTERSON, LEADER DU GOUVERNEMENT

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Territoires du Nord-Ouest

OTTAWA

le 9 novembre 1989

INTRODUCTION

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES ET TERRITOIRES...

DEPUIS DES DÉCENNIES, ON DIT QUE LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST SONT L'ULTIME FRONTIÈRE, UNE RÉGION QUI A UN POTENTIEL CONSIDÉRABLE, MAIS QUI N'EST PAS ENCORE PLEINEMENT INTÉGRÉE À LA TRAME DE L'EXISTENCE CANADIENNE.

AUJOURD'HUI, JE VEUX RÉCUSER CETTE PERCEPTION ET VOUS PARLER DE LA TOUTE DERNIÈRE RÉGION DU CANADA ET NON DE SON ULTIME FRONTIÈRE.

JE VEUX VOUS PARLER DE CERTAINS ÉVÉVENEMENTS EXCITANTS QUI SE PRODUISENT AUJOURD'HUI.

JE VEUX VOUS DÉCRIRE COMMENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST PRENNENT UNE DIRECTION CONSTITUTIONNELLE UNIQUE, QUI EST FONDÉE - EN GRANDE PARTIE - SUR LES ASPIRATIONS DE SES HABITANTS AUTOCHTONES.

JE VEUX VOUS EXPLIQUER COMMENT UN GRAND PROJET - QUI SERA RÉALISÉ DANS QUELQUES ANNÉES SEULEMENT - CRÉERA DES EMPLOIS, NON SEULEMENT DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST MAIS DANS L'ENSEMBLE DE CE GRAND PAYS.

JE VEUX VOUS DÉCRIRE COMMENT LES INITIATIVES CONJOINTES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET TERRITORIAUX CONTINUERONT DE CONTRIBUER À L'ESSOR ACTUEL DE NOTRE ÉCONOMIE.

MAIS, POUR FAIRE ÉCLATER LE MYTHE DE L'ULTIME FRONTIÈRE, NOUS DEVONS DÉTERMINER COMMENT NOUS POURRIONS ÊTRE TOUCHÉS, COMME TOUTES LES AUTRES RÉGIONS DU PAYS, PAR DES FORCES QUI SONT PARFOIS INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ.

NOUS DEVONS DÉTERMINER COMMENT DES INITIATIVES NATIONALES COMME LA TPS POURRAIENT MINER UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE QUI EST ACTUELLEMENT FAVORABLE ET DEVRAIT LE DEMEURER À L'AVENIR.

POUR CE QUI A TRAIT À NOTRE ENVIRONNEMENT, NOUS DEVRONS RECONNAÎTRE QU'IL EXISTE DE PLUS EN PLUS DE PREUVES AU SUJET DE L'EFFET ÉVENTUELLEMENT RAVAGEUR DANS LE NORD DE LA POLLUTION GLOBALE, AUTRE PHÉNOMÈNE QUI ÉCHAPPE À NOTRE CONTRÔLE DIRECTE.

<u>REVENDICATIONS/DROITS DES AUTOCHTONES</u>

PERMETTEZ-MOI DE TRAITER D'ABORD DES INTÉRÊTS ET ASPIRATIONS DES HABITANTS AUTOCHTONES DU NORD, EN CE QUI CONCERNE SON SEULEMENT NOTRE ÉCONOMIE MAIS AUSSI L'ORIENTATION FONDAMENTALE DE NOTRE TERRITOIRE ET L'ÉVOLUTION DE SES INSTITUTIONS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, MÊME SI SEULEMENT UNE ENTENTE A ÉTÉ SIGNÉE AVEC LES AUTOCHTONES ET MISE EN OEUVRE DANS LE NORD, NOS GOUVERNEMENTS CONTINUENT DE PRENDRE DES MESURES POUR RECONNAÎTRE LE CARACTÈRE DISTINCT DES DÉNÉS, DES MÉTIS ET DES INUIT.

AINSI, ALORS QUE LES CANADIENS DES AUTRES RÉGIONS SONT AUX PRISES AVEC LA RÉALITÉ DE DEUX LANGUES OFFICIELLES, DANS MA SPHÈRE DE COMPÉTENCE NOUS RELEVONS AVEC ENTHOUSIASME LE DÉFI QUE PRÉSENTE LA NÉCESSITÉ DE FOURNIR UNE DIVERSITÉ DE SERVICES DANS HUIT DIFFÉRENTS LANGAGES ET DIALECTES, Y COMPRIS LE FRANÇAIS.

NOUS AVONS ENCORE BEAUCOUP DE PAIN SUR LA PLANCHE, MAIS NOUS ÉTENDONS CES SERVICES À NOS ÉCOLES, À NOS HÔPITAUX, À NOS TRIBUNAUX, À NOTRE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE ET MÊME À NOS MÉDIAS.

AYANT RECONNU CE QUE LES GOUVERNEMENTS FONT DE LEUR PROPRE CHEF, JE MAINTIENS QUE LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS EST ESSENTIEL À NOTRE AVENIR. LA CONCLUSION ET LA MISE EN OEUVRE D'ENTENTES À CET ÉGARD SONT ESSENTIELLES AU DÉVELOPPEMENT POLITIQUE, À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET À LA PROSPÉRITÉ DES TERRITOIRES.

COMME NOUS L'AVONS VU DANS LE CAS DES INUVIALUIT, LE RÈGLEMENT D'UNE REVENDICATION DONNE AUX AUTOCHTONES LES OUTILS POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DONT ILS ONT BESOIN POUR PARVENIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT À L'ÉPANOUISSEMENT, À L'AUTO-SUFFISANCE ET À

L'AUTODÉTERMINATION AVEC L'AIDE DE LEURS PROPRES INSTITUTIONS ET DU GOUVERNEMENT.

J'ESPÈRE QUE LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS AIDERA AUSSI À ÉTABLIR DE NOUVEAUX RAPPORTS ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DANS LE RESTE DU CANADA.

ET, POUR RENFORCER CETTE OBSERVATION, J'ENGAGERAIS LES PREMIERS MINISTRES À APPUYER LES INTÉRÊTS ET ASPIRATIONS DES CANADIENS AUTOCHTONES DANS LE SUD EN ACCEPTANT D'ENTAMER, DÈS QUE POSSIBLE, DES POURPARLERS CONCERNANT LES DROITS CONSTITUTIONNELS DES AUTOCHTONES.

<u>ENTENTE SUR L'ÉNERGIE DANS LE NORD/DÉCISION DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE</u>

DANS MA DESCRIPTION DE LA TOUTE DERNIÈRE RÉGION DU CANADA, J'AI AUSSI MENTIONNÉ L'EXPLOITATION DES RESSOURCES DU NORD. MAIS, AVANT D'ABORDER CETTE QUESTION, J'AIMERAIS DIRE QUELQUES MOTS AU SUJET DE LA DÉCISION HISTORIQUE QU'A PRISE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN CONCLUANT UNE ENTENTE SUR L'ÉNERGIE DANS LE NORD AVEC LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, DÉCISION QUI, SANS AUCUN DOUTE, NOUS A PORTÉ À VOIR L'EXPLOITATION DE NOS RESSOURCES D'UN AUTRE OEIL.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LES HABITANTS DU NORD POURSUIVENT CET OBJECTIF DEPUIS DEUX DÉCENNIES. JE FÉLICITE VOTRE GOUVERNEMENT D'AVOIR PRIS CETTE MESURE ET D'AVOIR FOURNI AUX HABITANTS DU NORD LES INSTRUMENTS DONT ILS ONT BESOIN POUR DIVERSIFIER LEUR ÉCONOMIE.

PAR SUITE DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES QUE LUI ATTRIBUERA L'ENTENTE, NOTRE GOUVERNEMENT S'EST PRONONCÉ EN FAVEUR DE LA RÉCENTE DÉCISION PRISE PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE CONCERNANT L'OCTROI DE PERMIS CONDITIONNELS POUR L'EXPORTATION AUX MARCHÉS DU SUD DE 9,2 BILLIONS DE PIEDS CARRÉS DE GAZ NATUREL DU DELTA DU MACKENZIE.

POUR LE NORD, AU COURS DES MOIS ET DES ANNÉES QUI VIENDRONT, LA CONCLUSION ET LA MISE EN OEUVRE D'ENTENTES CONCERNANT LES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DANS LE DELTA ET LA VALLÉE DU MACKENZIE DOIVENT AVOIR LA PRIORITÉ AFIN QUE LE GAZ DE L'ARCTIQUE PUISSE ÊTRE EXPLOITÉ D'UNE FAÇON QUI INCLUS ET FAVORISE LES DÉNÉS ET LES MÉTIS, DE MÊME QUE LES INUVIALUIT QUI ONT DÉJÀ RÉGLÉ LEUR REVENDICATION.

DE PLUS, LE DÉLAI POUR L'APPROBATION D'UNE DEMANDE DE GAZODUC PERMET À NOS GOUVERNEMENTS D'ENTREPRENDRE LA PLANIFICATION REQUISE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT DU NORD PENDANT LA CONSTRUCTION DES INSTALLATIONS ET DE TIRER PROFIT DE TOUTES LES OCCASIONS QU'APPORTERA UN DÉVELOPPEMENT CONTRÔLÉ.

POUR LE SUD, J'AI TOUJOURS MAINTENU QUE LE DÉVELOPPEMENT DU GAZ DE L'ARCTIQUE AURA UNE INCIDENCE DE TAILLE SUR L'ÉCONOMIE CANADIENNE.

PAR EXEMPLE, LES RAPPORTS ONT RÉCEMMENT INDIQUÉ QUE L'ENJEU NE SE LIMITE PAS À UN GAZODUC DE 5 MILLIARDS DE DOLLARS. ON ENVISAGE ÉGALEMENT DE CONSTRUIRE UN OLÉODUC DU MÊME COÛT ET DE LANCER, DANS LA MER DE BEAUFORT ET LE DELTA DU MACKENZIE, UN PROGRAMME DE FORAGE QUI POURRAIT COÛTER 6 MILLIARDS DE DOLLARS. CES PROJETS POURRAIENT SUSCITER UNE ACTIVITÉ TELLE QUE CE PAYS N'EN A PAS CONNUE DEPUIS DEUX DÉCENNIES.

ÉTAT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE DES T.-N.-O.

AFIN DE NE PAS DE VOUS DONNER L'IMPRESSION QUE MON GOUVERNEMENT NE S'INTERESSE QU'À L'EXPLOITATION DU GAZ DE L'ARCTIQUE, JE TRAITERAI MAINTENANT DES INITIATIVES CONJOINTES DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET TERRITORIAUX QUI CONTRIBUENT OU CONTRIBUERONT À L'ÉCONOMIE DE NOTRE RÉGION.

INFRASTRUCTURE DE TRANSPORTS

D'ABORD, LA PRÉSENCE D'UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORTS A TOUJOURS ÉTÉ UN FACTEUR DÉTERMINANT DANS LA DÉCISION DE SAVOIR SI OU NON UNE MINE PEUT ÊTRE AMÉNAGÉE OU UNE INDUSTRIE DE LA PÊCHE PEUT ÊTRE

CRÉÉE. JE SUIS ENCOURAGÉ DE NOTER QUE NOS GOUVERNEMENTS ONT LANCÉ UN PROJECT MIXTE EN VUE DE DÉTERMINER LES BESOINS À LONG TERME EN MATIÈRE DE TRANSPORTS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

MARCHÉS POUR LE SYSTÈME D'ALERTE DU NORD

LES MILITAIRES APPORTENT AUSSI UNE IMPORTANTE CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE AUX TERRITOIRES. JUSQU'À PRÉSENT, ILS ONT JOUÉ UN RÔLE IMPORTANT DANS L'OPTIMISATION DES AVANTAGES QUE NOUS APPORTERONT LA CONSTRUCTION ET L'UTILISATION DU NOUVEAU SYSTÈME D'ALERTE DU NORD. CETTE ANNÉE À RANKIN INLET, PAR EXEMPLE, TRENTE-DEUX INUIT ONT PU CONDUIRE DU MATÉRIEL LOURD DE JUIN À SEPTEMBRE, DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION ET DE L'EXPANSION DE LA PISTE DE L'AÉROPORT.

CEPENDANT, JE M'EMPRESSE D'AJOUTER QU'IL EXISTE UN CERTAIN NOMBRE D'ACTIVITÉS - NOTAMMENT LA MISE À L'ESSAI DES MISSILES DE CROISIÈRE ET LES DESCENTES D'ENTRAÎNEMENT À FAIBLE ALTITUDE POUR LES AVIONS DE BOMBARDEMENT - QU'UN NOMBRE CROISSANT D'HABITANTS DU NORD TROUVENT INACCEPTABLES.

FORMATION ET ÉDUCATION

LA FORMATION ET L'ÉDUCATION SONT LA CLÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MAIN-D'OEUVRE QUALIFIÉE ET STABLE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-

OUEST. SI NOS GENS N'ONT PAS LA FORMATION ET L'ÉDUCATION VOULUE, LES EMPLOIS ET OCCASIONS DE PERFECTIONNEMENT LIÉS AU RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS ET À L'EXPLOITATION DU GAZ CONTINUERONT D'ALLER AUX HABITANTS DU SUD QUI ONT DE L'EXPÉRIENCE. JE SUIS IMPATIENT DE CONNAÎTRE LA RÉACTION DES PREMIERS MINISTRES AUX RAPPORTS MINISTÉRIELS SUR CES QUESTIONS QUE VOUS ÉTUDIEREZ PLUS TARD AUJOURD'HUI.

ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE PLUS, JE DÉSIRE RÉITÉRER CE QUI A ÉTÉ DIT PAR LES AUTRES PREMIERS MINISTRES CONCERNANT LE BESOIN D'UN ENGAGEMENT FÉDÉRAL FERME ENVERS LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, CAR C'EST GRÂCE À CES INITIATIVES QUE NOUS ÉTABLIRONS UN SECTEUR PRIVÉ CAPABLE DE PROFITER DES OCCASIONS DE DÉVELOPPEMENT ACTUELLES ET FUTURES.

COTÉ MISE EN OEUVRE, JE CROIS QUE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ONT UNE LEÇON À NOUS DONNER ET QU'IL FAUDRAIT SONGER SÉRIEUSEMENT À ÉTABLIR UNE "AGENCE DE PROMOTION" DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL SUFFIRAIT DE QUELQUES LÉGÈRES MODIFICATIONS POUR INTÉGRER LES RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOTRE GOUVERNEMENT À CELLES DU MINISTÈRE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE ET DU SECTEUR RESPONSABLE DU NORD AU SEIN DU MINISTÈRE DES AFFAIRES

INDIENNES ET DU NORD. LES RESSOURCES SONT LIMITÉES, ET NOUS DEVONS UTILISER LE PLUS EFFICACEMENT POSSIBLE CELLES QUE NOUS POUVONS CONJOINTEMENT CONTRIBUER.

FINANCES

JE VIENS DE VOUS BROSSER UN TABLEAU ASSEZ POSITIF DE L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DE CERTAINES MESURES QUE PRENNENT LES GOUVERNEMENTS POUR AMÉLIORER LEUR PERFORMANCE ET FOURNIR DES OCCASIONS ENCORE PLUS INTÉRESSANTES AUX HABITANTS DU NORD.

TOUTEFOIS, JE DOIS AJOUTER PAR ACQUIT DE CONSCIENCE QUE, JUSQU'À PRÉSENT, LA CROISSANCE ET LA PROSPÉRITÉ DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST SE SONT ESSENTIELLEMENT LIMITÉES AUX CENTRES URBAINS ET AUX INDUSTRIES D'EXTRACTION DES RESSOURCES.

LE CHOMÂGE, L'ABSENCE D'OCCASIONS, DES SERVICES LIMITÉS, LA PÉNURIE DE LOGEMENTS ET DES PROBLÈMES CHRONIQUES D'ORDRE MÉDICAL ET SOCIAL CONTINUENT DE CARACTÉRISER LES PETITES COMMUNAUTÉS RURALES, QUI SE COMPOSENT ESSENTIELLEMENT D'AUTOCHTONES.

LES HABITANTS DES COMMUNAUTÉS RURALES ET URBAINES ONT CEPENDANT UN PROBLÈME EN COMMUN, LA GRANDE CHERTÉ DE LA VIE DANS LE NORD.

À CETTE ÉPOQUE INCERTAINE ET INCONFORTABLE, IL EST DIFFICILE D'ÉLEVER UNE FAMILLE, DE TENIR UN PETIT COMMERCE OU DE SIMPLEMENT AMÉLIORER SON NIVEAU DE VIE DANS LES TERRITOIRES.

AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX

PAR EXEMPLE, LA RÉCENTE DÉCISION PRISE PAR LA SOCIÉTÉ DES POSTES D'AUGMENTER SES TARIFS COMMERCIAUX À L'ÉGARD DES COLIS COMMERCIAUX AURA UNE GRAVE INCIDENCE SUR LE COÛT DE LA VIE DANS LES COMMUNAUTÉS ISOLÉES QUI COMPTENT SUR CE SERVICE POUR FAIRE VENIR TOUS LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS DONT ILS ONT BESOIN.

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

LA TAXE PROPOSÉE SUR LES PRODUITS ET SERVICES A ENCORE AGGRAVÉ CE CLIMAT D'INCERTITUDE.

EN UN MOT, LES HABITANTS DU TERRITOIRES DU NORD-OUEST PAIERONT BEAUCOUP PLUS DE TAXES QUE LES AUTRES CANADIENS PARCE QUE LES PRIX SONT BEAUCOUP PLUS ÉLEVÉS DANS CETTE PROVINCE. DE PLUS, NOUS CROYONS QUE CES PRIX ÉLEVÉS NEUTRALISERONT TOUTE PROTECTION QUE LES CRÉDITS D'IMPÔT POURRAIENT OFFRIR AUX PETITS SALARIÉS DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

SI VOUS DONNEZ LE FEU VERT À LA TPS, NOUS AURONS DES PROPOSITIONS CONCRÈTES À FAIRE AU SUJET DES QUESTIONS QUI NOUS PRÉOCCUPENT.

ENVIRONNEMENT

J'AI ÉTÉ INFORMÉ QUE LES PREMIERS MINISTRES DISCUTERONT DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DEMAIN MATIN. AVEC VOTRE INDULGENCE, JE DÉSIRE FAIRE QUELQUES COMMENTAIRES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT DU NORD.

À CERTAINS ÉGARDS, LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST NE SONT PAS UNIQUES LORSQU'IL S'AGIT DE NETTOYER L'ENVIRONNEMENT.

PAR EXEMPLE, UNE DIVERSITÉ DE CONTAMINANTS ET DE POLLUANTS, Y COMPRIS LES PBC, RÉSIDUS D'UNE AUTRE ÉPOQUE, NE SONT PLUS ACCEPTABLES AUX HABITANTS DU NORD QUI EXIGENT LEUR ENLÈVEMENT DE LEURS COMMUNAUTÉS.

DE PLUS, LA PREUVE INDIQUE QUE L'ENVIRONNEMENT DU NORD EST ÉGALEMENT EXPOSÉ À L'EFFET POLLUANT DES CONTAMINANTS CONTENUS DANS L'EAU ET L'ATMOSPHÈRE QUI PROVIENNENT DES ÉTATS-UNIS ET DES RÉGIONS INDUSTRIALISÉES D'EUROPE ET DE RUSSIE. ÉTANT DONNÉ L'EFFET ÉVENTUELLEMENT DÉVASTATEUR DES POLLUANTS DE SOURCES EXTÉRIEURES, MON GOUVERNEMENT A L'INTENTION DE FAIRE UNE INTERVENTION ÉNERGIQUE

MAIS CONSTRUCTIVE AUX AUDIENCES ENVIRONNEMENTALES SUR L'AMÉNAGEMENT D'USINES DE PÂTE À PAPIER DANS LE NORD DE L'ALBERTA.

ENFIN, IL Y A DEUX SEMAINES À OTTAWA, À UNE CONFÉRENCE SUR LE RÉCHAUFFEMENT DU GLOBE, NOUS AVONS ENTENDU DE NOUVELLES PREUVES ÉTONNANTES CONCERNANT L'IMPACT QU'UN AUTRE PRODUIT DE LA POLLUTION, L'EFFET DE SERRE, POURRAIT AVOIR DANS L'ARCTIQUE.

LES SCIENTIFIQUES ONT PARLÉ DES RAVAGES QUI POURRAIENT S'ENSUIVRE SI LE RÉCHAUFFEMENT DU GLOBE POUSSE LE PERGÉLISOL PLUS AU NORD ET ILS PRÉDISENT QUE DES DEMEURES, DES IMMEUBLES COMMERCIAUX, DES PIPELINES, DES VOIES FERRÉES ET DES PONTS S'EFFONDRERONT À MESURE QUE FOND LE PERGÉLISOL.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUS ENCOURAGE, AINSI QUE VOTRE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, À CONTINUER DE FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP AUX ÉCHELONS NATIONAL ET INTERNATIONAL EN CETTE MATIÈRE. EN PARTICULIER, JE DÉSIRE SOULIGNER COMBIEN IL EST IMPORTANT QUE MON GOUVERNEMENT ET LES ASSOCIATIONS D'AUTOCHTONES DANS LE NORD PARTICIPENT AUX INITIATIVES CIRCOMPOLAIRES AVEC NOS VOISINS DE L'ARCTIQUE.

<u>ACCORD CONSTITUTIONNEL DU LAC MEECH</u>

PASSONS MAINTENANT À L'ACCORD DU LAC MEECH.

DEPUIS LA SIGNATURE DE L'ACCORD, NOUS AVONS EXPRIMÉ LES PRÉOCCUPATIONS SINCÈRES DE LA POPULATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

JE SUIS HEUREUX QUE BIEN DES PREMIERS MINISTRES, DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES ET DE SIMPLES CITOYENS AIENT ENTENDU NOTRE MESSAGE ET QUE LEURS RECOMMENDATIONS RÉVÈLENT CE QUI EST ÉVIDENT POUR TOUS - QUE LES HABITANTS DU NORD DOIVENT PARTICIPER À L'ÉTUDE DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES INTÉRESSANT LE NORD.

CEPENDANT, NOUS RECONNAISSONS ÉGALEMENT QUE L'ÉDIFICATION D'UNE NATION EXIGE QUE CHACUN D'ENTRE NOUS AILLE AU-DELÀ DES PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES. NOUS SOMMES SÛREMENT TOUS SUFFISAMMENT ATTACHÉS AU CANADA POUR POUVOIR PASSER OUTRE AUX PROBLÈMES QUI SEMBLENT ACTUELLEMENT NOUS DIVISER.

EN TANT QUE JEUNE RÉGION DU PAYS QUI A BEAUCOUP À OFFRIR, NOUS SOMMES PRÊTS À FAIRE NOTRE PART. NOUS SOMMES OUVERTS À DES SOLUTIONS INNOVATRICES, Y COMPRIS À DES MÉCANISMES QUI NOUS PERMETTRAIENT DE PARTICIPER À L'ÉTUDE DES QUESTIONS INTÉRESSANT DIRECTEMENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

LES CANADIENS PARTOUT COMPTENT SUR NOUS TOUS POUR QUE NOUS CONTINUIONS DE FAIRE DU CANADA UN PAYS QUI EST L'ENVIE DU MONDE.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/079

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

TRAINING AND THE LABOUR MARKET: A CHALLENGE

ONTARIO

OTTAWA, Ontario
November 9-10, 1989

TRAINING AND THE LABOUR MARKET: A CHALLENGE

In the years ahead, Ontario's labour market strategy must respond to four emerging pressures:

- demographics;
- international competitiveness;
- rapid technological and social change;
- the labour relations context of training.

Demographics indicates that in an increasingly heterogeneous Ontario, the traditional young entrants to the workforce will become scarce, that groups who are still under represented (women, francophones, natives, disabled, etc.) will have to be enabled to participate more fully, and that measures will have to be taken by both management and government to retain employees by harmonizing work and family life. Further, incumbent workers will have to become a renewable resource, for accelerating skills obsolescence will mean that adults will have to return to education and training more often than they do now.

International competitiveness of Ontario business will require a greater emphasis on the traded sectors and foreign markets, on value added activities, on the quality of goods and services produced, and on productivity. It will also require the workforce (or at least a growing part of it) to be able to reach and maintain a high level of competence in modern techniques;

.../2

It will require high quality education and training focused on that competence and it will require access to modern research results on modern technology from around the world and a local will and capacity to understand and adapt them.

Rapid technical and social change in the workplace will be driven by the need to remain competitive -- on both economic and social grounds. Competitiveness will involve more than adopting new technology; it will drive both management and labour to adopt new tools and methods and to develop the new relationships and roles required to make the new technology work and to do this fast and frequently, and it will require new skills and attitudes. In addition, the social changes taking place will be every bit as extensive and challenging as the technical ones.

The labour relations context of training suggests that issues not only of efficiency but of fair treatment will be pivotal in the functioning of the labour market. Training could move from a management purview to a shared responsibility of management and labour; from an instrument of corporate strategy alone to an instrument of equity for workers as well. At the same time, the concept of job security could evolve into a more general concept of employment security (perhaps within a sector) and training for skills which are portable -- within a sector or outside of it. In any case, training both in the workplace and elsewhere will achieve a new

.../3

significance as highly skilled work becomes more common and access to such training by not only women, but all participants in the increasingly multicultural workforce, will be very important.

THE ONTARIO TRAINING BOARD: A RESPONSE

Given the complexities only suggested by the Training/Labour Market challenge, no single response can be imagined as sufficient in itself. What is clear, however, is that if Ontario wishes to compete with the world's best, we must give our people the best -- in education, training and the support systems that underpin their development. What is just as clear is that this is a commitment that must be shared, not just by different levels of government but by all the labour market players.

The proposed Ontario Training Board is intended to symbolize the need for shared commitment and to deliver workplace and industrial training programs on a cooperative basis. The proposal is to establish the Board (OTB) composed of business and labour representatives, which would be vested within the terms of its mandate to provide strategic direction and assume direct responsibility for worker training and related activities.

The creation of this bipartite authority to be funded -- it is to be hoped -- by both the provincial and federal governments, management and labour, signals a major shift

.../4

in Ontario's training philosophy. It would move much decision making and responsibility for worker training out of government, and into the hands of the primary workplace partners, close to where the demands of the workplace can be most directly understood. The responsibilities of the Ontario Training Board would include:

- Policy and program development, within its mandate, to meet labour market needs for training;
- planning and allocating resource for meeting those needs;
- evaluating current government involvement in training and determining where role changes are appropriate;
- monitoring and giving direction to ongoing government labour market research.

The Ontario Training Board would also delegate to management and labour jointly, the task of managing delivery of training through sectoral and regional training committees.

The regional, and where appropriate the sectoral, committees will present new opportunities for cooperation, not only as between labour and management but also as between governments as well. More specifically the bipartite (labour and management) sectoral committees would:

- set standards, create and administer a regime

for sector training;

- offer advice on present and future skill requirements within their sector and approach to filling demand;
- prepare annual training plans for their sector of set skills within a sector;
- set specific goals to increase the amount or vary the kind of training in line with needs;
- be active in securing training spots, both in institutions and in companies, for sectoral training programs;
- negotiate funding and cost sharing arrangements within the sector for training programs.

The regionally based committees of the board would, on the other hand, represent a mechanism for training delivery through committees composed of business, labour, community and government representatives,and would have a particular responsibility to respond to local, small business and other training needs not covered by the sectoral training approach.

Finally, the Ontario Training Board would be charged with putting in place a rigorous and responsive standard setting process and renewing the administrative apparatus of Ontario's apprenticeship program. In addition, it would be asked to provide direction for revitalizing apprenticeship through such initiatives as:

- options for earlier (and later) cooperative education and apprenticeship entry;
- working with sectoral training committees to establish critical trades training spots;
- facilitating apprenticeship through the college system.

It is expected that the activities of the Ontario Training Board will mature over time as more and more of the government's worker training activities are brought under the aegis of the Board which, it must be stressed, would have a mandate to address the needs of not only large firms and labour unions but also small firms and unorganized labour. As the Board's agenda develops, its guiding principles will be that:

- the level of training activity in industry must be increased;
- training is a shared responsibility of the workers, the company and government:
  -fundamental skills - government responsibility
  -portable skills - shared responsibility
  -company specific skills - company responsibility
- training should be considered as an integral part of competitiveness strategy;
- training needs to be of high quality;
- those that train should not have to subsidize those that do not;
- effective training can be carried out only in

.../7

the context of good labour relations.

The kind of bipartite sectoral/regional approach described for the Ontario Training Board has been considered by others. Indeed, the Federal government has already shown some leadership in this field. The Ontario Training Board proposal envisions, however, something quite distinct by going beyond the usual kind of advisory structure to an agency which is vested -- again within its mandate -- with substantial policy, funding and program delivery responsibilities.

Through the Ontario Training Board, we will be seeking commitment from our federal counterparts to join us in expanding the sectoral model and broadening it though regional committees that can serve local and/or small business and labour needs as well.

What we hope to demonstrate through this training board proposal is that Ontario is organizing for the future, and that the future we envision is based on cooperation.

PAPER PREPARED FROM WORKING PAPERS OF THE PREMIER'S COUNCIL ON TECHNOLOGY. THE COUNCIL IS MADE UP OF SENIOR REPRESENTATIVES OF ACADEMIA, BUSINESS AND LABOUR.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT 800-27/079

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

LA FORMATION ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL: UN DÉFI

LIBRARY
NOV

ONTARIO

OTTAWA, Ontario

9-10 novembre 1989

LA FORMATION ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL: UN DÉFI

Durant les prochaines années, la stratégie de l'Ontario relative au marché du travail doit tenir compte de quatre facteurs qui se manifestent de façon plus marquée:

- le facteur démographique;
- la concurrence internationale
- l'évolution technologique et sociale rapide;
- la formation vue dans le contexte des relations de travail.

Les données démographiques indiquent qu'en raison de l'hétérogénéité croissante de l'Ontario, le nombre de nouveaux entrants dans la population active s'amenuisera, que les groupes qui sont toujours insuffisamment représentés (les femmes, les francophones, les autochtones, les invalides, etc.) devront avoir la possibilité de participer en plus grand nombre et que des mesures devront être prises à la fois par le patronat et par l'administration publique pour satisfaire les travailleurs en favorisant une certaine harmonie entre la vie professionnelle et la vie familiale. En outre, les travailleurs en poste devront être une ressource renouvelable car l'obsolescence de plus en plus rapide des compétences signifie que les adultes devront élargir leurs connaissances et parfaire leur formation encore plus qu'ils ne le font à l'heure actuelle.

Pour soutenir la concurrence internationale, l'Ontario devra se concentrer davantage sur les secteurs liés au commerce international et sur les marchés extérieurs, sur les activités à forte valeur ajoutée, sur la qualité des biens et services produits et sur la productivité. De plus, sa main-d'oeuvre (ou une partie croissante de celle-ci) devra être en mesure d'atteindre et de maintenir un niveau élevé de compétence dans les techniques de pointe. A cette fin, les travailleurs devront avoir un niveau de scolarité élevé et une formation pertinente au travail à accomplir , avoir accès aux résultats de la recherche moderne sur la technologie internationale de pointe et avoir la volonté et les connaissances nécessaires pour comprendre cette information et l'appliquer convenablement.

L'évolution technique et sociale rapide sera aiguillonnée par le besoin de soutenir la concurrence, tant sur le plan économique que social. La capacité concurrentielle ne repose pas simplement sur l'adoption d'une nouvelle technologie. La nécessité de l'acquérir poussera le patronat et les travailleurs à adopter de nouveaux outils et de nouvelles méthodes, à établir rapidement et fréquemment de nouvelles relations et de nouvelles fonctions pour l'application de la nouvelle technologie, et à acquérir d'autres compétences et aptitudes. De plus, l'évolution sociale à laquelle nous assisterons sera tout aussi importante et stimulante que l'évolution technologique.

La formation vue en fonction du marché du travail laisse supposer que non seulement l'efficacité, mais aussi le traitement équitable sont essentiels au fonctionnement du marché du travail. La formation ne serait plus uniquement du ressort de l'employeur et pourrait constituer une responsabilité partagée par le patronat et les syndicats; en plus d'être un instrument de stratégie générale, elle deviendrait aussi un instrument d'équité pour les travailleurs. En même temps, le concept de sécurité d'emploi pourrait évoluer pour devenir un concept plus général de sécurité d'emploi (peut-être à l'intérieur d'un secteur donné) et de formation en vue de développer une compétence exportable , c'est-à-dire qui peut servir tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un secteur. En tout cas, la formation tant en milieu de travail qu'ailleurs prendra une nouvelle importance à mesure que le travail hautement spécialisé deviendra plus courant, et l'accès à la formation sera très important non seulement pour les femmes, mais aussi pour tous les membres d'une population active de plus en plus multiculturelle.

LA COMMISSION DE FORMATION DE L'ONTARIO: UNE SOLUTION

Compte tenu des difficultés sous-jacentes que pose le défi formation/marché du travail, aucune solution unique ne paraît suffisante. Il est toutefois clair que si l'Ontario désire se tailler une place de choix sur le marché international, elle doit veiller à ce que ses travailleurs bénéficient de la meilleure

instruction, de la meilleure formation et des meilleurs systèmes de soutien dont ils puissent avoir besoin. Il est tout aussi évident qu'il s'agit là d'un engagement qui doit être partagé non seulement par les différents paliers de gouvernement, mais aussi par tous les participants du marché du travail.

La création de la commission de formation de l'Ontario vise à exprimer la nécessité d'un engagement partagé et à assurer la prestation de programmes de formation sur les lieux de travail et dans les industries selon une formule coopérative. On se propose d'établir cette commission (CFO), qui serait composée de représentants patronaux et syndicaux, en lui donnant pour mandat d'assurer la direction stratégique et d'assumer l'entière responsabilité de la formation de la main-d'oeuvre et des activités connexes.

La création de cet organisme bipartite qui, idéalement, serait financé par les administrations provinciale et fédérale, signifie un changement important de la politique de l'Ontario en matière de formation. Une part importante de la prise de décisions et de la responsabilité concernant la formation de la main-d'oeuvre passe maintenant des mains de l'administration publique à celles des principaux intervenants sur le marché du travail, là où les demandes du marché du travail peuvent être le mieux comprises. La commission de formation de l'Ontario serait chargée des tâches suivantes:

- élaborer des politiques et des programmes, dans les limites de son mandat, visant à répondre aux besoins en formation du marché du travail;
- planifier et allouer des ressources permettant de répondre à ces besoins;
- évaluer le rôle actuel de l'administration au chapitre de la formation et déterminer dans quelle mesure ce rôle devrait être modifié;
- se tenir au courant des résultats de la recherche permanente effectuée par l'administration dans le domaine du marché du travail et orienter cette recherche au besoin.

La Commission de formation de l'Ontario confierait aussi au patronat et aux travailleurs la tâche d'administrer conjointement la mise en oeuvre des programmes de formation par le biais de comités sectoriels et régionaux de formation.

Les comités régionaux, et au besoin les comités sectoriels, présenteront de nouvelles possibilités de collaboration, non seulement entre le patronat et les travailleurs, mais également entre les gouvernements. Plus précisément, les comités sectoriels bipartites (travailleurs et patronat) seraient chargés :

- d'établir des normes, de créer et d'administrer un système de formation dans les secteurs;

- de fournir des conseils sur les besoins actuels et futurs en matière de compétences au sein de leur secteur et de proposer une approche en vue de répondre à la demande;
- de préparer des plans annuels de formation pour leur domaine de compétences dans un secteur;

- de fixer des objectifs précis visant à augmenter ou à varier la formation de manière à répondre aux besoins;

- de fournir des lieux de formation, tant dans les établissements d'enseignement que dans les entreprises, pour les programmes sectoriels de formation;

- de négocier le financement et les modalités de partage des coûts des programmes de formation au sein du secteur.

Par ailleurs, les comités régionaux de la Commission représenteraient un mécanisme de mise en oeuvre des programmes de formation par l'intermédiaire de comités formés de représentants du milieu des affaires, des syndicats, de la communauté et des gouvernements. Ils auraient en particulier la tâche de répondre

aux besoins en matière de formation des entreprises locales, des petites entreprises, et autres qui ne sont pas abordés dans l'optique sectorielle.

Enfin, la Commission de formation de l'Ontario serait chargée de mettre en place un processus rigoureux et pertinent d'établissement de normes et de renouveler l'appareil administratif du programme d'apprentissage de l'Ontario. En outre, elle fournirait une orientation en vue de redonner de la vigueur au programme d'apprentissage grâce à des initiatives comme :

- offrir des possibilités de participer tôt (et plus tard) à des programmes d'enseignement coopératif et d'apprentissage;
- collaborer avec les comités sectoriels de formation afin de déterminer des lieux stratégiques d'enseignement des métiers;

- faciliter l'apprentissage dans le cadre du système collégial.

Nous considérons que le travail de la Commission de formation de l'Ontario s'améliorera à mesure que les initiatives du gouvernement sur le plan de la formation des travailleurs seront prises en charge par la Commission. Il importe de préciser que

cette dernière aurait le mandat de répondre tant aux besoins des grandes entreprises et des syndicats qu'à ceux des petites entreprises et des travailleurs non syndiqués. Dans l'élaboration de son programme, la Commission tiendra compte des principes directeurs suivants :

- le niveau de la formation dans l'industrie doit être accru;

- la formation est la responsabilité commune des travailleurs, de l'entreprise et du gouvernement :
  - compétences de base - responsabilité du gouvernement
  - compétences exportables - responsabilité commune
  - compétences propres à une entreprise - responsabilité de l'entreprise

- la formation devrait être considérée comme partie intégrante de la stratégie de compétitivité;

- les besoins en matière de formation doivent être de haute qualité;

- ceux qui assurent la formation ne devraient pas avoir à subventionner ceux qui ne le font pas;

- une formation efficace n'est réalisable que dans un contexte de bonnes relations de travail.

Le genre d'approche bipartite sectorielle-régionale décrit pour la Commission de formation de l'Ontario a été considéré par d'autres. En effet, le gouvernement fédéral a déjà montré la voie dans ce domaine. La proposition visant la création d'une Commission de formation envisage cependant une initiative distincte qui dépasse la structure consultative habituelle d'un organisme auquel on assigne -- toujours dans le cadre de son mandat -- des responsabilités considérables en matière de politique, de financement et de réalisation de programmes.

Par l'intermédiaire de la Commission de formation de l'Ontario, nous chercherons à obtenir de nos homologues fédéraux qu'ils collaborent avec nous à l'élargissement du modèle sectoriel grâce à la formation de comités régionaux qui peuvent répondre aux besoins des entreprises locales, des petites entreprises et des travailleurs.

En proposant la création d'une Commission de formation, nous souhaitons montrer que l'Ontario se tourne vers l'avenir, et l'avenir que nous envisageons est fondé sur la collaboration.

DOCUMENT PRÉPARÉ A PARTIR DES DOCUMENTS DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA TECHNOLOGIE DU PREMIER MINISTRE. LE CONSEIL EST FORMÉ DE HAUTS RÉPRESENTANTS DES UNIVERSITES, DU MILIEU DES AFFAIRES ET DES SYNDICATS.

CA 1
Z 2
- C52

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

OPENING STATEMENT

BY

HONOURABLE CLYDE K. WELLS

PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

AT

THE FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

THE ECONOMY

CHECK AGAINST DELIVERY

NOVEMBER 9-10, 1989 OTTAWA

DOCUMENT: 800-27/083

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

IN THIS OPENING STATEMENT I WILL FOCUS ON ISSUES WHICH ARE OF PARTICULAR ECONOMIC INTEREST TO NEWFOUNDLAND. THESE ISSUES RANGE FROM THE SPECIFIC PROBLEMS IN OUR FISHING INDUSTRY, TO THE GENERAL PROBLEMS OF REGIONAL DISPARITY, REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT, AS WELL AS TO THE EFFECTS OF NATIONAL ECONOMIC POLICY AND THE MEECH LAKE ACCORD ON REGIONAL DISPARITIES.

FISHERIES

THE FISHING INDUSTRY IS FACING AN ECONOMIC CRISIS. THE NEWFOUNDLAND ECONOMY WILL SUFFER MAJOR DISLOCATIONS AND MASSIVE EMPLOYMENT LOSSES. WHILE WE MUST INSTITUTE POLICIES AND PROGRAMS TO DEAL WITH THOSE DISLOCATIONS, WE MUST ALSO LOOK DEEPER AT JUST HOW CANADIAN FISHERIES POLICIES AND MANAGEMENT PRACTICES ARE FORMULATED AND IMPLEMENTED; BECAUSE, IN ADDITION TO THE ECONOMIC CRISIS, THERE IS A "CRISIS OF CONFIDENCE" IN CANADIAN FISHERIES POLICY.

A FEDERAL TASK FORCE ADVISED IN 1982 THAT NORTHERN COD LANDINGS ALONE WOULD REACH 380,000 TONNES BY 1987. IN 1990 THE NORTHERN COD TOTAL ALLOWABLE CATCH IS EXPECTED TO BE IN THE ORDER OF 190,000 TONNES, JUST 50 PERCENT OF THE PROJECTED LEVEL.

THESE WERE THE PREDICTIONS WHICH STIMULATED SUCH HOPE IN NEWFOUNDLAND, AND THE INVESTMENT OF HUNDREDS OF MILLIONS OF DOLLARS IN THE FISHING INDUSTRY. THE INDUSTRY WAS ENCOURAGED, AND LED, TO PLAN AND INVEST FOR 100 PERCENT MORE NORTHERN COD THAN IT WILL ACTUALLY HAVE.

IN 1990 NEWFOUNDLAND WILL LOSE IN EXCESS OF 3000 PERSON YEARS OF EMPLOYMENT. THIS WILL TRANSLATE INTO ABOUT 6000 JOBS - THIS, IN A PROVINCE THAT IS ALREADY STRUGGLING UNDER A UNEMPLOYMENT RATE THAT IS MORE THAN DOUBLE THE NATIONAL AVERAGE. LET ME PLACE THIS IN PERSPECTIVE. AN EQUIVALENT LOSS IN THE ONTARIO ECONOMY WOULD AMOUNT TO A LOSS OF 115,000 JOBS. THE RELATIVE LOSS IN NEWFOUNDLAND IS ALMOST AS LARGE AS THE TOTAL AUTOMOTIVE MANUFACTURING INDUSTRY OR THE AGRICULTURAL SECTOR IN ONTARIO. SUCH LOSSES IN ONTARIO WOULD BE A DISASTER. THESE JOB LOSSES IN NEWFOUNDLAND ARE NO LESS A DISASTER, A DISASTER RESULTING SOLELY FROM MISMANAGEMENT OF FISHERIES STOCKS BY THE FEDERAL DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS AND FOREIGN OVERFISHING ON THE "NOSE" AND "TAIL" OF THE GRAND BANKS.

HOWEVER, I MUST ACKNOWLEDGE MR. CHAIRMAN, FOR THE BENEFIT OF MY FELLOW PREMIERS, THAT THE GOVERNMENT OF CANADA IS EQUALLY AWARE OF THE SERIOUSNESS OF THESE PROBLEMS AS EVIDENCED BY ITS APPOINTMENT OF THE HARRIS PANEL; THE CREATION OF A SENIOR CABINET COMMITTEE, CHAIRED BY THE RT. HONOURABLE JOE CLARK; THE APPOINTMENT OF A SPECIAL

FEDERAL TASK FORCE; AND, THE APPOINTMENT OF MR. ALLAN BEESLEY AS CANADIAN AMBASSADOR FOR MARINE CONSERVATION TO COORDINATE CANADA'S EFFORTS TO END FOREIGN OVERFISHING.

MR. CHAIRMAN, WE LOOK FORWARD TO DR. HARRIS' RECOMMENDATIONS, BUT I AM PLEASED TO NOTE THAT BOTH THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, ARE NOT AWAITING THAT REPORT BEFORE PLANNING FOR THE ECONOMIC DISLOCATIONS THAT ARE A CERTAINTY IN 1990. OUR WORK WITH MR. CLARKE'S COMMITTEE AND THE FEDERAL TASK FORCE IS PROCEEDING IN AN ATMOSPHERE OF COMMON CONCERN AND COMMON PURPOSE. I COMMEND THE FEDERAL GOVERNMENT FOR RECOGNIZING ITS RESPONSIBILITY IN THE MATTER AND FOR THE CO-OPERATIVE MANNER IN WHICH IT HAS RESPONDED TO THE CRISIS TO DATE.

THE NEW GOVERNMENT IN NEWFOUNDLAND IS NOT ADVOCATING A CHANGE IN FISHERIES JURISDICTION. THAT WOULD DO LITTLE, IF ANYTHING, TO ADDRESS THE FUNDAMENTAL PROBLEM. MOST OF THESE MATTERS ARE AREAS OF FEDERAL JURISDICTION BUT THERE ARE ELEMENTS THAT FALL WITHIN PROVINCIAL JURISDICTION. ALL ARE MATTERS OF SIGNIFICANT CONCERN TO PROVINCES BECAUSE OF THE FUNDAMENTAL ECONOMIC CONSEQUENCES IN PROVINCES. THE ANSWER IS NOT TO CHANGE JURISDICTION, BUT TO ENSURE THAT BOTH JURISDICTIONS WORK TOGETHER FOR THE COMMON GOOD. I AM PROPOSING HERE A CONCEPT OF "SHARED MANAGEMENT" LEAVING LEGISLATIVE JURISDICTION WITH THE FEDERAL PARLIAMENT WHERE IT BELONGS.

THIS CONCEPT OF "SHARED MANAGEMENT" NEEDS A LOT OF WORK TO BRING IT TO THE STAGE OF A WORKABLE MANAGEMENT REGIME. BUT, THE EXISTING REGIME IS CLEARLY NOT WORKING. IF WE ARE TO PLACE THE FISHERY ON A STABLE, GROWING, INTERNATIONALLY COMPETITIVE FOOTING WE MUST EMBARK ON THE DEVELOPMENT OF A NEW SHARED MANAGEMENT REGIME WITHOUT DELAY.

NATIONAL ECONOMIC POLICIES

I WILL NOW TURN FROM THE SPECIFIC TO A MORE GENERAL PROBLEM - THE IMPACT OF NATIONAL BUDGETARY AND ECONOMIC POLICIES ON ECONOMIC DEVELOPMENT IN NEWFOUNDLAND AND LABRADOR.

THE FEDERAL GOVERNMENT IS PURSUING TWO POLICIES AIMED AT REDUCING THE FEDERAL DEFICIT AND CURBING INFLATIONARY PRESSURES. A RESTRICTIVE FISCAL POLICY - INCREASED TAXES AND REDUCED EXPENDITURES, IN THE LAST BUDGET; AND, A RESTRICTIVE MONETARY POLICY, WHICH IS PLACING UPWARD PRESSURE ON INTEREST RATES AND THE EXCHANGE VALUE OF THE CANADIAN DOLLAR. BOTH POLICIES ARE AIMED AT CURBING ECONOMIC GROWTH IN CENTRAL CANADA AND BOTH POLICIES ARE HAVING THEIR GREATEST NEGATIVE EFFECT IN THE LESS-DEVELOPED REGIONS OF CANADA, PARTICULARLY IN NEWFOUNDLAND.

FEDERAL TAX MEASURES IN THE LAST BUDGET WILL DRAIN $53 MILLION FROM THE NEWFOUNDLAND ECONOMY IN 1989-90 AND $104 MILLION IN 1992. THE REDUCTIONS IN FISCAL TRANSFERS WILL COST US $4 MILLION IN 1990-91, RISING TO $25 MILLION ANNUALLY BY 1994-95.

THE GOODS AND SERVICES TAX WILL DRAIN ANOTHER $85 MILLION FROM THE NEWFOUNDLAND ECONOMY. THIS TAX REPRESENTS A MAJOR INTRUSION INTO THE SALES TAX FIELD, AN AREA THAT HAS TRADITIONALLY BEEN LEFT TO THE PROVINCES. THIS FIELD IS EXTREMELY IMPORTANT TO THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR.

THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR SHARES THE VIEWS OF ALL PROVINCES AS STATED IN THE RECENT REPORT BY PROVINCIAL FINANCE MINISTERS TO PREMIERS, THAT THE FEDERAL GOODS AND SERVICES TAX IS UNACCEPTABLE IN ITS PRESENT FORM.

THE PROPOSED CHANGES TO THE UNEMPLOYMENT INSURANCE PROGRAM, AS CONTAINED IN BILL C-21, ARE YET ANOTHER EXAMPLE OF A FEDERAL INITIATIVE WHICH WILL NEGATIVELY IMPACT ON OUR PROVINCE, AND THEREBY SHIFT THE FINANCIAL BURDEN TO THE PROVINCIAL TREASURY. THE CHANGES TO THE U.I, PROGRAMS, WHICH ARE TO TAKE EFFECT ON JANUARY 1, 1990, WILL SERIOUSLY ERODE THE INCOMES OF MANY INDIVIDUALS, ESPECIALLY THOSE WHO RESIDE IN THE RURAL AREAS OF THE PROVINCE WHERE THERE IS PRESENTLY A LACK OF ALTERNATIVE EMPLOYMENT.

THE LONG TERM GOAL OF THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR IS TO DECREASE THE DEPENDENCY OF OUR CITIZENS ON PROGRAMS SUCH AS UNEMPLOYMENT INSURANCE. WE ACCEPT OUR RESPONSIBILITY TO DEVELOP AND SUSTAIN ECONOMIC ACTIVITY THROUGHOUT THE PROVINCE, AND WE HAVE UNDERTAKEN NUMEROUS INITIATIVES, INCLUDING THE ESTABLISHMENT OF AN ECONOMIC RECOVERY COMMISSION, TO ACHIEVE THAT END. IN THE SHORT TERM, HOWEVER, IT IS IMPORTANT THAT THOSE NEGATIVELY IMPACTED BY THE PROPOSED CHANGES TO THE U.I. PROGRAM BE PROVIDED WITH ADEQUATE INCOME DURING THE TRANSITION PERIOD. IT WAS FOR THAT REASON THAT OUR HOUSE OF ASSEMBLY CONVENED A SPECIAL DEBATE ON THE UNEMPLOYMENT INSURANCE PROGRAM LAST WEEK AND UNANIMOUSLY PASSED A RESOLUTION CALLING ON THE FEDERAL GOVERNMENT TO DELAY IMPLEMENTATION OF THE PROPOSED CHANGES UNTIL A SUITABLE ADJUSTMENT PROGRAM IS IN PLACE.

REGIONAL DISPARITY AND REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT

THIS LEADS ME TO THE ISSUE OF REGIONAL DISPARITY AND REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT.

REGIONAL DISPARITY IS A PERENNIAL PROBLEM IN CANADA. DESPITE GOOD INTENTIONS AND MANY FEDERAL POLICIES AND PROGRAMS OVER THE LAST TWENTY-FIVE YEARS, THE DISPARITIES REMAIN, AND IN FACT ARE GROWING. TWO INDICATORS ARE: EARNED INCOME PER CAPITA AND UNEMPLOYMENT RATES, ARE GENERALLY ACCEPTED MEASURES OF REGIONAL DISPARITY IN CANADA.

IN 1961 EARNED INCOME PER CAPITA IN NEWFOUNDLAND WAS 53.3% OF THE CANADIAN LEVEL; IN 1987 IT HAD INCREASED MARGINALLY TO 56.4% PER CAPITA. EARNED INCOMES FOR THE ATLANTIC REGION WERE 65% OF THE NATIONAL LEVEL IN 1961 AND 68% IN 1986. THESE FIGURES SHOW DRAMATICALLY THAT THERE HAS BEEN VIRTUALLY NO NARROWING OF THE DISPARITY GAP IN PER CAPITA EARNED INCOMES BETWEEN THE ATLANTIC PROVINCES AND THE REST OF CANADA IN TWENTY FIVE YEARS.

IN 1966 THE UNEMPLOYMENT RATE IN ATLANTIC CANADA WAS ROUGHLY 50% HIGHER THAN THE NATIONAL AVERAGE, IN 1988 THE RATE HAD INCREASED TO 60%. IN OUR OWN CASE, THE UNEMPLOYMENT RATE HAS BEEN MORE THAN DOUBLE THE NATIONAL RATE FOR MOST OF THE PAST TEN YEARS.

FEDERAL PER CAPITA ASSISTANCE TO BUSINESS IN THE ATLANTIC REGION WAS MORE THAN DOUBLE THE CANADIAN AVERAGE IN EVERY YEAR FROM 1974 TO 1982. BY 1987, DIRECT FEDERAL ASSISTANCE TO BUSINESS IN ATLANTIC CANADA WAS LESS THAN 80 PERCENT OF THE CANADIAN PER CAPITA AVERAGE, AND ONLY ABOUT 45 PERCENT OF THE PER CAPITA AVERAGE IN THE WESTERN PROVINCES.

IT IS NO WONDER THAT AFTER TWENTY-FIVE (25) YEARS OF APPARENT EFFORT WE HAVE NOT SOLVED THE REGIONAL DISPARITY PROBLEM. IT IS NO WONDER THAT REGIONAL DISPARITIES IN ATLANTIC CANADA ARE GROWING.

REGIONAL DISPARITY IS, BY DEFINITION, NOT A UNIVERSAL PROBLEM. THEREFORE, BY DEFINITION, IT CANNOT BE ADDRESSED BY UNIVERSAL POLICIES AND PROGRAMS, OR PROGRAMS THAT START OUT AS REGIONAL AND BECOME UNIVERSAL. RESOURCES MUST BE FOCUSED IN AREAS WHERE THE PROBLEMS EXIST.

ADEQUATE FINANCIAL RESOURCES MUST BE DEVOTED TO DEALING WITH THE UNDERLYING CAUSES OF ECONOMIC DISPARITY OR THOSE CAUSES WILL REMAIN FOREVER. WE MUST CONFINE THE USE OF THE FINANCIAL RESOURCES TO THE AREAS WHERE REAL NEED EXISTS, AND AT THE SAME TIME ADJUST THE LEVEL OF RESPONSE TO MEET THE LEVEL OF NEED.

WE THINK THE APPROPRIATE APPROACH IS TO COORDINATE ALL FEDERAL JOB CREATION, DEVELOPMENT AND REGIONAL DISPARITY PROGRAMS IN SUCH A MANNER AS TO ESTABLISH A NATION WIDE STANDARD OF GRANT, LOAN OR TAX INCENTIVE ASSISTANCE FOR EACH NEW JOB CREATED. THAT LEVEL OF ASSISTANCE SHOULD THEN BE PROVIDED TO EMPLOYERS CREATING EMPLOYMENT OPPORTUNITIES, AND SHOULD BE MULTIPLIED BY THE DIFFERENTIAL BETWEEN THE NATIONAL UNEMPLOYMENT RATE AND THE RATE IN THE REGION WHERE THE JOBS ARE BEING CREATED OR A FACTOR BASED ON THAT AND THE EARNED INCOME DISPARITY. THE IMPORTANT MATTER IS ACCEPTING THE PRINCIPLE OF RELATING THE LEVEL OF ASSISTANCE TO THE LEVEL OF DISPARITY. THE

PRINCIPLE WAS ACCEPTED BY THE PREMIERS AT THEIR MEETING IN QUEBEC IN AUGUST. WE ASK NOW THAT THE FEDERAL GOVERNMENT ACCEPT THAT PRINCIPLE.

THIS APPROACH TO REGIONAL DEVELOPMENT REQUIRES POLITICAL WILL AT THE FEDERAL LEVEL. IT REQUIRES A FEDERAL GOVERNMENT THAT IS SENSITIVE TO REGIONAL CONCERNS AND REALLY DETERMINED TO TAKE THE NECESSARY NATIONAL ACTION. IT REQUIRES A FEDERAL GOVERNMENT THAT FULLY RESPECTS ITS CLEAR CONSTITUTIONAL COMMITMENT SET OUT IN SECTION 36(1) OF THE CONSTITUTION ACT 1982, "(A) TO PROMOTE EQUAL OPPORTUNITIES FOR THE WELL-BEING OF CANADIANS; (B) TO FURTHER ECONOMIC DEVELOPMENT TO REDUCE DISPARITY IN OPPORTUNITIES; AND (C) TO PROVIDE ESSENTIAL PUBLIC SERVICES OF REASONABLE QUALITY TO ALL CANADIANS."

UNFORTUNATELY, BY ITS ACTIONS THE PRESENT FEDERAL GOVERNMENT HAS DEMONSTRATED THAT IT IS NOT SENSITIVE TO REGIONAL CONCERNS. SOME OF THESE ACTIONS INCLUDE THE BACKING AWAY FROM THE FUNDAMENTAL FEDERAL GOVERNMENT RESPONSIBILITY IN THIS COUNTRY TO PROVIDE FOR A NATIONAL TRANSPORTATION SYSTEM FROM COAST TO COAST. WE SAW THE BEGINNING OF THIS BACKING AWAY IN THE CLOSURE OF THE NEWFOUNDLAND RAILWAY WITHOUT MAKING ADEQUATE PROVISION FOR HIGHWAY REPLACEMENT AS AN ALTERNATE TO THE NEWFOUNDLAND PORTION OF THE NATIONAL TRANSPORTATION SYSTEM. THAT INSENSITIVITY IS CONTINUING TO BE

DEMONSTRATED IN THE VIA RAIL CUTBACKS. THE DEREGULATION OF AIRLINES AND PRIVATIZING OF AIR CANADA HAS RESULTED IN A SITUATION WHERE YOU CAN NOW FLY FROM TORONTO TO FORT LAUDERDALE FOR LESS COST THAN IT TAKES TO FLY FROM ST. JOHN'S ON THE EAST COAST OF NEWFOUNDLAND TO CORNER BROOK ON THE WEST COAST OF NEWFOUNDLAND. YOU CAN FLY FROM TORONTO TO LONDON ENGLAND FOR LESS THAN IT COSTS TO FLY FROM ST.JOHN'S TO LABRADOR CITY. CLEARLY THE FEDERAL GOVERNMENT HAS NOT FULFILLED ITS CONSTITUTIONAL COMMITMENT SET OUT IN THE 1982 CONSTITUTION ACT.

MEECH LAKE ACCORD

THAT BRINGS ME TO THE MEECH LAKE ACCORD. IT HAS THE POTENTIAL TO BE MORE DETRIMENTAL ECONOMICALLY FOR SMALLER PROVINCES THAN ANYTHING ELSE THE FEDERAL GOVERNMENT HAS DONE OR FAILED TO DO. THE ACCORD WILL PREVENT OR AT LEAST GREATLY INHIBIT THE FEDERAL GOVERNMENT FROM EVER FULFILLING ITS CONSTITUTIONAL COMMITMENT TO PROMOTE EQUAL OPPORTUNITIES AND REDUCE REGIONAL DISPARITIES, EVEN IF IT HAD THE WILL TO DO SO. AS WELL IT WILL IRREVERSIBLY WEAKEN THE FEDERAL GOVERNMENT AND HALT OUR FUTURE CONSTITUTIONAL EVOLUTION AS A PROGRESSIVE DYNAMIC NATION. THE ACCORD UNDERMINES THE CANADIAN CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS AND THE IDEA THAT WE ALL HAVE COMMON RIGHTS AND FREEDOMS REGARDLESS OF WHERE WE LIVE.

FOR A SMALL PROVINCE LIKE NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, IT IS IMPORTANT TO HAVE A STRONG CENTRAL GOVERNMENT WITH THE CAPACITY TO INITIATE AND IMPLEMENT NATIONAL SOCIAL AND ECONOMIC PROGRAMS DESIGNED TO PROMOTE EQUAL OPPORTUNITIES FOR ALL CANADIANS AND TO REDRESS REGIONAL DISPARITIES. THIS INCLUDES NATIONAL PROGRAMS IN AREAS OF EXCLUSIVE PROVINCIAL JURISDICTION WHEREBY THE FEDERAL GOVERNMENT, WHILE NOT OF COURSE ADMINISTERING THE PROGRAM, ESTABLISHES FIRM MINIMUM NATIONAL STANDARDS AND ENSURES THAT ALL PROVINCES HAVE SUFFICIENT FINANCIAL RESOURCES TO IMPLEMENT THE PROGRAM AND ADHERE TO THOSE STANDARDS.

WE UNDERSTAND THE QUEBEC GOVERNMENT'S CONCERN THAT UNILATERAL FEDERAL ACTION IN THE EXERCISE OF ITS SPENDING POWER COULD ENCROACH ON EXCLUSIVE PROVINCIAL JURISDICTION.

WE ARE CONCERNED HOWEVER THAT THE ABILITY TO OPT-OUT OF NATIONAL COST-SHARED PROGRAMS (PARTICULARLY IN THE CASE OF THE LARGER PROVINCES) AND RECEIVE COMPENSATION WOULD CREATE A TREMENDOUS DISINCENTIVE FOR THE FEDERAL GOVERNMENT EVEN TO INITIATE NEW NATIONAL PROGRAMS. IT WILL ALSO FOSTER A STEADILY WEAKENING COMMITMENT TO REDUCE REGIONAL DISPARITIES AND PROMOTE EQUAL OPPORTUNITIES FOR ALL CANADIANS ESPECIALLY IN THE POORER, DISADVANTAGED REGIONS. I BELIEVE THE EFFECT WILL BE TO CONSTITUTIONALLY ENTRENCH THE REGIONAL ECONOMIC DISPARITIES THAT NOW EXIST.

PROPONENTS OF THE ACCORD CLAIM, NOTHING IN MEECH LAKE WILL DIMINISH THE ABILITY OF THE FEDERAL GOVERNMENT TO SPEND MONEY IN WAYS OTHER THAN THROUGH COST-SHARED PROGRAMS, SUCH AS THROUGH ACOA, AND BILATERAL OR REGIONAL DEVELOPMENT GRANTS, EQUALIZATION PAYMENTS AND TRANSFERS TO INDIVIDUALS. WELL, AS THE RECORD INDICATES WE CAN SEE NOT ONLY HOW INEFFECTIVE THE FEDERAL GOVERNMENT'S SEGMENTED APPROACH TO REGIONAL DEVELOPMENT IS TO DATE, BUT ALSO HOW THAT APPROACH IS IN FACT EXACERBATING REGIONAL DISPARITIES AND REFLECTS A RESPONSE THAT IS NOT AT ALL RELATED TO THE NEED BUT SIMPLY ONE THAT IS BASED ON THE OVERWHELMING VOTING POWER OF CENTRAL CANADA.

HAVING CAUSED REGIONAL ECONOMIC DISPARITIES TO INCREASE IN ATLANTIC CANADA BY PROVIDING IN RECENT YEARS EVEN GREATER LEVELS OF ECONOMIC DEVELOPMENT SUPPORT FOR CENTRAL CANADA THAN FOR ATLANTIC CANADA, THE FEDERAL GOVERNMENT IN JUNE OF THIS YEAR FINALLY PROVIDED THE STRAW THAT BROKE THE CAMEL'S BACK. THE HOUSE OF COMMONS PASSED AN ACT (BILL C3) TO ESTABLISH THE DEPARTMENT OF INDUSTRY, SCIENCE AND TECHNOLOGY. SECTION 6 PROVIDES THAT THE DEPARTMENT AND MINISTER HAVE TWO BASIC RESPONSIBILITIES. FIRST TO MANAGE ALL MATTERS OVER WHICH PARLIAMENT HAS JURISDICTION RELATING TO:

(A) INDUSTRY AND TECHNOLOGY IN CANADA;

(B) TRADE AND COMMERCE IN CANADA; AND

(C) SCIENCE IN CANADA

IF THERE ARE ANY DOZEN WORDS IN THE ENGLISH LANGUAGE THAT CAN DESCRIBE THE ECONOMIC FUTURE OF A DEVELOPED COUNTRY IN THE MODERN WORLD IT IS THOSE WORDS. YET THE SECOND RESPONSIBILITY OF THAT DEPARTMENT AND MINISTER IS TO BE THE AGENCY RESPONSIBLE FOR REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT FOR ONTARIO AND QUEBEC. THIS, IN ADDITION TO FED NOR AND ENTERPRISE DEVELOPMENT ALREADY OPERATING IN ONTARIO AND QUEBEC.

THUS, NOT ONLY HAS THE FEDERAL GOVERNMENT CAUSED AN INCREASE IN REGIONAL ECONOMIC DISPARITIES IN ATLANTIC CANADA BY PROVIDING FOR MORE EFFECTIVE REGIONAL DEVELOPMENT AGENCIES FOR THE OTHER REGIONS OF CANADA, IT WILL, IF BILL C3 PASSES THE SENATE, MAKE ABSOLUTELY CERTAIN THAT QUEBEC AND ONTARIO WILL BE THE PRIMARY BENEFICIARIES OF ALL MAJOR INDUSTRIAL TECHNOLOGICAL AND SCIENTIFIC DEVELOPMENT IN THE FUTURE. THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR CONSIDERS THIS TO BE UNCONSCIONABLE. I HAVE NO DOUBT THE OTHER PROVINCES OF ATLANTIC CANADA AND THE WESTERN PROVINCES WILL VIEW IT IN THE SAME LIGHT.

IF EVER WE NEEDED A TRIPLE-E SENATE WE NEED IT NOW. ONLY AN EFFECTIVE SENATE COULD BALANCE THE OVERWHELMING VOTING POWER OF THE TWO CENTRAL PROVINCES SO AS TO ENSURE THAT THE ATLANTIC PROVINCES AND THE WESTERN PROVINCES WOULD AT THE VERY LEAST HAVE A FAIR CHANGE AT

BENEFITING FROM FUTURE INDUSTRIAL TECHNOLOGICAL AND SCIENTIFIC DEVELOPMENT NOT TO MENTION TRADE AND COMMERCE.

BILL C3 MAKES THE CASE FOR A REFORMED SENATE, WHERE ALL PROVINCES WILL HAVE AN ELECTED EQUAL AND EFFECTIVE VOICE FAR MORE ELOQUENTLY THAN EVERYTHING I HAVE SPOKEN IN THE LAST NUMBER OF YEARS. ONLY WITH A TRIPLE-E SENATE WILL THE WESTERN PROVINCES AND THE ATLANTIC PROVINCES EVER HAVE AN OPPORTUNITY TO BE FULL PARTICIPATING PROVINCES OF THIS COUNTRY. WE BELIEVE THAT THE CHANGES TO THE AMENDING FORMULA PROPOSED IN THE MEECH LAKE ACCORD WOULD MAKE SENATE REFORM VIRTUALLY IMPOSSIBLE. FOR THAT REASON ALONE, IF FOR NO OTHER, WE CANNOT POSSIBLY APPROVE OF THE MEECH LAKE ACCORD AS IT IS.

WHILE I HAVE DEALT WITH NEWFOUNDLAND'S CONCERNS WITH THE MEECH LAKE ACCORD THAT ARE ECONOMIC IN NATURE I SHOULD NOT OVERLOOK THE FACT THAT WE ALSO HAVE A CONCERN ABOUT THE CREATION OF A SPECIAL LEGISLATIVE STATUS FOR ONE PROVINCE THAT NO OTHER PROVINCE WOULD HAVE.

WITHOUT ENGAGING IN DETAILED DISCUSSION AT THIS TIME, THERE IS NO DOUBT IN MY MIND THAT BY GIVING THE QUEBEC LEGISLATURE AND GOVERNMENT THE SPECIAL ROLE "TO PRESERVE AND PROMOTE THE DISTINCT IDENTITY OF QUEBEC REFERRED TO IN PARAGRAPH (1)(B) [I.E. THE

RECOGNITION OF QUEBEC AS A DISTINCT SOCIETY]", THE ACCORD CREATES A SPECIAL LEGISLATIVE STATUS FOR ONE PROVINCE. NO FEDERATION IS LIKELY TO SURVIVE FOR VERY LONG IF ONE OF ITS SUPPOSEDLY EQUAL PROVINCES HAS A LEGISLATIVE JURISDICTION IN EXCESS OF THAT OF THE OTHER PROVINCES.

THE GOVERNMENT IS ALSO GREATLY CONCERNED THAT THE SPECIAL CONSTITUTIONAL ROLE ACCORDED TO THE LEGISLATURE AND GOVERNMENT OF QUEBEC WOULD BE USED TO ENACT LAWS FURTHER RESTRICTING QUEBEC'S LINGUISTIC MINORITY, SIMILAR TO QUEBEC'S RECENTLY PASSED BILL 178. SUCH ACTIONS THEN TRIGGER RESENTMENT AND NEGATIVE REACTIONS IN OTHER PROVINCES. THOSE ACTIONS AND REACTIONS WOULD SERVE ONLY TO INCREASE PREJUDICES AND DRIVE AN EVER BIGGER WEDGE BETWEEN FRENCH AND ENGLISH CANADIANS. MUTUAL RESENTMENT WOULD INEVITABLY BUILD TO THE POINT WHERE ITS DIVISIVE FORCE COULD NO LONGER BE CONTAINED. WITH THE RIGID AMENDING FORMULA THE ACCORD WOULD IMPOSE, THERE WOULD BE NO WAY TO REVERSE THE SITUATION. CANADA WOULD INEVITABLY EVOLVE INTO TWO LINGUISTIC ENCLAVES AND THE FUTURE OF THE NATION, AS WE KNOW IT, WOULD BE IN GRAVE DOUBT.

IN THE GOVERNMENT'S VIEW, THE MOST EFFECTIVE WAY TO ENSURE THE SURVIVAL OF THE FRENCH LANGUAGE AND CULTURE IN NORTH AMERICA IS NOT THROUGH ISOLATING QUEBEC BUT THROUGH COOPERATIVE EFFORTS ACROSS THE CANADIAN FEDERATION TO STRENGTHEN OUR BILINGUAL CHARACTER AND, OVER TIME, EXPAND THE LEVEL OF BILINGUALISM FROM COAST TO COAST. THIS

WOULD ALSO RESULT IN THE PROMOTION OF THE RIGHTS OF FRANCOPHONE MINORITIES OUTSIDE QUEBEC INSTEAD OF THE DESTRUCTION OF THOSE RIGHTS THAT WOULD BE THE MOSTLY LIKELY RESULT OF THE SPECIAL LEGISLATIVE STATUS ACCORDED QUEBEC UNDER THE MEECH LAKE ACCORD. AT THE SAME TIME IT WOULD PROTECT THE RIGHTS OF ENGLISH CANADIANS WITHIN QUEBEC.

AS I HAVE ALWAYS EMPHASIZED, THE GOVERNMENT DOES NOT OBJECT TO THE RECOGNITION OF QUEBEC AS A DISTINCT SOCIETY. ON THE BASIS OF LANGUAGE, CULTURE AND LEGAL SYSTEM, QUEBEC IS DISTINCTLY DIFFERENT FROM ANY OTHER SOCIETY IN CANADA. THAT DOES NOT, HOWEVER, MAKE IT DISTINCTLY DIFFERENT, IN ITS STATUS AND RIGHTS AS A PROVINCE, FROM ANY OTHER PROVINCE IN THE FEDERATION. RECOGNITION OF QUEBEC AS A DISTINCT SOCIETY IN THE PREAMBLE TO THE CONSTITUTION SHOULD NOT, AND WOULD NOT IN ANY SERIOUS WAY, IMPACT ON THE CHARTER OF RIGHTS AND FREEDOMS. CLEARLY, IT WOULD NOT, AND SHOULD NOT, CREATE A SPECIAL LEGISLATIVE STATUS FOR ONE PROVINCE DIFFERENT FROM THAT OF THE OTHER NINE PROVINCES.

I SHOULD ALSO EXPRESS OUR DEEP CONCERN ABOUT THE ENTIRE CONSTITUTIONAL PROCESS APPLIED TO THE ACCORD. CONSTITUTIONAL CHANGE IS NOT SIMPLY A MATTER FOR PRIME MINISTERS AND PREMIERS; IT MUST MEET WITH THE APPROVAL OF A SUBSTANTIAL MAJORITY OF THE PEOPLE OF THE COUNTRY IN MOST PARTS OF THE COUNTRY.

IN MY VIEW THE WORST FLAW IN THE ACCORD IS THE PROCESS THAT RESULTED IN ELEVEN FIRST MINISTERS TELLING THE 26 MILLION PEOPLE OF CANADA HOW THEY WILL BE GOVERNED IN THE FUTURE, INSTEAD OF THE 26 MILLION PEOPLE OF CANADA TELLING THE ELEVEN FIRST MINISTERS HOW THEY WILL GOVERN.

THE CONSTITUTION BELONGS TO THE PEOPLE OF CANADA - THE ULTIMATE SOURCE OF SOVEREIGNTY IN THE NATION. FIRST MINISTERS SIMPLY CANNOT IN EFFECT SIGN A PACT AND THEN LITERALLY FORCE IT ON THE MILLIONS OF PEOPLE WHO ARE GENUINELY CONCERNED ABOUT THE SERIOUS IMPLICATIONS OF THE CONSTITUTIONAL CHANGE ON THE FUTURE OF OUR NATION. I CANNOT THINK OF A BETTER WAY TO TOTALLY UNDERMINE THE LEGITIMACY AND DURABILITY OF SUCH CHANGE.

WE MUST SEEK A COMPROMISE THAT IS NOT ONLY FAIRLY AND PROPERLY RESPONSIVE TO QUEBEC'S CONCERNS, BUT WILL ALSO BE REASONABLY ACCEPTABLE TO THE MAJORITY OF THE PEOPLE OF CANADA. SUCH A COMPROMISE MUST LEAVE US WITH A UNIFIED CANADA MADE UP OF TEN PROVINCES, EQUAL IN THEIR STATUS AND RIGHTS AS PROVINCES, AND TERRITORIES WITH A REASONABLE EXPECTATION OF BECOMING PROVINCES. IT MUST ALSO RECOGNIZE THE FUNDAMENTAL EQUALITY OF CITIZENS OF CANADA.

ACCORDINGLY, THE GOVERNMENT OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR HAS PUT FORWARD AN ALTERNATIVE TO THE MEECH LAKE ACCORD AS A WAY OF REOPENING THE CONSTITUTIONAL DISCUSSIONS AIMED AT FINDING A MEANS TO ADDRESS QUEBEC'S LEGITIMATE CONCERNS IN A MANNER THAT WILL BE WIDELY ENDORSED AND WE HOPE WARMLY RECEIVED BY THE MAJORITY OF PEOPLE IN THE OTHER PARTS OF CANADA.

THE GOVERNMENT SINCERELY BELIEVES THAT IS POSSIBLE TO NEGOTIATE A NEW ACCORD AND WILL WORK CONSTRUCTIVELY TOWARD THIS END. EQUALLY, THE GOVERNMENT SINCERELY BELIEVES FAILURE TO ACCEPT THE MEECH LAKE ACCORD WILL NOT RESULT IN A CONSTITUTIONAL IMPASSE. IT WILL LEAD EVENTUALLY TO A BETTER ACCORD AND THE STRENGTHENING OF OUR NATION FOR THE BENEFIT OF ALL CANADIANS.

TO SAY THAT FAILURE TO ACCEPT THE MEECH LAKE ACCORD AT IT IS NOW IS A REJECTION OF QUEBEC IS A POLITICAL MISREPRESENTATION THAT DOES GREAT DISSERVICE TO THE NATION AS A WHOLE AND PARTICULAR DISSERVICE TO THE PEOPLE OF QUEBEC. I BELIEVE THE COMMENT SERVES ONLY TO FOSTER AND PROMOTE SEPARATISM IN QUEBEC, NOT TO DIMINISH IT.

I AM NOT REJECTING QUEBEC; I AM REJECTING A CANADA WITH A CLASS "A" PROVINCE, A CLASS "B" PROVINCE AND 8 CLASS "C" PROVINCES. I BELIEVE THAT IS WHAT THE VAST MAJORITY OF THE PEOPLE OF THIS NATION ARE REJECTING. AT THE VERY LEAST I CAN SAY WITH CERTAINTY THAT IS WHAT THE PEOPLE OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR ARE REJECTING AND WE RESENT

GREATLY THE IMPLIED ALLEGATION OF PREJUDICE BY THOSE WHO SUGGEST WE ARE REJECTING QUEBEC.

WE SIMPLY WANT A CANADA WHERE ALL PROVINCES ARE OF THE SAME CLASS AND ALL CITIZENS ARE EQUAL, HAVE A REASONABLE OPPORTUNITY TO CONTRIBUTE, AND HAVE A QUALITY OF LIFE THAT WILL LEAVE THEM WITH DIGNITY AND SELF RESPECT.

I BELIEVE THAT WITH GOOD WILL WE CAN COME TO AN UNDERSTANDING THAT WILL PROVIDE A BETTER ECONOMIC AND POLITICAL FUTURE FOR ALL OF THE PEOPLE OF CANADA.

THANK YOU.

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

GOUVERNEMENT DE
TERRE-NEUVE ET DU
LABRADOR

ALLOCUTION D'OUVERTURE

CA 1
Z 2
- C52

DE

L'HONORABLE CLYDE K. WELLS
PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

A

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR

L'ÉCONOMIE

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION

LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989 OTTAWA

DOCUMENT 800-27/083

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHERS COLLEGUES :

DANS CETTE ALLOCUTION D'OUVERTURE, J'ABORDERAI DES SUJETS DONT L'INCIDENCE SUR L'ÉCONOMIE DE TERRE-NEUVE EST CERTAINE. CES QUESTIONS VONT DES PROBLEMES PRÉCIS DE NOTRE INDUSTRIE DE LA PECHE AUX QUESTIONS GLOBALES DES DISPARITÉS RÉGIONALES, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS ET DE L'EFFET DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE NATIONALE ET DE L'ACCORD DU LAC MEECH SUR LES DISPARITÉS RÉGIONALES.

L'INDUSTRIE DE LA PECHE

L'INDUSTRIE DE LA PECHE FAIT FACE A UNE CRISE ÉCONOMIQUE. L'ÉCONOMIE DE TERRE-NEUVE VA CONNAITRE DES PERTURBATIONS MAJEURES ET LA PERTE DE NOMBREUX EMPLOIS. BIEN QU'IL SOIT NÉCESSAIRE D'ADOPTER DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES POUR FAIRE FACE A CES PERTURBATIONS, NOUS DEVONS ÉGALEMENT NOUS PENCHER SÉRIEUSEMENT SUR LA FAÇON DONT SONT FORMULÉES ET MISES EN APPLICATION AU CANADA LES POLITIQUES ET LES PRATIQUES DE GESTION DE LA PECHE; C'EST INDISPENSABLE PARCE QU'EN PLUS DE LA CRISE ÉCONOMIQUE, UNE "CRISE DE CONFIANCE" AFFLIGE LA POLITIQUE CANADIENNE RELATIVE A LA PECHE.

EN 1982, UN GROUPE DE TRAVAIL DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ESTIMAIT QUE LES PRISES DE MORUE DU NORD ATTEINDRAIENT 380 000 TONNES EN 1987. EN 1990, LA TOTALITÉ DES PRISES PERMISES DE MORUE DU NORD DEVRAIT ETRE D'ENVIRON 190 000 TONNES; CE N'EST QUE 50 % DU NIVEAU PROJETÉ.

VOILA LES PRÉVISIONS QUI ONT SUSCITÉ BEAUCOUP D'ESPOIR A TERRE-NEUVE ET DES INVESTISSEMENTS DE CENTAINES DE MILLIONS DE DOLLARS DANS L'INDUSTRIE DE LA PECHE. CETTE INDUSTRIE S'EST VUE ENCOURAGÉE ET INVITÉE A DRESSER DES PLANS ET A FAIRE DES INVESTISSEMENTS POUR LE DOUBLE DES PRISES DE MORUE DU NORD DONT ELLE DISPOSERA VRAIMENT.

EN 1990, LE NIVEAU DE L'EMPLOI VA DIMINUER DE PLUS DE 3 000 ANNÉES-PERSONNES A TERRE-NEUVE. CELA REPRÉSENTE ENVIRON 6 000 EMPLOIS DANS UNE PROVINCE QUI EST DÉJA AUX PRISES AVEC UN TAUX DE CHOMAGE QUI EST PLUS DE DEUX FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE LA MOYENNE NATIONALE. POUR MIEUX SAISIR L'AMPLEUR DU PROBLEME, J'AJOUTERAI QU'UNE DIMINUTION ÉQUIVALENTE EN ONTARIO SIGNIFIERAIT LA PERTE DE 115 000 EMPLOIS. LES PERTES A TERRE-NEUVE CORRESPONDENT PRATIQUEMENT A LA TOTALITÉ DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE OU DU SECTEUR AGRICOLE EN ONTARIO. DES PERTES DE CETTE ENVERGURE EN ONTARIO SERAIENT CATASTROPHIQUES. CES PERTES D'EMPLOIS A TERRE-NEUVE SONT TOUT AUSSI CATASTROPHIQUES; C'EST UNE CATASTROPHE QUI RÉSULTE UNIQUEMENT DE LA MAUVAISE GESTION DES STOCKS DE POISSON PAR LE MINISTERE FÉDÉRAL DES PECHES ET OCÉANS ET DE LA SURPECHE DES ÉTRANGERS QUI ENVAHISSENT LITTÉRALEMENT LES GRANDS BANCS.

MAIS JE DOIS RECONNAITRE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, POUR LE BÉNÉFICE DES AUTRES PREMIERS MINISTRES, QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA EST LUI AUSSI CONSCIENT DE LA GRAVITÉ DE CES PROBLEMES; IL L'A PROUVÉ EN INSTITUANT LE GROUPE D'ÉTUDE HARRIS, EN CRÉANT UN COMITÉ SUPÉRIEUR DU CABINET PRÉSIDÉ PAR LE TRES HONORABLE JOE CLARK, EN METTANT SUR PIED UN GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL ET EN NOMMANT M. ALLAN BEESLEY AMBASSADEUR DU CANADA ET EN LUI CONFIANT LE MANDAT DE COORDONNER LES EFFORTS FAITS PAR LE CANADA POUR METTRE UN TERME A LA SURPECHE DES ÉTRANGERS ET PROTÉGER AINSI LES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE NOTRE PAYS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS AVONS HATE DE PRENDRE CONNAISSANCE DES RECOMMANDATIONS DE M. HARRIS, MAIS JE REMARQUE AVEC JOIE QUE LE GOUVERNEMENT DU CANADA COMME CELUI DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR N'ONT PAS ATTENDU LA PARUTION DU RAPPORT POUR CHERCHER A TROUVER DES SOLUTIONS AUX PERTURBATIONS ÉCONOMIQUES QUI SURVIENDRONT INÉVITABLEMENT EN 1990. LES TRAVAUX AVEC LE COMITÉ DE M. CLARK ET AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL FÉDÉRAL

PROGRESSENT DANS UN CLIMAT OU LES PRÉOCCUPATIONS ET LES OBJECTIFS VISÉS SONT LES MÆMES POUR TOUS LES INTÉRESSÉS. IL EST LOUABLE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AIT PRIS CONSCIENCE DE SES RESPONSABILITÉS EN LA MATIERE ET QU'IL NOUS AIT AIDÉS JUSQU'A MAINTENANT A FAIRE FACE A LA CRISE.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE NE PRÉCONISE PAS QUE LA PÆCHE NE SOIT PLUS DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE. CELA CONTRIBUERAIT PEU OU PAS DU TOUT A RÉGLER LE PROBLEME DE BASE. LA QUASI TOTALITÉ DE CETTE QUESTION RELEVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, MAIS CERTAINS ASPECTS SONT DE COMPÉTENCE PROVINCIALE. DANS SON ENSEMBLE, C'EST UNE QUESTION QUI PRÉOCCUPE BEAUCOUP LES PROVINCES A CAUSE DES CONSÉQUENCES FONDAMENTALES QU'ELLE A SUR LEURS ÉCONOMIES. L'IMPORTANT, CE N'EST PAS QUE L'INDUSTRIE DE LA PÆCHE NE RELEVE PLUS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, MAIS QUE LES DEUX ORDRES DE GOUVERNEMENT COLLABORENT ENTRE EUX DANS L'INTÉRET PUBLIC. J'AVANCE DONC LA NOTION DE "GESTION PARTAGÉE", TOUT EN LAISSANT AU PARLEMENT CANADIEN, COMME IL SE DOIT, LA COMPÉTENCE LÉGISLATIVE QUI LUI REVIENT.

CE CONCEPT DE «GESTION PARTAGÉE» DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE ÉTUDE APPROFONDIE POUR DEVENIR UN RÉGIME DE GESTION UTILISABLE. MAIS, DE TOUTE ÉVIDENCE, LE RÉGIME ACTUEL NE FONCTIONNE PAS. SI L'ON VEUT ASSURER LA CROISSANCE STABLE ET LA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DES PECHES, IL NOUS FAUT ÉLABORER SANS DÉLAI UN RÉGIME DE GESTION PARTAGÉE.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES NATIONALES

JE PASSERAI MAINTENANT D'UNE QUESTION SPÉCIFIQUE A UN PROBLEME PLUS GÉNÉRAL, SOIT L'EFFET DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET ÉCONOMIQUES NATIONALES SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE A TERRE-NEUVE ET AU LABRADOR.

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POURSUIT ACTUELLEMENT DEUX POLITIQUES VISANT A RÉDUIRE LE DÉFICIT FÉDÉRAL ET A CONTENIR LES PRESSIONS INFLATIONNISTES : UNE POLITIQUE BUDGÉTAIRE RESTRICTIVE, COMPORTANT UNE AUGMENTATION DE TAXES ET UNE RÉDUCTION DES DÉPENSES, POLITIQUE QUI A ÉTÉ PRÉSENTÉE LORS DU DERNIER BUDGET, ET UNE POLITIQUE MONÉTAIRE RESTRICTIVE, QUI EXERCE DES PRESSIONS A LA HAUSSE SUR LES TAUX D'INTÉRET ET LA VALEUR DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN. LES DEUX POLITIQUES VISENT A CONTENIR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE CENTRE DU CANADA ET C'EST DANS LES RÉGIONS LES MOINS DÉVELOPPÉES DU CANADA, EN PARTICULIER A TERRE-NEUVE, QUE CES DEUX POLITIQUES ONT LES EFFETS LES PLUS NÉGATIFS.

LES MESURES CONCERNANT LA TAXE FÉDÉRALE DANS LE DERNIER BUDGET SOUSTRAIRONT 53 MILLIONS DE DOLLARS A L'ÉCONOMIE TERRE-NEUVIENNE EN 1989-1990 ET 104 MILLIONS DE DOLLARS EN 1992. LES RÉDUCTIONS DES TRANSFERTS FISCAUX NOUS COUTERONT 4 MILLIONS DE DOLLARS EN 1990-1991, MONTANT QUI AUGMENTERA A 25 MILLIONS PAR ANNÉE D'ICI 1994-1995.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES SOUSTRAIRA UN AUTRE 85 MILLIONS DE DOLLARS A L'ÉCONOMIE TERRE-NEUVIENNE. CETTE TAXE REPRÉSENTE UNE INTRUSION MAJEURE DANS LE DOMAINE DES TAXES DE VENTE QUI A TOUJOURS ÉTÉ DU RESSORT DES PROVINCES. CE DOMAINE EST EXTREMEMENT IMPORTANT POUR LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR.

LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR PARTAGE L'OPINION ÉMISE PAR TOUTES LES PROVINCES DANS LE RAPPORT RÉCENT PRÉSENTÉ PAR LES MINISTRES PROVINCIAUX DES FINANCES AUX PREMIERS MINISTRES, QUE LA TAXE FÉDÉRALE SUR LES PRODUITS ET SERVICES EST INACCEPTABLE DANS SA FORME ACTUELLE.

LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHOMAGE, TELS QUE CONTENUS DANS LE PROJET DE LOI C-21, SONT UN AUTRE EXEMPLE ENCORE D'UNE INITIATIVE FÉDÉRALE QUI AURA UN EFFET NÉGATIF SUR NOTRE PROVINCE ET QUI, DE CETTE FAÇON, FERA PASSER LE FARDEAU FINANCIER SUR LE DOS DU TRÉSOR PROVINCIAL. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHOMAGE, QUI DOIVENT ENTRER EN VIGUEUR LE 1er JANVIER 1990, GRUGERONT GRAVEMENT LE REVENU DE NOMBREUSES PERSONNES, NOTAMMENT CELLES QUI HABITENT DANS LES RÉGIONS RURALES DE LA PROVINCE OU IL EXISTE ACTUELLEMENT UNE PÉNURIE DE POSSIBILITÉS D'EMPLOI.

L'OBJECTIF A LONG TERME DU GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR EST DE RÉDUIRE LA DÉPENDANCE DE NOS CITOYENS ENVERS DES PROGRAMMES COMME CELUI DE L'ASSURANCE-CHOMAGE. NOUS ACCEPTONS NOTRE RESPONSABILITÉ POUR CE QUI EST DU DÉVELOPPEMENT ET DU MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS TOUTE LA PROVINCE ET NOUS AVONS ENTREPRIS DE NOMBREUSES INITIATIVES, Y COMPRIS LA CRÉATION D'UNE COMMISSION SUR LA REPRISE ÉCONOMIQUE, POUR Y ARRIVER. A COURT TERME, TOUTEFOIS, IL EST IMPORTANT QUE CEUX POUR QUI LES CHANGEMENTS PROPOSÉS AU PROGRAMME D'ASSURANCE-CHOMAGE AURONT DES EFFETS NÉGATIFS SOIENT ASSURÉS D'UN REVENU ADÉQUAT DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION. C'EST POUR CETTE RAISON QUE NOTRE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE A CONVOQUÉ UN DÉBAT SPÉCIAL SUR LE PROGRAMME D'ASSURANCE-CHOMAGE LA SEMAINE DERNIERE ET A VOTÉ A L'UNANIMITÉ UNE RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RETARDER L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES CHANGEMENTS PROPOSÉS JUSQU'A CE QU'UN PROGRAMME D'ADAPTATION ADÉQUAT SOIT CRÉÉ.

DISPARITÉS RÉGIONALES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

CELA M'AMENE A LA QUESTION DES DISPARITÉS RÉGIONALES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL.

LES DISPARITÉS RÉGIONALES ONT TOUJOURS CONSTITUÉ UN PROBLEME AU CANADA. MALGRÉ LES BONNES INTENTIONS ET LES NOMBREUX PROGRAMMES ET POLITIQUES FÉDÉRAUX MIS SUR PIED AU COURS DES VINGT-CINQ DERNIERES ANNÉES, LES DISPARITÉS DEMEURENT ET, EN FAIT, AUGMENTENT. LE REVENU GAGNÉ PAR HABITANT ET LES TAUX DE CHOMAGE SONT LES DEUX INDICATEURS GÉNÉRALEMENT RECONNUS POUR MESURER LES DISPARITÉS RÉGIONALES AU CANADA.

EN 1961, LE REVENU GAGNÉ PAR HABITANT À TERRE-NEUVE REPRÉSENTAIT 53,3 % DE CELUI DES CANADIENS; EN 1987, CE TAUX AVAIT LÉGÈREMENT AUGMENTÉ POUR PASSER À 56,4 % PAR HABITANT. LE REVENU GAGNÉ DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE REPRÉSENTAIT 65 % DU NIVEAU NATIONAL EN 1961 ET 68 % EN 1986. CES CHIFFRES INDIQUENT DE FAÇON FRAPPANTE QU'EN VINGT-CINQ ANS, LES ÉCARTS AU CHAPITRE DU REVENU GAGNÉ PAR HABITANT ENTRE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET LE RESTE DU CANADA N'ONT PRATIQUEMENT PAS ÉTÉ COMBLÉS.

EN 1966, LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ÉTAIT SUPÉRIEUR DE 50 % ENVIRON À LA MOYENNE NATIONALE; EN 1988, CE TAUX A ATTEINT 60 %. CELA SIGNIFIE QUE DEPUIS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES, NOTRE TAUX DE CHÔMAGE ÉQUIVAUT À PLUS DU DOUBLE DU TAUX DE CHÔMAGE DU PAYS.

DE 1974 À 1982, LES MONTANTS D'AIDE FÉDÉRALE PAR HABITANT ACCORDÉS AUX ENTREPRISES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE REPRÉSENTAIENT CHAQUE ANNÉE PLUS DU DOUBLE DE LA MOYENNE CANADIENNE. EN 1987, L'AIDE FÉDÉRALE DIRECTE AUX ENTREPRISES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE REPRÉSENTAIT MOINS DE 80 % DE LA MOYENNE CANADIENNE PAR HABITANT, ET SEULEMENT 45 % ENVIRON DE LA MOYENNE PAR HABITANT DES PROVINCES DE L'OUEST.

IL N'EST PAS ÉTONNANT QU'APRÈS VINGT-CINQ ANS D'EFFORTS MANIFESTES, NOUS N'AYONS PAS RÉSOLU LE PROBLÈME DE LA DISPARITÉ

RÉGIONALE, ET IL N'EST PAS ÉTONNANT QUE CETTE DISPARITÉ RÉGIONALE S'ACCENTUE DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE.

PAR DÉFINITION, LA DISPARITÉ RÉGIONALE NE CONSTITUE PAR UN PROBLÈME UNIVERSEL. IL N'EST DONC PAS POSSIBLE DE L'ABORDER AVEC DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES UNIVERSELS, OU AVEC DES PROGRAMMES QUI, AU DÉPART, SONT RÉGIONAUX, ET DEVIENNENT ENSUITE UNIVERSELS. LES RESSOURCES DOIVENT ÊTRE CONCENTRÉES DANS DES RÉGIONS OÙ LES PROBLÈMES EXISTENT.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES ADÉQUATES DOIVENT SERVIR À TRAITER LES CAUSES SOUS-JACENTES DE LA DISPARITÉ ÉCONOMIQUE, OU CES CAUSES SERONT À JAMAIS DES NÔTRES. NOUS DEVONS LIMITER L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES AUX RÉGIONS OÙ DES BESOINS RÉELS SE MANIFESTENT ET RÉGLER SIMULTANÉMENT LE NIVEAU DE RÉACTION AU NIVEAU DES BESOINS.

NOUS CROYONS QUE LA BONNE DÉMARCHE À ADOPTER CONSISTE À COORDONNER L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES FÉDÉRAUX DE CRÉATION D'EMPLOI, DE DÉVELOPPEMENT ET LES PROGRAMMES VISANT À CONTRER LES DISPARITÉS RÉGIONALES, DE MANIÈRE À ÉTABLIR UNE NORME NATIONALE D'AIDE, LAQUELLE SERA ACCORDÉE SOUS FORME DE SUBVENTION, DE PRÊT OU D'INCITATION FISCALE POUR CHACUN DES NOUVEAUX EMPLOIS CRÉÉ. CE NIVEAU D'AIDE DEVRAIT ÊTRE OFFERT AUX EMPLOYEURS QUI CRÉENT DES POSSIBILITÉS D'EMPLOI, ET DEVRAIT ÊTRE MULTIPLIÉ PAR LA DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX DE CHÔMAGE DU PAYS ET LE TAUX DE CHÔMAGE DE LA RÉGION OÙ LES EMPLOIS SONT CRÉÉS, OU PAR UN FACTEUR FONDÉ SUR CET ÉLÉMENT ET L'ÉCART SUR LE PLAN DU REVENU GAGNÉ. CE QUI EST IMPORTANT, C'EST D'ACCEPTER LE PRINCIPE SELON LEQUEL LE NIVEAU D'AIDE DOIT ÊTRE LIÉ AU DEGRÉ DE DISPARITÉ. LES PREMIERS MINISTRES ONT ACCEPTÉ CE PRINCIPE À L'OCCASION DE LEUR RENCONTRE AU QUÉBEC EN AOÛT. NOUS DEMANDONS MAINTENANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'EN FAIRE AUTANT.

CETTE DÉMARCHE VERS LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL EXIGE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL FASSE PREUVE D'UNE VOLONTÉ POLITIQUE. ELLE EXIGE QU'IL SOIT SENSIBLE AUX PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES ET SOIT VRAIMENT DÉCIDÉ À FAIRE LE NÉCESSAIRE SUR LE PLAN NATIONAL. ELLE EXIGE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QU'IL RESPECTE PLEINEMENT SES ENGAGEMENTS CONSTITUTIONNELS, LESQUELS SONT CLAIREMENT ÉNONCÉS À L'ARTICLE 36 (1) DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982, SOIT : « A) PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DE TOUS LES CANADIENS DANS LA RECHERCHE DE LEUR BIEN-ÊTRE; B) FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR RÉDUIRE L'INÉGALITÉ DES CHANCES; C) FOURNIR À TOUS LES CANADIENS, À UN NIVEAU ACCEPTABLE, LES SERVICES ESSENTIELS.»

MALHEUREUSEMENT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ACTUEL A PROUVÉ, PAR SES ACTES, QU'IL N'EST PAS SENSIBLE AUX PRÉOCCUPATIONS RÉGIONALES. SON RECUL VIS-À-VIS SA RESPONSABILITÉ FONDAMENTALE ENVERS CE PAYS, LAQUELLE CONSISTE À FOURNIR UN SYSTÈME DE TRANSPORT NATIONAL D'UN OCÉAN À L'AUTRE EN EST UN EXEMPLE. NOUS AVONS ASSISTÉ À L'AMORCE DE CE RECUL AVEC LA FERMETURE DU CHEMIN DE FER DE TERRE-NEUVE SANS QU'AUCUNE DISPOSITION VISANT LE REMPLACEMENT PAR UNE AUTOROUTE DE CETTE SECTION DU SYSTÈME NATIONAL DE TRANSPORT NE SOIT PRISE. LES COUPURES À VIA RAIL SONT LA SUITE DE CETTE INSENSIBILITÉ. EN MATIERE DE TRANSPORT AÉRIEN, LA PRIVATISATION D'AIR CANADA ET LA DÉRÉGLEMENTATION FONT QU'AUJOURD'HUI, IL EN COUTE MOINS CHER POUR PRENDRE L'AVION DE TORONTO A FORT LAUDERDALE QUE POUR ALLER DE ST. JOHN'S, SUR LA COTE EST DE TERRE-NEUVE, A CORNER BROOK SUR LA COTE OUEST DE LA PROVINCE. LE BILLET D'AVION POUR SE RENDRE DE TORONTO A LONDRES, EN ANGLETERRE, EST MOINS COUTEUX QUE LE BILLET POUR ALLER DE ST-JOHN'S A LABRADOR CITY. IL EST DONC CLAIR QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL N'A PAS RESPECTÉ SES ENGAGEMENTS CONSTITUTIONNELS AUX TERMES DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982.

L'ACCORD DU LAC MEECH

CECI M'AMENE A L'ACCORD DU LAC MEECH. CET ACCORD RISQUE D'ETRE ENCORE PLUS PRÉJUDICIABLE AUX PETITES PROVINCES, SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE, QUE TOUT CE QU'A FAIT OU N'A PAS FAIT LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL JUSQU'A MAINTENANT. CET ACCORD VA EMPECHER OU A TOUT LE MOINS GENER CONSIDÉRABLEMENT LES INITIATIVES QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POURRAIT PRENDRE POUR RESPECTER SON ENGAGEMENT CONSTITUTIONNEL DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DE RÉDUIRE LES DISPARITÉS RÉGIONALES, ET CE, MEME S'IL AVAIT LA VOLONTÉ D'AGIR. DE PLUS, CET ACCORD VA AFFAIBLIR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE FACON IRRÉVERSIBLE ET FREINER NOTRE ÉVOLUTION CONSTITUTIONNELLE COMME NATION PROGRESSISTE ET DYNAMIQUE. L'ACCORD AFFAIBLIT ÉGALEMENT LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS, ET LE CONCEPT SELON LEQUEL NOUS PARTAGEONS TOUS LES MEMES DROITS ET LES MEMES LIBERTÉS, QUEL QUE SOIT L'ENDROIT OU NOUS HABITONS.

POUR UNE PETITE PROVINCE COMME TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR, IL EST IMPORTANT D'AVOIR UN GOUVERNEMENT CENTRAL FORT AYANT LA CAPACITÉ DE METTRE SUR PIED DES PROGRAMMES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES NATIONAUX DESTINÉS A PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ENSEMBLE DES CANADIENS ET A ÉLIMINER LES DISPARITÉS RÉGIONALES. CELA COMPREND L'ÉTABLISSEMENT DE PROGRAMMES NATIONAUX DANS DES DOMAINES DE COMPÉTENCE PROVINCALE EXCLUSIVE. AINSI, MEME SI, DE TOUTE ÉVIDENCE, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL N'ADMINISTRE PAS LUI-MEME UN PROGRAMME, IL ÉTABLIT DES NORMES MINIMALES FERMES A L'ÉCHELLE NATIONALE ET FAIT EN SORTE QUE TOUTES LES PROVINCES AIENT LES RESSOURCES FINANCIERES SUFFISANTES POUR METTRE CE PROGRAMME EN OEUVRE ET SE CONFORMER A SES NORMES.

NOUS COMPRENONS LES INQUIÉTUDES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC QUANT A LA POSSIBILITÉ QUE L'ACTION UNILATÉRALE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS L'EXERCICE DE SON POUVOIR DE DÉPENSER EMPIETE SUR LES COMPÉTENCES PROVINCIALES EXCLUSIVES.

CEPENDANT, NOUS CRAIGNONS QUE LA POSSIBILITÉ POUR LES PROVINCES DE SE RETIRER DE PROGRAMMES COFINANCÉS NATIONAUX (PARTICULIEREMENT DANS LE CAS DES GRANDES PROVINCES) ET DE RECEVOIR EN RETOUR UNE COMPENSATION, NE DÉCOURAGE TRES FORTEMENT TOUTE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL VISANT A METTRE SUR PIED DE NOUVEAUX PROGRAMMES A L'ÉCHELLE NATIONALE. ON VERRAIT AINSI L'AFFAIBLISSEMENT CONSTANT DE LA VOLONTÉ DE RÉDUIRE LES DISPARITÉS RÉGIONALES ET DE PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS LES CANADIENS, SURTOUT DANS LES RÉGIONS LES PLUS PAUVRES ET LES PLUS DÉFAVORISÉES. A MON AVIS, CELA REVIENT A CONSACRER DANS LA CONSTITUTION LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES QUI EXISTENT DÉJA.

LES PARTISANS DE L'ACCORD DU LAC MEECH PRÉTENDENT QUE RIEN DANS CET ACCORD NE VA AMOINDRIR LA CAPACITÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'EXERCER SON POUVOIR DE DÉPENSER AUTREMENT QUE PAR LA VOIE DE PROGRAMMES COFINANCÉS, COMME IL LE FAIT AVEC L'APECA (L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE), LES SUBVENTIONS BILATÉRALES OU LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION ET LES TRANSFERTS AUX INDIVIDUS. EH BIEN! COMME LES FAITS L'INDIQUENT, L'APPROCHE SEGMENTAIRE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL S'EST NON SEULEMENT RÉVÉLÉE INEFFICACE JUSQU'A MAINTENANT, MAIS ELLE A EN FAIT EXACERBÉ LES DISPARITÉS RÉGIONALES. CETTE APPROCHE N'EST PAS FONDÉE SUR LES BESOINS DES RÉGIONS MAIS BIEN SUR LE POIDS ÉLECTORAL PRÉPONDÉRANT DU CANADA CENTRAL.

APRES AVOIR PROVOQUÉ UNE ACCENTUATION DES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES EN PRIVILÉGIANT, CES DERNIERES ANNÉES, LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA CENTRAL AU DÉTRIMENT DE LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A FINALEMENT AJOUTÉ, EN JUIN DE CETTE ANNÉE,

LA GOUTTE D'EAU QUI A FAIT DÉBORDÉ LE VASE. LA CHAMBRE DES COMMUNES A EN EFFET ADOPTÉ UNE LOI (LE PROJET DE LOI C-3) INSTITUANT LE MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE. L'ARTICLE 6 DE CETTE LOI CONFERE AU MINISTERE ET A SON MINISTRE DEUX MISSIONS FONDAMENTALES. D'ABORD LA RESPONSABILITÉ DE TOUS LES DOMAINES DANS LESQUELS LE PARLEMENT A COMPÉTENCE ET QUI SONT LIÉS, AU CANADA:

A) A L'INDUSTRIE ET A LA TECHNOLOGIE,
B) AU COMMERCE
C) ET A LA SCIENCE.

S'IL EST POSSIBLE DE DÉCRIRE EN QUELQUES MOTS DE LA LANGUE ANGLAISE L'AVENIR ÉCONOMIQUE D'UN PAYS DÉVELOPPÉ DANS LE MONDE MODERNE, CE SONT CES MOTS-LA QU'IL FAUT EMPLOYER. POURTANT, LA SECONDE MISSION DE CE MINISTERE ET DE SON MINISTRE EST D'AGIR A TITRE D'ORGANISME CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE L'ONTARIO ET DU QUÉBEC. CET ORGANISME S'AJOUTE A FEDNOR ET AU PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT DÉJA MIS EN OEUVRE EN ONTARIO ET AU QUÉBEC.

PAR CONSÉQUENT, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A NON SEULEMENT ACCENTUÉ LES DISPARITÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE EN ÉTABLISSANT DES ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL PLUS EFFICACES POUR LES AUTRES RÉGIONS DU CANADA, MAIS ENCORE, IL VEILLERA, SI LE PROJET DE LOI C-3 EST ADOPTÉ PAR LE SÉNAT, A CE QUE LE QUÉBEC ET L'ONTARIO SOIENT A L'AVENIR LES PREMIERS BÉNÉFICIAIRES DE TOUTES LES ACTIVITÉS IMPORTANTES DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE. LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR JUGE CES MESURES DÉRAISONNABLES. JE SUIS CONVAINCU QUE LES AUTRES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET DE L'OUEST PARTAGENT CE POINT DE VUE.

C'EST MAINTENANT QU'ON A BESOIN D'UN SÉNAT ÉLU OU TOUTES LES PROVINCES SERAIENT REPRÉSENTÉES ÉGALEMENT. SEUL UN SÉNAT INVESTI DE POUVOIRS RÉELS POURRAIT FAIRE CONTREPOIDS AU POUVOIR ÉLECTORAL CONSIDÉRABLE QU'EXERCENT LES DEUX PROVINCES CENTRALES, DE MANIERE QUE LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE ET LES PROVINCES DE L'OUEST PUISSENT, A TOUT LE MOINS, BÉNÉFICIER D'UNE PART ÉQUITABLE DES ACTIVITÉS FUTURES EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE, SANS PARLER DES INITIATIVES EN MATIERE DE COMMERCE.

DE FAÇON BEAUCOUP PLUS ÉLOQUENTE QUE JE NE L'AI FAIT AU COURS DE CES DERNIERES ANNÉES, LE PROJET DE LOI C-3 PLAIDE EN FAVEUR D'UN SÉNAT ÉLU ET DOTÉ DE POUVOIRS RÉELS, OU TOUTES LES PROVINCES SERAIENT REPRÉSENTÉES ÉGALEMENT. SEUL CE SÉNAT PERMETTRA AUX PROVINCES DE L'OUEST ET AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE D'ETRE DES PROVINCES A PART ENTIERE DU CANADA. NOUS ESTIMONS QUE LES CHANGEMENTS A LA FORMULE DE MODIFICATION PROPOSÉS DANS L'ACCORD DU LAC MEECH RENDRAIENT LA RÉFORME DU SÉNAT PRATIQUEMENT IMPOSSIBLE. NE SERAIT-CE QUE POUR CETTE RAISON, NOUS NE POUVONS RATIFIER L'ACCORD DU LAC MEECH DANS SA FORMULATION ACTUELLE.

AYANT FAIT ÉTAT DES PRÉOCCUPATIONS A CARACTERE ÉCONOMIQUE DE TERRE-NEUVE AU SUJET DE L'ACCORD DU LAC MEECH, JE NE SAURAIS PASSER SOUS SILENCE LES INQUIÉTUDES QU'INSPIRE LA CRÉATION D'UN STATUT LÉGISLATIF PARTICULIER POUR UNE PROVINCE, STATUT AUQUEL AUCUNE AUTRE PROVINCE NE POURRAIT PRÉTENDRE.

SANS ENTRER ICI DANS LES DÉTAILS, JE N'AI PAS LE MOINDRE DOUTE QU'EN CONFÉRANT A LA LÉGISLATURE ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LE ROLE SPÉCIAL DE "PROTÉGER ET DE PROMOUVOIR LE CARACTERE DISTINCT DU QUÉBEC VISÉ A L'ALINÉA (1)B) [C'EST-A-DIRE LA RECONNAISSANCE DU QUÉBEC COMME SOCIÉTÉ DISTINCTE], L'ACCORD DOTE UNE PROVINCE D'UN STATUT LÉGISLATIF PARTICULIER. AUCUNE

FÉDÉRATION NE PEUT ESPÉRER SURVIVRE LONGTEMPS SI L'UNE DE SES PROVINCES, QUI SONT CENSÉES ETRE ÉGALES, POSSEDE DES POUVOIRS LÉGISLATIFS PLUS ÉTENDUS QUE LES AUTRES.

LE GOUVERNEMENT REDOUTE ÉGALEMENT QUE LA LÉGISLATURE ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC N'UTILISENT LEUR ROLE CONSTITUTIONNEL PARTICULIER POUR ADOPTER DES LOIS LIMITANT DAVANTAGE LES DROITS DE LA MINORITÉ LINGUISTIQUE DU QUÉBEC, COMME LE PROJET DE LOI 178 RÉCEMMENT ADOPTÉ PAR QUÉBEC. CE GENRE D'INTERVENTION FERAIT NAITRE DU RESSENTIMENT ET SUSCITERAIT DES RÉACTIONS NÉGATIVES DANS LES AUTRES PROVINCES. CELA NE SERVIRAIT QU'A NOURRIR LES PRÉJUGÉS ET A CREUSER DAVANTAGER LE FOSSÉ ENTRE LES CANADIENS-FRANÇAIS ET LES CANADIENS-ANGLAIS. LE RESSENTIMENT MUTUEL GRANDIRA INÉVITABLEMENT JUSQU'A CE QU'ON NE PUISSE PLUS MAITRISER SA FORCE DESTRUCTRICE. ÉTANT DONNÉ LA FORMULE DE MODIFICATION RIGIDE IMPOSÉE PAR L'ACCORD, ON NE POURRAIT PLUS FAIRE MARCHE ARRIERE. LE CANADA ÉVOLUERAIT INÉVITABLEMENT VERS LA FORMATION DE DEUX ENCLAVES LINGUISTIQUES, ET L'AVENIR DE LA NATION, TELLE QUE NOUS LA CONNAISSONS, SERAIT FORT INCERTAIN.

LE GOUVERNEMENT ESTIME QUE LA FAÇON LA PLUS EFFICACE D'ASSURER LA SURVIE DE LA LANGUE ET DE LA CULTURE FRANÇAISES EN AMÉRIQUE DU NORD CONSISTE NON PAS A ISOLER LE QUÉBEC MAIS A DÉPLOYER DES EFFORTS CONCERTÉS DANS TOUTE LA FÉDÉRATION CANADIENNE POUR RENFORCER NOTRE CARACTERE BILINGUE ET, AVEC LE TEMPS, POUR FAVORISER LA PROGRESSION DU BILINGUISME DANS TOUT LE CANADA. IL SERAIT ÉGALEMENT POSSIBLE PAR CE MOYEN DE PROMOUVOIR LES DROITS DES MINORITÉS DE LANGUE FRANÇAISE A L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC, ALORS QUE LE RÉSULTAT LE PLUS VRAISEMBLABLE DE LA RECONNAISSANCE, DANS L'ACCORD DU LAC MEECH, D'UN STATUT LÉGISLATIF PARTICULIER POUR LE QUÉBEC SERAIT L'ANÉANTISSEMENT DE CES DROITS. DU MEME COUP, LES DROITS DES CANADIENS D'EXPRESSION ANGLAISE PRÉSENTS AU QUÉBEC SERAIENT PROTÉGÉS.

COMME JE N'AI JAMAIS MANQUÉ DE LE SOULIGNER, LE GOUVERNEMENT NE S'OPPOSE PAS A LA RECONNAISSANCE DU FAIT QUE LE QUÉBEC FORME UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE. SUR LE PLAN DE LA LANGUE, DE LA CULTURE ET DES INSTITUTIONS JURIDIQUES, LE QUÉBEC FORME UNE SOCIÉTÉ INCONTESTABLEMENT DIFFÉRENTE DE TOUTE AUTRE SOCIÉTÉ AU CANADA. NÉANMOINS, DU POINT DE VUE DE SON STATUT ET DE SES DROITS A TITRE DE PROVINCE, LE QUÉBEC N'EST PAS POUR AUTANT SENSIBLEMENT DIFFÉRENT DES AUTRES PROVINCES MEMBRES DE LA FÉDÉRATION. LA RECONNAISSANCE, DANS LE PRÉAMBULE DE LA CONSTITUTION, DE CE QUE LE QUÉBEC FORME UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE NE DEVRAIT PAS AVOIR D'EFFET, ET N'AURAIT PAS D'EFFET IMPORTANT, SUR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS. DE TOUTE ÉVIDENCE, ELLE N'ACCORDERAIT PAS, ET NE DEVRAIT PAS ACCORDER, A UNE PROVINCE UN STATUT LÉGISLATIF PARTICULIER PAR RAPPORT A CELUI DES NEUF AUTRES PROVINCES.

JE TIENS AUSSI A VOUS FAIRE PART DE NOTRE VIVE INQUIÉTUDE AU SUJET DU PROCESSUS CONSTITUTIONNEL QUI A MENÉ A CET ACCORD. LES MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES NE SONT PAS L'APANAGE DES PREMIERS MINISTRES; ELLES DOIVENT RECEVOIR L'APPROBATION D'UNE MAJORITÉ IMPORTANTE DE LA POPULATION DE LA PLUPART DES RÉGIONS DU PAYS.

A MON AVIS, LE PRINCIPAL DÉFAUT DE CET ACCORD RÉSIDE DANS LE PROCESSUS AU BOUT DUQUEL ONZE PREMIERS MINISTRES DISENT AUX 26 MILLIONS DE CANADIENS COMMENT ILS SERONT GOUVERNÉS A L'AVENIR, AU LIEU QUE CE SOIT LES 26 MILLIONS DE CANADIENS QUI DISENT AUX ONZE PREMIERS MINISTRES COMMENT ILS DEVRONT GOUVERNER LE PAYS.

LA CONSTITUTION APPARTIENT AU PEUPLE CANADIEN -- EN QUI RÉSIDE ESSENTIELLEMENT LA SOUVERAINETÉ NATIONALE. EN VÉRITÉ, LES PREMIERS MINISTRES NE PEUVENT TOUT SIMPLEMENT PAS SIGNER UN PACTE, POUR ENSUITE L'IMPOSER LITTÉRALEMENT AUX MILLIONS DE PERSONNES QUI S'INQUIæTENT VRAIMENT DES RÉPERCUSSIONS GRAVES QU'AURONT LES MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES SUR L'AVENIR DE

NOTRE PAYS. JE NE PEUX PAS IMAGINER DE MOYEN PLUS SÛR DE MINER IRRÉMÉDIABLEMENT LA LÉGITIMITÉ ET LA DURABILITÉ DE CES MODIFICATIONS.

NOUS DEVONS NOUS EFFORCER D'EN ARRIVER A UN COMPROMIS QUI NON SEULEMENT SATISFASSE ÉQUITABLEMENT ET VÉRITABLEMENT AUX ATTENTES DU QUÉBEC, MAIS ENCORE PUISSE AUSSI ETRE JUGÉ RAISONNABLE ET ACCEPTABLE PAR LA MAJORITÉ DES CANADIENS. CE COMPROMIS DOIT CONDUIRE A UN CANADA UNI, CONSTITUÉ DE DIX PROVINCES, INVESTIES EN TANT QUE TELLES D'UN STATUT ET DE DROITS ÉGAUX, ET DE TERRITOIRES AYANT UN ESPOIR RAISONNABLE D'ACCÉDER AU TITRE DE PROVINCE. IL DOIT ÉGALEMENT RECONNAITRE L'ÉGALITÉ FONDAMENTALE DES CITOYENS CANADIENS.

PAR CONSÉQUENT, LE GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR A PROPOSÉ UNE SOLUTION DE RECHANGE A L'ACCORD DU LAC MEECH, QUI PERMET LA RELANCE DES DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES VISANT A TROUVER UNE RÉPONSE AUX ATTENTES LÉGITIMES DU QUÉBEC PROPRE A OBTENIR L'ASSENTIMENT GÉNÉRAL ET, NOUS L'ESPÉRONS, L'ACCUEIL ENTHOUSIASTE DE LA MAJORITÉ DES CANADIENS DU RESTE DU PAYS.

LE GOUVERNEMENT CROIT SINCEREMENT QU'IL EST POSSIBLE DE NÉGOCIER UN NOUVEL ACCORD ET S'EMPLOIERA DE MANIERE CONSTRUCTIVE A RÉALISER CETTE FIN. DE MEME, LE GOUVERNEMENT CROIT SINCEREMENT QUE LE REFUS D'ADHÉRER A L'ACCORD DU LAC MEECH NE MENERA PAS A UNE IMPASSE CONSTITUTIONNELLE. TOT OU TARD, IL CONDUIRA A LA CONCLUSION D'UN MEILLEUR ACCORD ET AU RENFORCEMENT DE NOTRE PAYS AU PROFIT DE TOUS LES CANADIENS.

AFFIRMER QUE LE REFUS D'ADHÉRER A L'ACCORD DU LAC MEECH SOUS SA FORME ACTUELLE CONSTITUE UN REJET DU QUÉBEC, C'EST DÉFORMER LES FAITS A DES FINS POLITIQUES ET C'EST RENDRE UN MAUVAIS SERVICE AU PAYS TOUT ENTIER ET, EN PARTICULIER, A LA POPULATION

DU QUÉBEC. JE CROIS QUE CETTE AFFIRMATION N'A POUR EFFET QUE DE PROMOUVOIR ET DE FAVORISER LE SÉPARATISME AU QUÉBEC, ET NON PAS DE LE COMBATTRE.

JE NE REJETTE PAS LE QUÉBEC; JE REJETTE UN PAYS QUI SERAIT COMPOSÉ D'UNE PROVINCE DE PREMIER RANG, D'UNE PROVINCE DE DEUXIEME RANG, ET DE HUIT PROVINCES DE TROISIEME RANG. JE CROIS QUE C'EST CELA QUE L'IMMENSE MAJORITÉ DES CANADIENS REJETTENT. A TOUT LE MOINS, JE PEUX AFFIRMER AVEC CERTITUDE QUE C'EST CE QUE REJETTE LA POPULATION DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR, ET QUE NOUS SOMMES PROFONDÉMENT INDIGNÉS DE CE QUE LES PERSONNES QUI PRÉTENDENT QUE NOUS REJETONS LE QUÉBEC NOUS ACCUSENT TACITEMENT D'AVOIR DES PRÉJUGÉS.

NOUS VOULONS SIMPLEMENT QUE TOUTES LES PROVINCES DU CANADA OCCUPENT LE MEME RANG ET QUE TOUS LES CITOYENS SOIENT ÉGAUX, AIENT LA POSSIBILITÉ D'APPORTER LEUR CONTRIBUTION AU PAYS ET JOUISSENT D'UNE QUALITÉ DE VIE QUI LEUR ASSURE DIGNITÉ ET RESPECT DE SOI.

JE CROIS QUE, GRACE A LA BONNE VOLONTÉ DE CHACUN, NOUS POURRONS CONCLURE UNE ENTENTE PLEINE DE PROMESSES POUR TOUS LES CANADIENS, TANT SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE QUE SUR LE PLAN POLITIQUE.

MERCI.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/085

Manitoba

HONOURABLE GARY FILMON

PREMIER OF MANITOBA

NOV 2 0 1989
University of Manitoba

NOTES FOR AN OPENING STATEMENT

1989 FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE ECONOMY

OTTAWA: NOVEMBER 9-10, 1989

CHECK AGAINST DELIVERY

MR. CHAIRMAN:

ALTHOUGH OUR GOVERNMENT HAS BEEN IN OFFICE FOR MORE THAN A YEAR AND A HALF, THIS IS MY FIRST CHANCE TO REPRESENT MANITOBA AT A FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE ECONOMY.

I WELCOME THE OPPORTUNITY, AND I CONGRATULATE YOU, SIR, FOR HAVING RECOGNIZED THE VALUE OF THESE CONFERENCES TO CANADA AND TO THE CANADIAN FEDERAL SYSTEM.

BEFORE YOUR GOVERNMENT TOOK OFFICE, THIS KIND OF CONFERENCE WAS A RARE OCCURRENCE. NOW -- EXCEPT WHEN FEDERAL ELECTIONS INTERVENE -- WE HAVE COME TO EXPECT THEM, AND TO LOOK TO THEM AS AN ESSENTIAL INSTRUMENT OF PUBLIC POLICY DEVELOPMENT AND COOPERATION.

IN MY FIRST CORRESPONDENCE WITH YOU AS MANITOBA'S PREMIER, I DISCUSSED THE NEED FOR OUR GOVERNMENTS TO SET THE STAGE FOR A MORE COOPERATIVE AND PRODUCTIVE RELATIONSHIP THAN HAD EXISTED WITH THE LAST MANITOBA ADMINISTRATION.

AS MANITOBANS, WE LOOKED ACROSS CANADA AND SAW AN UNPARALLELED INCREASE IN GROWTH AND PROSPERITY IN MANY PARTS OF OUR COUNTRY. BUT MANITOBA HAD NOT SHARED IN THIS PROSPERITY. OUR NEWSPAPERS WERE FILLED WITH HEADLINES OF RISING TAXES, INCREASING DEBT AND ECONOMIC DECLINE.

OVER THE LAST 18 MONTHS THAT HAS BEGUN TO CHANGE. OUR GOVERNMENT HAS BEEN SUCCESSFUL IN LAYING NEW FOUNDATIONS FOR A PERIOD OF STABLE AND SUSTAINED GROWTH IN OUR PROVINCE.

WE HAVE KEPT A LID ON SPENDING. THIS YEAR OUR PROVINCE HAD THE LOWEST GROWTH IN SPENDING OF ANY GOVERNMENT IN CANADA, JUST 4.5%. BUT WE HAVE NOT DONE IT BY STARVING ESSENTIAL SERVICES. HEALTH RECEIVED AN INCREASE OF 7%, EDUCATION 7.6%, FAMILY SERVICES 9%, ENVIRONMENT 10%. WE HAVE CHOSEN OUR PRIORITIES CAREFULLY AND THE POSITIVE RESULTS ARE BEGINNING TO SHOW.

WE HAVE CUT THE DEFICIT TO ITS LOWEST LEVEL IN A DECADE.

GOVERNMENT DEBT IS ACTUALLY BEGINNING TO DECLINE FOR THE FIRST TIME IN 20 YEARS.

WE HAVE CUT TAXES FOR FARMERS, SMALL BUSINESSES AND FAMILIES. WE'VE CUT THE EDUCATION TAX ON FARMLAND BY 25% IN OUR FIRST YEAR AND ANOTHER 10% THIS YEAR.

WE'VE CUT THE PERSONAL TAX RATE FOR ALL MANITOBANS BY 2% AND WE'VE INCREASED THE TAX REDUCTION BENEFIT FOR CHILDREN FROM $50 TO $250 PER YEAR. THAT MEANS 470,000 MANITOBANS WILL PAY REDUCED INCOME TAXES.

AS WELL, FOR THE SECOND YEAR IN A ROW THE PAYROLL TAX HAS BEEN REDUCED. OVER THE LAST TWO YEARS 70% OF THE EMPLOYERS WHO HAD BEEN PAYING THE TAX HAVE NOW BEEN EXEMPTED.

AND MANITOBA BUSINESSES AND ENTREPRENEURS ARE RESPONDING TO THESE MEASURES.

OUR ECONOMY IS EXPECTED TO GROW BY 5% THIS YEAR - THE SECOND HIGHEST GROWTH IN CANADA.

JUST A FEW WEEKS AGO THE WINNIPEG FREE PRESS RAN A STORY HEADLINED "ECONOMISTS BETTING ON MANITOBA - GAINS LIKELY TO TOP NATIONAL AVERAGE." ECONOMIC GROWTH IS PREDICTED TO BE ABOVE THE NATIONAL AVERAGE. JOB CREATION WILL BE ABOVE THE NATIONAL AVERAGE. INVESTMENT GROWTH WILL BE ABOVE THE NATIONAL AVERAGE. UNEMPLOYMENT WILL BE <u>BELOW</u> THE NATIONAL AVERAGE. MANITOBA <u>IS</u> ON THE MOVE!

A YEAR AND A HALF AFTER OUR GOVERNMENT TOOK OFFICE MANITOBA HAS MORE JOBS, MORE INVESTMENT AND MORE ECONOMIC GROWTH.

WE ARE MAKING SIGNIFICANT PROGRESS -- IN COOPERATION WITH THE OTHER WESTERN PROVINCES -- TOWARDS A SUSTAINABLE ECONOMIC DEVELOPMENT STRATEGY, AIMED AT ACHIEVING ENVIRONMENTAL AND SOCIAL GOALS ALONG WITH ECONOMIC GROWTH.

WE ARE MOVING TO TAKE ADVANTAGE OF THE OPPORTUNITIES CREATED BY FREE TRADE WITH THE UNITED STATES.

WE HAVE SIGNED BILATERAL ECONOMIC COOPERATION AGREEMENTS WITH SOME OF THE MID-WESTERN STATES AND ARE WORKING TO STRENGTHEN CROSS-BORDER RELATIONS THROUGHOUT OUR REGION.

AND, WE HAVE EVEN OPENED AN OFFICE HERE IN OTTAWA -- TO IMPROVE OUR LINES OF COMMUNICATION WITH THE GOVERNMENT OF CANADA AND TO ENSURE THAT MANITOBA SUPPLIERS HAVE BETTER ACCESS TO FEDERAL PROCUREMENT OPPORTUNITIES. I AM HAPPY THAT MR. JOHN BLACKWOOD, MANITOBA'S NEW REPRESENTATIVE IN THE NATIONAL CAPITAL REGION, IS WITH US HERE TODAY.

OUR NEW GOVERNMENT IN MANITOBA IS WELL ON ITS WAY TO GETTING OUR HOUSE IN ORDER. BUT THE RENEWED PARTNERSHIP WE HAD HOPED TO ACHIEVE WITH YOUR GOVERNMENT, PRIME MINISTER, HAS YET TO BE REALIZED.

I RECOGNIZE THAT IN YOUR FIRST MANDATE THE FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS WORKED TOGETHER TO BUILD AN IMPRESSIVE LIST OF ACCOMPLISHMENTS. THE FREE TRADE AGREEMENT, A FAIR AND RESPONSIBLE ENERGY POLICY AND THE WESTERN DIVERSIFICATION DEPARTMENT ARE ALL EVIDENCE OF AN ACTIVE AND PRODUCTIVE ERA IN FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS.

BUT, AT THE SAME TIME, THERE ARE ALSO REASONS FOR CONCERN.

CHIEF AMONG THEM, PRIME MINISTER, ARE THE STRAINED RELATIONS ON A GROWING NUMBER OF ISSUES BETWEEN YOUR GOVERNMENT AND THE PROVINCES.

WE CANNOT HELP THINKING BACK TO THE CLIMATE THAT PREVAILED PRIOR TO THE ELECTION OF YOUR GOVERNMENT IN 1984.

IT WAS, IN MANY WAYS, A CLIMATE OF DISTRUST AND DISCORD -- BETWEEN GOVERNMENTS AND AMONG REGIONS.

IT WAS A CLIMATE MARKED BY AN ATTITUDE IN FEDERAL CIRCLES THAT FAILED TO UNDERSTAND OR RESPOND TO THE CONCERNS AND PERSPECTIVES OF PEOPLE BEYOND THE BOUNDARIES OF THE FEDERAL CAPITAL AREA.

INTERGOVERNMENTAL RELATIONS THEN HAD COME TO BE FOCUSSED NOT ON GOALS OR SHARED PURPOSES, BUT ON COMPETITION ABOUT AREAS OF JURISDICTION, AND SOURCES OF REVENUE. THERE WAS A CONSTANT, UNREMITTING FEDERAL EFFORT TO REDUCE OR ESCAPE RESPONSIBILITY FOR SHARING IN THE COSTS OF HUMAN SERVICES WHILE TRYING TO ASSERT GROWING CONTROL OVER THE OPERATION OF THOSE SERVICES IN ALL REGIONS OF CANADA.

THOSE WERE NOT GOOD DAYS FOR CANADA, PRIME MINISTER. THAT WAS NOT THE WAY CANADIANS WANTED THEIR COUNTRY TO OPERATE.

YET WE SEE ECHOES OF THOSE MEMORIES TODAY.

ONE OF THE MOST OBVIOUS IS THE PROPOSED 9% FEDERAL GOODS AND SERVICES TAX.

MANITOBA IS OPPOSED TO THE GST. WE ARE OPPOSED TO THE $1 BILLION ADMINISTRATIVE COST IT COULD CREATE.

WE ARE OPPOSED TO THE COMPLEXITY IT WOULD MEAN FOR CONSUMERS AND BUSINESSES.

WE ARE CONCERNED THE TAX WILL NOT BE VISIBLE OR REVENUE NEUTRAL.

AND WE ARE JUST AS OPPOSED TO THE PROCESS BY WHICH THIS TAX IS BEING IMPOSED ON CANADIANS.

THERE HAVE BEEN ALL SORTS OF CLAIMS ATTRIBUTED TO FEDERAL SOURCES THAT ARE SIMPLY NOT TRUE.

THE MANITOBA GOVERNMENT DIDN'T WALK AWAY FROM THE NEGOTIATING TABLE. IT WAS THE FEDERAL GOVERNMENT THAT GAVE UP.

THE MANITOBA GOVERNMENT WILL NOT PROFIT AS A RESULT OF THIS TAX. IN FACT, BECAUSE WE HAVE COMMITTED NOT TO TAX THE TAX, WE STAND TO LOSE $100 MILLION IN THE FIRST YEAR ALONE.

AND FINALLY, THIS PREMIER DOES NOT SUPPORT THIS PROPOSAL, NOT TODAY, NOT TOMORROW, NOT IN PUBLIC AND NOT IN SECRET. I TRUST, PRIME MINISTER, THAT THERE IS NO MISUNDERSTANDING ABOUT THIS ISSUE WITH RESPECT TO MANITOBA.

THE TECHNICIANS CAN ARGUE ABOUT THE NUMBERS.

BUT THE BASIC FACTS ARE CLEAR.

THE TAX SHOULD BE WITHDRAWN AND OUR MINISTERS OF FINANCE SHOULD GET BACK TO THE TABLE TO WORK OUT SOME ALTERNATIVES, COOPERATIVELY.

CANADIANS ARE REALISTIC. THEY KNOW THAT THE FEDERAL DEFICIT MUST BE CONTAINED AND REDUCED. MANY ALSO UNDERSTAND THAT THE PRESENT FEDERAL SALES TAX HAS AN INCREASINGLY NEGATIVE EFFECT ON THE ABILITY OF CANADIAN INDUSTRIES TO COMPETE AND THAT IT MUST BE REPLACED.

BUT, THE DESIGN AND THE PRESENTATION OF THIS TAX -- FROM THE FEDERAL DECISION TO "GO IT ALONE" TO THE SUGGESTION THAT THE NEW TAX MAY NOT, AFTER ALL, BE CLEARLY VISIBLE TO TAXPAYERS -- BEAR THE FINGERPRINTS OF THE SAME KIND OF INSULATED AND ISOLATED THINKING THAT WE HOPED HAD ENDED IN SEPTEMBER OF 1984.

COULD WE NOT ASK OUR FINANCE MINISTERS TO SIT DOWN AS WELL TO TALK ABOUT INTEREST RATES? -- AND ABOUT OUR CONCERNS -- CONCERNS WHICH CAN BE FOUND IN PREMIERS' CONFERENCE COMMUNIQUES YEAR AFTER YEAR -- ABOUT THE UNEVEN IMPACT OF HIGH RATES ON THE PROVINCES AND REGIONS.

OF COURSE, MONETARY POLICY IS A FEDERAL RESPONSIBILITY, BUT IT IS FULLY REASONABLE, IN THE CANADIAN PARTNERSHIP, FOR THE PROVINCES TO ASK FOR MEANINGFUL DIALOGUE ON IMPACTS AND ON ALTERNATIVES.

LET US ALSO START TALKING AGAIN, ON A REGULAR BASIS, ABOUT REGIONAL DEVELOPMENT. PRIME MINISTER, AT THE FIRST OF THESE CONFERENCES IN REGINA, YOU AND THE PREMIERS WHO WERE PRESENT AT THAT TIME AGREED ON A STRONG STATEMENT OF REGIONAL DEVELOPMENT PRINCIPLES.

ONE OF THOSE PRINCIPLES READ:

> "ALL MAJOR NATIONAL POLICIES SHOULD BE JUDGED, IN PART, IN TERMS OF THEIR REGIONAL IMPACT, AND, SO FAR AS IS POSSIBLE, THOSE POLICIES SHOULD REINFORCE THE GOAL OF FAIR AND BALANCED REGIONAL DEVELOPMENT."

BUT IN THE SPRING OF THIS YEAR, THE GOVERNMENT OF CANADA ANNOUNCED A SERIES OF MILITARY BASE CLOSURES -- INCLUDING, IN OUR PROVINCE, PORTAGE LA PRAIRIE AND KAPYONG, IN SOUTH WINNIPEG. FEDERAL FIGURES SHOW THAT IF THE CUTS GO THROUGH, MANITOBA WILL HAVE TO BEAR SOME 38% OF THE TOTAL PERSONNEL REDUCTIONS ACROSS THE COUNTRY.

38% IS HARDLY FAIR.

38% IS HARDLY BALANCED.

AND IT DOESN'T HELP THAT FEDERAL SUPPORT FOR JOINT REGIONAL DEVELOPMENT INITIATIVES IN THE WEST HAS BEEN CUT SEVERELY AT THE SAME TIME.

IN 1985, FIRST MINISTERS ALSO AGREED ON ANOTHER REGIONAL DEVELOPMENT POLICY PRINCIPLE. IT READ:

> "TRANSPORTATION IS RECOGNIZED AS A KEY TO REGIONAL ECONOMIC DEVELOPMENT."

BUT, EARLIER THIS YEAR, CANADIANS LEARNED ABOUT THE FEDERAL GOVERNMENT'S PLANS FOR VIA RAIL.

PRIME MINISTER, YOU KNOW MANITOBA'S AND THE OTHER PROVINCES' VIEWS ON THIS SUBJECT. WE HAVE CALLED FOR A MORATORIUM. NOW, I UNDERSTAND YOUR OWN TRANSPORT COMMITTEE HAS ENDORSED THAT SAME RECOMMENDATION.

THERE ARE A GREAT MANY REASONS, BUT ONE OF THE MOST OBVIOUS IS THAT THE VIA CUTS WILL LEAD TO SUBSTANTIAL ADDITIONAL COSTS FOR THE NATIONAL HIGHWAY SYSTEM.

HERE, PRIME MINISTER, THERE HAS BEEN SOME CONSTRUCTIVE DISCUSSION, AND THE GOVERNMENT OF CANADA HAS BEEN PLAYING A PART, THROUGH THE MINISTER OF TRANSPORT, IN DESIGNING A NEW NATIONAL HIGHWAYS POLICY. WE APPLAUD THOSE EFFORTS. WHAT WE WOULD LIKE TO SEE NOW, HOWEVER, IS A SIGNIFICANT SPEED-UP IN THE PROCESS.

WE ARE TALKING ABOUT ACTION NOT ONLY TO STRENGTHEN THE TRANSPORTATION LINKS THAT BIND OUR COUNTRY, BUT ALSO TO IMPROVE THOSE THAT WILL MAKE IT POSSIBLE FOR CANADIAN EXPORTERS -- AND ESPECIALLY THOSE IN REGIONS OUTSIDE CENTRAL CANADA -- TO TAKE FULL ADVANTAGE OF THE FREE TRADE AGREEMENT.

THE REGIONAL DEVELOPMENT POLICY PRINCIPLES WERE ALSO CLEARLY VIOLATED BY THE RECENT DECISION TO INTRODUCE FEDERAL LEGISLATION TO SUBJECT THE PUBLICLY-OWNED TELEPHONE UTILITIES IN OUR PROVINCE AND ACROSS THE PRAIRIES TO CRTC REGULATION. THAT IS A HEAVY-HANDED INTRUSION. IT IS SIMPLY UNNECESSARY.

PRIME MINISTER, WE URGE THE FEDERAL GOVERNMENT TO WITHDRAW THE LEGISLATION AND TO GET BACK TO THE TABLE.

THAT MESSAGE MUST BE STARTING TO SOUND FAMILIAR ....

GST ... THE MILITARY BASES ... VIA ... TELECOMMUNICATIONS ... IN EVERY CASE WE ARE ASKING THE FEDERAL GOVERNMENT TO STOP ... AND TO CONSIDER THE FULL IMPACT OF THESE PROPOSALS.

I COULD GO ON, BUT I THINK THE POINT IS MADE.

PRIME MINISTER, WE UNDERSTAND THAT THERE ARE TREMENDOUS FORCES WITHIN THE FEDERAL SYSTEM THAT ARE PULLING YOUR GOVERNMENT AWAY FROM THE ROAD YOU FOLLOWED SO SUCCESSFULLY IN THE PAST. BUT IF YOU AND YOUR COLLEAGUES GIVE UP THE FIGHT AND ALLOW THIS COUNTRY TO RETURN TO THE DAYS OF JURISDICTIONAL WARS AND UNILATERAL ACTIONS, ALL OF CANADA WILL LOSE.

THERE ARE POSITIVE SIGNS THAT YOUR POLICY OF COOPERATION MAY YET TRIUMPH. IN MANITOBA OUR GOVERNMENTS ARE NOT ONLY COOPERATING TO CREATE AN INTERNATIONAL CENTRE <u>FOR</u> SUSTAINABLE DEVELOPMENT, WE ARE COOPERATING TO MAKE MANITOBA A CENTRE <u>OF</u> SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

NEGOTIATIONS ARE UNDERWAY TO COMBAT ACID RAIN EMISSIONS FROM THE HUDSON'S BAY MINING AND SMELTING OPERATION IN FLIN FLON. THIS PROJECT WILL NOT ONLY HELP PROTECT THE ENVIRONMENT, IT WILL ALSO MODERNIZE AND INCREASE THE COMPETITIVENESS OF THE PLANT AND PROVIDE A STABLE ECONOMIC BASE FOR THE COMMUNITY.

WE HAVE SIGNED A SOIL CONSERVATION AGREEMENT. WE ARE WORKING TO PROVIDE GUARANTEES OF WATER QUALITY ON THE SOURIS RIVER AND IN SHOAL LAKE.

THERE ARE MANY OTHER OPPORTUNITIES FOR OUR GOVERNMENTS TO WORK TOGETHER TO ENSURE FUTURE DEVELOPMENT IN MANITOBA IS SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

AND THOSE OPPORTUNITIES GO WELL BEYOND OUR BORDERS. A LARGE-SCALE MANITOBA HYDRO SALE TO ONTARIO, AS IS NOW BEING NEGOTIATED, COULD WELL LEAD THE WAY, AT LONG LAST, TO A NATIONAL POWER GRID AND TO MAJOR SPIN-OFF BENEFITS FOR VIRTUALLY EVERY PROVINCE AND REGION. I WANT TO ACKNOWLEDGE THE STRONG PERSONAL SUPPORT OF THE PREMIER OF ONTARIO FOR THIS IMPORTANT NATIONAL PROJECT.

WE ARE ALSO MAKING GOOD PROGRESS WORKING WITH THE WESTERN DIVERSIFICATION OFFICE IN DEVELOPING OPPORTUNITIES FOR MANITOBANS IN NEW VALUE-ADDED AND HIGH TECHNOLOGY INDUSTRIES IN MANITOBA.

ANOTHER SIGNIFICANT AREA OF BROADER FEDERAL-PROVINCIAL COOPERATION IS THE RECENTLY ANNOUNCED COMMISSION FOR THE INTERNATIONAL RECOGNITION OF STUDIES, DEGREES AND DIPLOMAS. THIS NATIONAL INITIATIVE WILL PROVIDE A STRONG SUPPORT TO OUR OWN EFFORTS TO ENSURE NEW CANADIANS HAVE AN OPPORTUNITY TO PARTICIPATE FULLY IN OUR ECONOMY.

WE WILL HAVE A CHANCE TO TALK LATER THIS AFTERNOON ABOUT OTHER POTENTIAL AREAS OF COOPERATION, INCLUDING AN AGREEMENT TO REDUCE INTERPROVINCIAL TRADE BARRIERS AND THE PROVINCES' LEGITIMATE WISH TO HAVE A CONTINUING VOICE IN THE IMPLEMENTATION OF THE FREE TRADE AGREEMENT AND IN THE MULTILATERAL TRADE NEGOTIATIONS.

WE HAVE PROVED THAT COOPERATION CAN AND DOES WORK.

IN JANUARY OF THIS YEAR, THE WESTERN PROVINCES SIGNED OUR OWN AGREEMENT TO REDUCE TRADE BARRIERS BUT AT THE SAME TIME WE SAID IT WAS NOT DESIGNED TO REPLACE A NATIONAL AGREEMENT. I HOPE, AT THE END OF TODAY, THAT WE CAN AT LAST HAVE SUCH AN AGREEMENT. IT, TOO, WOULD GO A LONG WAY TO REBUILDING THE KIND OF COOPERATIVE SPIRIT WE WOULD LIKE TO SEE RESTORED.

WE SHOULD ALSO ENSURE THAT DISCUSSIONS CONTINUE ON A REGULAR BASIS ON SOME OF THE ISSUES THAT ARE NOT ON OUR FORMAL AGENDA FOR TODAY AND TOMORROW -- THE NATIONAL CHILD CARE STRATEGY, HEALTH SERVICES AND HEALTH CARE FINANCING, AND ECONOMIC DEVELOPMENT INITIATIVES FOR ABORIGINAL CANADIANS. HERE TOO, YOUR GOVERNMENT HAS TAKEN SOME PROMISING STEPS AND WE WANT TO WORK WITH YOU TO MAKE THEM AS EFFECTIVE AS POSSIBLE.

PRIME MINISTER, COOPERATION -- AND ULTIMATELY JOINT ACTION -- IN THE AREAS I HAVE MENTIONED WOULD REPRESENT AN AGENDA THAT, IN MANY WAYS, WOULD BE JUST AS IMPORTANT AND JUST AS CRITICAL TO THE FUTURE OF CANADA AS THE ONE WHICH GUIDED YOUR FIRST MANDATE. I HOPE THIS CONFERENCE CAN HELP SET AN AGENDA FOR THE NEXT DECADE THAT WILL HAVE AS POSITIVE AND UNIFYING AN EFFECT AS THE AGENDA THAT YOU ESTABLISHED IN YOUR FIRST SEVERAL MONTHS IN OFFICE.

CANADIANS NEED SHARED GOALS -- AS A NATION AND AS INDIVIDUALS TRYING TO WORK TOGETHER. CANADIANS NEED GOALS THAT WILL CHALLENGE US -- THAT WILL PROVIDE US WITH A SHARED SENSE OF PURPOSE -- IN ALL REGIONS OF CANADA.

THOSE KINDS OF GOALS CANNOT BE IMPOSED. THEY HAVE TO BE DEVELOPED AND NURTURED THROUGH COOPERATION -- WITH RESPECT FOR AND SENSITIVITY TO THE REGIONS OF THIS COUNTRY.

PRIME MINISTER, JUST AS ECONOMIC GOALS MUST BE DEVELOPED THROUGH CONSENSUS, SO TOO MUST CONSTITUTIONAL REFORMS.

OUR CONSTITUTION SHOULD BE A SYMBOL OF UNITY FOR OUR NATION. OUR CONSTITUTION SHOULD REFLECT NOT JUST WHAT WE HAVE BEEN IN THE PAST OR WHAT WE ARE TODAY, IT SHOULD REFLECT WHAT WE WILL BE IN THE FUTURE.

THE MEECH LAKE ACCORD WAS A CONCRETE ATTEMPT BY FIRST MINISTERS TO CREATE A RENEWED SPIRIT OF CONCILIATION AND COOPERATION BETWEEN FEDERAL AND PROVINCIAL GOVERNMENTS, A SPIRIT WHICH HAD BEEN ABSENT FOR TOO LONG.

THE UNANIMOUS AGREEMENT OF THOSE FIRST MINISTERS ON A CONSTITUTIONAL AMENDMENT WAS A TREMENDOUS ACHIEVEMENT.

THE ACCORD PROVIDES AN IMPORTANT RECOGNITION OF THE ROLE OF PROVINCIAL GOVERNMENTS.

AND, MOST IMPORTANTLY, MEECH LAKE WELCOMES QUEBEC BACK INTO CANADA'S CONSTITUTIONAL FAMILY.

BUT WHILE THE MEECH LAKE ACCORD WAS CREATED AS A POSITIVE EFFORT TO CEMENT THE UNITY OF OUR NATION, IT HAS SINCE BECOME A SYMBOL OF DISENCHANTMENT AND ALIENATION.

NO ONE WANTED THIS TO HAPPEN.

I DON'T BELIEVE THAT ANY OF THE FIRST MINISTERS INVOLVED IN THIS PROCESS HAD ANY INTENTION OF CREATING FEAR OR CONCERN. THEY WERE DEDICATED TO REDRESSING AN OUTSTANDING WRONG, NOT CREATING NEW ONES.

BUT NEW CONCERNS HAVE BEEN CREATED BY THE AMENDMENTS WITHIN THE MEECH LAKE ACCORD, CONCERNS THAT MUST BE ADDRESSED BEFORE ANY AMENDMENTS WILL BE CONSIDERED BY THE MANITOBA LEGISLATURE.

LAST SPRING OUR GOVERNMENT CREATED A TASK FORCE TO HOLD A SERIES OF PUBLIC HEARINGS THROUGHOUT OUR PROVINCE TO GIVE MANITOBANS A CHANCE TO EXPRESS THEIR VIEWS ON MEECH LAKE. OVER THREE HUNDRED GROUPS AND INDIVIDUALS CAME FORWARD.

AFTER SEVERAL MONTHS OF CONSIDERED DISCUSSION, THE TASK FORCE ISSUED A REPORT WHICH CLEARLY IDENTIFIED THE CONCERNS MANITOBANS SHARE REGARDING THE MEECH LAKE ACCORD. BUT NOT ONLY DOES THE REPORT SAY WHAT IS WRONG, IT OFFERS A POSITIVE ALTERNATIVE, AN ALTERNATIVE THAT CAN BE SUPPORTED BY ALL THREE PARTIES IN MANITOBA.

THERE ARE ALL SORTS OF LEGAL ARGUMENTS WHICH WE CANNOT NEGLECT SURROUNDING THE ACCORD AND THE VARIOUS PROVINCIAL PROPOSALS. BUT WE MUST ALSO REMEMBER OUR CONSTITUTION IS NOT JUST FOR LAWYERS AND JUDGES AND ACADEMICS. CONSTITUTIONS DO NOT BELONG TO GOVERNMENTS, THEY BELONG TO THE PEOPLE. AND IN MANITOBA AND ACROSS CANADA THE PEOPLE ARE SPEAKING CLEARLY. BRING QUEBEC INTO OUR CONSTITUTION, BUT DON'T SOLVE ONE PROBLEM BY CREATING A WHOLE SERIES OF NEW ONES.

THAT IS WHAT WOMEN'S ORGANIZATIONS HAVE TOLD US.

THAT IS WHAT ABORIGINAL REPRESENTATIVES AND NORTHERNERS HAVE TOLD US.

AND THAT IS WHAT CANADIANS WHOSE BACKGROUNDS ARE NEITHER FRENCH NOR ENGLISH HAVE TOLD US.

ALTHOUGH I WAS NOT AN ACTIVE PARTICIPANT AT THE TIME, I BELIEVE THE INTENT OF THE MEECH LAKE ACCORD WAS NOT JUST TO SECURE THE APPROVAL OF A PARTICULAR CONSTITUTIONAL DOCUMENT. I BELIEVE THE INTENT OF THE MEECH LAKE ACCORD WAS TO RESTORE THE POSITION OF OUR CONSTITUTION AS A UNIFYING FORCE IN OUR NATION.

TOMORROW I WILL BE BRINGING FORWARD THE RECOMMENDATIONS OF OUR TASK FORCE IN THE SPIRIT OF NATIONAL RECONCILIATION MEECH LAKE WAS TO EMBODY.

THERE ARE THOSE WHO SAY THERE IS NOT ENOUGH TIME TO RE-NEGOTIATE MEECH LAKE. I DISAGREE. I BELIEVE THERE IS ENOUGH TIME IF WE HAVE THE POLITICAL WILL. I THINK CANADIANS DESERVE NO LESS THAN THAT EFFORT FROM EACH OF US.

THREE YEARS AGO, IN NOVEMBER 1986, THE PRIME MINISTER AND THE PREMIERS DISCUSSED THE QUEBEC PROPOSALS BRIEFLY AT THE FIRST MINISTERS' CONFERENCE IN VANCOUVER.

THEN, THEY MET AGAIN AT MEECH LAKE AT THE END OF APRIL 1987, AND FINALLY, A MONTH LATER, IN EARLY JUNE AT THE LANGEVIN BLOCK, THE ACCORD WAS AGREED TO.

IF THERE WAS ADEQUATE TIME BETWEEN NOVEMBER AND JUNE THREE YEARS AGO TO PUT MEECH LAKE TOGETHER, THERE SHOULD BE ENOUGH TIME NOW, THREE YEARS LATER, TO FIX IT.

I AM OPTIMISTIC. IF WE CAN RECAPTURE THAT ORIGINAL SPIRIT OF RECONCILIATION, I KNOW WE CAN DO IT.

PRIME MINISTER, YOUR GOVERNMENT WAS ELECTED IN 1984 WITH THE SUPPORT OF EVERY REGION AND PROVINCE OF THIS COUNTRY -- ELECTED WITH A CLEAR MANDATE TO SEEK RECONCILIATION AND TO RESTORE A CLIMATE OF COOPERATION AND A SENSE OF SHARED PURPOSE AMONG THE GOVERNMENTS, REGIONS, AND PEOPLE OF CANADA.

AND YOU FOUND WILLING PARTNERS AMONG THE PREMIERS OF CANADA AS YOU MOVED TOGETHER TO ESTABLISH AND ADDRESS A SHARED AGENDA: AN AGENDA WHICH HAD ITS ORIGINS IN THE DETERMINATION THAT YOU SHARED WITH THE PREMIERS TO RESPECT AND TO REFLECT ON THE WISHES AND ASPIRATIONS OF CANADIANS IN EVERY PROVINCE AND REGION OF THIS COUNTRY.

THE LIST OF ACHIEVEMENTS THAT THE FEDERAL GOVERNMENT AND THE PROVINCES BUILT TOGETHER DURING THE FIRST TERM OF YOUR GOVERNMENT WAS INDEED IMPRESSIVE.

BUT WHAT WAS OF EVEN GREATER SIGNIFICANCE WAS THE CLIMATE CREATED BY THE FEDERAL GOVERNMENT WORKING IN PARTNERSHIP WITH THE PROVINCES AND REGIONS AND WITH CANADIANS EVERYWHERE.

IT WAS A CLIMATE MARKED BY GOODWILL ... BY GENEROSITY ... BY EXCITEMENT AT THE PROSPECTS THAT LAY BEFORE US ... OF SHARED GOALS AND SHARED EFFORTS -- A CLIMATE OF RENEWED TRUST AMONG GOVERNMENTS AND AMONG CANADIANS.

IT WAS INDEED A NEW ERA -- AND A MUCH BETTER ONE FOR CANADA.

THE CHALLENGE THAT FACES US ALL HERE TODAY AND TOMORROW IS TO MOVE TO RECAPTURE IT ... TO REGAIN THE SPIRIT OF RECONCILIATION AND COOPERATION AND PARTNERSHIP.

WE MUST STRIVE TO FORMULATE, AGAIN, A SHARED NATIONAL AGENDA -- A POSITIVE AGENDA FOR COOPERATION -- AS YOU DID SO SUCCESSFULLY, PRIME MINISTER, IN THE YEARS OF YOUR FIRST TERM IN OFFICE.

I BELIEVE WE CAN DO SO.

I AM COMMITTED TO DO SO.

I DO NOT BELIEVE THAT CANADIANS WILL ACCEPT ANYTHING LESS.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT : 800-27/085

Manitoba

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

L'HONORABLE GARY FILMON

PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

NOTES POUR L'ALLOCUTION D'OUVERTURE

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE

OTTAWA, LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

BIEN QUE NOTRE GOUVERNEMENT SOIT AU POUVOIR DEPUIS PLUS D'UN AN ET DEMI, C'EST LA PREMIERE FOIS QUE J'AI L'OCCASION DE REPRÉSENTER LE MANITOBA A UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE.

JE M'EN RÉJOUIS ET JE VOUS FÉLICITE, MONSIEUR, D'AVOIR RECONNU L'IMPORTANCE DE CES CONFÉRENCES POUR LE CANADA ET LE SYSTEME FÉDÉRAL CANADIEN.

AVANT QUE VOTRE GOUVERNEMENT N'ARRIVE AU POUVOIR, LA TENUE DE CE GENRE DE CONFÉRENCE ÉTAIT RARE. DÉSORMAIS, NOUS NOUS SOMMES HABITUÉS A LES ATTENDRE - SAUF LORSQUE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES ONT LIEU - ET NOUS CONSIDÉRONS QU'ELLES CONSTITUENT UN INSTRUMENT ESSENTIEL DE COLLABORATION ET D'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE.

DANS LES PREMIERES LETTRES QUE J'AI ÉCHANGÉES AVEC VOUS EN MA QUALITÉ DE PREMIER MINISTRE DU MANITOBA, IL A ÉTÉ QUESTION DE LA NÉCESSITÉ POUR NOS GOUVERNEMENTS D'ENTRETENIR DES RELATIONS PLUS PRODUCTIVES QUE CELLES QUI ONT EXISTÉ AVEC LE GOUVERNEMENT MANITOBAIN PRÉCÉDENT.

EN TANT QUE MANITOBAINS, NOUS AVONS EXAMINÉ CE QUI SE PASSAIT AU CANADA ET NOUS AVONS CONSTATÉ QUE DE NOMBREUSES RÉGIONS DU PAYS CONNAISSAIENT UNE CROISSANCE ET UNE PROSPÉRITÉ SANS PRÉCÉDENT. MAIS LE MANITOBA N'A PAS PRIS PART A CET ESSOR. IL N'ÉTAIT QUESTION DANS NOS JOURNAUX QUE DE L'AUGMENTATION DES IMPOTS, DE L'AUGMENTATION DE LA DETTE ET DU DÉCLIN ÉCONOMIQUE.

AU COURS DES DIX-HUIT DERNIERS MOIS, CETTE SITUATION A COMMENCÉ A CHANGER. NOTRE GOUVERNEMENT A RÉUSSI A PRENDRE LES MESURES NÉCESSAIRES POUR ASSURER UNE PÉRIODE DE CROISSANCE SOUTENUE DANS NOTRE PROVINCE.

NOUS AVONS RESTREINT LES DÉPENSES. CETTE ANNÉE, L'AUGMENTATION DES DÉPENSES DE NOTRE GOUVERNEMENT EST LA PLUS FAIBLE AU CANADA ET N'ATTEINT QUE 4,5 %. MAIS IL N'A PAS ÉTÉ NÉCESSAIRE A CETTE FIN DE RÉDUIRE LES FONDS ALLOUÉS AUX SERVICES ESSENTIELS. AINSI, LES DÉPENSES ONT AUGMENTÉ DE 7 % DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ, DE 7,6 % DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION, DE 9 % DANS LE DOMAINE DES SERVICES A LA FAMILLE ET DE 10 % DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT. NOUS AVONS CHOISI NOS PRIORITÉS AVEC SOIN ET LES EFFETS COMMENCENT A SE FAIRE SENTIR.

NOUS AVONS RAMENÉ LE DÉFICIT A SON NIVEAU LE PLUS BAS EN DIX ANS.

LA DETTE DU GOUVERNEMENT COMMENCE A BAISSER POUR LA PREMIERE FOIS EN VINGT ANS.

NOUS AVONS RÉDUIT LES IMPOTS DES FERMIERS, DES PETITES ENTREPRISES ET DES FAMILLES. AU COURS DE LA PREMIERE ANNÉE DE

NOTRE MANDAT, NOUS AVONS RÉDUIT DE 25 % LA TAXE POUR L'ÉDUCATION SUR LES TERRES AGRICOLES ET NOUS LA RÉDUIRONS ENCORE UNE FOIS DE 10 % CETTE ANNÉE.

NOUS AVONS RÉDUIT DE 2 % LE TAUX D'IMPOSITION PERSONNELLE DE TOUS LES MANITOBAINS ET NOUS AVONS FAIT PASSER DE 50 $ A 250 $ PAR ANNÉE LE CRÉDIT D'IMPOT POUR ENFANTS. CELA SIGNIFIE QUE 470 000 MANITOBAINS PAYERONT MOINS D'IMPOTS SUR LE REVENU.

DE PLUS, NOUS AVONS RÉDUIT POUR UNE DEUXIEME ANNÉE CONSÉCUTIVE, LES CHARGES SOCIALES. AU COURS DES DEUX DERNIERES ANNÉES, 70 % DES EMPLOYEURS QUI PAYAIENT DES IMPOTS EN SONT MAINTENANT EXEMPTÉS.

LES ENTREPRISES ET LES ENTREPRENEURS DU MANITOBA RÉAGISSENT A CES MESURES.

CETTE ANNÉE, LE TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE DEVRAIT ATTEINDRE 5 %, CE QUI PLACERAIT NOTRE PROVINCE AU DEUXIEME RANG DANS CE DOMAINE AU CANADA.

IL Y A QUELQUES SEMAINES SEULEMENT, LE WINNIPEG FREE PRESS PUBLIAIT UN ARTICLE INTITULÉ "ECONOMISTS BETTING ON MANITOBA - GAINS LIKELY TO TOP THE NATIONAL AVERAGE". ON PRÉVOIT QUE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE SERA SUPÉRIEURE A LA MOYENNE NATIONALE. LE NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS SERA SUPÉRIEUR A LA MOYENNE NATIONALE. L'AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS SERA SUPÉRIEURE A LA MOYENNE NATIONALE. LE TAUX DE CHOMAGE SERA <u>INFÉRIEUR</u> A LA MOYENNE NATIONALE. LE MANITOBA <u>EST</u> EN MARCHE!

UN AN ET DEMI APRES LA PRISE DU POUVOIR PAR NOTRE GOUVERNEMENT, LES EMPLOIS SONT PLUS NOMBREUX AU MANITOBA, LES INVESTISSEMENTS AUGMENTENT ET LE TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE EST PLUS ÉLEVÉ.

NOUS ACCOMPLISSONS DES PROGRES IMPORTANTS - EN COLLABORATION AVEC LES AUTRES PROVINCES DE L'OUEST - EN VUE DE METTRE AU POINT UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUTENU, VISANT LA RÉALISATION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX TOUT EN ASSURANT LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE.

NOUS ALLONS FAIRE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR TIRER AVANTAGE DES DÉBOUCHÉS CRÉÉS PAR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS.

NOUS AVONS CONCLU DES ACCORDS BILATÉRAUX DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE AVEC CERTAINS ÉTATS DU MID-WEST ET NOUS NOUS EFFORÇONS D'AMÉLIORER NOS RELATIONS AVEC LES ÉTATS LIMITROPHES.

NOUS AVONS MÆME OUVERT UN BUREAU ICI, A OTTAWA, POUR AMÉLIORER NOS MOYENS DE COMMUNICATION AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET POUR FAIRE EN SORTE QU'IL SOIT PLUS FACILE POUR LES

FOURNISSEURS MANITOBAINS D'OBTENIR DES CONTRATS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. J'AI LE PLAISIR DE SOULIGNER LA PRÉSENCE PARMI NOUS AUJOURD'HUI DE M. JOHN BLACKWOOD, LE NOUVEAU REPRÉSENTANT DU MANITOBA DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE.

NOTRE NOUVEAU GOUVERNEMENT EST EN BONNE VOIE DE METTRE DE L'ORDRE AU MANITOBA. MAIS NOUS N'AVONS PAS ENCORE RÉUSSI, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, A ÉTABLIR LES NOUVEAUX LIENS QUE NOUS ESPÉRIONS CRÉER AVEC VOTRE GOUVERNEMENT.

JE RECONNAIS QU'AU COURS DE VOTRE PREMIER MANDAT, LES GOUVERNEMENTS FÉDÉERAL ET PROVINCIAUX ONT TRAVAILLÉ ENSEMBLE A CONSTITUER UNE LISTE IMPRESSIONNANTE DE RÉALISATIONS. L'ACCORD DE LIBRE-ECHANGE, L'ADOPTION D'UNE POLITIQUE JUSTE ET SENSÉE EN MATIERE D'ÉNERGIE ET LA CRÉATION DU MINISTERE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST TÉMOIGNENT TOUS D'UNE ÉPOQUE ACTIVE ET PRODUCTIVE DANS LE DOMAINE DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES.

CEPENDANT, IL EXISTE ÉGALEMENT DES SOURCES DE PRÉOCCUPATIONS.

LA PLUS GRAVE DE CES PRÉOCCUPATIONS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, EST LA TENSION DES RELATIONS ENTRE VOTRE GOUVERNEMENT ET LES PROVINCES CONCERNANT UN NOMBRE GRANDISSANT DE DOSSIERS.

NOUS NE POUVONS NOUS EMPECHER D'ÉVOQUER LE CLIMAT QUI RÉGNAIT AVANT L'ÉLECTION DE VOTRE GOUVERNEMENT EN 1984.

IL S'AGISSAIT, A BEAUCOUP D'ÉGARDS, D'UN CLIMAT DE MÉFIANCE ET DE DISCORDE, ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET ENTRE LES RÉGIONS.

IL S'AGISSAIT D'UN CLIMAT MARQUÉ PAR UNE ATTITUDE D'INCOMPRÉHENSION ET D'INSENSIBILITÉ DE LA PART DES MILIEUX FÉDÉRAUX A L'ÉGARD DES PRÉCCCUPATIONS ET DES POINTS DE VUE PROVENANT D'AILLEURS QUE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE.

AU LIEU DE PORTER SUR DES OBJECTIFS OU DES BUTS COMMUNS, LES RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES EN ÉTAIENT VENUES A SE POLARISER SUR LA CONCURRENCE RELATIVE AUX CHAMPS DE COMPÉTENCE ET AUX SOURCES DE REVENU. DANS TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'EFFORÇAIT CONTINUELLEMENT ET ASSIDUMENT DE RÉDUIRE SA PARTICIPATION AUX COUTS DES SERVICES SOCIAUX OU DE S'EN DÉGAGER, TOUT EN TENTANT D'EXERCER UNE AUTORITÉ GRANDISSANTE SUR CES SERVICES.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CE N'ÉTAIT PAS UNE EPOQUE HEUREUSE POUR LE CANADA. CE N'ETAIT PAS AINSI QUE LES CANADIENS VOULAIENT QUE LEUR PAYS FONCTIONNE.

POURTANT, NOUS ENTENDONS AUJOURD'HUI LES ÉCHOS DE CETTE ÉPOQUE.

L'UN DES PLUS ÉVIDENTS EST LE PROJET DE TAXE FÉDÉRALE DE 9 % SUR LES PRODUITS ET SERVICES.

LE MANITOBA S'OPPOSE A LA TPS. IL S'OPPOSE AUX FRAIS ADMINISTRATIFS D'UN MILLIARD DE DOLLARS QU'ELLE ENGENDRERAIT.

IL S'OPPOSE A LA COMPLEXITÉ QUI EN DÉCOULERAIT POUR LES CONSOMMATEURS ET LES ENTREPRISES.

IL CRAINT QUE LA TAXE NE SOIT PAS VISIBLE OU QU'ELLE NE SOIT PAS SANS INCIDENCE SUR LES RECETTES.

ET IL S'OPPOSE TOUT AUTANT AU PROCESSUS SUIVI POUR IMPOSER CETTE TAXE AUX CANADIENS.

TOUTES SORTES D'AFFIRMATIONS, ATTRIBUÉES A DES SOURCES FÉDÉRALES, ONT CIRCULÉ. ELLES SONT TOUT SIMPLEMENT FAUSSES.

LE GOUVERNEMENT DU MANITOBA N'A PAS QUITTÉ LA TABLE DE NÉGOCIATION. C'EST LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI A ABANDONNÉ LES DISCUSSIONS.

LE MANITOBA NE TIRERA PAS PROFIT DE CETTE TAXE. EN FAIT, PARCE QU'IL S'EST ENGAGÉ A <u>NE PAS</u> IMPOSER LA TAXE, IL RISQUE DE PERDRE 100 MILLIONS DE DOLLARS DANS LA PREMIERE ANNÉE D'APPLICATION SEULEMENT.

ET FINALEMENT, COMME PREMIER MINISTRE, JE N'APPUIE PAS CETTE PROPOSITION. JE NE L'APPUIE PAS AUJOURD'HUI, JE NE L'APPUIERAI PAS DEMAIN. JE M'Y OPPOSE EN PUBLIC ET JE M'Y OPPOSERAI EN PRIVÉ. J'ESPERE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, QU'EN CE QUI CONCERNE LE MANITOBA, IL NE SUBSISTE AUCUN MALENTENDU SUR CE POINT.

LES CHIFFRES PEUVENT DONNER LIEU A UN DÉBAT DE SPÉCIALISTES.

MAIS, FONDAMENTALEMENT, LES FAITS SONT CLAIRS.

IL FAUT RETIRER LA TAXE, ET LES MINISTRES DES FINANCES DOIVENT REVENIR A LA TABLE DE NÉGOCIATION POUR ÉLABORER DES SOLUTIONS DE RECHANGE DANS LA COOPÉRATION.

LES CANADIENS SONT RÉALISTES. ILS SAVENT QUE LE DÉFICIT FEDERAL DOIT ETRE JUGULÉ ET RÉDUIT. ILS SONT NOMBREUX ÉGALEMENT A COMPRENDRE QUE LA TAXE FÉDÉRALE DE VENTE ACTUELLE PORTE DE PLUS EN PLUS ATTEINTE A LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE ET QU'ELLE DOIT ETRE REMPLACÉE.

CEPENDANT, LA STRUCTURE ET LA PRÉSENTATION DE CETTE TAXE - DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE PROCÉDER SEUL, AUX ALLUSIONS VOULANT QU'APRES TOUT, LA NOUVELLE TAXE NE SOIT PAS

CLAIREMENT VISIBLE - TRAHISSENT LE MEME TYPE DE PENSÉE ISOLÉE ET IMPERMÉABLE DONT NOUS AVIONS ESPÉRÉ LA DISPARITION AU MOIS DE SEPTEMBRE 1984.

NE POURRIONS-NOUS PAS DEMANDER A NOS MINISTRES DES FINANCES DE DISCUTER ÉGALEMENT DES TAUX D'INTÉRETS? ET DE NOS PRÉOCCUPATIONS, DONT FONT ÉTAT, ANNÉE APRES ANNÉE, LES COMMUNIQUÉS RÉSUMANT LES CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES, CONCERNANT L'EFFET INÉGAL DES TAUX D'INTÉRET ÉLEVÉS SUR LES PROVINCES ET LES RÉGIONS.

BIEN SUR, LA POLITIQUE MONÉTAIRE RELEVE DU DOMAINE FÉDÉRAL, MAIS IL EST TOUT A FAIT JUSTIFIÉ QU'AU SEIN DE L'ASSOCIATION CANADIENNE, LES PROVINCES DEMANDENT UN DIALOGUE POSITIF SUR LES EFFETS DE CETTE POLITIQUE ET LES SOLUTIONS DE RECHANGE POSSIBLES.

IL FAUT ÉGALEMENT QUE NOUS RECOMMENCIONS A NOUS ENTRETENIR RÉGULIEREMENT DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. AU COURS DE LA PREMIERE DE CES CONFÉRENCES, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS VOUS ETES ENTENDU AVEC LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX PRÉSENTS A RÉGINA SUR UN ÉNONCÉ DE PRINCIPES FERME EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL.

L'UN DE CES PRINCIPES ÉTAIT CONÇU EN CES TERMES :

"TOUTE POLITIQUE NATIONALE D'IMPORTANCE MAJEURE DEVRAIT ETRE ÉVALUÉE, EN PARTIE, EN FONCTION DE SON IMPACT AU NIVEAU RÉGIONAL. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, CES POLITIQUES DEVRAIENT APPUYER L'OBJECTIF VOULANT QUE LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SOIT JUSTE ET BIEN EQUILIBRÉ."

CEPENDANT, AU PRINTEMPS DE CETTE ANNÉE, LE GOUVERNEMENT DU CANADA A ANNONCÉ LA FERMETURE D'UNE SÉRIE DE BASES MILITAIRES, DONT CELLES DE PORTAGE LA PRAIRIE ET DE KAPYONG, A SOUTH WINNIPEG, DANS NOTRE PROVINCE. LES CHIFFRES PUBLIÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL INDIQUENT QUE SI CES MESURES SONT APPLIQUÉES, LE MANITOBA SUPPORTERA 38 % DE LA RÉDUCTION TOTALE DE PERSONNEL A TRAVERS LE PAYS.

TRENTE-HUIT POUR CENT, C'EST LOIN D'ETRE JUSTE.

TRENTE-HUIT POUR CENT, C'EST LOIN D'ETRE ÉQUILIBRÉ.

ET LA RÉDUCTION SÉRIEUSE DE L'ASSISTANCE FÉDÉRALE AUX INITIATIVES CONJOINTES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DANS L'OUEST, DÉCIDÉE SIMULTANÉMENT PAR LE GOUVERNEMENT, EST ELLE AUSSI LOIN D'AIDER.

EN 1985, LES PREMIERS MINISTRES SE SONT ENTENDUS ÉGALEMENT SUR UN AUTRE PRINCIPE EN MATIERE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. CE PRINCIPE DISAIT :

"LE TRANSPORT EST RECONNU COMME ÉTANT UN INSTRUMENT CLEF DU DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL."

CEPENDANT, LES CANADIENS ONT PRIS CONNAISSANCE, PLUS TOT CETTE ANNÉE, DES PROJETS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONCERNANT VIA RAIL.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS CONNAISSEZ LA POSITION DU MANITOBA ET DES AUTRES PROVINCES SUR CE SUJET. NOUS AVONS DEMANDÉ UN MORATOIRE. JE COMPRENDS MAINTENANT QUE VOTRE PROPRE COMITÉ DES TRANSPORTS A FAIT SIENNE CETTE RECOMMANDATION.

LES ARGUMENTS FAVORABLES A LA RECOMMANDATION SONT LÉGION, MAIS L'UN DES PLUS ÉVIDENTS EST QUE LES COMPRESSIONS TOUCHANT VIA RAIL VONT ENGENDRER UNE AUGMENTATION SUBSTANTIELLE DES COUTS DU RÉSEAU FERROVIAIRE.

SUR CE POINT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, IL Y A EU DES DISCUSSIONS CONSTRUCTIVES, ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA Y A PRIS PART, PAR L'ENTREMISE DE SON MINISTRE DES TRANSPORTS, EN ÉLABORANT UNE NOUVELLE POLITIQUE SUR LE RÉSEAU ROUTIER NATIONAL. NOUS NOUS RÉJOUISSONS DE CES EFFORTS. TOUTEFOIS, CE QUE NOUS AIMERIONS VOIR MAINTENANT, C'EST UNE ACCÉLÉRATION SIGNIFICATIVE DU PROCESSUS.

NOUS VOULONS DIRE DES MESURES QUI VISENT NON SEULEMENT A RENFORCER LES VOIES DE COMMUNICATION QUI RELIENT LES DIFFÉRENTES PARTIES DE NOTRE PAYS MAIS AUSSI A AMÉLIORER CELLES QUI PERMETTRONT AUX EXPORTATEURS CANADIENS -- ET PARTICULIEREMENT CEUX DANS LES RÉGIONS AUTRES QUE LE CENTRE DU CANADA -- DE TIRER PLEINEMENT PROFIT DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE.

LA DÉCISION RÉCENTE DE PASSER UNE LOI FÉDÉRALE QUI ASSUJETTIRAIT LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES PUBLICS DE NOTRE PROVINCE AUX REGLEMENTS DU CRTC VA CLAIREMENT A L'ENCONTRE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. C'EST UN CAS D'INGÉRENCE MALADROITE, DONT ON AURAIT TRES BIEN PU SE PASSER.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS RECOMMANDONS VIVEMENT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE RETIRER CETTE LOI ET DE REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS.

VOUS DEVEZ COMMENCER A RECONNAITRE CE MESSAGE.

LA TPS ... LES BASES MILITAIRES ... VIA RAIL ... LES TÉLÉCOMMUNICATIONS ... DANS CHACUN DE CES CAS, NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE PRENDRE UN TEMPS D'ARRÊT ... ET DE PENSER A TOUTES LES CONSÉQUENCES DE CES PROPOSITIONS.

JE POURRAIS CONTINUER, MAIS JE CROIS QUE J'AI DIT CE QUE J'AVAIS A DIRE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS COMPRENONS QU'IL Y A, AU SEIN DU SYSTEME FÉDÉRAL, DES FORCES ÉNORMES QUI ÉLOIGNENT VOTRE GOUVERNEMENT DE LA ROUTE QU'IL AVAIT SUIVIE AVEC TANT DE SUCCES PAR LE PASSÉ. MAIS SI VOUS ET VOS COLLEGUES ABANDONNEZ LA PARTIE ET PERMETTEZ QUE LE PAYS FASSE MARCHE ARRIERE ET RETOURNE A L'ÉPOQUE DES CONFLITS SUR LES QUESTIONS DE COMPÉTENCE ET DES MESURES UNILATÉRALES, TOUT LE CANADA SERA PERDANT.

IL Y A DES SIGNES PROMETTEURS QUI LAISSENT ENTREVOIR QUE VOTRE POLITIQUE DE COLLABORATION L'EMPORTERA. AU MANITOBA, NOUS TRAVAILLONS DE CONCERT AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL NON SEULEMENT EN VUE DE CRÉER UN CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU, MAIS DE FAIRE DU MANITOBA UN CENTRE DE DÉVELOPPEMENT SOUTENU.

DES NÉGOCIATIONS SONT EN COURS EN VUE DE LUTTER CONTRE L'ÉMISSION DE POLLUANTS ACIDES PAR LES MINES ET FONDERIES DE FLIN FLON, DANS LA BAIE D'HUDSON. ELLES AURONT POUR EFFET NON SEULEMENT DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT, MAIS AUSSI DE MODERNISER LES INSTALLATIONS, DE LES RENDRE PLUS CONCURRENTIELLES ET DE DOTER LA COLLECTIVITÉ D'UNE BASE ÉCONOMIQUE STABLE.

NOUS AVONS CONCLU UNE ENTENTE EN MATIERE DE CONSERVATION DU SOL. NOUS VOULONS OFFRIR DES GARANTIES POUR CE QUI EST DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIERE SOURIS ET DU LAC SHOAL.

IL Y A DE NOMBREUSES AUTRES POSSIBILITÉS DE COLLABORATION ENTRE NOTRE GOUVERNEMENT ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL SI L'ON VEUT S'ASSURER QUE LE DÉVELOPPEMENT FUTUR DU MANITOBA SOIT UN DÉVELOPPEMENT SOUTENU.

ET CES POSSIBILITÉS DÉBORDENT DU CADRE DE NOS FRONTIERES. LA VENTE PAR LE MANITOBA A L'ONTARIO D'UNE GRANDE QUANTITÉ D'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE, EN VOIE DE NÉGOCIATION A L'HEURE ACTUELLE, POURRAIT MENER, ENFIN, A LA CRÉATION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL ET POURRAIT AVOIR DES RETOMBÉES IMPORTANTES SUR PRATIQUEMENT TOUTES LES PROVINCES ET RÉGIONS. JE TIENS A SOULIGNER L'APPUI PERSONNEL VIGOUREUX QUE LE PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO A ACCORDÉ A CET IMPORTANT PROJET NATIONAL.

LES EFFORTS CONJOINTS QUE NOUS MENONS AVEC LE MINISTERE DE LA DIVERSIFICATION DE L'OUEST DANS LE BUT DE CRÉER DES DÉBOUCHÉS POUR LES MANITOBAINS DANS LES INDUSTRIES A VALEUR AJOUTÉE ET LES INDUSTRIES DE POINTE AU MANITOBA AVANCENT BIEN.

DANS UN AUTRE DOMAINE IMPORTANT DE COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE, IL Y A LA COMMISSION POUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DES ÉTUDES, DES GRADES ET DES DIPLÔMES DONT LA FORMATION A ÉTÉ ANNONCÉE RÉCEMMENT. CETTE INITIATIVE NATIONALE RENFORCERA LES EFFORTS QUE NOUS FAISONS POUR ASSURER LA PARTICIPATION ENTIERE DES NÉO-CANADIENS A L'ÉCONOMIE.

NOUS AURONS L'OCCASION PLUS TARD CET APRES-MIDI DE PARLER D'AUTRES DOMAINES ÉVENTUELS DE COLLABORATION, DONT UNE ENTENTE VISANT A RÉDUIRE LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL ET LE SOUHAIT LÉGITIME DES PROVINCES DE CONTINUER A AVOIR VOIX AU CHAPITRE EN CE QUI A TRAIT A LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ET AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES.

NOUS AVONS FAIT LA PREUVE QUE LA COLLABORATION PEUT DONNER ET DONNE EFFECTIVEMENT DE BONS RÉSULTATS.

EN JANVIER DE CETTE ANNÉE, LES PROVINCES DE L'OUEST ONT SIGNÉ UNE ENTENTE VISANT A RÉDUIRE LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL, MAIS NOUS AVONS BIEN PRÉCISÉ A CE MOMENT-LA QU'ELLE NE DEVAIT PAS REMPLACER L'ENTENTE NATIONALE. J'ESPERE QUE NOUS CONCLURONS ENFIN UNE TELLE ENTENTE D'ICI LA FIN DE LA JOURNÉE. CELA AUSSI CONTRIBUERA BEAUCOUP A RECRÉER L'ESPRIT DE COLLABORATION QUE NOUS AIMERIONS TOUS VOIR RÉTABLIR.

NOUS DEVRIONS ÉGALEMENT FAIRE EN SORTE QUE LES ÉCHANGES SE POURSUIVENT RÉGULIEREMENT SUR CERTAINS DES DOSSIERS QUI NE SONT PAS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR OFFICIEL D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN -- LA STRATÉGIE NATIONALE EN MATIERE DE GARDE DES ENFANTS, LE FINANCEMENT DES SERVICES ET DES SOINS DE SANTÉ ET LES INITIATIVES EN VUE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES. CE SONT LA ENCORE DES DOMAINES OU LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A FAIT UN PAS DANS LA BONNE DIRECTION ET NOUS VOULONS TRAVAILLER AVEC VOUS POUR RENDRE LES MESURES AUSSI EFFICACES QUE POSSIBLE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LA COLLABORATION -- ET EN FIN DE COMPTE L'ACTION CONJOINTE -- DANS LES DOMAINES QUE J'AI MENTIONNÉS REPRÉSENTERAIT UN PROGRAMME QUI SERAIT A PLUSIEURS ÉGARDS AUSSI IMPORTANT ET AUSSI CRITIQUE POUR L'AVENIR DU CANADA QUE CELUI QUI A ORIENTÉ VOTRE PREMIER MANDAT. J'ESPERE QUE LA CONFÉRENCE ACTUELLE PERMETTRA DE DRESSER UN PROGRAMME POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE QUI AURA UN EFFET AUSSI POSITIF ET UNIFICATEUR QUE CELUI QUE VOUS AVIEZ ÉTABLI DANS LES PREMIERS MOIS QUI ONT SUIVI VOTRE ARRIVÉE AU POUVOIR.

LES CANADIENS ONT BESOIN D'OBJECTIFS COMMUNS -- EN TANT QUE NATION ET EN TANT QUE PARTICULIERS QUI CHERCHENT A TRAVAILLER ENSEMBLE. LES CANADIENS ONT BESOIN D'OBJECTIFS STIMULANTS -- QUI TENDENT VERS UN BUT COMMUN -- POUR LES HABITANTS DE TOUTES LES RÉGIONS DU CANADA.

DES OBJECTIFS DE CE GENRE NE PEUVENT PAS ÊTRE IMPOSÉS. ILS DOIVENT ÊTRE ÉLABORÉS ET DISCUTÉS DANS UN ESPRIT DE COLLABORATION, DE RESPECT ET DE SOUPLESSE ENVERS LES RÉGIONS DE CE PAYS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LES RÉFORMES CONSTITUTIONNELLES DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UN CONSENSUS, TOUT COMME LES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES.

NOTRE CONSTITUTION DEVRAIT ÊTRE UN SYMBOLE D'UNITÉ POUR LA NATION. ELLE DEVRAIT REFLÉTER NON SEULEMENT NOTRE PASSÉ OU NOTRE SITUATION ACTUELLE, MAIS AUSSI NOTRE AVENIR.

L'ACCORD DU LAC MEECH ÉTAIT UN GESTE CONCRET POSÉ PAR LES PREMIERS MINISTRES POUR TENTER DE CRÉER UN NOUVEL ESPRIT DE CONCILIATION ET DE COLLABORATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS FÉDÉRALE ET PROVINCIALES, UN ESPRIT QUI NE S'EST PAS MANIFESTÉ DEPUIS BIEN LONGTEMPS.

L'ACCORD UNANIME DES PREMIERS MINISTRES SUR UN AMENDEMENT CONSTITUTIONNEL S'EST AVÉRÉ UN EXPLOIT CONSIDÉRABLE.

L'ACCORD RECONNAÎT LE RÔLE IMPORTANT DES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES.

ET SURTOUT, L'ACCORD PRÉVOIT LE RETOUR DU QUÉBEC AU SEIN DE LA FAMILLE CONSTITUTIONNELLE CANADIENNE.

MAIS BIEN QUE L'ACCORD DU LAC MEECH AIT D'ABORD ÉTÉ VU COMME UNE TENTATIVE POSITIVE VISANT A RAFFERMIR L'UNITÉ NATIONALE, IL EST DEPUIS DEVENU UN SYMBOLE DE DÉSENCHANTEMENT ET D'ALIÉNATION.

PERSONNE NE SOUHAITAIT UN TEL ABOUTISSEMENT.

JE NE CROIS PAS QU'AUCUN DES PREMIERS MINISTRES AYANT PRIS PART A CE PROCESSUS AIT EU L'INTENTION DE SUSCITER DES CRAINTES OU DES INQUIÉTUDES. ILS S'ÉTAIENT CONSACRÉS A REDRESSER UN TORT ET NON A EN CRÉER DE NOUVEAUX.

MAIS DE NOUVELLES PRÉOCCUPATIONS ONT ÉTÉ SOULEVÉES PAR LES MODIFICATIONS APPORTÉES A L'ACCORD DU LAC MEECH, ET CES POINTS DOIVENT ÊTRE DISCUTÉS AVANT QUE LE CORPS LÉGISLATIF DU MANITOBA N'ÉTUDIE CES MODIFICATIONS.

AU PRINTEMPS DERNIER, NOTRE GOUVERNEMENT A CRÉÉ UN GROUPE DE TRAVAIL DEVANT TENIR UNE SÉRIE D'AUDIENCES PUBLIQUES DANS TOUTE LA PROVINCE AFIN DE DONNER AUX MANITOBAINS LA CHANCE D'EXPRIMER LEUR OPINION CONCERNANT L'ACCORD DU LAC MEECH. PLUS DE TROIS CENTS GROUPES ET PARTICULIERS Y ONT PARTICIPÉ.

APRES PLUSIEURS MOIS DE DISCUSSION RÉFLÉCHIE, LE GROUPE DE TRAVAIL A PRODUIT UN RAPPORT QUI ÉNONCE CLAIREMENT LES PRÉOCCUPATIONS DES MANITOBAINS A L'ÉGARD DE L'ACCORD DU LAC MEECH. NON SEULEMENT LE RAPPORT DÉNONCE CE QUI EST MAUVAIS, MAIS IL PROPOSE EN OUTRE UNE SOLUTION DE RECHANGE POSITIVE, UNE SOLUTION QUI PEUT ÊTRE APPUYÉE PAR LES TROIS PARTIS DU MANITOBA.

PLUSIEURS DISCUSSIONS D'ORDRE JURIDIQUE QUE L'ON NE PEUT IGNORER ENTOURENT L'ACCORD ET LES DIVERSES PROPOSITIONS PROVINCIALES. MAIS IL NE FAUT PAS OUBLIER QUE NOTRE CONSTITUTION

N'EXISTE PAS SEULEMENT POUR LES AVOCATS, LES JUGES ET LES UNIVERSITAIRES. LES CONSTITUTIONS N'APPARTIENNENT PAS AUX GOUVERNEMENTS, ELLES APPARTIENNENT AU PEUPLE. AU MANITOBA ET PARTOUT AU CANADA, LA POPULATION A PARLÉ CLAIREMENT. INTÉGREZ LE QUÉBEC DANS NOTRE CONSTITUTION, MAIS NE RÉGLEZ PAS UN PROBLEME EN EN CRÉANT D'AUTRES.

C'EST CE QUE NOUS ONT DIT LES GROUPES DE FEMMES.

C'EST CE QUE NOUS ONT DIT DES REPRÉSENTANTS DES AUTOCHTONES ET DES HABITANTS DU NORD.

C'EST CE QUE NOUS ONT AUSSI DIT DES CANADIENS DONT LES ORIGINES NE SONT NI ANGLAISES NI FRANÇAISES.

MEME SI JE N'ÉTAIS PAS A L'ÉPOQUE UN PARTICIPANT ACTIF, JE CROIS QUE LE BUT DE L'ACCORD DU LAC MEECH N'ÉTAIT PAS UNIQUEMENT D'APPROUVER UN DOCUMENT CONSTITUTIONNEL EN PARTICULIER. JE CROIS QUE L'ACCORD DU LAC MEECH AVAIT POUR BUT DE RÉTABLIR NOTRE CONSTITUTION COMME FORCE UNIFICATRICE DE NOTRE PAYS.

DEMAIN JE PRÉSENTERAI LES RECOMMANDATIONS DE NOTRE GROUPE DE TRAVAIL DANS L'OPTIQUE DE RÉCONCILIATION NATIONALE QUE L'ACCORD DU LAC MEECH DEVAIT CONCRÉTISER.

CERTAINS AFFIRMENT QU'IL N'Y A PAS SUFFISAMMENT DE TEMPS POUR RENÉGOCIER L'ACCORD. JE NE SUIS PAS DE CET AVIS. JE CROIS QU'IL Y A SUFFISAMMENT DE TEMPS SI NOUS FAISONS PREUVE DE VOLONTÉ. JE PENSE QUE LES CANADIENS NE MÉRITENT PAS MOINS QUE CET EFFORT DE NOTRE PART.

IL Y A TROIS ANS, EN NOVEMBRE 1986, LES PREMIERS MINISTRES DU CANADA ET DES PROVINCES ONT BRIEVEMENT DISCUTÉ DES PROPOSITIONS DU QUÉBEC LORS DE LA PREMIERE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES QUI S'EST TENUE A VANCOUVER.

ILS SE SONT ENSUITE RÉUNIS AU LAC MEECH A LA FIN D'AVRIL 1987. UN MOIS PLUS TARD, SOIT AU DÉBUT JUIN, A L'ÉDIFICE LANGEVIN, ILS S'ENTENDAIENT SUR L'ACCORD.

S'IL Y A EU SUFFISAMMENT DE TEMPS ENTRE NOVEMBRE ET JUIN IL Y A TROIS ANS POUR CRÉER L'ACCORD, IL DEVRAIT Y EN AVOIR SUFFISAMMENT MAINTENANT, TROIS ANS PLUS TARD, POUR LE MODIFIER.

JE SUIS OPTIMISTE. NOUS POUVONS RECRÉER CET ESPRIT INITIAL DE RÉCONCILIATION, JE SAIS QUE CELA EST POSSIBLE.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOTRE GOUVERNEMENT A ÉTÉ ÉLU EN 1984 AVEC L'APPUI DE CHAQUE RÉGION ET DE CHAQUE PROVINCE DANS LE PAYS. IL A ÉTÉ ÉLU AVEC LE MANDAT CLAIR D'ASSURER LA RÉCONCILIATION, DE RESTAURER UN CLIMAT DE COLLABORATION ET UN BUT

COMMUN ENTRE LES GOUVERNEMENTS, LES RÉGIONS ET LE PEUPLE DU CANADA.

VOUS AVEZ TROUVÉ EN NOUS, PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DU CANADA, DES PARTENAIRES PRÆTS A VOUS APPUYER ET A VOUS AIDER A ÉTABLIR ET RÉALISER UN PROGRAMME COMMUN, UN BUT DONT LES ORIGINES SE TROUVAIENT DANS VOTRE VOLONTÉ, PARTAGÉE AVEC LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX, DE RESPECTER ET DE TRADUIRE LES DÉSIRS ET ASPIRATIONS DES CANADIENS DANS CHAQUE PROVINCE ET CHAQUE RÉGION DU PAYS.

LE NOMBRE DE RÉALISATIONS QUE VOTRE GOUVERNEMENT ET LES PROVINCES ONT FAITES ENSEMBLE AU COURS DE VOTRE PREMIER MANDAT EST EN VÉRITÉ IMPRESSIONNANTE.

MAIS CE QUI REVETAIT UNE PLUS GRANDE IMPORTANCE ENCORE C'ÉTAIT LE CLIMAT CRÉÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL QUI TRAVAILLAIT DE CONCERT AVEC LES PROVINCES ET LES RÉGIONS ET AVEC LES CANADIENS A L'ÉCHELLE DU PAYS.

C'ÉTAIT UN CLIMAT MARQUÉ PAR LA BONNE VOLONTÉ ... LA GÉNÉROSITÉ ... L'INTÉRÆT POUR LES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT A NOUS ... D'OBJECTIFS ET D'EFFORTS COMMUNS -- UN CLIMAT DE CONFIANCE RENOUVELÉE ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES CANADIENS.

IL S'AGISSAIT VRAIMENT D'UNE ERE NOUVELLE - TELLEMENT MEILLEURE POUR LE CANADA.

LE DÉFI A RELEVER POUR NOUS TOUS ICI, AUJOURD'HUI ET DEMAIN, EST DE RECRÉER CE CLIMAT ... DE RETROUVER CET ESPRIT DE RÉCONCILIATION, DE COLLABORATION ET DE PARTICIPATION.

NOUS DEVONS NOUS EFFORCER DE PARTAGER A NOUVEAU UN PROGRAMME NATIONAL, COMMUN A TOUS -- UN OBJECTIF POSITIF DE COLLABORATION -- COMME VOUS AVEZ SI BIEN RÉUSSI A LE FAIRE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, DURANT VOTRE PREMIER MANDAT.

JE SAIS QUE NOUS POUVONS LE FAIRE.

JE M'ENGAGE A LE FAIRE.

JE SUIS CONVAINCU QUE LES CANADIENS N'ACCEPTERAIENT RIEN MOINS QUE CELA.

CA1
Z2
-C52

Government
Publications

DOCUMENT: 800-27/86

Annual Conference
of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle
des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

Communiqué

Les Premiers ministres rendent public un rapport sur l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales

QUESTION

Les Premiers ministres ont, aujourd'hui, rendu public un rapport établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine et intitulé Harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales.

CONTEXTE

En 1985, les Premiers ministres avaient fait savoir leur détermination à réaliser l'égalité économique des Canadiennes et demandé aux ministres responsables de la condition féminine de prendre des mesures à cette fin. Il avaient souscrit aux initiatives en ce sens exposées dans le rapport intitulé Cadre relatif à l'égalité économique pour les Canadiennes, qui leur avait été soumis par les ministres responsables de la condition féminine.

À leur rencontre de 1987, les Premiers ministres avaient convenu que la réalisation de cet objectif de pleine égalité économique nécessiterait un regard neuf sur l'évolution de la réalité canadienne qui résultait des

changements démographiques et sociaux. Ils ont constaté que de plus en plus de Canadiens devaient relever avec succès le double défi des responsabilités familiales et des responsabilités professionnelles.

Les Premiers ministres avaient demandé aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine d'élaborer des stratégies pour tenir compte de cette évolution de la relation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Le rapport rendu public aujourd'hui énonce les stratégies de tous les gouvernements; et il résume également les politiques, mesures et initiatives mises de l'avant par chacun pour soutenir la famille. Les Premiers ministres ont dit qu'il s'agissait là d'un premier pas vers la réalisation de l'engagement à long terme qu'ils ont pris d'harmoniser responsabilités professionnelles et responsabilités familiales et de réaliser l'égalité économique des femmes.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/86

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

PRESS RELEASE

First Ministers Release Report on Integration of Work and Family Responsibilities

LIBRARY

ISSUE

Today, First Ministers released a report, prepared by the federal, provincial and territorial Ministers responsible for the Status of Women, entitled Integration of Work and Family Responsibilities.

BACKGROUND

In 1985, First Ministers expressed their commitment to achieving economic equality for Canadian women and asked Ministers responsible for the Status of Women to take steps toward that goal. They endorsed the initiatives to achieve equality for women in the work force outlined in the report A Framework for Economic Equality for Canadian Women, submitted by the Ministers responsible for the Status of Women.

At their meeting in 1987, First Ministers agreed that achieving full economic equality would require a new look at the changing realities of Canadian life resulting from demographic and social change. They noted the challenge faced increasingly by Canadians of balancing successfully their responsibilities to family and their commitments to the work place.

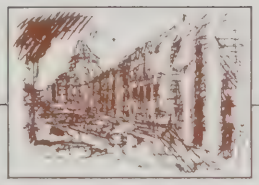

First Ministers asked the federal, provincial, territorial Ministers responsible for the Status of Women to develop strategies to address the changing relationship between work and family life. The report released today outlines the strategies of all governments. It summarizes the family-supportive benefits, practices and policies in each jurisdiction. First Ministers noted that this is the first step in a long term commitment to harmonize work and family responsibilities and to achieve economic equality for women.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/87

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

Communiqué

Les Premiers ministres réaffirment leur détermination de réaliser l'égalité économique des femmes

LIBRARY
NOV 2 0 1989
University of Toronto

QUESTION

Les Premiers ministres ont réaffirmé aujourd'hui leur détermination de réaliser l'égalité économique des femmes en rendant publics deux rapports provenant des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine, rapports où sont exposés et évalués les progrès réalisés par tous les gouvernements pour améliorer les chances des femmes en matière d'éducation et de formation.

CONTEXTE

Ces dernières années, il s'est produit une transformation profonde dans la population active du Canada, tendance qui ira s'accélérant durant les années 1990. L'un des plus grands défis que pose cette évolution est la présence accrue des femmes sur le marché du travail : en effet, 56 % des Canadiennes ont aujourd'hui un travail rémunéré, comparativement à 44 % en 1975. La présence des femmes se fait maintenant dans une variété de plus en plus grande d'occupations et le Canada aura effectivement besoin de tout ce qu'elles ont à offrir pour pouvoir faire face à la concurrence internationale dans les années 1990.

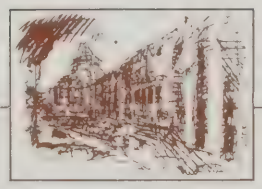

Les Premiers ministres avaient commencé, en 1985, à relever les défis que pose l'évolution de la population active du Canada en souscrivant au Cadre relatif à l'égalité économique pour les Canadiennes, document qui jetait les bases de la coopération fédérale-provinciale-territoriale pour améliorer les chances économiques des Canadiennes.

En 1986, les ministres responsables de la condition féminine ont présenté aux premiers ministres un document intitulé Pour une stratégie de la main-d'oeuvre : cadre relatif à la formation des femmes et, en 1987, ils ont présenté leur premier rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de leurs stratégies collectives. Aujourd'hui, les premiers ministres ont rendu public un deuxième rapport sur les progrès réalisés par les gouvernements en 1988, de même qu'une évaluation de l'impact que le Cadre relatif à la formation des femmes avait eu sur l'amélioration des chances des Canadiennes en matière d'éducation et de formation.

Les Premiers ministres ont constaté que des progrès importants avaient été accomplis dans bien des domaines, en particulier pour ce qui est d'encourager plus de jeunes filles et de femmes à suivre des programmes en mathématiques, en sciences et en technique mais que la réalisation de leur objectif de pleine égalité économique des femmes allait nécessiter un engagement soutenu de la part de tous les gouvernements afin de permettre l'amélioration des chances de toutes les Canadiennes sur les plans de l'éducation, de la formation et du revenu.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/87

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

PRESS RELEASE

First Ministers Reaffirm their Commitment to Economic Equality for Women

ISSUE

First Ministers reaffirmed their commitment to economic equality for women today when they released two reports, received from the federal, provincial and territorial Ministers responsible for the Status of Women, outlining and assessing progress that has been made by all governments to improve educational and training opportunities for women.

BACKGROUND

Recent years have brought dramatic changes in Canada's labour force, a trend that will accelerate as we approach the 1990s. One of the greatest challenges has been the increased participation of women in the workplace: 56% of Canadian women are in the labour force today, compared with 44% in 1975. Not only are women making their presence felt in a wider range of occupations, Canada will need the talent women bring to the labour market in order to remain internationally competitive into the nineties.

First Ministers began to address the challenges associated with the changes in Canada's work force in 1985, by endorsing A Framework For Economic Equality for Canadian Women, which laid the ground work for federal-provincial-territorial cooperation to improve economic opportunities for Canadian women.

In 1986, Status of Women Ministers submitted a report to First Ministers entitled Towards a Labour Force Strategy: A Framework for Training for Women, and in 1987 they presented their first report on their progress implementing their collective strategies. Today First Ministers released a second report on the progress of governments through 1988, together with an assessment of the impact of the Framework for Training in improving the educational and training opportunities for Canadian women.

First Ministers noted that significant progress has been made in many areas particularly to encourage greater participation by girls and women in the fields of math, science and technology, but that full economic equality for women will require the continuing commitment of all governments to improve the educational, training and economic opportunities for all women across Canada.

CA 1
Z 2
- C52

GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND
AND LABRADOR

STATEMENT

BY

HONOURABLE CLYDE K. WELLS

PREMIER OF NEWFOUNDLAND AND LABRADOR

AT

THE FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON

THE ENVIRONMENT

LIBRARY

CHECK AGAINST DELIVERY

NOVEMBER 9-10, 1989

OTTAWA

DOCUMENT: 800-27/091

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS:

ENVIRONMENTAL CONCERN HAS EMERGED AS THE MAJOR ISSUE OF THE LAST DECADE OF THE TWENTIETH CENTURY. IT IS AN ISSUE WHICH AFFECTS THE WHOLE WORLD. IT MANIFESTS ITSELF IN GLOBAL ISSUES SUCH AS CONCERNS ABOUT THE OZONE LAYER AND THE EQUATORIAL RAINFOREST, RIGHT DOWN TO CONCERNS WITH MUNICIPAL WASTE DISPOSAL AND THE SAFETY OF MUNICIPAL WATER SUPPLIES.

THE ENVIRONMENTAL ISSUE HAS BEEN CRYSTALLIZED BY THE REPORT OF THE UNITED NATIONS "WORLD COMMISSION ON ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT," OR THE "BRUNDTLAND" REPORT. THE FINDINGS OF THAT REPORT HAVE BECOME FOCUSED ON THE CONCEPT OF "SUSTAINABLE DEVELOPMENT". THIS CONCEPT HAS BEEN DEFINED AS "DEVELOPMENT THAT MEETS THE NEEDS OF THE PRESENT WITHOUT COMPROMISING THE ABILITY OF FUTURE GENERATIONS TO MEET THEIR OWN NEEDS".

THIS CONCEPT OF COMMON PURPOSE MUST BE THE CREDO OF OUR EFFORTS. WE CANNOT LOSE SIGHT OF THIS CONCEPT IN CANADA AND ALLOW OUR EFFORTS AND ENERGIES TO BE DISSIPATED BY A DEBATE AS TO WHICH ORDER OF GOVERNMENT HAS JURISDICTIONAL AUTHORITY TO MANAGE THE ENVIRONMENT. ENVIRONMENTAL

MANAGEMENT, NOT JURISDICTIONAL RESPONSIBILITY, IS THE ISSUE. BOTH ORDERS OF GOVERNMENT HAVE JURISDICTIONAL RESPONSIBILITY, AND WE MUST ENSURE THAT OUR EFFORTS ARE COORDINATED.

I AM ADDRESSING THIS ISSUE, BECAUSE THE QUESTION OF JURISDICTION IS ALREADY BEGINNING TO STYMIE THE EFFORTS OF OUR ENVIRONMENT MINISTERS. THESE DECISIONS HAVE FOCUSED ON THE NEW FEDERAL ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, FEDERAL/PROVINCIAL REGULATORY "EQUIVALENCY AGREEMENTS", AND QUESTIONS OF WHETHER FEDERAL OR PROVINCIAL ENVIRONMENTAL ASSESSMENT REVIEW PROCESSES SHOULD APPLY TO PARTICULAR PROJECTS. THIS IS A FRUITLESS DEBATE. WE CANNOT AFFORD TO DUPLICATE EACH OTHERS EFFORTS; AND, WHILE THE PRIVATE SECTOR MUST BE REGULATED, WE HAVE AN OBLIGATION TO ENSURE THAT THE DUPLICATION OF ENVIRONMENTAL REGULATIONS IS MINIMIZED OR ERADICATED.

PREMIERS EXAMINED THIS ISSUE AT OUR ANNUAL CONFERENCE IN AUGUST, AND A REPORT HAS BEEN PREPARED WHICH OUTLINES BASIC PRINCIPLES FOR GOVERNMENTS TO HARMONIZE THEIR ENVIRONMENTAL POLICIES. THE REPORT PROPOSES THREE BASIC PRINCIPLES:

(i) ENVIRONMENTAL MANAGEMENT SHOULD BE A FEDERAL/PROVINCIAL 'PARTNERSHIP' WHICH RECOGNIZES THE CONSTITUTIONAL RESPONSIBILITIES AND STRENGTHS OF BOTH ORDERS OF GOVERNMENT;

(ii) A MULTILATERAL APPROACH TO POLICY FORMULATION SHOULD BE ADOPTED AND INTER-JURISDICTIONAL IMPACTS SHOULD BE TAKEN INTO ACCOUNT WHEN DEVELOPING POLICIES; AND

(iii) COOPERATION SHOULD BE PARAMOUNT IN MANAGING SHARED RESOURCES, DEVELOPING INTERNATIONAL OBLIGATIONS AND RESPONDING TO ENVIRONMENTAL EMERGENCIES.

THESE PRINCIPLES CONTAIN THE ELEMENTS OF A SENSIBLE APPROACH. I AM ADVISED THAT THE FEDERAL MINISTER MAY HAVE SOME RESERVATIONS, AND WISHES TO ESTABLISH A MINISTERIAL TASK FORCE TO REVIEW AND REFINE THE REPORT'S RECOMMENDATIONS. IF THIS IS NECESSARY, LET US DO IT, BUT THE IMPORTANT THING IS TO GET ON WITH THE JOB.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS

I WILL TURN NOW TO A SPECIFIC ENVIRONMENTAL PROBLEM WHICH IS CLOSER THAN THE EQUATORIAL RAINFOREST, OR THE OZONE LAYER, BUT WHICH IS EQUALLY IMPORTANT, ESPECIALLY FOR NEWFOUNDLAND AND LABRADOR, BUT IMPORTANT TOO FOR CANADA AND FOR THE WORLD. I AM THINKING HERE OF THE PROBLEM OF FOREIGN OVERFISHING JUST OFF OUR SHORES, BY THE FLEETS OF THE EUROPEAN COMMUNITY AND OTHER FISHING NATIONS. ACTIVITY THAT FLIES IN THE FACE OF THE PRINCIPLE OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

WHAT IS HAPPENING ON THE "NOSE" AND "TAIL" OF THE GRAND BANKS OF NEWFOUNDLAND IS NOTHING SHORT OF AN ECOLOGICAL/ENVIRONMENTAL DISASTER. I AM NOT ALONE IN THIS VIEW. TO QUOTE A RECENT ARTICLE FROM TIME MAGAZINE:

> "NO UGLY OIL SPILL STOKES PUBLIC OUTRAGE, BUT THE RAVAGING OF FISH RESOURCES OFF THE COASTS OF NORTH AMERICA COULD PROVE, IN THE LONG RUN, TO BE A BIGGER CALAMITY THAN THE DAMAGE LEFT BY THE EXXON VALDEZ DISASTER IN ALASKA"

THE BRUNDTLAND REPORT NOTES THAT THE ADVENT OF EXCLUSIVE ECONOMIC ZONES UNDER THE LAW OF THE SEA WAS EXPECTED TO SOLVE, OR AT LEAST ALLEVIATE THE PROBLEM. THIS OPTIMISM WAS SHARED IN CANADA, WHEN CANADA DECLARED A 200 MILE ZONE IN 1977. A FEDERAL REPORT IN 1977 STATED:

> "THE MAIN THRUST OF THE NEW 200 MILE REGIME IS TO REBUILD THE RESOURCE SO AS TO PROVIDE INCREASED CATCHES AND CATCH RATES FOR CANADIAN FISHERMEN".

UNFORTUNATELY THE LAW OF THE SEA IS INCOMPLETE. TWO IMPORTANT CANADIAN FISHING GROUNDS LIE ADJACENT TO BUT OUTSIDE CANADA'S 200 MILE LIMIT, - THE 'NOSE' AND 'TAIL' OF THE GRAND BANKS OF NEWFOUNDLAND. THE BRUNDTLAND REPORT NOTES THAT PLACING OCEAN RESOURCES UNDER NATIONAL CONTROL LEADS TO BETTER MANAGEMENT "GIVEN SINGLE GOVERNMENTS MAY BE EXPECTED TO MANAGE MORE RATIONALLY RESOURCES OVER WHICH THEY HAVE SOLE CONTROL".

THE NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES ORGANIZATION (NAFO), WAS FORMED TO MANAGE THE RESOURCES OUTSIDE CANADA'S 200 MILE LIMIT. THE BASIC TENNETS OF THE NAFO APPROACH ARE RESOURCE CONSERVATION AND STOCK REBUILDING. IN THE EARLY YEARS THE

NAFO APPROACH SEEMED TO BE WORKING, BUT THIS HAS CHANGED DRAMATICALLY SINCE 1986.

IN 1986 THE EUROPEAN COMMUNITY BEGAN TO DISREGARD THE QUOTAS SET BY NAFO. SINCE THAT TIME ITS FLEETS HAVE CONDUCTED A TOTALLY UNREGULATED FISHERY AGAINST THESE STOCKS. OVER THE FOUR YEAR PERIOD, 1986 THROUGH 1989, THE COMBINED EUROPEAN COMMUNITY QUOTA IN THIS AREA WAS ABOUT 52,000 TONNES. DURING THE SAME PERIOD THE EUROPEAN COMMUNITY CATCHES WERE IN THE ORDER OF 350,000 TONNES. THE EUROPEAN COMMUNITY HAS OVERFISHED ITS QUOTAS BY ALMOST 600 PERCENT.

THE EUROPEAN COMMUNITY IS A RESPECTED AND RESPONSIBLE MEMBER OF THE WORLD COMMUNITY OF NATIONS. WE, THEREFORE, HAVE TO ASK OURSELVES WHY THE COMMUNITY CHOOSE, IN 1986, TO REVERSE ITS FORMER POLICY OF SUPPORT FOR, AND COMPLIANCE WITH, NAFO CONSERVATION AND MANAGEMENT MEASURES? WE CAN DISCERN ONLY ONE ANSWER TO THIS QUESTION. AT THAT TIME THE COMMUNITY WAS PREPARING FOR THE ENTRY INTO THE COMMUNITY OF SPAIN AND PORTUGAL. THE FISHING FLEETS OF PORTUGAL AND SPAIN ARE AMONG THE LARGEST AND MOST RAPACIOUS FISHING FLEETS IN THE WORLD. THESE FLEETS HAVE LIMITED DOMESTIC FISHING GROUNDS. ALL OF THE FISH IN THE EUROPEAN COMMUNITY

WATERS WAS ALREADY ALLOCATED TO THE FISHING FLEETS OF THE ORIGINAL COMMUNITY MEMBERS. ADMITTING THE SPANISH AND PORTUGUESE FLEETS INTO THESE FISHERIES WOULD WREAK HAVOC WITH THE COMMUNITIES' FISHERIES POLICIES. IT WOULD DESTROY THE CONCEPT OF "RELATIVE STABILITY" AMONG THE SHARES OF THE ORIGINAL COMMUNITY MEMBERS. IT APPEARS THE COMMUNITY TOOK A CONSCIOUS DECISION TO EXPORT ITS PROBLEM TO OUR SHORES. THE COMMUNITY CHOSE TO DESTROY THE "RELATIVE STABILITY" AND CONSERVATION POLICIES OF NAFO.

WHAT HAS BEEN THE RESULT OF THIS ACTION BY THE EUROPEAN COMMUNITY? THE RESULTS HAVE BEEN PARTICULARLY DISASTROUS ON THE "TAIL" OF THE GRAND BANKS.

IN 1977, THE COMBINED TOTAL ALLOWABLE CATCH FOR THE COD, REDFISH AND FLATFISH STOCKS IN THIS AREA WAS 115,000 TONNES. IT GREW TO 133,000 TONNES IN 1986. SINCE 1986, IT HAS DROPPED PRECIPITOUSLY. THE NAFO TOTAL ALLOWABLE CATCH ON THE 'TAIL' OF THE GRAND BANKS FOR 1990 HAS BEEN SET AT 78,500 TONNES, A DROP OF FORTY PERCENT SINCE 1986.

THE ASTONISHING TERRIBLE TRUTH IS THAT IN 1990, THIRTEEN YEARS AFTER EXTENDED JURISDICTION, THE TOTAL ALLOWABLE CATCH

IN THIS AREA WILL BE ALMOST ONE THIRD LESS THAT IT WAS IN 1977 WHEN CANADIAN JURISDICTION WAS EXTENDED.

THE EUROPEAN PRACTICES ARE NOT LIMITED TO OVERFISHING, AS TERRIBLE AS THAT IS. THE EUROPEAN FLEETS HAVE FLOUTED EVEN THE MOST ELEMENTAL AND BASIC PRECEPTS OF CONSERVATION BY TAKING LARGE AMOUNTS OF IMMATURE FISH FROM "NURSERY" AREAS. CANADA DOES NOT FISH IN THE "NURSERY" AREAS.

THIS ACTION MAKES A MOCKERY OF ANY PRETENSIONS OF THE EUROPEAN COMMUNITY TO THE PRINCIPLES OF CONSERVATION. tHE EUROPEAN COMMUNITY SUBSCRIBES TO THE CONCEPT OF ENVIRONMENTALLY SUSTAINABLE ECONOMIC DEVELOPMENT, THE CLARION CALL OF THE BRUNDTLAND REPORT, "DEVELOPMENT THAT MEETS THE NEEDS OF THE PRESENT WITHOUT COMPROMISING THE ABILITY OF FUTURE GENERATIONS TO MEET THEIR OWN NEEDS".

IF THE EUROPEAN COMMUNITY IS ALLOWED TO CONTINUE ITS RECKLESS FISHING PRACTICES THERE WILL SOON BE NO FISH FOR THE PRESENT, MUCH LESS THAN FISH FOR FUTURE GENERATIONS. EUROPEAN FISHING FLEETS ARE DESTROYING THE "NURSERY" AREAS IN WHICH FISH ARE BORN AND GROW. THEY ARE CATCHING THE FISH BEFORE THEY CAN SPAWN. THEY ARE DESTROYING THE SPECIES.

MR. CHAIRMAN AND FELLOW PREMIERS

I HAVE DRAMATIZED THE PROBLEM, BECAUSE ALL CANADIANS, AND THE WHOLE WORLD, MUST BE MADE AWARE OF THIS DISASTER WHICH IS OCCURRING JUST OFF OUR SHORES. I HAVE NOT OVERDRAMATIZED THE PROBLEM. ALL OF THE FACTS I HAVE STATED HERE ARE CLEARLY DOCUMENTED IN FEDERAL AND NAFO REPORTS.

THE EUROPEAN COMMUNITY PRETENSIONS TO THE PRINCIPLES OF CONSERVATION AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT ARE A POLICY IF BLATANT HYPOCRISY. THE EUROPEAN COMMUNITY BANNED THE IMPORT OF SEAL PRODUCTS, AND KILLED THE CANADIAN SEALING INDUSTRY; - ALL IN THE NAME OF CONSERVATION. NOW THE SEAL HERD HAS GROWN OUT OF ALL NATURAL PROPORTIONS; AND, THROUGH A NATURAL PREDATION EFFECT, IS PLACING ADDITIONAL PRESSURE ON THE FISH STOCKS WHICH ARE OVERFISHED BY THE EUROPEAN FLEETS WITH A WILFUL, AND POLICY SANCTIONED, DISREGARD FOR CONSERVATION.

MR. CHAIRMAN THESE ACTIONS BY THE EUROPEAN COMMUNITY ARE CRIMES AGAINST THE ENVIRONMENT. THEY OCCUR BECAUSE THERE IS A VOID IN INTERNATIONAL LAW TO DEAL WITH SUCH CRIMES.

THE BRUNDTLAND COMMISSION WAS AWARE OF THIS FACT WHEN IT NOTED THAT:

> "LOOKING TO THE NEXT CENTURY, THE COMMISSION IS CONVINCED THAT SUSTAINABLE DEVELOPMENT, IF NOT SURVIVAL ITSELF, DEPENDS ON SIGNIFICANT ADVANCES IN THE MANAGEMENT OF THE OCEANS. CONSIDERABLE CHANGES WILL BE REQUIRED IN OUR INSTITUTIONS AND POLICIES, AND MORE RESOURCES WILL HAVE TO BE COMMITTED TO OCEANS MANAGEMENT".

THE COMMISSION WENT ON TO STATE THAT ACTIONS ARE URGENTLY NEEDED TO IMPROVE REGIMES FOR OCEANS MANAGEMENT AND SPECIFICALLY PROPOSED MEASURES TO ADVANCE THE LAW OF THE SEA. IN ITS PROPOSED "PRINCIPLES, RIGHTS AND OBLIGATIONS CONCERNING TRANSBOUNDARY NATURAL RESOURCES AND ENVIRONMENTAL INTERFERENCES" THE BRUNDTLAND COMMISSION ADVISED THAT:

- STATES SHALL USE TRANSBOUNDARY NATURAL RESOURCES IN A REASONABLE AND EQUITABLE MANNER;

- STATES SHALL APPLY AS A MINIMUM AT LEAST THE SAME STANDARDS FOR ENVIRONMENTAL CONDUCT AND IMPACTS REGARDING NATURAL RESOURCES AND ENVIRONMENTAL INTERFERENCES AS ARE APPLIED DOMESTICALLY; AND,

- STATES SHALL COOPERATE IN GOOD FAITH WITH OTHER STATES TO ACHIEVE OPTIMAL USE OF TRANSBOUNDARY NATURAL RESOURCES AND EFFECTIVE PREVENTION OR ABATEMENT OF TRANSBOUNDARY ENVIRONMENTAL INTERFERENCES.

THIS IS A CLEAR CALL, MR. CHAIRMAN, FOR CANADA AS THE COASTAL STATES UNDER THE NAFO CONVENTION TO TAKE THE LEAD TO ADVANCE THE LAW OF THE SEA IN ACCORDANCE WITH THESE PRINCIPLES.

I AM CONVINCED THAT THIS PROBLEM CANNOT BE SOLVED BY NAFO, OR THROUGH NORMAL DIPLOMATIC MEASURES, ALTHOUGH CANADA MUST CONTINUE TO EXERT THE FULL FORCE OF ITS NATIONAL FOREIGN POLICY THROUGH THESE CHANNELS. CANADA MUST ALSO LEAD, THROUGH UNILATERAL ACTION OF NECESSARY, THE DEVELOPMENT IN INTERNATIONAL LAW, TO EXTEND AN EFFECTIVE CUSTODIAL MANAGEMENT REGIME OVER THESE STRADDLING FISH STOCKS.

CANADA MUST BEGIN IMMEDIATELY TO DEVELOP INTERNATIONAL ACCEPTANCE FOR ITS SPECIAL INTEREST IN THE PRUDENT MANAGEMENT OF STRADDLING STOCKS, CONSISTENT WITH THE SPECIAL INTERESTS OF THE COASTAL STATE, AS REFLECTED IN THE SPIRIT OF THE LAW OF THE SEA. THIS EFFORT SHOULD CONTINUE TO BE SUPPORTED BY EFFORTS IN NAFO, DIPLOMATIC EFFORTS, AND A CAMPAIGN TO MOBILIZE WORLD OPINION TO THE ECOLOGICAL AND ENVIRONMENTAL DISASTER THAT IS BEING WREAKED ON THE FISH STOCKS OF THE "NOSE" AND "TAIL" OF THE GRAND BANKS, BY THE FISHING FLEETS OF THE EUROPEAN COMMUNITY AND OTHER FISHING NATIONS.

I APPLAUD MR. CHAIRMAN, WITH ENTHUSIASM, YOUR APPOINTMENT OF AMBASSADOR ALLAN BEESLEY AS CANADA'S AMBASSADOR FOR MARINE CONSERVATION. I HAVE MET WITH AMBASSADOR BEESLEY ON THIS ISSUE WHICH IS OF SUCH FUNDAMENTAL IMPORTANCE TO NEWFOUNDLAND AND LABRADOR. I AM COMMENDING YOU AGAIN ON THE APPOINTMENT OF THIS MAN WHOSE SKILLS, AND INTERNATIONAL PRESTIGE BUILT ON THESE SKILLS, ARE A VALUABLE ASSET IN CANADA'S EFFORTS TO RESOLVE THESE PROBLEMS. HOWEVER, AMBASSADOR BEESLEY'S SKILLS AND PRESTIGE WILL BE WASTED UNLESS THEY ARE SUPPORTED AND SUPPLEMENTED BY ALL THE REQUIRED AUTHORIZATIONS AND RESOURCES OF THE

GOVERNMENT OF CANADA; OF YOUR OFFICE AND YOUR PERSONAL PRESTIGE AS AN INTERNATIONAL STATESMAN MR. CHAIRMAN; AND OF THE DEPARTMENTS OF EXTERNAL AFFAIRS AND FISHERIES AND OCEANS.

IN CONCLUDING MR. CHAIRMAN, I AM REPEATING MY REQUEST THAT YOU SIGNAL THIS MESSAGE CLEARLY TO ALL THE AGENCIES AND AGENTS OF THE GOVERNMENT OF CANADA. THIS IS A FUNDAMENTAL NATIONAL ISSUE. IT IS AN ISSUE, MR. CHAIRMAN, WHICH I BELIEVE YOU MUST PURSUE PERSONALLY, IN CANADA'S INTEREST, IN YOUR ROLE AS A STATESMAN IN THE INTERNATIONAL COMMUNITY.

CA1
Z2
-C56

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

GOUVERNEMENT DE
TERRE-NEUVE
ET DU LABRADOR

DÉCLARATION
DE
L'HONORABLE CLYDE K. WELLS
PREMIER MINISTRE DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR
SUR
L'ENVIRONNEMENT
À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

VERSION NON DÉFINITIVE

LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989 OTTAWA

DOCUMENT : 800/091

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES,

LE PRINCIPAL ENJEU DES DIX DERNIÈRES ANNÉES DU XXe SIÈCLE EST L'ENVIRONNEMENT. C'EST UNE QUESTION QUI TOUCHE LE MONDE ENTIER, QU'IL S'AGISSE DE LA COUCHE D'OZONE ET DES FORÊTS TROPICALES HUMIDES DES RÉGIONS ÉQUATORIALES OU BIEN DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MUNICIPAUX ET DE LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU DES VILLES.

LA QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT A ÉTÉ CRISTALLISÉE PAR LE RAPPORT DE LA COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS-UNIES OU RAPPORT BRUNDTLAND. LES CONCLUSIONS DE CE RAPPORT SONT AXÉES SUR LE CONCEPT DU "DÉVELOPPEMENT DURABLE". IL S'AGIT DU DÉVELOPPEMENT QUI PERMET DE RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'HEURE SANS POUR AUTANT COMPROMETTRE LE PATRIMOINE DES GÉNÉRATIONS FUTURES.

C'EST VERS CE BUT COMMUN QUE DOIVENT CONVERGER NOS EFFORTS. AU CANADA, NOUS NE POUVONS PAS LE PERDRE DE VUE ET DISSIPER NOS EFFORTS ET NOS ÉNERGIES DANS UN DÉBAT DESTINÉ À DÉTERMINER QUEL ORDRE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DOIT S'OCCUPER LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT. L'ENJEU, C'EST LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET NON LA RESPONSABILITÉ JURIDICTIONNELLE. LES DEUX ORDRES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE ONT DES RESPONSABILITÉS, ET NOUS DEVONS NOUS ASSURER QUE NOS EFFORTS SONT COORDONNÉS.

J'ABORDE CE PROBLÈME, CAR LA QUESTION DU CHAMP DE COMPÉTENCE COMMENCE DÉJÀ À CONTRECARRER LES EFFORTS DE NOS MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. CES DÉCISIONS ONT ESSENTIELLEMENT PORTÉ SUR LA NOUVELLE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, LES ENTENTES FÉDÉRALES-PROVINCIALES D'ÉQUIVALENCE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET LA QUESTION DE SAVOIR SI DES PROJETS PARTICULIERS DOIVENT ÊTRE VISÉS PAR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT DU FÉDÉRAL OU CELUI DES PROVINCES. C'EST UN DÉBAT FUTILE. NOUS NE POUVONS PAS NOUS PERMETTRE QUE NOS EFFORTS SE CHEVAUCHENT; CERTES, LE SECTEUR PRIVÉ DOIT ÊTRE RÉGLEMENTÉ, MAIS NOUS AVONS L'OBLIGATION DE VEILLER À MINIMISER OU À ÉLIMINER LE CHEVAUCHEMENT DES RÈGLEMENTS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.

NOUS, LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX, AVONS EXAMINÉ CE DOSSIER LORS DE NOTRE CONFÉRENCE ANNUELLE EN AOÛT ET AVONS RÉDIGÉ UN RAPPORT DÉCRIVANT DANS LEURS GRANDES LIGNES LES PRINCIPES FONDAMENTAUX QUE DOIVENT OBSERVER LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES POUR HARMONISER LEURS POLITIQUES ÉCOLOGIQUES. IL Y EST PROPOSÉ TROIS PRINCIPES FONDAMENTAUX :

i) LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DOIT ÊTRE UN "PARTENARIAT" FÉDÉRAL-PROVINCIAL QUI RECONNAÎT LES RESPONSABILITÉS CONSTITUTIONNELLES ET LES FORCES DES DEUX ORDRES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE;

ii) IL FAUT ADOPTER UNE DÉMARCHE MULTILATÉRALE POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES ET TENIR COMPTE DES EFFETS INTERJURIDICTIONNELS AU MOMENT DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUES; ET

iii) LA COLLABORATION DOIT OCCUPER UNE PLACE PRIMORDIALE DANS LA GESTION DES RESSOURCES COMMUNES, LA CONCEPTION DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET LA RÉACTION À DES ACCIDENTS ÉCOLOGIQUES.

CES PRINCIPES RENFERMENT LES ÉLÉMENTS D'UN CHEMINEMENT SENSÉ. IL SE PEUT QUE LE MINISTRE FÉDÉRAL, M'APPREND-ON, AIT DES RÉSERVES ET DÉSIRE CONSTITUER UN GROUPE DE TRAVAIL MINISTÉRIEL POUR EXAMINER ET POLIR LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT. FAISONS-LE SI CELA EST NÉCESSAIRE, L'IMPORTANT EST DE SE METTRE À LA BESOGNE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES

J'ABORDE MAINTENANT UN PROBLÈME ÉCOLOGIQUE PRÉCIS, QUI NOUS TOUCHE DE PLUS PRÈS QUE LES FORÊTS TROPICALES HUMIDES DES RÉGIONS ÉQUATORIALES OU LA COUCHE D'OZONE, ET QUI EST TOUT AUSSI IMPORTANT, SURTOUT POUR TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR, MAIS AUSSI POUR LE CANADA ET LE RESTE DU MONDE. JE VEUX PARLER DE LA SURPÊCHE PRATIQUÉE AU LARGE DE NOS CÔTES PAR LES FLOTTES DES PAYS

DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET D'AUTRES PAYS HALIEUTISTES. C'EST LÀ UNE ACTIVITÉ QUI VA À L'ENCONTRE DU PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

CE QUI ARRIVE AUX DEUX EXTRÉMITÉS DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE N'EST RIEN DE MOINS QU'UN DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE. JE NE SUIS PAS LE SEUL À LE PENSER. SELON UN ARTICLE DU MAGAZINE TIME, IL NE S'AGIT PAS DE DÉVERSEMENT DE PÉTROLE QUI SOULÈVE L'INDIGNATION DU PUBLIC, MAIS LE PILLAGE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES AU LARGE DES CÔTES DE L'AMÉRIQUE DU NORD PEUT À LA LONGUE ÊTRE UNE PLUS GROSSE CALAMITÉ QUE LES DOMMAGES LAISSÉS PAR LE DÉSASTRE D'EXXON VALDEX EN ALASKA.

D'APRÈS LE RAPPORT BRUNDTLAND, LA CRÉATION DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES DEVRAIT PERMETTRE DE RÉGLER, OU DU MOINS D'ATTÉNUER, LE PROBLÈME. CET OPTIMISME A ÉTÉ PARTAGÉ AU CANADA, LORSQUE CELUI-CI A DÉCLARÉ UNE ZONE DE 200 MILLES EN 1977. SELON UN RAPPORT FÉDÉRAL DE 1977, LE NOUVEAU RÉGIME DE 200 MILLES A POUR PRINCIPAL OBJECTIF DE RECONSTITUER LES RESSOURCES POUR PERMETTRE AUX PÊCHEURS CANADIENS D'AUGMENTER LEURS PRISES ET DE DISPOSER DE TAUX DE PRISE PLUS ÉLEVÉS.

MALHEUREUSEMENT, LE DROIT DE LA MER EST INCOMPLET. DEUX IMPORTANTS FONDS DE PÊCHE CANADIENS, À SAVOIR LES DEUX EXTRÉMITÉS DES GRANDS BANCS DE TERRE-NEUVE, SE TROUVENT PROCHES DE LA LIMITE

DES 200 MILLES DU CANADA MAIS À L'EXTÉRIEUR. SELON LE RAPPORT BRUNDTLAND, LE FAIT DE METTRE LES RESSOURCES HALIEUTIQUES SOUS CONTRÔLE NATIONAL PERMET UNE MEILLEURE GESTION, CAR UN GOUVERNEMENT UNIQUE DEVRAIT GÉRER PLUS RATIONNELLEMENT LES RESSOURCES DONT IL EST LE SEUL À AVOIR LE CONTRÔLE.

LA NORTHWEST ATLANTIC FISHERIES ORGANIZATION (NAFO) (ORGANISATION DES PÊCHEURS DU NORD ET DE L'ALANTIQUE) A ÉTÉ CRÉÉE POUR GÉRER LES RESSOURCES SITUÉES AU-DELÀ DE LA LIMITE DES 200 MILLES DU CANADA. LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE L'APPROCHE DE LA NAFO SONT LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET LA RECONSTITUTION DES STOCKS. C'EST UNE APPROCHE QUI SEMBLAIT DONNER DE BONS RÉSULTATS LES PREMIÈRES ANNÉES, MAIS LA SITUATION A ÉNORMÉMENT CHANGÉ DEPUIS 1986.

EN 1986, LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A COMMENCÉ À NE PAS TENIR COMPTE DES QUOTAS ÉTABLIS PAR LA NAFO. DEPUIS LORS, SES FLOTTES EXPLOITENT CES STOCKS SANS AUCUNE RÉGLEMENTATION. POUR LA PÉRIODE DE QUATRE ANS, C'EST-À-DIRE DE 1986 À 1989, LE QUOTA ÉTABLI POUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DANS CETTE RÉGION ÉTAIT D'ENVIRON 52 000 TONNES MÉTRIQUES. AU COURS DE LA MÊME PÉRIODE, LES PRISES DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ONT ÉTÉ DE L'ORDRE DE 350 000 TONNES MÉTRIQUES, CE QUI REPRÉSENTE UNE SURPÊCHE DE PRÈS DE 600 P. 100.

LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE EST UN MEMBRE RESPECTÉ ET RESPONSABLE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE DES NATIONS. NOUS DEVONS DONC NOUS DEMANDER POURQUOI ELLE A CHOISI, EN 1986, DE REVENIR SUR SA POLITIQUE, QUI ÉTAIT D'APPUYER LES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION DE LA NAFO ET DE LES RESPECTER? NOUS NE VOYONS QU'UNE RÉPONSE À CETTE QUESTION. À CE MOMENT-LÀ, LA COMMUNAUTÉ SE PRÉPARAIT À ACCUEILLIR L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL, DONT LES FLOTTES DE PÊCHE SONT PARMI LES PLUS GROSSES ET LES PLUS RAPACES DU MONDE. CES FLOTTES DISPOSENT DANS CES PAYS DE FONDS DE PÊCHE LIMITÉS. TOUTES LES RESSOURCES HALIEUTIQUES DES EAUX DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ONT DÉJÀ ÉTÉ ATTRIBUÉES AUX FLOTTES DE PÊCHE DES MEMBRES ORIGINAIRES DE LA COMMUNAUTÉ. LE FAIT D'ADMETTRE LES FLOTTES ESPAGNOLES ET PORTUGAISES DANS CES PÊCHERIES BOULEVERSERAIT LES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE PÊCHE. IL DÉTRUIRAIT LE CONCEPT DE LA STABILITÉ RELATIVE ENTRE LES PARTS DES MEMBRES ORIGINAIRES DE LA COMMUNAUTÉ. IL SEMBLE QUE CELLE-CI AIT PRIS EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE LA DÉCISION D'EXPORTER SON PROBLÈME À NOS RIVES. ELLE A CHOISI DE DÉTRUIRE LA "STABILITÉ RELATIVE" ET LES POLITIQUES DE CONSERVATION DE LA NAFO.

QUELS ONT ÉTÉ LES RÉSULTATS DE CETTE ACTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE? ILS ONT ÉTÉ PARTICULIÈREMENT DÉSASTREUX POUR L'UNE DES EXTRÉMITÉS DES GRANDS BANCS.

EN 1977, LE TOTAL DES PRISES ADMISSIBLES POUR LES STOCKS DE MORUE, DE SÉBASTE ET DE POISSON PLAT DANS CETTE RÉGION ÉTAIT DE 115 000 TONNES MÉTRIQUES. IL EST PASSÉ À 130 000 TONNES MÉTRIQUES EN 1986. DEPUIS 1986, IL EST TOMBÉ À PIC. LA NAFO A ÉTABLI POUR 1990 LE TOTAL DES PRISES ADMISSIBLES DANS CETTE EXTRÉMITÉ DES GRANDS BANCS À 78 500 TONNES MÉTRIQUES, SOIT UNE BAISSE DE 40 P. 100 DEPUIS 1986.

LA TERRIBLE VÉRITÉ EST QU'EN 1990, SOIT 13 ANS APRÈS L'ÉLARGISSEMENT DU CHAMP DE COMPÉTENCE DU CANADA, LE TOTAL DES PRISES ADMISSIBLES DANS CETTE RÉGION SERA PRESQUE UN TIERS DE MOINS QUE CE QU'IL ÉTAIT EN 1977.

LES PRATIQUES EUROPÉENNES NE SE LIMITENT PAS À LA SURPÊCHE, AUSSI TERRIBLE QUE CELA PUISSE ÊTRE. LES FLOTTES EUROPÉENNES ONT PASSÉ OUTRE MÊME À DES PRÉCEPTES LES PLUS ÉLÉMENTAIRES ET FONDAMENTAUX DE CONSERVATION EN PÊCHANT DANS LES ZONES DE REPRODUCTION DE GROSSES QUANTITÉS DE POISSONS NON PLEINEMENT DÉVELOPPÉS. LE CANADA NE PEUT PAS PÊCHER DANS CES ZONES.

CETTE ACTION TOURNE EN DÉRISION LES PRÉTENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE AUX PRINCIPES DE CONSERVATION. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE SOUSCRIT AU CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SOUCIEUX DE L'ENVIRONNEMENT, PRÉCONISÉ DANS LE RAPPORT BRUNDTLAND, C'EST-À-DIRE UN DÉVELOPPEMENT QUI PERMET DE RÉPONDRE

AUX BESOINS DE L'HEURE SANS POUR AUTANT COMPROMETTRE LE PATRIMOINE DES GÉNÉRATIONS FUTURES.

SI L'ON PERMET À LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE POURSUIVRE IMPRUDEMMENT CES PRATIQUES DE PÊCHE, IL N'Y AURA BIENTÔT PLUS DE POISSON POUR LA GÉNÉRATION ACTUELLE, SANS PARLER DES GÉNÉRATIONS FUTURES. LES FLOTTES DE PÊCHE EUROPÉENNES DÉTRUISENT LES ZONES DE REPRODUCTION OÙ NAISSENT ET GRANDISSENT LES POISSONS. ELLES PÊCHENT LES POISSONS AVANT QU'ILS NE PEUVENT FRAYER. ELLES DÉTRUISENT L'ESPÈCE.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES

J'AI DRAMATISÉ LE PROBLÈME, CAR TOUS LES CANADIENS, ET LE MONDE ENTIER, DOIVENT ÊTRE INFORMÉS DE CE DÉSASTRE QUI SE PRODUIT JUSTE AU LARGE DE NOS CÔTES. JE N'AI PAS EXAGÉRÉ LE PROBLÈME. TOUS LES FAITS QUE J'AI MENTIONNÉS ICI SONT CLAIREMENT DOCUMENTÉS DANS LES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET DE LA NAFO.

LES PRÉTENTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE AUX PRINCIPES DE CONSERVATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT D'UNE HYPOCRISIE FLAGRANTE. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE A INTERDIT L'IMPORTATION DE PRODUITS DE PHOQUE ET A TUÉ LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU PHOQUE; TOUT CELA AU NOM DE LA CONSERVATION. AUJOURD'HUI, LE TROUPEAU DE PHOQUES A DÉPASSÉ TOUTES PROPORTIONS NATURELLES; SELON UN EFFET

NATUREL DE PRÉDATION, IL REPRÉSENTE UNE PRESSION SUPPLÉMENTAIRE POUR LES BANCS DE POISSONS QUE LES FLOTTES EUROPÉENNES SUREXPLOITENT, DÉLIBÉRÉMENT ET AVEC AUTORISATION, SANS TENIR COMPTE DE LA CONSERVATION.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, CES ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE SONT DES CRIMES CONTRE L'ENVIRONNEMENT. ELLES SE PRODUISENT PARCE QUE DANS LE DROIT INTERNATIONAL IL Y A UN VIDE QUI NE PERMET PAS DE TRAITER DE CES CRIMES. LA COMMISSION BRUNDTLAND ÉTAIT CONSCIENTE DE CE FAIT LORSQU'ELLE A MENTIONNÉ QU'ELLE ÉTAIT CONVAINCUE QU'AU SIÈCLE PROCHAIN LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SINON LA SURVIE ELLE-MÊME, DÉPENDRA DES IMPORTANTS PROGRÈS QU'ON AURA FAIT DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES OCÉANS. À SON AVIS, IL FAUDRA MODIFIER DE FAÇON CONSIDÉRABLE NOS INSTITUTIONS ET NOS POLITIQUES ET CONSACRER DAVANTAGE DE RESSOURCES À LA GESTION DES OCÉANS. SELON ELLE, DES MESURES URGENTES S'IMPOSENT SI L'ON VEUT AMÉLIORER LES RÉGIMES DE GESTION DES OCÉANS. ELLE A PROPOSÉ EN PARTICULIER DES MESURES PROPRES À FAIRE AVANCER LE DROIT DE LA MER. DANS SON DOCUMENT SUR LES PRINCIPES, LES DROITS ET LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES ET LES INTERFÉRENCES ENVIRONNEMENTALES, VOICI CE QU'A INDIQUÉ LA COMMISSION BRUNDTLAND :

- LES ÉTATS DOIVENT UTILISER LES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES D'UNE FAÇON RAISONNABLE ET ÉQUITABLE;

- LES ÉTATS DOIVENT APPLIQUER AU MOINS LES MÊMES NORMES POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES AU SUJET DES RESSOURCES NATURELLES ET DES INTERFÉRENCES ENVIRONNEMENTALES QUE CELLES EN VIGUEUR CHEZ EUX; ET

- LES ÉTATS DOIVENT COLLABORER EN TOUTE BONNE FOI AVEC D'AUTRES ÉTATS EN VUE DE L'UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES NATURELLES TRANSFRONTALIÈRES ET DE LA PRÉVENTION OU DE LA RÉDUCTION EFFICACE DES INTERFÉRENCES ENVIRONNEMENTALES TRANSFRONTALIÈRES.

LE MESSAGE EST CLAIR, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, POUR LE CANADA TOUT COMME POUR LES ÉTATS CÔTIERS VISÉS PAR LA CONVENTION DE LA NAFO : ILS SONT INVITÉS À DONNER L'EXEMPLE POUR FAIRE AVANCER LE DROIT DE LA MER CONFORMÉMENT À CES PRINCIPES.

JE SUIS CONVAINCU QUE CE PROBLÈME NE PEUT ÊTRE RÉGLÉ PAR LA NAFO, OU PAR DES MESURES DIPLOMATIQUES NORMALES, BIEN QUE LE CANADA DOIVE CONTINUER À EXERCER TOUTE LA FORCE DE SA POLITIQUE ÉTRANGÈRE PAR CES VOIES. LE CANADA DOIT ÉGALEMENT JOUER UN RÔLE DE CHEF DE FILE, EN PRENANT AU BESOIN DES DÉCISIONS UNILATÉRALES, DANS LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DU DROIT INTERNATIONAL, POUR

PRÉSENTER UN RÉGIME EFFICACE DE GESTION DE CES STOCKS QUI CHEVAUCHENT LA ZONE DE 200 MILLES.

LE CANADA DOIT COMMENCER IMMÉDIATEMENT À FAIRE VALOIR À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE SON INTÉRÊT SPÉCIAL POUR LA GESTION PRUDENTE DES STOCKS QUI CHEVAUCHENT LA ZONE DE 200 MILLES, CONFORMÉMENT AUX INTÉRÊTS SPÉCIAUX DE L'ÉTAT CÔTIER ET SELON L'ESPRIT DU DROIT DE LA MER. IL FAUT QUE CETTE INITIATIVE CONTINUE À ÊTRE APPUYÉE PAR LES EFFORTS DE LA NAFO, DES EFFORTS DIPLOMATIQUES ET UNE CAMPAGNE DESTINÉE À SENSIBILISER LE MONDE ENTIER AU DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE QUE LES FLOTTES DE PÊCHE DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE ET D'AUTRES PAYS HALIEUTISTES CRÉENT DANS LES STOCKS DE POISSON DES DEUX EXTRÉMITÉS DES GRANDS BANCS.

J'APPLAUDIS DE GRAND COEUR, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, À VOTRE INITIATIVE DE NOMMER L'AMBASSADEUR ALLAN BEESLEY AMBASSADEUR POUR LA CONSERVATION MARINE. JE ME SUIS ENTRETENU AVEC L'AMBASSADEUR BEESLEY AU SUJET DE CETTE QUESTION, QUI EST D'UNE IMPORTANCE FONDAMENTALE POUR TERRE-NEUVE ET LE LABRADOR. JE VOUS FÉLICITE DE NOUVEAU D'AVOIR NOMMÉ CET HOMME, DONT LES COMPÉTENCES ET LE PRESTIGE INTERNATIONAL REPRÉSENTENT UN ATOUT PRÉCIEUX POUR LE CANADA, QUI DÉPLOIE DES EFFORTS POUR RÉGLER CES PROBLÈMES. TOUTEFOIS, LES COMPÉTENCES ET LE PRESTIGE DE L'AMBASSADEUR BEESLEY NE SERVIRONT À RIEN S'IL NE PEUT PAS COMPTER SUR TOUS LES POUVOIRS ET LES RESSOURCES NÉCESSAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA,

SUR VOTRE BUREAU ET VOTRE PRESTIGE PERSONNEL EN TANT QUE HOMME D'ÉTAT INTERNATIONAL, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, AINSI QUE SUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET CELUI DES PÊCHES ET OCÉANS.

EN CONCLUSION, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE VOUS DEMANDE DE NOUVEAU DE TRANSMETTRE CE MESSAGE CLAIREMENT À TOUS LES ORGANISMES ET À TOUS LES MANDATAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA. C'EST UNE QUESTION NATIONALE FONDAMENTALE. C'EST UNE QUESTION, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, SUR LAQUELLE, À MON AVIS, VOUS DEVEZ VOUS PENCHER PERSONNELLEMENT, DANS L'INTÉRÊT DU CANADA, EN VOTRE QUALITÉ DE CHEF D'ÉTAT DANS LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/093

NOTES FOR AN ADDRESS

BY

THE RIGHT HONOURABLE BRIAN MULRONEY

PRIME MINISTER OF CANADA

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ENVIRONMENT

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

Ottawa

November 10, 1989

Canada is involved in a deepening world-wide environmental crisis. The issue is behaviour. The challenge is leadership. And the problem is urgent.

Consider these statistics.

- In 1950, the world's population was 2.5 billion; in 1987, it topped 5 billion; in the year 2000, it will reach 6 billion.

- In this century, energy use has increased 30-fold.

- Global industrial production is seven times the 1950 level.

- Within the lifespan of our children, global industrial production is projected to increase between 5 and 10 times more.

- By 2030, the developing nations, including China, are expected to quadruple their CO_2 emissions -- that is, within the lifetimes of our children.

The impact of this economic activity on the environment will be profound. Consider this representative selection of serious problems closer to home:

- Northern cod stocks off the east coast are severely depleted.

- For every five trees we cut, we plant only four.

- The Great Lakes - St. Lawrence basin, from which 16 million Canadians get their drinking water, is severely contaminated.

- Driftnet fishing is wreaking havoc in the Pacific.

- And the water and wildlife of the Arctic are showing the effects of airborne pollutants.

None of these problems respects either provincial or national boundaries.

Canadians want sustainable development -- they want commonsense development; they do not want to destroy their children's environmental heritage. We have a big job to do -- cooperatively -- to meet Canadians' expectations.

This means, first, where the Constitution is clear, each level of government must do its job and respect the jurisdiction and the competence of the others.

Second, where jurisdiction is shared, cooperation in the common interest is crucial.

And, third, policies, statutes and regulations across the country should be harmonized, where possible, to achieve national standards and goals.

With the political will that I know exists around this table, we can turn the environment into a model of federal-provincial cooperation.

For our part, at the federal level, we have:

- adopted strict new standards for handling PCB's and allocated $21 million for the destruction of PCB's on federal property;

- adopted motor vehicle emission standards, among the most stringent in the world, which we will tighten to California standards;

- committed ourselves to phase out the use of CFC's;

- created the first major amendments to the National Parks Act in 50 years;

- created the $50 million Environmental Partners Fund to assist Canadians to restore their communities;

- adopted the Environmental Choice Program to assist consumers in choosing environmentally sound products;

- and passed a new Environmental Protection Act that is among the toughest in the world.

We have also allocated:

- $150 million for cleaning up dumpsites;

- $125 million to the clean-up of the Great Lakes;

- $110 million to the clean-up of the St. Lawrence;

- $73 million to the clean-up of Halifax Harbour;

- $34 million to the clean-up of the Sysco Tar Ponds; and

- $106 million to the preservation of South Moresby as a national park reserve.

All told, these programs add up to $669 million in new federal government funds for the environment.

And we are working on a comprehensive action plan to address issues across the environmental spectrum -- for example, the "greenhouse effect", the thinning of the ozone layer, the management of toxic chemicals, waste management, including recycling, and so on. It is scheduled for the spring.

Clearly, we are making progress, but the most difficult decisions remain to be made; CO_2 emissions may be the most difficult.

Just this week, 71 countries, including the USA, Japan, the USSR and the UK, agreed for the first time that CO_2 emissions needed to be stabilized on a global basis. Energy from fossil fuels is the largest source of CO_2, the main "greenhouse" gas.

Energy is needed for warmth, transportation, manufacturing, forestry and agriculture -- in fact, for virtually every sector of economic activity in this

vast, cold country of ours. All of these sectors will have to participate in the national response to global warming. The issue is how.

Significant gains can come from conservation and energy efficiency. But technological development will be critical; this battle will only be won with industry in the front lines.

And, given the expected growth in population and economic activity in Canada, a 20 percent reduction from current emissions levels -- the target many scientists advocate -- would be a 50 percent reduction from the levels that would prevail in 2005.

Our federal and provincial Energy Ministers will meet early in the New Year on this important but difficult issue.

Global climate change, ozone depletion, the long range transport of air pollution, ocean fisheries destruction -- these are <u>all</u> international problems and can only be solved by international cooperation. That is why we have made environmental protection a central theme of our foreign policy and why we have been active around the world promoting the concept of sustainable development.

Last year, at the Toronto Summit, the leaders of the world's seven major industrial democracies endorsed the concept of sustainable development for the first time.

In March, at the Environmental Summit in the Hague, participants issued a declaration that added further priority to sustainable development as a policy for all nations and further impetus to innovative institutional cooperation.

In July, at the Economic Summit in Paris, Summit leaders directed that new environmental indicators be developed so that everyone could have a more realistic appreciation of the significance of environmental assets to a nation's economic wealth, a prerequisite for sound, sustainable development decisions.

In October, at the Commonwealth Heads of Government meeting, 46 developing and developed countries alike acknowledged, for the first time, the validity of the concept.

Later this month, when I visit Moscow, sustainable development will be on my agenda with President Gorbachev.

Ultimately, the most difficult environmental challenge world-wide is neither the "greenhouse effect" nor ozone depletion -- it is changing behaviour.

Good environmental policy is not charity -- but it does begin at home. The challenge for Canada is to embrace a new national ethic, an ethic that acknowledges individual responsibility for environmental

health, an ethic that frames day-to-day decisions for government, for business, for all citizens, in an environmental context, because we are all decision-makers and, in varying degrees, we are all polluters.

We are making progress. This session, itself, the first full session on the environment among First Ministers, is evidence that governments in Canada are starting to come to grips with the issue. The growing sensitivity of industry is, also, a very hopeful sign.

But most important of all, our children are incomparably more conscious of the fragility of the ecosystem than we were at their age and much more aware of humanity's place in it.

They are adopting the new environment ethic. Canada has a solemn responsibility and a vital interest in disseminating that ethic abroad. Canada's standing to do so will depend on our record at home.

So I invite the First Ministers around this table, and businessmen the length and breadth of this country and consumers from every walk of life -- join us in protecting the environmental heritage we will leave to our children. Join us in making Canada an environmental showcase for the world.

Thank you.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/093

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU

PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY

SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

<u>À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION</u>

Ottawa

le 10 novembre 1989

L'environnement mondial est en crise, et le Canada n'y échappe pas. Le problème est impérieux et, pour le régler, il faudra changer nos attitudes et faire preuve de leadership.

Les statistiques sont éloquentes.

- En 1950, la population du globe était de 2,5 milliards d'habitants; en 1987, elle a dépassé les 5 milliards et, en l'an 2000, elle atteindra les 6 milliards.

- La consommation d'énergie est trente fois plus importante aujourd'hui qu'au début du siècle.

- La production industrielle mondiale est sept fois supérieure à ce qu'elle était en 1950.

- Pendant la vie de nos enfants, la production industrielle mondiale devrait augmenter encore de cinq à dix fois.

- Les émissions de CO_2 des pays en développement, dont la Chine, devraient quadrupler d'ici l'an 2030, c'est-à-dire en l'espace d'une ou deux générations.

Cette activité économique aura un profond impact sur l'environnement.

Voici un aperçu révélateur des problèmes très graves que nous connaissons aussi chez nous :

° Les stocks de morue de l'Atlantique sont en train de s'épuiser.

° Sur cinq arbres abattus, quatre seulement sont remplacés.

° Le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, d'où seize millions de Canadiens tirent leur eau potable, est gravement contaminé.

° La pêche aux filets dérivants a des effets dévastateurs dans le Pacifique.

° Enfin, l'eau et la faune de l'Arctique sont affectées par les polluants transportés par la voie des airs.

Ce sont des problèmes sans frontières, ni provinciales, ni nationales.

La population canadienne souhaite un développement viable, un développement sensé : elle ne veut pas dilapider le patrimoine environnemental qui revient à ses enfants. Nous avons une tâche énorme à entreprendre, en collaboration, pour répondre aux attentes des Canadiennes et des Canadiens.

Ainsi, cela signifie premièrement, dans les cas où la Constitution est claire, que chaque palier de gouvernement doit faire son travail et respecter les secteurs de compétences des autres et, deuxièmement, lorsqu'il y a partage des compétences, qu'il est essentiel de collaborer étroitement dans l'intérêt de tout le pays.

Et troisièmement, il faudrait, dans la mesure du possible, harmoniser les politiques, les lois et les règlements adoptés dans l'ensemble du pays afin de pouvoir atteindre les normes et les objectifs que nous aurons établis à l'échelle nationale.

Je suis convaincu que nous avons tous la volonté politique nécessaire pour faire du dossier de l'environnement un modèle de coopération fédérale-provinciale.

Quant à nous, au niveau fédéral :

- nous avons adopté de nouvelles normes rigoureuses en ce qui concerne la manutention des BPC et affecté 21 millions $ à la destruction de ces substances sur les terrains fédéraux;

- nous avons établi, à l'égard des émissions polluantes des véhicules automobiles, des normes qui comptent parmi les plus strictes au monde; et nous allons les resserrer pour qu'elles atteignent en 1994 le niveau de celles de la Californie;

- nous avons pris l'engagement de mettre fin progressivement à l'utilisation des CFC;

- nous avons apporté à la Loi sur les parcs nationaux ses premières modifications majeures en 50 ans;

- nous avons créé, au coût de 50 millions $, le programme "partenaires de l'environnement", qui servira à financer des initiatives de restauration des collectivités;

- nous avons mis sur pied le "programme de choix environnemental", afin d'aider les consommateurs à choisir des produits non dommageables pour l'environnement; et

- nous avons promulgué une nouvelle loi sur la protection de l'environnement, qui compte parmi les plus sévères au monde.

Nous avons aussi affecté des fonds aux projets suivants :

- 150 millions $ pour le nettoyage de décharges et autres lieux contaminés;

- 125 millions $ pour l'assainissement de l'eau des Grands Lacs;

- 110 millions $ pour la dépollution du Saint-Laurent;

- 73 millions $ pour le nettoyage du port d'Halifax;

- 34 millions $ pour le nettoyage des mares de déchets bitumineux de Sysco; et

- 106 millions $ pour la création de la réserve du parc national de l'île Moresby-Sud.

Au total, le gouvernement fédéral consacrera 669 millions $ de fonds nouveaux à ces programmes de protection de l'environnement.

Et nous sommes à mettre au point, pour le printemps, un plan d'action global qui s'appliquera à toutes sortes de domaines touchant l'environnement, par exemple l'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la gestion des produits chimiques toxiques, la gestion des déchets, y compris le recyclage, et ainsi de suite.

Il est clair que nous réalisons des progrès, mais les décisions les plus difficiles restent encore à venir, particulièrement en ce qui concerne les émissions de CO_2.

Cette semaine, 71 pays, dont les États-Unis, le Japon, l'URSS et le Royaume-Uni, ont convenu pour la première fois que les émissions de CO_2 devaient être stabilisées à l'échelle du globe. Les combustibles fossiles, utilisés à des fins de production d'énergie, sont un des grands responsables des émissions de CO_2, qui sont à leur tour la principale cause de l'effet de serre.

Nous avons besoin de l'énergie pour le chauffage, les transports, l'exploitation forestière, l'agriculture et le secteur manufacturier -- en fait pour presque chaque secteur de l'activité économique -- dans ce vaste et froid pays qu'est le nôtre. Tous ces secteurs devront participer à l'effort national pour mettre fin au réchauffement de la planète. Il s'agit de savoir comment.

Nous pourrons déjà réaliser des progrès considérables en faisant des efforts pour conserver nos ressources énergétiques et pour les utiliser efficacement. Mais il est également essentiel que nous mettions au point de nouvelles technologies; si nous voulons réussir, l'industrie devra participer très activement à la bataille.

Et, étant donné la croissance démographique et économique que devrait connaître le Canada, une baisse de 20 % des niveaux actuels d'émission, soit l'objectif que proposent nombreux scientifiques, correspond en réalité à une réduction de 50 % des niveaux que nous sommes susceptibles d'atteindre d'ici l'an 2005.

Nos ministres de l'énergie vont se rencontrer au début de l'an prochain pour discuter de cet important mais difficile dossier.

Les changements climatiques planétaires, l'appauvrissement de la couche d'ozone, le déplacement de la pollution atmosphérique sur de grandes distances, la destruction des bancs de poisson, voilà autant de problèmes mondiaux qui ne seront résolus que par une étroite coopération internationale. C'est pour cette

raison que nous avons fait de la protection de l'environnement un des thèmes centraux de notre politique étrangère et que nous menons une campagne active pour promouvoir l'adoption du concept de l'environnement viable.

L'an dernier, au sommet économique de Toronto, les Leaders des sept grandes démocraties industrielles ont exprimé pour la première fois leur appui au concept du développement viable.

En mars, au sommet de La Haye sur l'environnement, les participants ont souligné l'importance pour toutes les nations d'adopter une politique du développement viable, et ils ont donné un nouvel élan à l'élaboration de formes innovatrices de coopération institutionnelle.

En juillet, au sommet économique de Paris, les dirigeants ont demandé l'élaboration de nouveaux indicateurs environnementaux afin que chacun puisse avoir une idée plus précise de la performance des pays en matière de protection de l'environnement ainsi que de la valeur de l'environnement dans le calcul de la richesse nationale des pays; ce sont là des éléments essentiels à la prise de décisions à la fois judicieuses et respectueuses de l'environnement.

Le mois dernier, lors de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, 46 pays en développement et industrialisés ont reconnu pour la première fois, la validité de ce concept.

Enfin, à la fin du mois, je compte discuter du développement viable à Moscou avec le Président Gorbatchev.

Mais au bout du compte, le défi le plus difficile à relever à l'échelle mondiale, ce n'est ni l'effet de serre, ni l'appauvrissement de la couche d'ozone : c'est la modification des comportements humains.

Une saine politique de l'environnement n'a rien de commun avec la charité, sauf que, comme la charité bien ordonnée, elle commence d'abord ici, chez nous. Le Canada devra adopter une nouvelle politique nationale, qui reconnaisse que nous sommes tous responsables de notre environnement et qui dicte les décisions quotidiennes des gouvernements, des entreprises et des citoyens, dans un contexte de respect de l'environnement.

Nous réalisons des progrès. La présente séance, par exemple, la première qui ait jamais été consacrée uniquement à l'environnement dans le cadre d'une conférence des Premiers Ministres, montre bien que les gouvernements du Canada commencent à s'y attaquer. Il est également très encourageant de constater que l'industrie est de plus en plus consciente du problème.

Mais surtout, nos enfants sont beaucoup plus sensibles que nous l'étions à leur âge à la fragilité de notre écosystème et à la place qu'y occupe l'humanité, et ils ont déjà commencé, eux, à adopter la nouvelle éthique de l'environnement dont j'ai parlé plus tôt.

Le Canada a tout intérêt à encourager les autres pays à adopter cette éthique; c'est aussi pour lui une importante responsabilité. Mais sa crédibilité dépendra des efforts qu'il aura accomplis chez lui.

J'invite donc tous les Premiers Ministres autour de cette table, ainsi que les hommes d'affaires et les consommateurs de tous les coins du pays à se donner la main pour protéger le patrimoine environnemental que nous léguerons aux générations futures et pour faire du Canada un pays qui sera un modèle pour le reste du monde.

Merci.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/094

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

STATEMENT ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT

HON. WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER

BRITISH COLUMBIA

[illegible]

OTTAWA, Ontario
November 9-10, 1989

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

HON. WILLIAM N. VANDER ZALM
NOVEMBER 10, 1989

STATEMENT ON SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SINCE THE RELEASE OF THE BRUNDTLAND REPORT, "OUR COMMON FUTURE", THE CONCEPT OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT HAS EMERGED AS THE COMMON YARDSTICK TO ASSESS ENVIRONMENTAL POLICIES AND ACTIONS.

MORE THAN EVER BEFORE I AM HEARING BRITISH COLUMBIANS TELL ME THAT GOVERNMENT, BUSINESS AND INDUSTRY MUST FIND NEW SOLUTIONS TO SUSTAINING OUR ENVIRONMENT.

THIS WILL NOT BE EASY, BUT WITH A STRONG POLITICAL COMMITMENT IT CAN BE DONE. TO EMPHASIZE OUR COMMITMENT, I HAVE ENHANCED AND STRENGTHENED BRITISH COLUMBIA'S MINISTRY OF ENVIRONMENT. I HAVE ALSO APPOINTED A NEW MINISTER OF ENVIRONMENT WHO IS HERE WITH ME TODAY. THE HON. JOHN REYNOLDS IS ANXIOUS TO BEGIN WORKING WITH HIS FEDERAL AND PROVINCIAL COLLEAGUES IN HIS NEW PORTFOLIO AND AS PRESIDENT OF THE CANADIAN COUNCIL OF MINISTERS OF THE ENVIRONMENT.

AS YOU RECENTLY SAID TO PRESIDENT BUSH, POLLUTION AND ENVIRONMENTAL DEGRADATION KNOW NO BORDERS.

AS WE DISCUSSED YESTERDAY, IN AN ECONOMIC CONTEXT, THE WORLD IS GROWING SMALLER.

IN AN ENVIRONMENTAL SENSE THIS SEEMS EVEN MORE THE CASE.

IT IS WITHIN THIS CONTEXT THAT I WOULD LIKE TO OFFER A BRITISH COLUMBIA PERSPECTIVE ON THE ENVIRONMENTAL PROBLEMS THAT FACE OUR NATION AND PEOPLE.

I WOULD LIKE TO REFER TO SOME INTERNATIONAL ASPECTS THAT ARE OF PARTICULAR IMPORTANCE TO BRITISH COLUMBIANS.

AND I WOULD LIKE TO SUGGEST SOME WAYS THAT WE CAN IMPROVE OUR PERFORMANCE, THROUGH MORE COOPERATION AND COORDINATION.

IN BRITISH COLUMBIA SUSTAINABLE DEVELOPMENT HAS BECOME THE FOCUS FOR THE PLANNING OF OUR COMMON ENVIRONMENTAL AND ECONOMIC FUTURE.

THE ESSENCE OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT IS TO ENSURE THAT TODAY'S ECONOMIC DEVELOPMENT DOES NOT OCCUR AT THE EXPENSE OF OUR

IN BRITISH COLUMBIA WE ESTABLISHED A TASK FORCE ON THE ENVIRONMENT AND THE ECONOMY TO HELP US DESIGN "MADE IN BRITISH COLUMBIA" SOLUTIONS.

THE TASK FORCE PROCESS ENABLED US TO CONSULT WITH OUR CITIZENS ABOUT THEIR CONCERNS.

IT ALSO SPARKED A NEW WAY OF THINKING ABOUT HOW WE INTEGRATE ENVIRONMENTAL AND ECONOMIC DECISION-MAKING.

BRITISH COLUMBIANS TOLD US VERY CLEARLY THAT THEY WANTED GOVERNMENT TO "ANTICIPATE AND PREVENT" ENVIRONMENTAL PROBLEMS RATHER THAN ALWAYS HAVING TO "REACT AND REPAIR" THEM.

AND THEY WANTED TO INVOLVE THE PRIVATE SECTOR AS PART OF THE SOLUTION RATHER THAN SEEING IT ONLY AS PART OF THE PROBLEM.

OUR CABINET IS NOW IMPLEMENTING THE RECOMMENDATIONS CONTAINED IN THE TASK FORCE REPORT, INCLUDING THE CREATION OF A PERMANENT ROUNDTABLE.

OTHER MEASURES WE HAVE UNDERTAKEN INCLUDE:

- DIOXIN AND RELATED POLLUTANT DISCHARGE STANDARDS IN PULP MILLS THAT WILL BE AMONGST THE TOUGHEST IN CANADA.

- A MINISTRY OF ECONOMIC AND REGIONAL DEVELOPMENT THAT ACTIVELY PROMOTES SUSTAINABLE DEVELOPMENT IN OUR COMMUNITIES.

- A MORE RESPONSIVE CABINET COMMITTEE SYSTEM TO ENSURE THAT ECONOMIC AND ENVIRONMENTAL ISSUES ARE DISCUSSED AT THE SAME TABLE.

- AN EDUCATION PROGRAM THAT INFORMS AND ENCOURAGES OUR YOUNG PEOPLE TO PURSUE THE PRINCIPLES OF SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

- AN ENVIRONMENTAL YOUTH CORPS THAT PROVIDES YOUNG ADULTS WITH EXPERIENCE IN ENVIRONMENTAL, CONSERVATION AND RESEARCH ACTIVITIES RELATED TO SUSTAINABLE DEVELOPMENT.

RECENTLY WE HAVE APPOINTED A COMMUNITY ADVISORY GROUP TO DEVELOP A SUSTAINABLE DEVELOPMENT PLAN FOR THE CLAYOQUOT SOUND AREA ON THE WEST COAST OF VANCOUVER ISLAND. THIS IS A FIRST IN BRITISH COLUMBIA.

WE ARE DEVELOPING TAXATION AND PRICING POLICIES TO ENCOURAGE RESOURCE CONSERVATION AND TO REINFORCE THE PRINCIPLE OF "POLLUTER PAY".

WE ARE ALSO ENCOURAGING NEW "CO-GENERATION" INITIATIVES THAT USE WASTEWOOD PRODUCTS TO GENERATE ADDITIONAL ELECTRIC POWER, WHILE AT THE SAME TIME IMPROVING AIR QUALITY IN INTERIOR COMMUNITIES.

AND WE ARE PROMOTING A PROVINCE WIDE PROGRAM OF RECYCLING AND FUNDING CENTRES OF RESEARCH IN ENVIRONMENTAL SCIENCE AND ENGINEERING AT OUR UNIVERSITIES.

ALL GOVERNMENTS MUST FOSTER AND PROMOTE NEW TECHNOLOGIES TO DEAL WITH PRESENT PROBLEMS AND, WHERE POSSIBLE, TO PREVENT NEW ONES.

WE MUST ENSURE THAT GOVERNMENTS CONTRIBUTE TO FINDING SOLUTIONS, AND NOT CREATE MORE PROBLEMS THROUGH OVERLAP, DUPLICATION AND CONFUSING PROCESSES THAT LEAD TO UNCERTAINTY.

ON THE INTERNATIONAL FRONT, PRIME MINISTER, I APPLAUD YOUR ACHIEVEMENTS IN AREAS LIKE ACID RAIN REDUCTION AND THE MONTREAL PROTOCOL ON OZONE DEPLETING CHEMICALS.

IN THE PAST YEAR BRITISH COLUMBIA HAS HAD ITS COASTLINE FOULED BY ONE OIL SPILL AND THREATENED BY ANOTHER. THESE ARE SERIOUS MATTERS TO ALL BRITISH COLUMBIANS.

BRITISH COLUMBIA APPOINTED AN OIL SPILL TASK FORCE TO CONSIDER SAFER METHODS TO TRANSPORT OIL IN OUR WATERS AND TO RECOMMEND EFFECTIVE RESPONSE MEASURES IN CASE OF AN ACCIDENT.

WE ARE ALSO WORKING CLOSELY WITH OUR AMERICAN NEIGHBOURS, AS WELL AS WITH THE FEDERAL GOVERNMENT, TO DEVELOP WAYS TO PREVENT THESE DISASTERS IN THE FUTURE.

ANOTHER INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL ISSUE OF PROFOUND CONCERN TO BRITISH COLUMBIANS IS THE SPECTRE OF THE DRIFTNET FISHERY.

SOME OF THESE DRIFTNETS ARE THIRTY MILES LONG. THEY ENTANGLE WHALES, BIRDS, PORPOISES AND MANY OTHER SEA CREATURES.

AND THEY THREATEN OUR FISHERY RESOURCE.

EARLIER THIS WEEK THE GOVERNORS OF ALASKA, OREGON, HAWAII, CALIFORNIA, WASHINGTON AND IDAHO JOINED WITH ME IN ISSUING A PROCLAMATION ON HIGH SEAS DRIFTNET FISHERIES.

THIS PROCLAMATION URGES THE GOVERNMENTS OF THE UNITED STATES AND CANADA TO SEEK REDUCTIONS IN FISHING BY TAIWAN, KOREA, JAPAN AND OTHERS.

I APPRECIATE THE SUPPORT THE FEDERAL GOVERNMENT HAS GIVEN TO THE PROVINCE AND I URGE YOU TO CONTINUE TO WORK WITH US TOWARD ITS RESOLUTION.

THERE IS ANOTHER ASPECT OF THE FISHERY I AM CONCERNED ABOUT.

THERE IS ANOTHER ASPECT OF THE FISHERY I AM CONCERNED ABOUT.

THE RECENT FREE TRADE PANEL ON SALMON AND HERRING HAD ITS BEGINNINGS IN A TRADE DISPUTE.

BUT THE CONCLUSIONS OF THAT PANEL, ACCEPTED BY THE FEDERAL GOVERNMENT AGAINST B.C.'S RECOMMENDATION, HAVE THE POTENTIAL TO HAMPER THE RESOURCE CONSERVATION AND MANAGEMENT OBJECTIVES WE SHARE -- AND WHICH ARE THE PERFECT EXAMPLE OF THE NEED FOR INTEGRATION OF ENVIRONMENTAL AND ECONOMIC OBJECTIVES.

WE ARE CONCERNED THAT IMPLEMENTATION OF THE REPORT WILL CAUSE A FUNDAMENTAL CHANGE IN THE WAY THE FISHERY IS MANAGED IN CANADA -- AND I CALL UPON THE FEDERAL GOVERNMENT TO ASK ITSELF WHETHER ITS LAWS AND REGULATIONS CONTINUE TO BE ADEQUATE OR APPROPRIATE FOR ENSURING THAT OUR FISHERIES CONSERVATION AND MANAGEMENT SYSTEM CAN SUSTAIN THE RESOURCE, FOR THE BENEFIT OF ALL CANADIANS.

THERE ARE A NUMBER OF OTHER POINTS THAT MUST BE MADE ON THE ISSUE OF INTERGOVERNMENTAL COOPERATION.

THE ACHIEVEMENT OF OUR ENVIRONMENTAL OBJECTIVES WILL REQUIRE EFFORT INVOLVING ALL CANADIANS.

CANADIANS ARE IMPATIENT WITH THE CONFUSION, DUPLICATION AND WASTE OF RESOURCES, EFFORT AND TIME WHICH RESULTS WHEN JURISDICTIONAL OVERLAP BECOMES A HURDLE.

IT IS MOST URGENT THAT OUR GOVERNMENTS FIND NEW AND CREATIVE WAYS TO WORK TOGETHER IN A TRUE PARTNERSHIP BASED ON JURISDICTIONAL STRENGTHS AND COOPERATION.

TO THAT END, PRIME MINISTER, I ENCOURAGE YOU AND YOUR COLLEAGUE, THE MINISTER OF ENVIRONMENT, TO JOIN THE PROVINCES IN ENDORSING THE DRAFT STATEMENT ON INTERJURISDICTIONAL COOPERATION FOR PROTECTION OF THE ENVIRONMENT.

THE SPIRIT AND DIRECTION OF THIS STATEMENT WERE RECENTLY ENDORSED BY CANADA'S ENVIRONMENT MINISTERS.

I KNOW THAT ENVIRONMENT MINISTERS ARE EAGER TO HAVE THIS DIRECTION CONFIRMED.

PRIME MINISTER, WE ARE ALL MOVING IN THE SAME DIRECTION AND IT IS THE CORRECT COURSE.

THERE IS ROOM ON THE HIGH ROAD FOR ALL OF US -- BUT WE MUST COOPERATE TO REACH CANADA'S OBJECTIVE OF A SECURE SUSTAINABLE FUTURE TOGETHER.

AN EXAMPLE OF SUCH COOPERATION IS THE "GLOBE 90" SUSTAINABLE DEVELOPMENT CONFERENCE AND INTERNATIONAL ENVIRONMENTAL INDUSTRY TRADE FAIR BEING HELD IN VANCOUVER IN MARCH, 1990.

THE CONFERENCE IS THE OPPORTUNITY FOR CANADA TO DEMONSTRATE OUR EXCELLENCE IN ENVIRONMENTAL MANAGEMENT ON THE WORLD STAGE.

I INVITE ALL MY FELLOW FIRST MINISTERS TO ATTEND.

PRIME MINISTER, EVERY GENERATION BLAMES ITS PARENTS FOR THE STATE OF THE WORLD.

WHILE OUR GENERATION IS NOT FULLY RESPONSIBLE FOR THE TROUBLING STATE OF THE ENVIRONMENT, IT IS CLEAR THAT WE WILL -- AND WE SHOULD -- BE BLAMED IF WE FAIL TO FIND NEW WAYS TO SECURE OUR ENVIRONMENT FOR FUTURE GENERATIONS.

CANADA IS AT AN ENVIRONMENTAL CROSSROADS.

HISTORY WILL LOOK BACK AT THOSE OF US AROUND THIS TABLE TODAY TO JUDGE WHETHER WE TOOK THE RIGHT ROAD.

THE ENVIRONMENT IS MORE IMPORTANT THAN PREMIERS OR PRIME MINISTERS, BUT WE HAVE A KEY ROLE TO PLAY IN SECURING A SAFE, CLEAN AND SUSTAINABLE ENVIRONMENT FOR ALL THE FUTURE GENERATIONS OF CANADA.

LET US NOT FAIL TO MEET THAT CHALLENGE.

CA 1
7 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/094
TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

DÉCLARATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'HONORABLE WILLIAM N. VANDER ZALM

PREMIER MINISTRE

COLOMBIE-BRITANNIQUE

OTTAWA (ONTARIO)
LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'HONORABLE WILLIAM N. VANDER ZALM
LE 10 NOVEMBRE 1989

DÉCLARATION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DEPUIS LA PARUTION DU RAPPORT BRUNDTLAND, QUI TRAITE DE NOTRE AVENIR COMMUN, LA NOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST DEVENUE LA JAUGE DONT NOUS NOUS SERVONS TOUS POUR ÉVALUER NOS POLITIQUES ET ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.

PLUS QUE JAMAIS, J'ENTENDS LES HABITANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ME DIRE QUE LE GOUVERNEMENT, L'ENTREPRISE ET L'INDUSTRIE DOIVENT TROUVER DE NOUVELLES FAÇONS DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT.

CELA NE SERA PAS FACILE, MAIS NOUS POURRONS Y ARRIVER SI NOUS PRENONS UN FERME ENGAGEMENT POLITIQUE. POUR SOULIGNER NOTRE ENGAGEMENT, J'AI ÉLARGI ET RENFORCÉ LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE. J'AI AUSSI NOMMÉ UN NOUVEAU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT QUI EST ICI AVEC MOI AUJOURD'HUI. L'HONORABLE JOHN REYNOLDS EST IMPATIENT DE COMMENCER À TRAVAILLER AVEC SES COLLÈGUES FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX DANS SON NOUVEAU PORTEFEUILLE ET À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT.

COMME VOUS L'AVEZ RÉCEMMENT FAIT REMARQUER AU PRÉSIDENT BUSH, LA POLLUTION ET LA DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALES NE CONNAISSENT PAS DE FRONTIÈRE.

COMME NOUS EN AVONS DISCUTÉ HIER, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE, LE MONDE RAPETISSE.

CETTE OBSERVATION SEMBLE S'APPLIQUER DOUBLEMENT À L'ENVIRONNEMENT.

C'EST DANS CE CONTEXTE QUE J'AIMERAIS PRÉSENTER LE POINT DE VUE DE MA PROVINCE CONCERNANT LES PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES QUI SE POSENT À NOTRE NATION ET À NOTRE POPULATION.

J'AIMERAIS MENTIONNER CERTAINS DES ASPECTS INTERNATIONAUX QUI SONT PARTICULIÈREMENT IMPORTANTS POUR MA PROVINCE.

ET J'AIMERAIS SUGGÉRER CERTAINES MESURES QUE NOUS POUVONS PRENDRE POUR AMÉLIORER NOTRE PERFORMANCE, EN AUGMENTANT NOTRE COOPÉRATION ET NOTRE COORDINATION.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EST DEVENU LE PIVOT DE LA PLANIFICATION DE NOTRE AVENIR COMMUN SUR LES PLANS ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE.

L'OBJET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST ESSENTIELLEMENT D'ASSURER QUE LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'AUJOURD'HUI NE SE FAIT PAS AUX DÉPENS DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

EN COLOMBIE-BRITANNIQUE, NOUS AVONS ÉTABLI UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ENVIRONNEMENT ET L'ÉCONOMIE QUI NOUS AIDERA À ÉLABORER DES SOLUTIONS "FABRIQUÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE".

LES DÉLIBÉRATIONS DE CE GROUPE DE TRAVAIL NOUS ONT PERMIS DE CONSULTER NOS CITOYENS AU SUJET DE LEURS PRÉOCCUPATIONS.

ELLES ONT AUSSI DONNÉ LIEU À UNE NOUVELLE MANIÈRE DE VOIR NOTRE FAÇON D'INTÉGRER LES PROCESSUS DÉCISIONNELS DANS LES DOMAINES ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE.

LES HABITANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE NOUS ONT INDIQUÉ TRÈS CLAIREMENT QU'ILS VEULENT QUE LE GOUVERNEMENT "ANTICIPE ET PRÉVIENNE" LES PROBLÈMES ÉCOLOGIQUES ET QU'IL NE SE CONTENTE PAS TOUJOURS "D'Y RÉAGIR ET DE LES CORRIGER".

ET ILS VEULENT QUE LE SECTEUR PRIVÉ FASSE PARTIE DE LA SOLUTION PLUTÔT QUE DE SEULEMENT FAIRE PARTIE DU PROBLÈME.

NOTRE CABINET MET ACTUELLEMENT EN OEUVRE LES RECOMMENDATIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL, Y COMPRIS LA CRÉATION D'UNE TABLE RONDE PERMANENTE.

PARMI LES AUTRES MESURES QUE NOUS AVONS PRISES, MENTIONNONS:

- DES NORMES, QUI COMPTERONT PARMI LES PLUS STRICTES DU CANADA, CONCERNANT L'ÉMISSION DE DIOXINES ET DE POLLUANTS CONNEXES PAR LES USINES DE PÂTE À PAPIER.

- UN MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL QUI ENCOURAGE ACTIVEMENT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS NOS COMMUNAUTÉS.

- UN SYSTÈME DE COMITÉS DU CABINET PLUS ACCESSIBLE AFIN QUE LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES SOIENT DISCUTÉES À LA MÊME TABLE.

- UN PROGRAMME D'ÉDUCATION QUI INFORME NOS JEUNES GENS ET LES ENCOURAGE À POURSUIVRE LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

- UNE ASSOCIATION DE LA JEUNESSE DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL QUI PERMET AUX JEUNES ADULTES D'ACQUÉRIR UNE EXPÉRIENCE DES ACTIVITÉS D'ÉCOLOGIE, DE CONSERVATION ET DE RECHERCHE LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

NOUS AVONS RÉCEMMENT NOMMÉ UN GROUPE CONSULTATIF COMMUNAUTAIRE QUI DRESSERA UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA RÉGION DE CLAYOQUOT SOUND SUR LA CÔTE OUEST DE L'ÎLE DE VANCOUVER. C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE L'ON PREND UNE TELLE INITIATIVE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

NOUS ÉLABORONS DES POLITIQUES DE TAXATION ET D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX AFIN D'ENCOURAGER LA CONSERVATION DES RESSOURCES ET DE RENFORCER LE PRINCIPE DU "PAIEMENT PAR LE POLLUEUR".

NOUS ENCOURAGEONS AUSSI DE NOUVELLES INITIATIVES DE "COPRODUCTION", QUI NOUS PERMETTRONT D'UTILISER LES SOUS-PRODUITS DU BOIS POUR PRODUIRE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE TOUT EN AMÉLIORANT LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES COMMUNAUTÉS DE L'INTÉRIEUR.

EN OUTRE, NOUS LANÇONS DANS L'ENSEMBLE DE LA PROVINCE UN PROGRAMME DE RECYCLAGE ET NOUS FINANÇONS DES CENTRES DE RECHERCHE EN SCIENCES ET EN INGÉNIERIE ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DE NOS UNIVERSITÉS.

TOUS LES GOUVERNEMENTS DOIVENT ENCOURAGER ET PROMOUVOIR DE NOUVELLES TECHNIQUES DESTINÉES À RÉSOUDRE LES PROBLÈMES ACTUELS ET, SI POSSIBLE, À EN PRÉVENIR DE NOUVEAUX.

NOUS DEVONS NOUS ASSURER QUE LES GOUVERNEMENTS CONTRIBUENT À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ET NE MULTIPLIENT PAS LES PROCESSUS DE FAÇON À CRÉER D'AUTRES PROBLÈMES ET À SEMER LA CONFUSION ET L'INCERTITUDE.

SUR LE PLAN INTERNATIONAL, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, J'APPLAUDIS À VOS RÉALISATIONS DANS DES DOMAINES COMME LA RÉDUCTION DES PRÉCIPITATIONS ACIDES ET LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL CONCERNANT LES PRODUITS CHIMIQUES QUI DÉTRUISENT LA COUCHE D'OZONE.

L'AN DERNIER, LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A ÉTÉ NOIRCIE PAR UNE FUITE DE PÉTROLE ET MENACÉE PAR UNE AUTRE. IL S'AGIT LÀ DE PROBLÈMES QUI PRÉOCUPPENT TOUS LES HABITANTS DE LA PROVINCE.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE A NOMMÉ UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DES FUITES DE PÉTROLE QUI ÉTUDIERA DES FAÇONS PLUS SÛRES DE TRANSPORTER LE PÉTROLE DANS NOS EAUX ET QUI RECOMMENDERA DES MESURES EFFICACES EN CAS D'ACCIDENT.

DE PLUS, NOUS TRAVAILLONS DE PRÈS AVEC NOS VOISINS DES ÉTATS-UNIS AINSI QU'AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN VUE DE TROUVER DES FAÇONS DE PRÉVENIR CES DÉSASTRES À L'AVENIR.

LE SPECTRE DE LA PÊCHE AU FILET DÉRIVANT CONSTITUE UNE AUTRE QUESTION ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELON INTERNATIONAL QUI INQUIÈTE PROFONDÉMENT LES HABITANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CERTAINS DE CES FILETS ONT TRENTE MILLES DE LONG. ILS PRENNENT BALEINES, OISEAUX, TORTUES ET BIEN D'AUTRES ANIMAUX MARINS.

ET ILS MENACENT NOTRE PÊCHERIE.

PLUS TÔT CETTE SEMAINE, LES GOUVERNEURS DE L'ALASKA, DE L'OREGON, D'HAWAÏ, DE CALIFORNIE, DE WASHINGTON ET DE L'IDAHO SE SONT JOINTS À MOI POUR ÉMETTRE UNE PROCLAMATION CONCERNANT LA PÊCHE AU FILET DÉRIVANT EN HAUTE MER.

CETTE PROCLAMATION ENGAGE LES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS-UNIS ET DU CANADA À RECHERCHER DES RÉDUCTIONS DANS LES PRISES DE TAÏWAN, DE LA CORÉE, DU JAPON ET D'AUTRES PAYS.

JE REMERCIE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE L'APPUI QU'IL A ACCORDÉ À LA PROVINCE ET JE VOUS ENCOURAGE À CONTINUER DE RECHERCHER DES SOLUTIONS AVEC NOUS.

JE SUIS PRÉOCCUPÉ PAR UN AUTRE ASPECT DES PÊCHES.

LE PANEL DU SAUMON ET DU HARENG QUI VIENT D'ÊTRE CRÉÉ DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE A SON ORIGINE DANS UNE DISPUTE COMMERCIALE.

MAIS LES CONCLUSIONS DE CE PANEL, QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A ACCEPTÉES MALGRÉ LA RECOMMENDATION DE LA C.-B., POURRAIENT MINER LES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET DE GESTION DES RESSOURCES QUE NOUS VISONS TOUS - CELA CONSTITUE UN EXEMPLE PARFAIT DU BESOIN D'INTÉGRER LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES.

NOUS CRAIGNONS QUE LA MISE EN OEUVRE DU RAPPORT NE MODIFIE EN PROFONDEUR LA FAÇON DONT LA PÊCHE EST GÉRÉE AU CANADA -- ET JE FERAIS APPEL AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL POUR QU'IL SE DEMANDE SI SES LOIS ET RÈGLEMENTS CONTINUENT D'ÊTRE SUFFISANTS POUR ASSURER QUE NOTRE SYSTÈME DE CONSERVATION ET DE GESTION DES PÊCHES EST EN MESURE DE PROTÉGER LA RESSOURCE, AU PROFIT DE TOUS LES CANADIENS.

IL Y A LIEU DE FAIRE UN CERTAIN NOMBRE D'AUTRES OBSERVATIONS CONCERNANT LA COLLABORATION INTERGOUVERNEMENTALE.

LA RÉALISATION DE NOS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX EXIGERA UN EFFORT AUQUEL TOUS LES CANADIENS DEVRONT PARTICIPER.

LA CONFUSION, LE DOUBLE EMPLOI ET LE GASPILLAGE DE RESSOURCES, D'EFFORTS ET DE TEMPS QUI S'ENSUIVENT LORSQUE LE CHEVAUCHEMENT DES SECTEURS DE COMPÉTENCE DEVIENT UN OBSTACLE IMPATIENTENT LES CANADIENS.

IL EST URGENT QUE NOS GOUVERNEMENTS TROUVENT DE NOUVELLES FAÇONS CRÉATIVES DE TRAVAILLER ENSEMBLE DANS LE CADRE D'UN RÉEL

PARTENARIAT QUI SE FONDE SUR LA COLLABORATION ET LES POINTS FORTS DES DOMAINES DE COMPÉTENCE.

À CETTE FIN, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUS ENCOURAGE, VOUS ET VOTRE COLLÈGUE, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, À VOUS JOINDRE AUX PROVINCES AFIN D'ENTÉRINER LA DÉCLARATION SUR LA COOPÉRATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

L'ESPRIT ET L'ORIENTATION DE CETTE DÉCLARATION ONT RÉCEMMENT ÉTÉ APPROUVÉS PAR LES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA.

JE SAIS QUE LES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT SONT IMPATIENTS DE FAIRE CONFIRMER CETTE ORIENTATION.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, NOUS ALLONS TOUS DANS LA MÊME VOIE, ET CETTE VOIE EST LA BONNE.

NOUS POUVONS TOUS PRENDRE LE DROIT CHEMIN -- MAIS NOUS DEVONS COLLABORER AFIN D'ASSURER ENSEMBLE UN AVENIR SÛR ET DURABLE AU CANADA.

LA CONFÉRENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE INTITULÉE "GLOBE 90" ET L'EXPOSITION COMMERCIALE SUR L'INDUSTRIE ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE QUI SE TIENDRONT À VANCOUVER EN MARS 1990 CONSTITUENT UN EXEMPLE D'UNE TELLE COLLABORATION.

LA CONFÉRENCE DONNERA AU CANADA L'OCCASION DE PROUVER AU MONDE SON EXCELLENCE DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT.

J'INVITE TOUS MES HOMOLOGUES À Y ASSISTER.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, CHAQUE GÉNÉRATION BLÂME LA GÉNÉRATION QUI L'A PRÉCÉDÉE POUR L'ÉTAT DU MONDE.

MÊME SI NOTRE GÉNÉRATION NE DOIT PAS PORTER TOUT LE POIDS DE CE BLÂME, IL EST ÉVIDENT QUE NOUS SERONS RESPONSABLES SI NOUS NE TROUVONS PAS DE NOUVELLES FAÇONS DE PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT POUR LES GÉNÉRATIONS À VENIR.

LE CANADA EST À UN CARREFOUR ENVIRONNEMENTAL.

L'HISTOIRE JUGERA TOUTES LES PERSONNES QUI SONT À LA TABLE ICI AUJOURD'HUI ET DIRA SI NOUS AVONS PRIS LE DROIT CHEMIN.

L'ENVIRONNEMENT EST PLUS IMPORTANT QU'UN PREMIER MINISTRE, MAIS NOUS AVONS UN RÔLE DE PREMIÈRE IMPORTANCE À JOUER EN CE QUI CONCERNE LA TRANSMISSION D'UN ENVIRONNEMENT SÛR, PROPRE ET DURABLE À TOUTES LES GÉNÉRATIONS FUTURES DU CANADA.

MONTRONS-NOUS À LA HAUTEUR DE CE DÉFI.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/095

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

RESEARCH AND DEVELOPMENT

First Ministers discussed the issue of increasing research and development activity across the country.

First Ministers noted the establishment by federal and provincial Science and Technology Ministers of a task force to examine the issues raised by the Halifax Declaration (issued at the June National Forum on Science and Technology). They also asked the task force to study a range of output oriented indicators related to national R&D performance.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les Premiers ministres ont discuté de la question de l'accroissement de la recherche-développement à l'échelle du pays.

Les Premiers ministres ont mentionné la création, par les ministres fédéral et provinciaux responsables des sciences et de la technologie, d'un groupe de travail chargé d'examiner les questions mentionnées dans la Déclaration d'Halifax (publiée à l'occasion du carrefour national sur les sciences et la technologie tenu en juin). Ils ont en outre demandé au groupe de travail d'examiner divers indices du rendement national en R-D, axés sur la production.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/096

Manitoba

HONOURABLE GARY FILMON

PREMIER OF MANITOBA

STATEMENT ON ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

1989 FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE ECONOMY

OTTAWA: NOVEMBER 9-10, 1989

CHECK AGAINST DELIVERY

Thank you Prime Minister.

Throughout our discussions at this conference we have been wrestling with the reality that view points differ among Canadians on most issues.

But Prime Minister ... there is one area in which I believe Canadians in every province and every region are reaching a broad and deep consensus.

Canadians today agree on the urgent need to reverse the degradation of our environment.

In fact, it's an area in which the public from school children to seniors are way ahead of their government leaders

Prime Minister, this is the first time that an FMC has had the environment and sustainable development on their agenda - and with good reason. Most Canadians are becoming aware of both the problems and the long term consequences of neglecting our environment and they are looking to us for answers.

I would like to address three areas in particular. The first is the need to repair past problems -- to undo the damage of past practices.

Our goal in environmental terms is not simply to avoid new environmental mistakes. Our goal must also be environmental restoration.

The second area I would like to address is the need to integrate environmental and economic decision-making. The third area I will speak of is the growing complexity surrounding government activities in the environmental area.

But let us talk first of repairing the harm that has been done in the past.

You have identified examples of air, water, soil, and wildlife degradation that clearly exists throughout Canada.

We know that the costs of national environmental restoration will be huge ... but we must also know that they are unavoidable costs.

We will need innovative approaches to problems like the need for renewal of municipal infrastructure because many of our problems are from domestic as well as industrial pollution.

We will need to look at mechanisms like environmental tax credits or environmental bonds -- mechanisms that can focus market forces and market logic on our goal of restoring and protecting the environment.

Prime Minister, as you well know, Sustainable Development means progress without pollution ... and development without destruction or social dislocation. And it can only be achieved if all those who make decisions in all sectors of society --- are actively involved.

To achieve that, the National Task Force on Environment and Economy recommended the formation of a new kind of institution that they called Round Tables on Environment and Economy.

In Manitoba we have established such a Round Table with a membership that includes leading figures from every sector of the community. I serve as its Chairman. Over the thirteen months since it was established ... I have been impressed at the power of this new, made-in-Canada institution to transform environmental issues from narrow regulatory or compliance issues into shared goals and shared actions.

I have invited representatives of all jurisdictions to a meeting of Round Tables in Winnipeg next Spring --- to explore ways we can make this new institution more effective.

We also need to be doing more internationally. If the international environment continues to be degraded ... there is no way that Canada will be unharmed.

Prime Minister, for some months now our two governments have been negotiating about the International Centre for Sustainable Development which is to be established in Winnipeg. Manitoba is committed to this important initiative and we will be proud to contribute to its establishment and its ongoing operations.

I would hope that we can complete our agreement on this facility quickly, so that we can begin to play the role Canada ought to play in providing international environmental leadership.

The last point I would like to speak of, Prime Minister, is the growing complexity of environmental jurisdiction in Canada.

The message that we must be putting before industry in all parts of Canada must be clear: developments must contribute to our environmental goals as well as to our economic well being.

And that message must be consistent everywhere in Canada.

In order to ensure no mixed messages are sent, we need interjurisdictional cooperation, Prime Minister.

Let me tell you of one specific instance that demonstrates that need in a dramatic way.

Premier Peterson's province and mine share a common border. His government has before it an application to develop a gold mine in a remote corner of Ontario. Unfortunately, it happens to be in the middle of a lake which is the water supply for the more than 500,000 Manitobans living in Winnipeg.

The review mechanism for this project is in Ontario and outside our control.

There is no current mechanism to ensure that Manitobans can participate in the Ontario process in such a way as to ensure that our interests are considered and are protected.

Because our provinces are good neighbours ... we are working something out. And I believe that this case demonstrates -- in a tangible and dramatic fashion -- the commitment the provinces of Canada share to erase our political borders when it comes to environmental assessment.

The commitment is reflected, too, in the draft "statement of principles on interjurisdictional cooperation to protect the environment" that has been prepared by our Ministers of the Environment.

I would like us to endorse the spirit and direction of this draft statement, and to direct our Ministers of Environment to complete the work so that all jurisdictions will be in a position to adopt it this Spring and get on with the implementation of the detailed workplan which is attached to the statement.

As I have said, Prime Minister -- the environment is one area in which a consensus has grown in every region of Canada.

I believe the challenge of reflecting the environmental consensus of Canadians should be at the top of our national agenda ... and that through cooperation in this area ... we can do much to rebuild the spirit of Canadian partnership.

STATEMENT ON INTERJURISDICTIONAL COOPERATION FOR THE PROTECTION OF THE ENVIRONMENT

Background

In Canada, responsibility for environmental protection has always been a shared responsibility of the two orders of government. In the past, roles and relationships were reasonably well understood and harmonious. With some success, federal/provincial and interprovincial agreements were used to clarify responsibilities, minimize overlap and duplication, and take advantage of jurisdictions' respective strengths.

However, as environmental issues have become increasingly complex in nature and broader in scope, the relationship between jurisdictions have also changed. Impacts and consequences of developments, activities and policies are increasingly not confined to the jurisdiction in which they are initiated. The public is increasingly aware of environmental problems and is demanding action and greater involvement in the decision-making process affecting the environment. As governments respond by intensifying efforts to protect the environment, the likelihood of interjurisdictional duplication and overlap has increased.

Jurisdictional uncertainty and the duplication of efforts lead to the unnecessary waste of resources and confusion. Given the magnitude of environmental problems, Canada must apply its resources effectively. The public and private sectors require certainty and predictability of environmental regulation and safeguards to promote public confidence and sound economic planning.

To minimize overlap and duplication, while recognizing the jurisdictions and interests of both orders of government, it is imperative that the governments of Canada enter into agreements and operating protocols setting out respective roles and responsibilities, and establishing mechanisms for effective intergovernmental cooperation. To this end, a number of steps have been taken:

a) Provincial First Ministers have noted the need for cooperative approaches to address environmental issues and the sharing of responsibility and have called for a national accord on the environment to set out principles of cooperation which would guide the development of federal/provincial and interprovincial agreements and working relationships on environmental matters.

b) The Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) has called for the harmonization of environmental assessment processes;

c) Various federal/provincial and interprovincial agreements are being pursued or have been entered into to address specific needs (for example, the Canada/Manitoba Accord; the Ontario/Manitoba Accord; Shoal Lake Agreement; the Conference of New England Governors and Eastern Canadian Premiers; the Quebec/New York Accord on Environmental Cooperation; the Great Lakes Charter; the Ontario/New York Agreement on Acid Rain; the Great Lakes Toxic Substances Control Agreement; the Quebec/Ontario Accord on Environmental Cooperation; the Quebec/New York Agreement on Acid Rain; the Canada/Alberta Agreement on Environmental Assessment and Review; the Canada/Nova Scotia Accord); and

d) The Canadian Environmental Protection Act provides for the establishment of a Federal/Provincial Advisory Committee, Federal/Provincial Administrative Agreements, and the opportunity for substance-specific equivalency agreements.

These efforts demonstrate the need for a better and clearly articulated understanding of the respective relationships, responsibilities and roles of the two orders of government. What is missing, however, is the endorsement by all governments of an overall statement of the principles which should govern the manner in which the governments of Canada approach interjurisdictional cooperation to protect the environment. The attached **STATEMENT** provides this needed overall direction and context and sets out the principles necessary for effective intergovernmental cooperation in environmental matters.

STATEMENT ON INTERJURISDICTIONAL COOPERATION FOR THE PROTECTION OF THE ENVIRONMENT

Introduction

WHEREAS The environment and impacts on the environment from human endeavours respect neither physical nor political boundaries and increasingly take on national, international and global significance; and

WHEREAS All Canadians, individually and collectively, share responsibility in the protection, maintenance and enhancement of the environment for use by tomorrows' generations; and

WHEREAS Both the federal and provincial governments have constitutional jurisdiction and responsibility for the environment; and

WHEREAS The increased complexity of environmental issues and the rise in public demand for a voice in environmental decision making requires greater government involvement and leadership in environmental protection; and

WHEREAS The federal and provincial governments are committed to ensuring a consistent level of environmental quality for all Canadians; and

WHEREAS The federal and provincial governments are committed to the principles of sustainable development as the foundation for the development of integrated economic and environmental policy;

Principles of Cooperation

THEREFORE ***The Governments adopt the following principles to guide interjurisdictional cooperation:***

Partners The two orders of government must act as partners in protecting environment while recognizing and respecting the constitutional division of responsibility and the strengths of each other's jurisdiction.

Cooperation To minimize duplication and overlap of legislation, regulations and operational activities between jurisdictions, multi-lateral approaches must be used to develop policies, strategies, and programs for interjurisdictional environmental issues.

Transboundary Impacts Governments must recognize and take into account interjurisdictional impacts in the development and implementation of activities and policies. This includes early notification and consultation with other jurisdictions affected by those impacts.

Shared Resources Recognizing the transboundary nature of the environment, Governments must cooperate in the management of shared resources.

Stakeholder Involvement Governments must ensure the early and effective participation of all parties with an interest in activities of environmental significance undertaken jointly by more than one jurisdiction or impacting on more than one jurisdiction.

Information Sharing Governments must collaborate in the development and sharing of environmental information among jurisdictions and with the public.

Standards/ Objectives Governments must collaborate in the development of nationally consistent environmental objectives and standards.

Emergency Response Governments must cooperate in ensuring immediate and coordinated response to environmental emergencies whether occurring in one or several jurisdictions.

International Obligations The Governments agree to cooperate in the development and implementation of international environmental obligations, recognizing the trans-national nature of the environment.

Plan of Action

THEREFORE, in light of these principles, the Governments agree:

To Work Together:

- To strengthen and expand the role of the Canadian Council of Ministers of the Environment (CCME) in their work towards the harmonization of environmental legislation, standards and procedures and in the development of model agreements for environmental cooperation;

- To develop a national, coordinated approach to the implementation of the Canadian Environmental Protection Act (CEPA) and the complementary provincial and territorial legislation;

- To harmonize environmental assessment and review procedures between jurisdictions;

- To develop national environmental standards and objectives;

- To improve the international and domestic linkage in the handling of environmental issues;

- To promote, wherever possible, a coordinated approach to strategic management of interjurisdictional environmental matters;

- To develop national strategies on emerging environmental issues of national, international and global significance;

- To develop bilateral environmental accords and issue specific agreements to promote environmental protection between provinces, between the provincial and federal governments, and internationally, with neighbouring jurisdictions.

To Work Within Each Jurisdiction

- To review environmental legislation and procedures to ensure the capacity to cooperate on interjurisdictional issues.

- To review relationships with federal/provincial and neighbouring jurisdictions with the commitment to the development of interprovincial, federal-provincial, and international environmental agreements to facilitate interjurisdictional cooperation.

CA 1
Z 2
- C52

Document : 800-27/096

Manitoba

L'HONORABLE GARY FILMON

PREMIER MINISTRE DU MANITOBA

DÉCLARATION SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE DES PREMIERS MINISTRES
SUR L'ÉCONOMIE

OTTAWA, LES 9 ET 10 NOVEMBRE 1989

VERSION NON DÉFINITIVE

Je vous remercie Monsieur le Premier ministre.

Tout au long de nos discussions à la présente conférence, nous avons été confronté à la réalité d'une divergence d'opinions des Canadiens sur la plupart des questions.

Toutefois, Monsieur le Premier ministre, il existe un secteur qui, à mon avis, recueille un vaste et profond consensus de la part des Canadiens de toutes les provinces et de toutes les régions.

De nos jours, les Canadiens conviennent de l'urgence de renverser la tendance à la détérioration de notre environnement.

En réalité, sur ce plan, le public, qu'il s'agisse d'enfants d'âge scolaire ou de personnes âgées, a une longueur d'avance sur ses dirigeants gouvernementaux.

Monsieur le Premier ministre, c'est la première fois que la question de l'environnement et du développement durable est inscrite à l'ordre du jour d'une conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres. La raison en est que la plupart des Canadiens sont de plus en plus conscients tant des problèmes que des conséquences à long terme de la négligence à l'égard de l'environnement et qu'ils cherchent des réponses.

J'aimerais m'étendre sur trois aspects précis. Le premier est le besoin de corriger les problèmes passés et de réparer le tort causé par les anciennes méthodes.

Notre objectif en matière d'environnement ne consiste pas uniquement à éviter de faire de nouvelles erreurs, mais en outre à améliorer l'état de l'environnement.

Le deuxième aspect dont j'aimerais traiter a trait au besoin de fusionner la prise de décisions relative à l'environnement et à l'économie. Le troisième aspect dont je parlerai est celui de la complexité croissante des interventions gouvernementales dans le secteur de l'environnement.

Réfléchissons toutefois d'abord aux moyens de réparer le tort déjà causé.

Vous avez cité des exemples de détérioration touchant l'air, l'eau, le sol et la faune qu'on peut évidemment aller chercher n'importe où au Canada.

Nous savons que les frais de rétablissement de la qualité de l'environnement à l'échelle nationale seront énormes... et il faut également reconnaître qu'ils sont inévitables.

Il nous faudra trouver des solutions nouvelles à des problèmes comme le besoin de rajeunir des infrastructures municipales parce que bon nombre de ces problèmes sont causés à la fois par la pollution domestique et industrielle.

Nous devons chercher des mécanismes comme des crédits d'impôt ou des obligations pour l'environnement qui orienteront les forces et le raisonnement du marché en fonction de notre objectif de restauration et de protection de l'environnement.

Monsieur le Premier ministre, comme vous le savez bien, le développement durable est le progrès sans la pollution, l'épanouissement sans la destruction ou l'effritement social. Il n'est possible que si tous les décideurs dans tous les secteurs de la société participent directement.

À cette fin, le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie a recommandé la création d'une nouvelle institution baptisée les tables rondes sur l'environnement et l'économie.

Au Manitoba, nous avons constitué une semblable table ronde à laquelle participent d'importants dirigeants de chacun des secteurs de la collectivité. J'en suis le président. Au cours des treize mois qui se sont écoulés depuis sa mise en place, j'ai été impressionné par le succès avec lequel cette nouvelle institution, propre au Canada, transforme les questions environnementales de problèmes de réglementation et d'observation en objectifs et mesures conjoints.

J'ai invité les représentants de toutes les administrations à une réunion des tables rondes à Winnipeg le printemps prochain afin d'examiner des moyens de rendre la nouvelle institution encore plus efficace.

Nous devons également être plus actifs au niveau international. Si l'environnement continue de se détériorer à l'échelle internationale, le Canada n'a aucune chance d'y échapper.

Monsieur le Premier ministre, depuis quelques mois déjà, nos deux gouvernements négocient l'établissement d'un centre international du développement durable à Winnipeg. Le Manitoba est déterminé à faire en sorte que cet important projet aille de l'avant et il sera fier de contribuer à sa mise sur pied et à son fonctionnement permanent.

J'espère que nous pourrons en venir à un accord au sujet de cette installation le plus rapidement possible afin que le Canada puisse commencer à jouer le rôle qui lui revient comme chef de file international dans le secteur de l'environnement.

Le dernier point que j'aimerais aborder, Monsieur le Premier ministre, se rapporte à la complexité croissante des compétences en matière d'environnement au Canada.

Nous devons transmettre à l'industrie, partout au Canada, un message sans équivoque : les projets doivent aller dans le sens de nos objectifs pour l'environnement et favoriser notre prospérité économique.

Ce message doit être uniforme partout au Canada.

Or, la coopération entre les administrations est indispensable, Monsieur le Premier ministre, pour éviter de donner des messages ambigus.

Permettez-moi de citer un cas précis qui fait ressortir ce besoin indiscutable.

La province du Premier ministre Peterson et la mienne ont une frontière commune. Son gouvernement s'est vu soumettre une demande d'exploitation d'une mine d'or dans une région éloignée de l'Ontario. Malheureusement, ce site se trouve au beau milieu d'un lac qui est le réservoir d'eau de plus de 500 000 Manitobains habitant Winnipeg.

Toutefois, le mécanisme d'examen du projet se trouve en Ontario et hors de notre contrôle.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune modalité pour faire en sorte que les Manitobains participent à la démarche qui se déroulera en Ontario et veillent ainsi à ce que nos intérêts soient pris en compte et défendus.

Nos provinces sont cependant de bonnes voisines et nous trouverons une solution. À mon avis, ce cas prouve de manière concrète et convaincante qu'il incombe aux provinces d'effacer les frontières politiques lorsqu'il est question d'évaluation des incidences sur l'environnement.

Le projet de déclaration de principe sur la coopération entre les administrations en vue de protéger l'environnement, mis au point par nos ministres de l'Environnement, traduit également cette responsabilité.

Je souhaiterais que nous sanctionnions l'esprit et l'orientation de ce projet d'énoncé et que nous chargions nos ministres de l'Environnement de compléter les travaux pour que toutes les administrations soient en mesure d'adopter l'énoncé le printemps prochain puis de procéder à la mise en oeuvre du plan de travail détaillé dont il est assorti.

Comme je l'ai dit, Monsieur le Premier ministre, l'environnement est un des secteurs à l'égard duquel un large consensus a été établi dans toutes les régions du pays.

J'estime que la tâche consistant à agir en fonction de ce consensus des Canadiens sur l'environnement doit se situer au sommet de notre liste de priorités nationales et que, grâce à la collaboration dans ce domaine, nous pouvons grandement contribuer à rétablir l'esprit de coopération entre les Canadiens.

**DÉCLARATION SUR
LA COOPÉRATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS
EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**

État de la question

Au Canada, les responsabilités en matière de protection de l'environnement ont toujours été partagées entre les deux ordres de gouvernement. Par le passé, les rôles et les rapports étaient relativement bien compris et harmonieux. On avait recours, avec un certain succès, à des accords fédéraux-provinciaux et interprovinciaux pour préciser les responsabilités, réduire au minimum les chevauchements et le double emploi et exploiter les avantages respectifs des administrations.

Toutefois, au fur et à mesure que les questions environnementales devenaient plus complexes et qu'elles prenaient une plus grande portée, les rapports entre les administrations ont changé. De plus en plus, les incidences et les conséquences des projets, des activités et des politiques débordent les frontières des administrations qui les mettent en oeuvre. Le public est plus conscient des problèmes environnementaux et il réclame des interventions et une participation élargies au processus de prise de décisions concernant l'environnement. Les gouvernements ayant répondu en intensifiant les efforts pour protéger l'environnement, les dangers de chevauchement et de double emploi entre les administrations se sont accrus.

L'incertitude concernant les compétences et le chevauchement ont entrainé une gaspillage regrettable de ressources et une confusion. Eu égard à l'ampleur des problèmes environnementaux, le Canada doit employer ces ressources efficacement. Les secteurs public et privé doivent pouvoir compter sur des règlements et garanties sûrs et prévisibles en matière d'environnement afin d'étayer la confiance du public et de faciliter une planification économique satisfaisante.

Pour éviter les chevauchements et le double emploi tout en prenant en considération les compétences et les intérêts des deux ordres de gouvernement, il est impératif que les gouvernements de ce pays arrivent à des accords et définissent des modes de fonctionnement précisant les rôles et les responsabilités respectifs et mettant en place les mécanismes qui assureront une coopération intergouvernementale efficace. À cette fin, les mesures suivantes ont été prises :

a) Les Premiers ministres provinciaux ont fait état d'un besoin de collaboration pour régler les problèmes relatifs à l'environnement et aux responsabilités partagées. Ils ont en outre souhaité un accord national sur l'environnement qui exposera les principes de coopération en fonction desquels s'établiront des ententes et des rapports fédéraux-provinciaux et interprovinciaux en matière d'environnement.

b) Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) souhaite que soient harmonisées les méthodes d'évaluation des incidences sur l'environnement.

c) Divers accords fédéraux-provinciaux et interprovinciaux sont en voie d'élaboration ou ont déjà été conclus pour répondre à des besoins précis (par exemple l'accord entre le Canada et le Manitoba, l'accord entre l'Ontario et le Manitoba, l'accord de Shoal Lake, la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre des Premiers ministres de l'Est du Canada, l'accord entre le Québec et l'État de New York sur la coopération en matière d'environnement; la charte des Grands Lacs, l'accord entre l'Ontario et l'État de New York sur les pluies acides; l'accord sur le contrôle des substances toxiques dans les Grands-lacs; l'accord entre le Québec et l'Ontario sur la coopération en matière d'environnement; l'accord entre le Québec et New York sur les pluies acides; l'accord entre le Canada et l'Alberta sur l'évaluation et l'étude des incidences sur l'environnement et l'accord entre le Canada et la Nouvelle-Écosse).

d) La Loi canadienne sur la protection de l'environnement prévoit un comité consultatif fédéral-provincial, des accords fédéraux-provinciaux à caractère administratif et la possibilité de conclure des ententes de réciprocité pour des substances précises.

Ces efforts révèlent un besoin d'une meilleure compréhension des rapports, responsabilités, et rôles respectifs précis des deux ordres de gouvernement. Il manque toutefois une sanction par tous les gouvernements d'une déclaration de principe globale devant régir la coopération entre toutes les administrations canadiennes en vue de protéger l'environnement. La DÉCLARATION ci-jointe définit globalement l'orientation et le contexte requis. Elle énonce en outre les principes indispensables pour une coopération intergouvernementale efficace dans le secteur de l'environnement.

DÉCLARATION SUR
LA COOPÉRATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS
EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

**DÉCLARATION SUR
LA COOPÉRATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS
EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**

Introduction

Attendu que l'environnement et les effets sur celui-ci qui découlent de projets lancés par les humains ne respectent aucune frontière géographique ou politique et qu'ils acquièrent de plus en plus une importance nationale, internationale et planétaire, et

Attendu que tous les Canadiens, séparément et collectivement, ont la responsabilité de protéger, de sauvegarder et d'améliorer l'environnement pour les générations futures; et

Attendu que la compétence et la responsabilité à l'égard de l'environnement incombe tant aux gouvernements fédéral que provinciaux; et

Attendu que la complexité accrue des questions environnementales et l'insistance croissante du public pour participer aux décisions relatives à l'environnement exigent que les gouvernements interviennent plus à fond sur le plan de la protection de l'environnement et qu'ils jouent un rôle de chef de file en ce domaine; et

Attendu que les gouvernements fédéral et provinciaux ont pris l'engagement d'assurer un environnement de qualité uniforme à l'ensemble des Canadiens; et

Attendu que les gouvernements fédéral et provinciaux se sont engagés à faire des principes du développement durable la pierre angulaire de politiques économiques et écologiques intégrées;

Principes de coopération

Il est par conséquent résolu **que les gouvernements adoptent les principes suivants qui régiront la coopération entre les administrations :**

Associés Les deux ordres de gouvernement doivent se comporter comme des associés en matière de protection de l'environnement en tenant compte et en respectant les compétences constitutionnelles et leurs avantages respectifs.

Coopération L'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes relatifs aux questions environnementales qui concernent plusieurs administrations doit se faire dans une optique multilatérale pour minimiser le double emploi et le chevauchement des dispositions de lois, des règlements et des interventions des administrations.

Incidences au-delà des frontières Les gouvernements doivent reconnaître l'existence d'incidences au-delà des frontières et en tenir compte pour l'élaboration et la mise en oeuvre des activités et politiques. Il doivent notamment donner préavis aux autres administrations qui subissent ces incidences et les consulter.

Ressources communes Eu égard au fait que l'environnement ne connaît pas de frontières, les gouvernement doivent coopérer à la gestion des ressources communes.

Participation des parties concernées Les gouvernements doivent faire en sorte que toutes les parties concernées par les activités se rapportant à l'environnement qui sont menées conjointement par plusieurs administrations ou encore qui ont des incidences sur plusieurs d'entre elles participent efficacement et dès le départ aux différentes mesures.

Échange de renseignements Les gouvernements doivent collaborer avec les autres administrations et le public à la cueillette et à l'échange de renseignements relatifs à l'environnement.

Normes/ objectifs Les gouvernements doivent collaborer à la formulation d'objectifs et de normes cohérents à l'échelle nationale en matière d'environnement.

Urgences Les gouvernements doivent coopérer pour faire en sorte que les urgences à caractère environnemental qui surgissent dans une ou plusieurs administrations entraînent des réactions immédiates et coordonnées.

Obligations Internationales Les gouvernements doivent accepter de collaborer à la définition et au respect des obligations internationales dans le secteur de l'environnement et faire entrer en ligne de compte le caractère transnational de l'environnement.

DÉCLARATION SUR
LA COOPÉRATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS
EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Plan d'action

PAR CONSÉQUENT, et compte tenu de ces principes, les gouvernements acceptent :

De travailler ensemble :

- à affermir et élargir le rôle du Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) pour favoriser l'harmonisation des lois, normes et méthodes pour l'environnement ainsi que l'élaboration d'accords types touchant la coopération en matière d'environnement;

- à définir des modalités nationales et coordonnées de mise en oeuvre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et des lois provinciales et territoriales complémentaires;

- à harmoniser les méthodes d'évaluation et d'examen des incidences sur l'environnement entre les administrations;

- à formuler des normes et objectifs nationaux concernant l'environnement;

- à améliorer les rapports internationaux et nationaux en matière d'environnement;

- à promouvoir, en autant que possible, une démarche coordonnée pour la gestion stratégique des questions environnementales qui intéressent plusieurs administrations;

- à établir des stratégies nationales au sujet de nouveaux problèmes environnementaux de portée nationale, internationale et planétaire

- à conclure, entre les provinces et entre les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec des pays voisins, des accords bilatéraux à caractère général et sur des problèmes précis afin d'assurer la protection de l'environnement.

Oeuvrer à l'intérieur de chaque administration

- à l'examen des lois et modalités relatives à l'environnement pour être en mesure d'assurer une coopération sur des points intéressant plusieurs administrations;

- à l'étude des rapports entre les administrations fédérale et provinciales ou avec les territoires voisins et prendre l'engagement de conclure des accords interprovinciaux, fédéraux-provinciaux et internationaux sur l'environnement afin de faciliter la collaboration entre les administrations.

DÉCLARATION SUR
LA COOPÉRATION ENTRE LES ADMINISTRATIONS
EN VUE DE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/097

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

LIBRARY

ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT

First Ministers discussed several matters related to the Environment and Sustainable Development. They identified both the need and opportunity to cooperate to enhance environmental protection and restoration.

First Ministers endorsed the spirit and direction of the Statement of Principles on Interjurisdictional Cooperation to Protect the Environment which had been prepared by the Canadian Council of Ministers of Environment and agreed that work on a modified and extended version should proceed expeditiously.

These principles are intended to guide all jurisdictions on transboundary environmental issues, whether occurring between provinces, orders of government, or neighbouring states.

The Statement includes a plan of action which Environment Ministers will be pursuing in the coming months. First Ministers directed their Environment Ministers to complete this work by the Spring of 1990.

The First Ministers also agreed to undertake the following actions:

1) They endorsed the decisions taken at the recent meeting of the Canadian Council of Ministers of the Environment with regard to vehicle emissions. In

this regard the federal government will require new California emissions standards to apply to vehicles in the 1994 model year.

2) They noted the growing challenge of managing solid waste in Canada, and supported the commitment of environment ministers to reduce solid waste from landfill and incineration. An important element in achieving this is the recognition of the need for a more environmentally sensitive approach to packaging. To this end, they urged environment ministers to develop for early implementation a program to reduce packaging and to ensure that packages can be recycled, or are made from recyclable materials.

3) In discussing sustainable development First Ministers noted that the problems facing the fisheries as a consequence of foreign overfishing, including driftnet fishing, represent a specific example of the necessity of applying the principles of sustainable development.

First Ministers strongly supported Canadian efforts to convince foreign governments of the serious environmental consequences of overfishing practices.

The Conference endorsed the Prime Minister's strong and continuing commitment to resolving this problem. The recent appointment of Mr. Alan Beesley as Canada's Ambassador for Marine Conservation was noted with approval, as was the proclamation issued last week by British Columbia and six American states with respect to driftnet fishing.

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/097

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

L'environnement et le développement viable

Les Premiers ministres ont discuté de plusieurs questions touchant l'environnement et le développement durable. Ils ont constaté la nécessité et la possibilité de collaborer en vue d'améliorer la protection et la restauration de l'environnement.

Les Premiers ministres ont appuyé l'esprit et l'orientation de la Déclaration de principes sur la collaboration intergouvernementale en matière de protection de l'environnement, émanant du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, et ils sont convenus que les travaux visant à modifier et à élargir le libellé actuel de ce document devraient se faire rapidement.

Ces principes sont destinés à guider les diverses administrations en ce qui a trait aux problèmes environnementaux transfrontaliers, qu'ils se posent entre deux provinces, deux ordres de gouvernement ou des États limitrophes.

Cette Déclaration de principes comporte un plan d'action que les ministres de l'Environnement mettront en oeuvre au cours des prochains mois. Les Premiers ministres ont demandé à leurs ministres de l'Environnement de terminer leurs travaux d'ici le printemps 1990.

Les Premiers ministres sont en outre convenus de prendre les mesures suivantes :

1) Ils ont avalisé les décisions prises à la dernière réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement en ce qui a trait aux émissions de véhicules. À cet égard, le gouvernement fédéral prescrira l'application des nouvelles normes californiennes d'émission aux véhicules de l'année automobile 1994.

2) Ils ont pris note des difficultés croissantes que pose la gestion des déchets solides au Canada et ont appuyé l'engagement des ministres de l'Environnement à réduire les quantités de déchets solides destinées à l'enfouissement ou à l'incinération. Un élément important de la réalisation de ces objectifs est la reconnaissance de la nécessité d'une approche de l'emballage qui soit plus respectueuse de l'environnement. À cette fin ils ont exhorté les ministres de l'Environnement à mettre sur pied un programme, destiné à être mis en oeuvre hâtivement, en vue de réduire le volume d'emballages et de veiller à les rendre recyclables ou à ce qu'ils soient faits de matériaux recyclables.

3) Dans leurs discussions sur le développement durable, les Premiers ministres ont noté que les problèmes que pose aux pêches la surpêche étrangère, y compris la pêche aux filets dérivants, illustrent bien la nécessité d'appliquer les principes du développement durable.

Les Premiers ministres ont appuyé vigoureusement les efforts déployés par le Canada en vue de convaincre les gouvernements étrangers de la gravité des conséquences de la surpêche pour l'environnement.

Les participants à la Conférence ont souscrit à l'engagement ferme et soutenu du Premier ministre fédéral à résoudre ce problème. La nomination récente de M. Alan Beesley au poste d'ambassadeur du Canada à la conservation des ressources marines a été notée avec satisfaction, de même que la proclamation faite la semaine dernière par la Colombie-Britannique et par six États américains au sujet de la pêche aux filets dérivants.

CA 1
Z 2
- C52

Government Publications

DOCUMENT: 800-27/098

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

PERFECTIONNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

LIBRARY

Les Premiers ministres provinciaux ont pris bonne note de la proposition de leur homologue fédéral, laquelle devrait, dans le respect des responsabilités de chaque administration, permettre :

- d'évaluer les besoins du Canada en matière de perfectionnement des ressources humaines;
- de faire rapport sur les besoins en ressources humaines d'une économie du XXIe siècle basée sur la connaissance;
- de déterminer les résultats des systèmes actuels d'éducation, du niveau préscolaire à l'université en passant par la formation technique et professionnelle;
- d'élaborer des recommandations visant à apporter les changements requis; et
- de trouver des moyens d'affecter plus efficacement les ressources existantes, les résultats étant le critère primordial.

Les Premiers ministres sont convenus de renvoyer la question au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et à un représentant du Premier ministre fédéral qui chercheront de concert un mécanisme approprié et en arrêteront le mandat et le plan de mise en oeuvre. Un rapport sur les résultats de ces travaux sera présenté aux Premiers ministres dans les meilleurs délais.

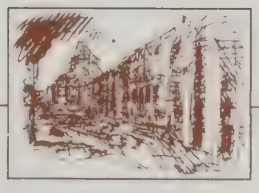

CA 1
Z 2
- C52

DOCUMENT: 800-27/098

Annual Conference of First Ministers
Ottawa, Ontario
November 9-10, 1989

Conférence annuelle des premiers ministres
Ottawa (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

HUMAN RESOURCE DEVELOPMENT

First Ministers took note of the Prime Minister's proposal which, in a manner consistent with jurisdictional responsibilities, would:

- assess Canada's human resource development needs;
- report on the human resource requirements of a 21st century, knowledge-based economy;
- identify the results of the current systems, from pre-school to university and skills, technical and vocational training;
- develop recommendations that will address the changes required; and
- examine ways of allocating resources more effectively with a focus on results.

First Ministers agreed to refer this issue to the Council of Ministers of Education and a representative of the Prime Minister to work together to identify an appropriate mechanism, develop terms of reference and an implementation plan. The results of their work would be reported to First Ministers as soon as possible.

LIBRARY

CA 1
Z 2
- C52

ANNUAL CONFERENCE OF FIRST MINISTERS

CONFÉRENCE ANNUELLE DES PREMIERS MINISTRES

OTTAWA, Ontario
November 9-10, 1989

OTTAWA (Ontario)
les 9 et 10 novembre 1989

LIST OF PUBLIC DOCUMENTS **LISTE DES DOCUMENTS PUBLICS**

LIBRARY
NOV 2 0 1989
University of Toronto

DOCUMENT NO. NUMÉRO DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-27/001		Agenda Ordre du jour
800-27/005	Secretariat Secrétariat	List of First Ministers and Ministers Liste des Premiers ministres et ministres
800-27/006		Towards a Labour Force Strategy: A Framework for Training for Women - **Progress Reports** - Submitted by Ministers Responsible for the Status of Women Pour une stratégie de la main-d'oeuvre: cadre relatif à la formation des femmes - **Rapports d'étape** - Présentés par les ministres responsables de la condition féminine
800-27/007		Towards a Labour Force Strategy: A Framework for Training for Women - **An Assessment** - Submitted by Ministers Responsible for the Status of Women Pour une stratégie de la main-d'oeuvre: cadre relatif à la formation des femmes - **Examen de la situation** - Présenté par les ministres responsables de la condition féminine
800-27/008		Integration of Work and Family Responsibilities: **Report on Strategies** - Submitted by Ministers Responsible for the Status of Women Harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales: **rapport sur les stratégies** - Présenté par les ministres responsables de la condition féminine

DOCUMENT NO. NUMÉRO DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-27/013	Federal	Our Common Future: It's in our hands
	Fédéral	L'environnement: c'est l'affaire de tous
800-27/015	Federal	The Economic and Fiscal Situation
	Fédéral	La situation économique et financière
800-27/018	Federal	Notes for an Address by the Right Honourable Brian Mulroney - Opening Statement - Supplementary Remarks
	Fédéral	Notes en vue d'une allocution du Très Honorable Brian Mulroney - Déclaration d'ouverture - Observations supplémentaires
800-27/062	Saskatchewan	Notes for Remarks by Premier Grant Devine - Opening Session
		Notes en vue de l'allocution du Premier ministre Grant Devine - Scéance inaugurale
800-27/063	Saskatchewan	Environment and Sustainable Development - Speaking Notes for Premier Grant Devine
		Environnement et Développement Durable - Note en vue d'une allocution du Premier ministre Grant Devine
800-27/072	Federal	The Goods and Services Tax: A General Equilibrium Analysis by Bob Hamilton and Chun-Yan Kuo - Working Paper 89-3
		Prepared for the Tax Policy and Legislation Branch - Department of Finance
	Fédéral	La Taxe sur les produits et services: une analyse d'équilibre générale par Bob Hamilton et Chun-Yan Kuo - Document de travail 89-3
		Preparé pour la Direction de la politique de l'impôt et de la législation - Ministère des Finances
800-27/074	Yukon	Speaking Notes for Honourable Tony Penikett, Government of the Yukon
		Notes pour l'allocution de l'honorable Tony Penikett, Gouvernement du Yukon
800-27/075	Federal	Notes for an Address by the Right Honourable Brian Mulroney - Opening Statement
	Fédéral	Notes en vue d'une allocution du Très Honorable Brian Mulroney - Déclaration d'ouverture

DOCUMENT NO. NUMÉRO DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-27/076	Alberta	Opening Statement by Premier Don Getty Allocution d'ouverture du Premier ministre Don Getty
800-27/077	British Columbia Colombie-Britannique	Opening Statement by Honourable William N. Vander Zalm, Premier Allocution d'ouverture de l'honorable William N. Vander Zalm, Premier ministre
800-27/078	Northwest Territories Territoires du Nord-Ouest	Notes for Remarks by the Honourable Dennis Patterson, Government Leader Notes en vue d'une allocution de l'honorable Dennis Patterson, Leader du gouvernement
800-27/079	Ontario	Training and the Labour Market: A Challenge La formation et le marché du travail: Un défi
800-27/080	Federal Fédéral	Economic and Fiscal Effects of the GST - A Summary - Department of Finance Incidences économique et financières de la TPS - Un Sommaire - Ministère des Finances
800-27/081	Federal Fédéral	Charts - Prime Minister Brian Mulroney's Opening Statement Chartes - Discours d'ouverture du Premier ministre Brian Mulroney
800-27/083	Newfoundland Terre-Neuve	Opening Statement by Honourable Clyde K. Wells, Premier Allocution d'ouverture de l'honorable Clyde K. Wells, Premier ministre
800-27/085	Manitoba	Notes for an Opening Statement by Honourable Gary Filmon, Premier Notes pour l'allocution d'ouverture de l'honorable Gary Filmon, Premier ministre

DOCUMENT NO. NUMÉRO DU DOCUMENT	SOURCE ORIGINE	TITLE TITRE
800-27/086		**Press Release** - First Ministers Release Report on Integration of Work and Family Responsibilities **Communiqué** - Les Premiers ministres rendent public un rapport sur l'harmonisation des responsabilités professionnelles et familiales
800-27/087		**Press Release** - First Ministers Reaffirm their Commitment to Economic Equality for Women **Communiqué** - Les Premiers ministres réaffirment leur détermination de réaliser l'égalité économique des femmes
800-27/091	Newfoundland Terre-Neuve	Statement on the Environment by Honourable Clyde K. Wells, Premier Déclaration de l'hon. Clyde Wells sur l'environnement
800-27/093	Federal Fédéral	Notes for An Address on the Environment by the Right Honourable Brian Mulroney, Prime Minister of Canada Notes pour une allocution du Premier ministre Brian Mulroney sur l'environnement
800-27/094	British Columbia Colombie-Britannique	Statement on Sustainable Development by the Honourable William N. Vander Zalm, Premier Déclaration sur le développement durable de l'hon. William N. Vander Zalm, Premier ministre
800-27/095		**Press Release** - Research and Development **Communiqué** - Recherche et développement
800-27/096	Manitoba	Statement on the Environment and Sustainable Development by the Hon. Gary Filmon, Premier Tr Déclaration sur l'environnement et le dévelopt durable
800-27/097		**Press Release** - Environement and Sustainable Development **Communiqué** - L'environnement et le développement viable
800-27/098		**Press Release** - Human Resource Development **Communiqué** - Perfectionnement des ressources humaines
800-27/099	Secretariat Secrétariat	List of Public Documents Liste des documents publics

DOCUMENT: 800-029/005

CA1
Z2
-C 52

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT: 800-029/001

FIRST MINISTERS' CONFERENCE ON THE CONSTITUTION

Agenda

Ottawa, Ontario
June 9 and 10, 1990

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT: 800-029/001

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON THE CONSTITUTION

Ottawa, Ontario

June 9 and 10, 1990

Agenda

1. Discussion on the 1987 Constitutional Accord (Meech Lake)

2. Statements

DOCUMENT: 800-029/005

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT: 800-029/001

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

Ordre du jour

Ottawa (Ontario)
Les 9 et 10 juin 1990

DOCUMENT: 800-029/005

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT: 800-029/001

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

Ottawa (Ontario)

Les 9 et 10 juin 1990

Ordre du jour

1. Discussion sur l'Accord constitutionnel de 1987 (Lac Meech)

2. Déclarations

CA1
Z2
-C 52

**FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON THE CONSTITUTION**

**CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LA CONSTITUTION**

**List of First Ministers
and Ministers**

**Liste des Premiers ministres
et Ministres**

Ottawa, Ontario
June 9 and 10, 1990

Ottawa (Ontario)
Les 9 et 10 juin 1990

DOCUMENT: 800-029/005

FIRST MINISTERS' CONFERENCE
ON THE CONSTITUTION

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES
SUR LA CONSTITUTION

June 9 and 10, 1990 — Les 9 et 10 juin 1990

OTTAWA

List of First Ministers and Ministers

Liste des Premiers ministres et Ministres

CANADA

The Right Honourable Martin Brian Mulroney — CHAIRMAN / PRÉSIDENT
Prime Minister / Premier ministre

The Right Honourable Joe Clark
Secretary of State for External Affairs

The Honourable John C. Crosbie
Minister for International Trade

The Honourable Don Mazankowski
Deputy Prime Minister
President of the Queen's Privy Council for Canada
Minister of Agriculture

The Honourable Jake Epp
Minister of Energy, Mines and Resources

The Honourable Perrin Beatty
Minister of National Health and Welfare

The Honourable Michael Holcombe Wilson
Minister of Finance

The Honourable Thomas E. Siddon
Minister of Indian and Northern Affairs

The Honourable Charles Mayer
Minister of Western Economic Diversification
Minister of State (Grains and Oilseeds)

The Honourable William McKnight
Minister of National Defence

L'honorable Benoît Bouchard
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

L'honorable Marcel Masse
Ministre des Communications

The Honourable Barbara McDougall
Minister of Employment and Immigration

The Honourable Monique Vézina
Minister of State (Employment and Immigration)

The Honourable Lowell Murray
Leader of the Government in the Senate
Minister of State (Federal-Provincial Relations)

The Honourable Paul Dick
Minister of Supply and Services

L'honorable Bernard Valcourt
Ministre des Pêches et des Océans

The Honourable Doug Lewis
Minister of Transport

L'honorable Pierre Blais
Ministre d'État (Agriculture)

The Honourable Shirley Martin
Minister of State (Indian Affairs)

The Honourable Alan Redway
Minister of State (Housing)

The Honourable William Winegard
Minister of State (Science and Technology)

The Honourable Kim Campbell
Minister of Justice
Attorney General of Canada

The Honourable Jean Corbeil
Minister of Public Works

L'honorable Gilles Loiselle
Ministre d'État (Finances)

The Honourable Marcel Danis
Minister of State (Youth)
Minister of State (Fitness and Amateur Sport)

The Honourable Monique Tremblay
Minister of External Relations

The Honourable Frank Oberle
Minister of State (Forestry)

ONTARIO

The Honourable David Peterson
Premier
Minister of Intergovernmental Affairs

The Honourable Ian G. Scott
Attorney General
Minister Responsible for Native Affairs

QUÉBEC

Monsieur Robert Bourassa
Premier ministre

Monsieur John Ciaccia
Ministre des Affaires internationales

Monsieur Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes
Ministre de la Justice

NOVA SCOTIA / NOUVELLE-ÉCOSSE

The Honourable John M. Buchanan
Premier

NEW BRUNSWICK / NOUVEAU-BRUNSWICK

The Honourable Francis Joseph McKenna
Premier

The Honourable Aldéa Landry
President of the Executive Council
Minister Responsible for the Intergovernmental Affairs

The Hourable James Lockyer
Minister of Justice

MANITOBA

The Honourable Gary Filmon
Premier

The Honourable James Collus McCrae
Minister of Justice and Attorney General
Minister Responsible for Constitutional Affairs

BRITISH COLUMBIA / COLOMBIE-BRITANNIQUE

The Honourable William N. Vander Zalm
Premier

The Honourable Bud Smith
Attorney General

PRINCE EDWARD ISLAND / ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

The Honourable Joseph Ghiz
Premier

The Honourable Wayne D. Cheverie
Minister of Health and Social Services

SASKATCHEWAN

The Honourable Grant Devine
Premier

The Honourable J. Gary Lane
Minister of Justice
Attorney General

ALBERTA

The Honourable Don R. Getty
Premier

The Honourable James D. Horsman
Deputy Premier
Minister of Federal and Intergovernmental Affairs

The Honourable Ray Speaker
Minister of Municipal Affairs
Minister Responsible for Housing

NEWFOUNDLAND / TERRE-NEUVE

The Honourable Clyde K. Wells
Premier

The Honourable Paul Dicks
Minister of Justice

800-029/006

CA1
Z2
-C 52

FIRST MINISTERS' MEETING ON THE CONSTITUTION

FINAL COMMUNIQUÉ

June 9-10, 1990

1990 CONSTITUTIONAL AGREEMENT

WHEREAS on April 30, 1987, the Prime Minister of Canada and the Premiers reached agreement in principle on means to bring about the full and active participation of Quebec in Canada's constitutional evolution;

AND WHEREAS on June 3, 1987, all first ministers signed the 1987 Constitutional Accord and committed themselves to introducing as soon as possible the Constitution Amendment, 1987 in Parliament and the provincial legislative assemblies;

AND WHEREAS the Constitution Amendment, 1987 has been authorized by Parliament and the legislative assemblies of Quebec, Saskatchewan, Alberta, Prince Edward Island, Nova Scotia, Ontario and British Columbia:

1. THE MEECH LAKE ACCORD

The Premiers of New Brunswick, Manitoba and Newfoundland undertake to submit the Constitution Amendment, 1987 for appropriate legislative or public consideration and to use every possible effort to achieve decision prior to June 23, 1990.

2. SENATE REFORM

After proclamation, the federal government and the provinces will constitute a commission with equal representation for each province and an appropriate number of territorial and federal representatives to conduct hearings and to report to Parliament and the legislative assemblies of the provinces and territories, prior to the First Ministers' Conference on the Senate to be held by the end of 1990 in British Columbia, on specific proposals for Senate reform that will give effect to the following objectives:

- The Senate should be elected.

- The Senate should provide for more equitable representation of the less populous provinces and territories.

- The Senate should have effective powers to ensure the interests of residents of the less populous provinces and territories figure more prominently in national decision-making, reflect Canadian duality and strengthen the Government of Canada's capacity to govern on behalf of all citizens, while preserving the principle of the responsibility of the Government to the House of Commons.

Following proclamation of the Meech Lake Accord, the Prime Minister and all Premiers agree to seek adoption of an amendment on comprehensive Senate reform consistent with these objectives by July 1, 1995.

The Prime Minister undertakes to report semi-annually to the House of Commons on progress achieved towards comprehensive Senate reform.

The Prime Minister and all Premiers, reaffirming the commitment made in the Edmonton Declaration and the provisions to be entrenched under the Constitution Amendment, 1987, undertook that Senate reform will be the key constitutional priority until comprehensive reform is achieved.

If, by July 1, 1995, comprehensive Senate reform has not been achieved according to the objectives set out above under section 41 of the Constitution Act, 1982, as amended by the Constitution Amendment, 1987, the number of Senators by which a province is entitled to be represented in the Senate will be amended so that, of the total of one hundred and four Senators, the representation of Ontario will be eighteen Senators, the representation of Nova Scotia, New Brunswick, British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba and Newfoundland will be eight Senators each, and the representation of all other provinces and the territories will remain unchanged. In the case of any province whose representation declined, no new appointments would be made until that province's representation had by attrition declined below its new maximum. In the event of such a redistribution of Senate seats, Newfoundland would be entitled to another Member of Parliament in the House of Commons under section 51A of the Constitution Act, 1867.

3. FURTHER CONSTITUTIONAL AMENDMENTS

(1) Charter - Sex Equality Rights

- Add section 28 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms to section 16 of the Constitution Amendment, 1987.

(2) Role of the Territories

- In appointments to the Senate and the Supreme Court of Canada.

- In discussions on items on the agenda of annual constitutional and economic conferences where, in the view of the Prime Minister, matters to be discussed directly affect them.

(3) Language Issues

- Add to the agenda of constitutional conferences matters that are of interest to English-speaking and French-speaking linguistic minorities.

- Require resolutions of the House of Commons, the Senate and the legislative assembly of New Brunswick to amend that province's Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick (Bill 88).

(4) Aboriginal Constitutional Issues

- First Ministers' constitutional conferences to be held once every three years, the first to be held within one year of proclamation; representatives of aboriginal peoples and the territorial

governments to be invited by the Prime Minister to participate in the discussion of matters of interest to the aboriginal peoples of Canada.

The Prime Minister of Canada will lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons, and the Premiers will lay or cause to be laid before their legislative assemblies, a resolution, in the form appended hereto, and will seek to authorize a proclamation to be issued by the Governor General under the Great Seal of Canada to amend the Constitution of Canada as soon as possible after proclamation of the Constitution Amendment, 1987.

4. AGENDA FOR FUTURE CONSTITUTIONAL DISCUSSIONS

(1) Creation of New Provinces in the Territories

The Prime Minister and all Premiers agreed future constitutional conferences should address available options for provincehood, including the possibility that, at the request of the Yukon and Northwest Territories to become provinces, only a resolution of the House of Commons and Senate be required.

(2) Constitutional Recognitions

The Prime Minister and Premiers took note of repeated attempts by First Ministers over the past twenty years to draft a statement of constitutional recognitions. All such attempts were unsuccessful.

The Prime Minister and Premiers reviewed drafts submitted by the federal government and Manitoba, Saskatchewan, Ontario and British Columbia, and agreed to refer immediately the drafts to an all-party Special Committee of the House of Commons. Public hearings would begin across Canada on July 16, 1990 and a report on the substance and placement of the clause - in a manner consistent with the Constitution of Canada - would be prepared for consideration by First Ministers at their Conference in 1990.

(3) Constitutional Reviews

The Prime Minister and all Premiers agreed jointly to review, at the constitutional conference required by section 49 of the Constitution Act, 1982, the entire process of amending the Constitution, including the three-year time limit under section 39(2) of that Act and the question of mandatory public hearings prior to adopting any measure related to a constitutional amendment, including revocation of a constitutional resolution.

Pursuant to section 50 of the Constitution Act, 1982, as proposed in the Constitution Amendment, 1987, the Prime Minister and the Premiers also committed to a continuing review of the operation of the Constitution of Canada, including the Canadian Charter of Rights and Freedoms, with a view to making any appropriate constitutional amendments.

5. SECTION 2: CONSTITUTION AMENDMENT, 1987

The Prime Minister and Premiers took note of public discussion of the distinct society clause since its inclusion in the Meech Lake Accord. A number of Canada's most distinguished constitutional authorities met to exchange views on the legal impact of the clause. The Prime Minister and Premiers reviewed their advice and other material.

The Prime Minister, in his capacity as chairman of the Conference, received from the above-noted constitutional authorities a legal opinion which is appended to the final Conference communiqué.

6. NEW BRUNSWICK AMENDMENT

- Add a clause that within New Brunswick, the English linguistic community and the French linguistic community have equality of status and equal rights and privileges.

- Affirm an additional role of the legislature and government of New Brunswick: to preserve and promote the equality of status and equal rights and privileges of the province's two official linguistic communities.

The Prime Minister of Canada will lay or cause to be laid before the Senate and House of Commons, and the Premier of New Brunswick will lay or cause to be laid before the legislative assembly of New Brunswick, a resolution, in the form appended hereto, and will seek to authorize a proclamation to be issued by the Governor General under the Great Seal of Canada to amend the Constitution of Canada as soon as possible after proclamation of the Constitution Amendment, 1987.

OTTAWA
June 9, 1990

Dear Prime Minister:

In response to certain concerns which have been expressed in relation to section 1 of the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord), it is our pleasure to confirm our opinion on the following.

In our opinion, the Canadian Charter of Rights and Freedoms will be interpreted in a manner consistent with the duality/distinct society clause of the proposed Constitution Amendment, 1987 (Meech Lake Accord), but the rights and freedoms guaranteed thereunder are not infringed or denied by the application of the clause and continue to be guaranteed subject only to such reasonable limits prescribed by law as can be demonstrably justified in a free and democratic society, and the duality/distinct society clause may be considered, in particular, in the application of section 1 of the Charter.

The Constitution of Canada, including sections 91 and 92 of the Constitution Act, 1867, will be interpreted in a manner consistent with the duality/distinct society clause. While nothing in that clause creates new legislative authority for Parliament or any of the provincial legislatures, or derogates from any of their legislative authority, it may be considered in determining whether a particular law fits within the legislative authority of Parliament or any of the legislatures.

Gérald-A. Beaudoin, O.C., Q.C.
Professor of Law
University of Ottawa

B. Jamie Cameron
Associate Professor
Osgoode Hall Law School
York University

E. Robert A. Edwards, Q.C.
Assistant Deputy Attorney General
Government of British Columbia

Peter W. Hogg, Q.C.
Professor
Osgoode Hall Law School
York University

Katherine Swinton
Professor, Faculty of Law
University of Toronto

Roger Tassé, O.C., Q.C.
Barrister and Solicitor

Motion for a Resolution to authorize an amendment to the Constitution of Canada

The (Senate) (House of Commons) (legislative assembly) resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by His Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto, but only after the Constitution Amendment, 1987 comes into force.

SCHEDULE

CONSTITUTION AMENDMENT

PART I

Constitution Act, 1867

1. Section 25 of the Constitution Act, 1867, as enacted by section 2 of the Constitution Amendment, 1987, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" wherever it occurs therein, the words "or territory".

2.(1) Subsection 101C(1) of the said Act, as enacted by section 6 of the Constitution Amendment, 1987, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" wherever it occurs therein, the words "or territory".

(2) Subsection 101C(4) of the said Act, as enacted by section 6 of the Constitution Amendment, 1987, is amended by adding thereto, immediately after the word "province" where it occurs therein, the words ", or territory,".

3. Section 148 of the said Act, as enacted by section 8 of the Constitution Amendment, 1987, is renumbered as subsection 148(1) and is further amended by adding thereto the following subsection:

Participation of Territories

"(2) The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of a conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories."

Constitution Act, 1982

4. Section 43 of the Constitution Act, 1982 is renumbered as subsection 43(1) and is further amended by adding thereto the following subsection:

Amendment to New Brunswick Act

"(2) An amendment to the Act of the Legislature of New Brunswick entitled An Act Recognizing the Equality of the Two Official Linguistic Communities in New Brunswick, chapter 0-1.1 of the Acts of New Brunswick, 1981, may be made by proclamation issued by the Governor General under the Great Seal of Canada only where so authorized by resolutions of the Senate and House of Commons and of the Legislative Assembly of New Brunswick."

5.(1) Subsection 50(2) of the said Act, as enacted by section 13 of the Constitution Amendment, 1987, is amended by adding thereto, immediately after paragraph (a) thereof, the following paragraph:

"(a.1) matters of interest to English-speaking and French-speaking linguistic minorities;"

(2) Section 50 of the said Act, as enacted by section 13 of the Constitution Amendment, 1987, is further amended by adding thereto the following subsection:

Participation of the territories

"(3) The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of a conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories."

6. The said Act is further amended by adding thereto, immediately after section 50 thereof, as enacted by section 13 of the Constitution Amendment, 1987, the following section:

Constitutional conference

"51.(1) A constitutional conference composed of the Prime Minister of Canada and the first ministers of the provinces shall be convened by the Prime Minister of Canada within one year after this Part comes into force and at least once in every third calendar year after the first such conference is convened.

Participation of aboriginal peoples

(2) Each conference convened under subsection (1) shall have included in its agenda matters of interest to the aboriginal peoples of Canada, and the Prime Minister of Canada shall invite representatives of those peoples to participate in the discussions on those matters.

Participation of territories

(3) The Prime Minister of Canada shall invite elected representatives of the governments of the Yukon Territory and the Northwest Territories to participate in the discussions on any item on the agenda of a conference convened under subsection (1) that, in the opinion of the Prime Minister, directly affects the Yukon Territory and the Northwest Territories.

Non-derogation

(4) Nothing in this section shall be construed so as to derogate from section 35."

Constitution Amendment, 1987

7. Section 16 of the Constitution Amendment, 1987 is amended by adding thereto, immediately after the reference to section 27 where it occurs therein, the following: "or 28".

PART II

Constitution Act, 1867

8. All that portion of section 22 of the Constitution Act, 1867 following item 4 and preceding the last paragraph thereof is repealed and the following substituted therefor:

"which Four Divisions shall, subject to the provisions of this Act, be represented in the Senate as follows: Ontario by eighteen Senators; Quebec by twenty-four Senators; the Maritime Provinces and Prince Edward Island by twenty Senators, eight thereof representing Nova Scotia, eight thereof representing New Brunswick, and four thereof representing Prince Edward Island; the Western Provinces by thirty-two Senators, eight thereof representing Manitoba, eight thereof representing British Columbia, eight thereof representing Saskatchewan, and eight thereof representing Alberta; Newfoundland shall be entitled to be represented in the Senate by eight members; the Yukon Territory and the Northwest Territories shall be entitled to be represented in the Senate by one member each."

9. Section 27 of the said Act is repealed and the following substituted therefor:

Reduction of Senate to normal number

"27. In case of such addition being at any time made, the Governor General shall not summon any person to the Senate, except on a further like direction by the Queen on the like recommendation, to represent one of the Four Divisions until such Division is represented by the number of Senators provided for by section 22 and no more."

Transitional provision

10. Notwithstanding section 22 of the Constitution Act, 1867, any province that is represented in the Senate on the coming into force of this Part by more Senators than are provided for under that section may continue to be so represented, but no additional persons may be summoned to the Senate to represent that province until the number of Senators representing that province falls below the number set out in section 22, and thereafter, subject to section 26, the number representing that province shall not exceed that number.

11.(1) This Part shall not come into force if an amendment in relation to the Senate that is consistent with the objectives set out in the 1990 Constitutional Agreement signed at Ottawa on June 9, 1990 is made before July 1, 1995.

(2) If an amendment described in subsection (1) is not made before July 1, 1995, this Part shall come into force on that date.

Citation

Citation

12. This amendment may be cited as the Constitution Amendment, (year of proclamation).

Signed at Ottawa,
June 9, 1990

Fait à Ottawa
le 9 juin 1990

Canada

Ontario

Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba*

British Columbia
Colombie-Britannique

* Subject to the public hearing process

* Sous réserve du processus d'audiences publiques

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland *
Terre-Neuve

* The Premier of Newfoundland endorses now the undertaking in Part I of this document and further undertakes to endorse fully this agreement if the Constitution Amendment, 1987 is given legislative or public approval following the consultation provided for in Part I.

* Le premier ministre de Terre-Neuve endosse maintenant l'engagement figurant dans la Partie I du présent document et s'engage en outre à endosser la totalité de la présente entente si la Modification constitutionnelle de 1987 reçoit une approbation législative ou publique à Terre-Neuve suite aux consultations prévues à la Partie I.

Motion for a Resolution to authorize an amendment to the Constitution of Canada

The (Senate) (House of Commons) (legislative assembly) resolves that an amendment to the Constitution of Canada be authorized to be made by proclamation issued by His Excellency the Governor General under the Great Seal of Canada in accordance with the schedule hereto.

SCHEDULE

CONSTITUTION AMENDMENT

Constitution Act, 1867

1. The Constitution Act, 1867 is amended by adding thereto, immediately after section 133 thereof, the following section:

Interpretation

"133.1(1) The Constitution of Canada, as it relates to New Brunswick, shall be interpreted in a manner consistent with the recognition that, within New Brunswick, the English linguistic community and the French linguistic community have equality of status and equal rights and privileges.

Role of legislature and Government of New Brunswick

(2) The role of the legislature and Government of New Brunswick to preserve and promote the equality of status and equal rights and privileges of the two linguistic communities referred to in subsection (1) is affirmed.

Rights of legislatures and governments preserved

(3) Nothing in this section derogates from the powers, rights or privileges of Parliament or the Government of Canada, or of the legislature or Government of New Brunswick, including any powers, rights or privileges relating to language."

Citation

Citation

2. This amendment may be cited as the Constitution Amendment, (year of proclamation) (New Brunswick).

800-029/006

CA1
Z2
-C 52

RENCONTRE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

COMMUNIQUÉ FINAL

Les 9 et 10 JUIN 1990

ENTENTE CONSTITUTIONNELLE DE 1990

Attendu que, le 30 avril 1987, le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont conclu une entente de principe sur les moyens d'assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada;

Attendu que, le 3 juin 1987, tous les premiers ministres ont signé l'Accord constitutionnel de 1987 et se sont engagés à saisir le plus tôt possible le Parlement et les assemblées législatives provinciales de la Modification constitutionnelle de 1987;

Attendu que la Modification constitutionnelle de 1987 a été autorisée par le Parlement et les assemblées législatives du Québec, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique :

1. ACCORD DU LAC MEECH

Les premiers ministres du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve s'engagent à soumettre la Modification constitutionnelle de 1987 à l'examen législatif ou public approprié et à tout mettre en oeuvre afin qu'une décision soit prise avant le 23 juin 1990.

2. RÉFORME DU SÉNAT

Après la proclamation de l'Accord du lac Meech, le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces constitueront une commission où chaque province sera également représentée et qui comprendra un nombre approprié de représentants territoriaux et fédéraux. Cette commission tiendra des audiences et fera rapport au Parlement et aux assemblées législatives des provinces et territoires, avant la Conférence des premiers ministres sur le Sénat qui doit se tenir d'ici la fin de 1990, en Colombie-Britannique, concernant des propositions précises dont la base serait les paramètres suivants :

- Le Sénat devrait être élu.

- Le Sénat devrait garantir une représentation plus équitable des provinces moins peuplées et des territoires.

- Le Sénat devrait détenir des pouvoirs réels afin que la prise des décisions au niveau national tienne davantage compte des intérêts des habitants des provinces moins peuplées et des territoires, afin d'être le reflet de la dualité canadienne et afin que le Gouvernement du Canada soit plus en mesure de gouverner au nom de tous les citoyens, tout en préservant le principe de la responsabilité du Gouvernement envers la Chambre des communes.

Après la proclamation de l'Accord du lac Meech, le Premier ministre du Canada et les premiers ministres de toutes les provinces conviennent de mettre tout en oeuvre pour faire adopter une modification conforme à ces paramètres en vue d'une réforme générale du Sénat d'ici le 1er juillet 1995.

Le Premier ministre du Canada s'engage à faire rapport deux fois par an à la Chambre des communes des progrès réalisés en vue d'une réforme générale du Sénat.

Le Premier ministre et les premiers ministres de toutes les provinces réaffirment l'engagement pris dans la Déclaration d'Edmonton et dans les dispositions qui seront consacrées en vertu de la Modification constitutionnelle de 1987 et s'engagent à ce que la réforme du Sénat soit la grande priorité constitutionnelle jusqu'à ce qu'une réforme générale ait pu être réalisée.

Si, d'ici le 1er juillet 1995, une réforme générale du Sénat n'a pu être réalisée conformément aux paramètres énoncés ci-dessus en vertu de l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, dans sa forme modifiée par la Modification constitutionnelle de 1987, le nombre de sénateurs par lesquels une province est en droit d'être représentée au Sénat sera modifié de façon que, pour un total de cent quatre sénateurs, la représentation de l'Ontario passe à dix-huit sénateurs, que celle de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de Terre-Neuve passe à huit sénateurs chacun, et que la représentation des autres provinces et des territoires demeure inchangée. Dans le cas d'une province dont la représentation diminuerait, aucune autre nomination ne pourra être faite tant que sa représentation ne sera pas descendue, par attrition, sous son nouveau maximum. Si une telle nouvelle répartition des sièges survenait au Sénat, la province de Terre-Neuve serait représentée par un député supplémentaire à la Chambre des communes en vertu de l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1867.

3. FUTURES MODIFICATIONS CONSTITUTIONNELLES

(1) Charte - Droit à l'égalité des sexes

- Adjonction de l'article 28 de la Charte canadienne des droits et libertés à l'article 16 de la Modification constitutionnelle de 1987.

(2) Rôle des territoires

- Dans les nominations au Sénat et à la Cour suprême du Canada.

- Dans les discussions portant sur des questions à l'ordre du jour d'une conférence annuelle des premiers ministres sur la Constitution et l'économie qui, de l'avis du Premier ministre, les touchent directement.

(3) Questions linguistiques

- Inscription à l'ordre du jour des conférences sur la Constitution des questions intéressant les minorités linguistiques d'expression française et d'expression anglaise.

- Obligation d'obtenir le consentement du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick pour modifier la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick (Loi 88).

(4) Questions constitutionnelles intéressant les autochtones

- Tenue tous les trois ans d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres, la première devant avoir lieu au plus tard un an après la proclamation. Le Premier ministre inviterait des représentants des peuples autochtones et des gouvernements des territoires à participer aux discussions portant sur les questions intéressant les peuples autochtones du Canada.

Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives la résolution dont le texte figure en annexe et chercheront à autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada le plus tôt possible après la proclamation de la Modification constitutionnelle de 1987.

4. ORDRE DU JOUR DE FUTURES DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES

(1) Création de nouvelles provinces dans les territoires

- Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres de toutes les provinces ont convenu d'examiner, lors de futures conférences constitutionnelles, différentes approches pour l'accession du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest au statut de provinces, y compris la possibilité que seules des résolutions de la Chambre des communes et du Sénat soient nécessaires pour leur reconnaître ce statut, advenant une demande en ce sens de ces territoires.

(2) Reconnaissances constitutionnelles

- Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont pris note des efforts déployés à de nombreuses reprises par les premiers ministres au cours des vingt dernières années en vue de rédiger un énoncé de reconnaissances constitutionnelles, efforts qui se sont toujours avérés infructueux.

Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont examiné des projets présentés par le gouvernement fédéral et par le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario et la Colombie-Britannique et ils ont convenu de saisir immédiatement de tous ces projets un comité spécial multipartite de la Chambre des communes. Des audiences publiques à la grandeur du pays débuteraient le 16 juillet 1990 et un rapport concernant le fond et l'emplacement d'une clause compatible avec la Constitution du Canada serait rédigé et présenté aux premiers ministres à leur conférence de 1990.

(3) Examens constitutionnels

- Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres de toutes les provinces ont convenu d'examiner conjointement, à la conférence constitutionnelle exigée par l'article 49 de la Loi constitutionnelle de 1982, la totalité du processus permettant de modifier la Constitution, y compris le délai maximal de trois ans prévu à l'article 39(2) de ladite loi, et la question de la tenue obligatoire d'audiences publiques avant l'adoption de toute mesure liée à une modification de la Constitution, dont la révocation d'une résolution constitutionnelle.

- Conformément à l'article 50 de la Loi constitutionnelle de 1982 proposé dans la Modification constitutionnelle de 1987, le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont également convenu d'examiner en permanence le fonctionnement de la Constitution du Canada, y compris la Charte canadienne des droits et libertés, en vue d'apporter toute modification constitutionnelle qui pourrait s'avérer utile.

5. ARTICLE 2 : MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987

Compte tenu des discussions publiques qui ont entouré la clause de la société distincte depuis son inclusion dans l'Accord du lac Meech, un certain nombre des constitutionnalistes les plus éminents au Canada se sont rencontrés pour échanger leurs vues sur les répercussions juridiques de la clause. Le Premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces ont examiné leurs recommandations ainsi que d'autres documents.

Le Premier ministre du Canada, en sa qualité de président de la Conférence, a reçu desdits constitutionnalistes une opinion juridique qui est annexée au communiqué final de la conférence.

6. MODIFICATION RELATIVE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

- Adjonction d'une disposition selon laquelle, au Nouveau-Brunswick, les communautés francophone et anglophone ont un statut et des droits et privilèges égaux.

- Affirmation du rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques de la province en ce qui touche à leur statut et à leurs droits et privilèges.

- Le Premier ministre du Canada et le premier ministre du Nouveau-Brunswick déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des communes et devant l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick la résolution dont le texte figure en annexe et chercheront à autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada le plus tôt possible après la proclamation de la Modification constitutionnelle de 1987.

Signed at Ottawa,
June 9, 1990

Fait à Ottawa
le 9 juin 1990

Canada

Ontario

Québec

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

Manitoba*

British Columbia
Colombie-Britannique

* Subject to the public hearing process

* Sous réserve du processus d'audiences publiques

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard

Saskatchewan

Alberta

Newfoundland *
Terre-Neuve

* The Premier of Newfoundland endorses now the undertaking in Part I of this document and further undertakes to endorse fully this agreement if the Constitution Amendment, 1987 is given legislative or public approval following the consultation provided for in Part I.

* Le premier ministre de Terre-Neuve endosse maintenant l'engagement figurant dans la Partie I du présent document et s'engage en outre à endosser la totalité de la présente entente si la Modification constitutionnelle de 1987 reçoit une approbation législative ou publique à Terre-Neuve suite aux consultations prévues à la Partie I.

OTTAWA
le 9 juin 1990

Monsieur le Premier ministre,

En réponse à certaines des préoccupations exprimées à l'égard de l'article premier de l'Accord du lac Meech, nous sommes heureux de confirmer notre opinion sur ce qui suit.

À notre avis, toute interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés doit concorder avec la disposition relative à la dualité et à la société distincte de la Modification constitutionnelle de 1987 proposée (l'Accord du lac Meech), mais l'application de la clause ne constitue pas une négation ou une violation des droits et libertés garantis par la Charte des droits, lesquels ne peuvent être restreints que par une règle de droit dans des limites qui sont raisonnables et dont la justification peut se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique, et il peut être tenu compte de la disposition relative à la dualité et à la société distincte, en particulier aux fins de l'application de l'article premier de la Charte.

La Constitution du Canada, y compris les articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867, sera interprétée d'une manière compatible avec la clause relative à la dualité et à la société distincte. La clause ne crée aucune nouvelle compétence législative au profit du Parlement ou de l'une quelconque des législatures provinciales et ne déroge à aucune de leurs compétences législatives, mais il pourra en être tenu compte pour déterminer si une loi particulière s'inscrit dans les compétences législatives du Parlement ou de l'une des législatures provinciales.

Gérald-A. Beaudoin, O.C., c.r.
Professeur de droit
Université d'Ottawa

B. Jamie Cameron
Professeur associé
École de droit Osgoode Hall
Université York

E. Robert A. Edwards, c.r.
Sous-procureur général adjoint
Gouvernement de la
Colombie-Britannique

Peter W. Hogg, c.r.
Professeur de droit
École de droit Osgoode Hall
Université York

Katherine Swinton
Professeur, Faculté de droit
Université de Toronto

Roger Tassé, O.C., c.r.
Avocat

Motion de résolution autorisant la modification
de la Constitution du Canada

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe, son entrée en vigueur ne pouvant toutefois précéder celle de la Modification constitutionnelle de 1987.

ANNEXE

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE

PARTIE I

Loi constitutionnelle de 1867

1. L'article 25 de la Loi constitutionnelle de 1867, édicté par l'article 2 de la Modification constitutionnelle de 1987, est modifié par insertion, après «province», de «ou du territoire».

2. (1) Le paragraphe 101C(1) de la même loi, édicté par l'article 6 de la Modification constitutionnelle de 1987, est modifié par insertion, après la première mention de «province», de «ou territoire», et, après la seconde, de «ou de ce territoire».

(2) Le paragraphe 101C(4) de la même loi, édicté par l'article 6 de la Modification constitutionnelle de 1987, est modifié par insertion, après «Québec», de «ou d'un territoire».

3. L'article 148 de la même loi, édicté par l'article 8 de la Modification constitutionnelle de 1987, devient le paragraphe 148(1) et est modifié par adjonction de ce qui suit :

Participation des territoires

«(2) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour des conférences visées au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.»

Loi constitutionnelle de 1982

4. L'article 43 de la Loi constitutionnelle de 1982 devient le paragraphe 43(1) et est modifié par adjonction de ce qui suit :

Modification d'une loi du Nouveau-Brunswick

<<(2) Les dispositions de la loi du Nouveau-Brunswick intitulée Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick, chapitre O-1.1 des Lois du Nouveau-Brunswick, 1981, ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick.>>

5. (1) Le paragraphe 50(2) de la même loi, édicté par l'article 13 de la Modification constitutionnelle de 1987, est modifié par insertion, après l'alinéa a), de ce qui suit :

«a.1) les questions intéressant les minorités francophones et anglophones;»

(2) L'article 50 de la même loi, édicté par l'article 13 de la Modification constitutionnelle de 1987, est modifié par adjonction de ce qui suit :

Participation des territoires

<<(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour des conférences visées au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.>>

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 50, édicté par l'article 13 de la Modification constitutionnelle de 1987, de ce qui suit :

Conférence constitutionnelle

«51. (1) Le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente partie, et, par la suite, au moins tous les trois ans suivant cette conférence.

Participation des peuples autochtones

(2) Sont placées à l'ordre du jour de la conférence visée au paragraphe (1) les questions intéressant les peuples autochtones du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

Participation des territoires

(3) Le premier ministre du Canada invite des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour des conférences visées au paragraphe (1) et qui, selon lui, intéresse directement le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Non-dérogation

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger à l'article 35.»

Modification constitutionnelle de 1987

7. L'article 16 de la Modification constitutionnelle de 1987 est modifié par insertion, après «27», de «ou 28».

PARTIE II

Loi constitutionnelle de 1867

8. Le passage de l'article 22 de la Loi constitutionnelle de 1867 qui suit le point 4 et précède le dernier paragraphe est abrogé et remplacé par ce qui suit :

> <<les quatre divisions doivent (subordonnément aux révisions de la présente loi) être représentées dans le Sénat, ainsi qu'il suit : -- Ontario par dix-huit sénateurs; Québec par vingt-quatre sénateurs; les Provinces maritimes et l'Île-du-Prince-Édouard par vingt sénateurs, dont huit représentent la Nouvelle-Écosse, huit le Nouveau-Brunswick et quatre l'Île-du-Prince-Édouard; les provinces de l'Ouest par trente-deux sénateurs, dont huit représentent le Manitoba, huit la Colombie-Britannique, huit la Saskatchewan et huit l'Alberta; la province de Terre-Neuve aura droit d'être représentée au Sénat par huit sénateurs; le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont le droit d'être représentés au Sénat par un sénateur chacun.>>

9. L'article 27 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Réduction du Sénat au nombre régulier

> <<27. Dans le cas où le nombre des sénateurs serait ainsi en aucun temps augmenté, le gouverneur général ne mandera aucune personne au Sénat, sauf sur pareil ordre de la Reine donné à la suite de la même recommandation, tant que la représentation de chacune des quatre divisions du Canada ne sera pas revenue au nombre fixe visé à l'article 22.>>

Disposition transitoire

10. Par dérogation à l'article 22 de la Loi constitutionnelle de 1867, peut être maintenue la représentation au Sénat de toute province dont le nombre de sénateurs excède, à l'entrée en vigueur de la présente partie, celui prévu à cet article; toutefois, il ne peut être nommé de sénateurs pour représenter cette province tant que le nombre de ceux-ci n'est pas inférieur à celui prévu à l'article 22 de cette loi et, par la suite, sous réserve de l'article 26 de cette loi, le nombre de

sénateurs pour cette province ne peut excéder cette limite.

11. (1) La présente partie n'entre pas en vigueur si une modification portant sur le Sénat, conforme aux paramètres énoncés dans l'Entente constitutionnelle de 1990 signée à Ottawa le 9 juin 1990, est faite avant le 1er juillet 1995.

(2) À défaut d'une modification visée au paragraphe (1), la présente partie entre en vigueur le 1er juillet 1995.

Titre

Titre

12. Titre de la présente modification : Modification constitutionnelle de (année de la proclamation).

Motion de résolution autorisant la modification
de la Constitution du Canada

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE

Loi constitutionnelle de 1867

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 133, de ce qui suit :

Interprétation

«133.1 (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada à l'égard du Nouveau-Brunswick doit concorder avec la reconnaissance de ce que, au Nouveau-Brunswick, les communautés francophone et anglophone ont un statut et des droits et privilèges égaux.

Rôle de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick

(2) La Législature et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont le rôle de protéger et de promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques visées au paragraphe (1) en ce qui touche à leur statut et à leurs droits et privilèges.

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(3) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou de la Législature ou du gouvernement du Nouveau-Brunswick, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.»

Titre

Titre

2. Titre de la présente modification : Modification constitutionnelle de (année de la proclamation) (Nouveau-Brunswick).

DOCUMENT: 800-029/007

CA1
Z2
-C 52

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON THE CONSTITUTION

NOTES FOR OPENING REMARKS

HONOURABLE JOHN M. BUCHANAN
NOVA SCOTIA

OTTAWA, Ontario
June 1990

PLEASE CHECK AGAINST DELIVERY

MR. PRIME MINISTER, FELLOW PREMIERS:

WHEN I ARRIVED HERE ON SUNDAY EVENING LAST TO JOIN YOU AND MY COLLEAGUE FIRST MINISTERS, I SAID TO NOVA SCOTIANS THAT I WAS OPTIMISTIC THAT WE AS FIRST MINISTERS WOULD AGREE TO AN ACCORD. I WAS CONVINCED THAT WE WOULD PUT THE CONCERNS OF OUR COUNTRY AHEAD OF ANYTHING ELSE IN ARRIVING AT A CONSENSUS FOR CANADA.

THE RESULTING AGREEMENT HAS BEEN A TREMENDOUS SHOW OF FAITH AND CONFIDENCE IN CANADA BY ALL FIRST MINISTERS.

IN THE END, GENEROSITY AND GOOD CANADIAN COMMON SENSE WON OUT. PREMIERS SET ASIDE POLITICAL DIFFERENCES IN THE INTERESTS OF CANADA AND OUR PEOPLE.

MR. PRIME MINISTER, I AM FORTUNATE THAT THE PEOPLE OF NOVA SCOTIA GAVE ME THE OPPORTUNITY TO PARTICIPATE IN THREE OF THE MOST HISTORIC EVENTS IN CANADIAN HISTORY.

I WAS PRIVILEGED TO PARTICIPATE IN THE DISCUSSIONS OF 1979 TO 1981 - WHICH WITNESSED CANADA PATRIATE THE CONSTITUTION, SET UP AMENDING PROCEDURES, AND ENSHRINE FOR THE FIRST TIME IN THE COUNTRY'S HISTORY A CHARTER OF RIGHTS. BUT, UNFORTUNATELY AT THAT TIME SEVEN MILLION CANADIANS WERE LEFT OUT OF THAT PROCESS AND THE CONSTITUTION WAS INCOMPLETE.

SINCE THAT TIME I HAVE BEEN GIVEN THE OPPORTUNITY BY NOVA SCOTIANS TO PARTICIPATE ON THEIR BEHALF TWICE MORE, HERE IN OTTAWA THIS WEEK AND IN 1987 AT MEECH LAKE TO COMPLETE THE CANADIAN CONSTITUTION AND BRING QUEBEC TO THE TABLE OF CONSTITUTIONAL CONFERENCES FROM NOW ON.

THIS IS A HISTORIC LEGACY THAT ALL FIRST MINISTERS AND I ARE ABLE TO LEAVE TO OUR CHILDREN AND THEIR CHILDREN IN BUILDING AND ASSURING A SECURE FUTURE FOR OUR COUNTRY.

MR. PRIME MINISTER, I FEEL GOOD ABOUT CANADA. I FEEL GOOD AND I AM OPTIMISTIC ABOUT OUR FUTURE. THIS AGREEMENT HAS GIVEN US A REBIRTH OF CONSENSUS AND NATIONAL UNITY. THIS AGREEMENT NOW GIVES US THE SECURITY THAT WE NEED TO FORGE AHEAD AND BUILD A BETTER, STRONGER NATION BY WORKING TOGETHER AS PARTNERS FROM BRITISH COLUMBIA TO NEWFOUNDLAND AND INCLUDING THE NORTHERN TERRITORIES.

THIS NEW CANADIAN CONSENSUS GIVES US A SOUND FOUNDATION UPON WHICH TO BUILD THIS COUNTRY AND ITS REGIONS WITH NEW ENTHUSIASM AND VIGOUR. THIS NEW DYNAMIC WILL ENABLE US TO BETTER BUILD THIS COUNTRY FOR ALL, WHILE PROTECTING THOSE IN NEED.

MR. PRIME MINISTER, THIS ACCORD ENABLES US NOW TO GET ON WITH A NEW VISION AND A NEW AGENDA ON BEHALF OF ALL CANADIANS, AND REGIONS, MAKING UP THIS GREAT COUNTRY.

MR. CHAIRMAN, I PERSONALLY WANT TO CONGRATULATE MY FELLOW FIRST MINISTERS ON THEIR TOLERANCE, THEIR UNDERSTANDING AND THEIR COOPERATIVE EFFORTS THROUGHOUT WHAT HAS BEEN A VERY CHALLENGING WEEK FOR ALL OF US. IN THE END, MR. PRIME MINISTER, CANADA WON. WE THE PEOPLE ARE THE WINNERS.

PROGRESS WILL REQUIRE THAT WE ALL CONTINUE IN THIS REVITALIZED SPIRIT OF COOPERATION AND WILLINGNESS TO LISTEN TO ONE ANOTHER.

FINALLY, MR. PRIME MINISTER, I SALUTE YOU. I SALUTE YOUR DEDICATION AND DETERMINATION AND LOVE OF THIS GREAT COUNTRY.

AS WELL, I WISH TO EXPRESS MY WARM THANKS TO ALL NOVA SCOTIANS AND ALL CANADIANS FOR THEIR KIND SUPPORT EXTENDED TO ME OVER THIS PAST WEEK.

THROUGH ALL THEIR LETTERS AND CALLS, INDIVIDUALS AND ORGANIZATIONS WHO LOVE THIS COUNTRY COMMUNICATED THEIR HOPES AND PRAYERS TO ME FOR THE UNITY OF CANADA AND ALL ITS REGIONS.

OVER THE PAST NUMBER OF WEEKS THE KNOWLEDGE THAT THE PEOPLE WERE THERE SUPPORTING US AND URGING US ON FOR CANADA WAS A VERY IMPORTANT SUPPORT AND COMFORT TO ALL FIRST MINISTERS AND HELPED US IMMEASURABLY IN OUR DELIBERATIONS.

MR. PRIME MINISTER, IN CLOSING, AS YOU KNOW, NOVA SCOTIANS HAVE LONG CARED FOR AND SUPPORTED EACH OTHER THROUGHOUT OUR HISTORY. NOVA SCOTIANS BELIEVE THAT ONLY THROUGH LISTENING AND COOPERATION, CAN WE ARRIVE AT CONSENSUS. THESE FUNDAMENTAL NOVA

SCOTIAN VALUES WERE READILY APPARENT AND PRACTISED BY ALL FIRST MINISTERS DURING OUR DELIBERATIONS THIS WEEK AND BECAUSE OF THAT WE HAVE ARRIVED AT A NEW BEGINNING FOR CANADA WITH CONSENSUS AND A NEW UNITY FOR US ALL.

THANK YOU.

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT : 800-029/007

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

SUR LA CONSTITUTION

NOTES POUR L'ALLOCUTION D'OUVERTURE

HONORABLE JOHN M. BUCHANAN

NOUVELLE-ÉCOSSE

OTTAWA (ONTARIO)

JUIN 1990

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES,

A MON ARRIVÉE ICI DIMANCHE SOIR, J'AI DIT À MES CONCITOYENS QUE J'ÉTAIS OPTIMISTE QUE LES PREMIERS MINISTRES ARRIVERAIENT A UN ACCORD. J'ÉTAIS CONVAINCU QUE L'INTÉRÊT DU PAYS PASSERAIT AVANT TOUT, ET QU'UN CONSENSUS SORTIRAIT EN FAVEUR DU CANADA.

L'ENTENTE QUE VOICI RÉSULTE DE LA CONFIANCE DE TOUS LES PREMIERS MINISTRES EN L'AVENIR DU CANADA.

EN FIN DE COMPTE, L'ENTRAIDE ET LE BON SENS CANADIEN ONT PRÉVALU. LES PREMIERS MINISTRES PROVINCIAUX ONT MIS DE CÔTÉ LEURS DIVERGENCES POLITIQUES DANS L'INTÉRÊT DU CANADA ET DU PEUPLE CANADIEN.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE SUIS TRÈS HEUREUX QUE LA POPULATION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE M'AIT PERMIS DE PARTICIPER À TROIS DES MOMENTS LES PLUS HISTORIQUES DU CANADA.

J'AI EU L'HONNEUR DE PARTICIPER AUX DISCUSSIONS DE 1979 À 1981 QUI ONT PERMIS LE RAPATRIEMENT DE LA CONSTITUTION, LA MISE SUR PIED DES PROCÉDURES DE MODIFICATION ET L'INTRÉGRATION, POUR

LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE DU PAYS, D'UNE CHARTE DES DROITS. MALHEUREUSEMENT, À CE MOMENT-LÀ, SEPT MILLIONS DE CANADIENS ONT ÉTÉ OUBLIÉS, ET LA CONSTITUTION ÉTAIT INCOMPLÈTE.

DEPUIS CE MOMENT-LÀ, MES CONCITOYENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE M'ONT PERMIS DE PARTICIPER EN LEUR NOM, À DEUX REPRISES, ICI À OTTAWA CETTE SEMAINE, ET EN 1987, AU LAC MEECH, AUX DISCUSSIONS QUI ONT MENÉ A LA CONCLUSION DE LA CONSTITUTION CANADIENNE ET AU RETOUR DU QUÉBEC AUX CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES À L'AVENIR.

AINSI, MES COLLÈGUES PREMIERS MINISTRES ET MOI-MÊME, LAISSONS À NOS ENFANTS ET À LEURS ENFANTS UN HÉRITAGE D'HISTOIRE ET UN GRAND PAYS A BATIR.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE ME SENS BIEN D'ÊTRE CANADIEN. JE ME SENS BIEN ET JE SUIS OPTIMISTE POUR L'AVENIR DE NOTRE PAYS. CET ACCORD RENOUVELLE LE CONSENSUS ET ASSURE L'UNITÉ NATIONALE. CET ACCORD NOUS DONNE UNE SÉCURITÉ NÉCESSAIRE POUR ALLER DE L'AVANT ET CONSTRUIRE UN PAYS GRAND ET FORT EN TANT QUE PARTENAIRES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE À TERRE-NEUVE, EN PASSANT PAR LES TERRITOIRES DU NORD.

CE NOUVEAU CONSENSUS CONSTITUE UNE BASE SOLIDE SUR LAQUELLE NOUS POUVONS CONSTRUIRE ET METTRE EN VALEUR LES RÉGIONS DU CANADA DANS UN NOUVEL ESPRIT D'ENTHOUSIASME ET DE VIGUEUR. CETTE NOUVELLE DYNAMIQUE NOUS PERMETTRA DE CONSTRUIRE UN MEILLEUR PAYS POUR TOUS, TOUT EN PROTÉGEANT LES PERSONNES QUI EN ONT BESOIN.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, PAR CET ACCORD, NOUS ENVISAGEONS L'AVENIR AVEC UNE NOUVELLE VISION ET UN NOUVEAU MANDAT AU NOM DE TOUS LES CANADIENS ET DE TOUTES LES RÉGIONS DE CE GRAND PAYS.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE VEUX PERSONNELLEMENT FÉLICITER TOUS MES COLLÈGUES PREMIERS MINISTRES DE LEUR TOLÉRANCE, DE LEUR COMPRÉHENSION ET DE LEUR COLLABORATION TOUT AU LONG DE CETTE SEMAINE PARTICULIÈREMENT DIFFICILE POUR CHACUN. EN FIN DE COMPTE, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, LE CANADA SORT VAINQUEUR. TOUS LES CANADIENS SONT GAGNANTS.

EN RAISON DU PROGRÈS, NOUS DEVRONS TOUS CONTINUER DANS CE NOUVEL ESPRIT DE COLLABORATION ET DE VOLONTÉ D'ÉCOUTE DE L'AUTRE.

FINALEMENT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, JE VOUS FÉLICITE. JE VOUS FÉLICITE DE VOTRE DÉTERMINATION, DE VOTRE DÉVOUEMENT, ET DE L'AMOUR QUE VOUS MANIFESTEZ ENVERS CE GRAND PAYS.

DE MÊME, JE VOUDRAIS REMERCIER SINCÈREMENT TOUS LES CITOYENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ET TOUS LES CANADIENS POUR L'APPUI QU'ILS M'ONT MANIFESTÉ TOUT AU LONG DE LA SEMAINE.

PAR LEURS LETTRES ET LEURS APPELS, DES PARTICULIERS ET DES ORGANISMES QUI AIMENT CE PAYS M'ONT COMMUNIQUÉ LEURS ESPOIRS ET LEURS PRIÈRES EN VUE DE L'UNITÉ DU CANADA ET DE TOUTES SES RÉGIONS.

AU COURS DES DERNIÈRES SEMAINES, LE FAIT DE SAVOIR L'APPUI QUE NOUS DONNAIT LA POPULATION ET L'ATTACHEMENT QU'ELLE AVAIT POUR LE CANADA, NOUS A ÉTÉ D'UN GRAND SECOURS ET D'UN GRAND RÉCONFORT DANS NOS DÉLIBÉRATIONS.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, VOUS CONNAISSEZ DÉJÀ L'AFFECTION ET L'ESPRIT DE COLLABORATION DES CITOYENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE. NOUS CROYONS QUE PAR LA VOLONTÉ D'ÉCOUTE ET LA COLLABORATION, NOUS POUVONS ARRIVER À UN CONSENSUS. CES VALEURS FONDAMENTALES DES GENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE ONT ÉTÉ MANIFESTÉES ET MISES EN APPLICATION PAR TOUS LES PREMIERS MINISTRES TOUT AU

LONG DE NOS DISCUSSIONS. EN CONSÉQUENCE, NOUS ARRIVONS À UN NOUVEAU DÉBUT POUR LE CANADA, AVEC UN CONSENSUS ET UNE NOUVELLE UNITÉ POUR TOUS.

MERCI.

DOCUMENT: 800-029/ 008

CA1
Z2
-C 52

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

ON THE CONSTITUTION

SPEAKING NOTES FOR
THE HONOURABLE DENNIS PATTERSON
LEADER OF THE
GOVERNMENT OF THE NORTHWEST TERRITORIES

OTTAWA, Ontario
June 1990

MR. PRIME MINISTER, HONOURABLE PREMIERS:

INUKTITUT STATEMENT: QUVIASUVIINGARQUNGA KATIMAJUNIIGUNARAMA ULLUMI KIGARQTUILLUNGA NUNATSIAQMIUNIK. (TRANSLATION: I AM VERY HAPPY TO BE HERE AT THIS MEETING TODAY REPRESENTING THE PEOPLE OF THE NORTHWEST TERRITORIES.)

I AM VERY PROUD TO BE HERE TODAY WITH MY MINISTER OF JUSTICE, THE HONOURABLE MICHAEL BALLANTYNE, REPRESENTING THE PEOPLE OF THE NORTHWEST TERRITORIES AND OUR LEGISLATURE'S SPECIAL COMMITTEE ON CONSTITUTIONAL REFORM.

I WANT TO BEGIN BY EXPRESSING A FEW WORDS OF APPRECIATION TO YOU, PRIME MINISTER, AND TO ALL FIRST MINISTERS FOR YOUR WILLINGNESS TO INCLUDE THE NORTHWEST TERRITORIES AT THE TABLE IN THIS HISTORIC AND CHALLENGING PROCESS OF NATION BUILDING.

FRENCH STATEMENT: J'AIMERAIS AUSSI EXPRIMER TOUTE

MON APPRÉCIATION À VOUS, PERSONELLEMENT, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE, SÉNATEUR MURRAY, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES, MESSIEURS LES MINISTRES ET LES AUTRES REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX POUR LES CONSULTATIONS TENUES AVEC NOUS DURANT LES DERNIERS MOIS AU FUR ET À MESURE QUE CET ACCORD S'EST DÉVELOPPÉ.

(**TRANSLATION**): I WOULD ALSO LIKE TO EXPRESS APPRECIATION TO YOU, MR. PRIME MINISTER, TO SENATOR MURRAY AND THE PROVINCIAL PREMIERS, MINISTERS AND THEIR DELEGATES WHO HAVE MADE EVERY EFFORT TO CONSULT WITH US AS THIS AGREEMENT HAS UNFOLDED DURING THE PAST FEW MONTHS.

I HAVE HAD FRANK DISCUSSIONS WITH MANY OF YOU AROUND THIS TABLE. YOU HAVE TAKEN THE TIME TO CONSIDER AND DISCUSS WITH ME THE ISSUES OF CONCERN TO THE NORTHWEST TERRITORIES, AND YOUR GOVERNMENTS OR REGIONS, AND I LOOK FORWARD TO CONTINUING THESE GOOD RELATIONS AFTER THIS ROUND HAS CONCLUDED, FOR THE FIRST TIME AS A FORMAL

PARTICIPANT WITH A SEAT AT THE TABLE.

WHEN THE MEECH LAKE ACCORD WAS REACHED THREE YEARS AGO THE NORTHWEST TERRITORIES HAD A NUMBER OF CONCERNS WITH IT. I AM PLEASED TO SAY THAT MANY OF THESE CONCERNS HAVE BEEN ADDRESSED AND WE TRUST THAT IN FUTURE ROUNDS THE COMMITMENTS MADE HERE TODAY WILL BE CARRIED OUT.

WE WERE CONCERNED THAT OUTSTANDING CONSTITUTIONAL MATTERS PERTAINING TO ABORIGINAL PEOPLES COULD NOT BE RESOLVED UNLESS THERE WAS SOME PROCESS DEDICATED TO THIS GOAL. WE ARE ENCOURAGED BY YOUR COMMITMENT TO REACTIVATE CONSTITUTIONAL CONFERENCES WITH THE ABORIGINAL PEOPLE TO ADDRESS THESE MATTERS. HOWEVER, THE RECOGNITION OF THE FUNDAMENTAL IMPORTANCE OF ABORIGINAL PEOPLES TO CANADA REMAINS AN OUTSTANDING MATTER AND WE WILL CONTINUE TO SUPPORT ABORIGINAL PEOPLES AS THEY STRIVE TO REALIZE THIS GOAL. THE MATTER IS OF FUNDAMENTAL IMPORTANCE TO THE MAJORITY OF OUR POPULATION IN

THE NORTHWEST TERRITORIES.

WE WERE ALSO CONCERNED THAT OUR CONTRIBUTIONS TO NATIONAL CONSTITUTIONAL AND ECONOMIC MATTERS WOULD NOT BE REALIZED UNLESS WE WERE ABLE TO PARTICIPATE DIRECTLY IN FIRST MINISTERS' CONFERENCES. YOU HAVE AGREED TO INVITE THE LEADERS OF THE TERRITORIAL GOVERNMENTS TO THESE CONFERENCES WHERE OUR INTERESTS ARE DIRECTLY AFFECTED. WE FULLY INTEND TO HONOUR OUR LONG-STANDING COMMITMENT OF BRINGING TO THE TABLE A CONSTRUCTIVE AND POSITIVE PRESENCE.

WE WERE CONCERNED THAT UNDER THE MEECH LAKE ACCORD RESIDENTS OF THE NORTHWEST TERRITORIES AND YUKON COULD NOT BE NOMINATED FOR THE SUPREME COURT AND SENATE BY TERRITORIAL GOVERNMENTS. YOU HAVE ADDRESSED THIS CONCERN BY ENSURING THAT TERRITORIAL GOVERNMENTS WILL ALSO BE PERMITTED TO NOMINATE CANDIDATES FOR THESE FEDERAL INSTITUTIONS.

WE ARE DELIGHTED THAT THE NORTH WILL BE THERE DURING CONSTITUTIONAL MEETINGS ON SENATE REFORM, INCLUDING INVOLVEMENT IN THE COMMISSION WHICH WILL SOON BE ESTABLISHED. IN PARTICULAR, WE APPLAUD THE OBJECTIVES OF THIS COMMISSION WHICH CALL FOR REFORM THAT WILL RESULT IN MORE EQUITABLE REPRESENTATION FOR THE LESS POPULOUS PROVINCES AND TERRITORIES IN NATIONAL DECISION MAKING.

AS YOU ALL KNOW A MAJOR CONCERN WITH THE MEECH LAKE ACCORD WAS THE VETO WHICH EACH PROVINCE RECEIVED OVER THE ADMISSION OF NEW PROVINCES. WE ARE DISAPPOINTED THAT AMENDMENTS WERE NOT MADE IN THIS ROUND TO ESTABLISH WHAT WE CONSIDER A FAIR PROCESS FOR THE TERRITORIES TO ATTAIN PROVINCEHOOD.

HOWEVER, WE ARE ENCOURAGED TODAY BY YOUR POLITICAL COMMITMENT OF THE HIGHEST PROFILE TO PURSUE THIS OBJECTIVE AS A PRIORITY.

WE WILL CONTINUE OUR EFFORTS TO ACHIEVE OUR

OBJECTIVE OF TAKING OUR PLACE AS FULL MEMBERS IN THE CANADIAN FAMILY. WE LOOK FORWARD TO THOUGHTFUL AND REASONED DISCUSSIONS IN THE VERY NEAR FUTURE ON THE PRE-1982 FORMULA BY WHICH OTHER PROVINCES JOINED CONFEDERATION.

I WANT TO THANK PREMIER MCKENNA FOR LEADING THE WAY ON THIS ISSUE WHEN HE INITIATED DISCUSSIONS ON A COMPANION RESOLUTION IN MARCH AND TO OTHER FIRST MINISTERS WHO HAVE EXPRESSED THEIR SUPPORT. THE CHAREST REPORT - AND BOTH OUR M.P.'S HAVE BEEN INVOLVED WITH THAT COMMITTEE - ALSO SUPPORTED A RETURN TO THE PRE-1982 FORMULA FOR CREATING NEW PROVINCES. FROM MY DISCUSSIONS WITH MANY OF YOU I BELIEVE WE ALREADY HAVE SUBSTANTIAL SUPPORT FOR A RETURN TO THE PRE-1982 FORMULA. WE EXPECT, THEREFORE, THAT THIS MATTER CAN BE RESOLVED QUICKLY AND FAIRLY AND WE SHALL PURSUE THIS GOAL IMMEDIATELY.

IN CLOSING, I KNOW THAT YOU HAVE HAD TO WRESTLE WITH FUNDAMENTAL ISSUES DURING THESE PAST FEW

DAYS, ISSUES WHICH REFLECT OUR PAST, THE PRESENT AND OUR FUTURE.

WE ARE VERY PLEASED THAT QUEBEC WILL TAKE ITS RIGHTFUL PLACE IN CANADA, AND THAT WE ARE WELL ON OUR WAY TO ADDRESSING AND RESOLVING THE OTHER CONSTITUTIONAL CHALLENGES WHICH LAY AHEAD.

IF THERE IS ONE THING I HAVE OBSERVED FROM THE EXPERIENCE OF THE PAST FEW WEEKS AND MONTHS, IT IS THAT MANY CANADIANS, FROM ALL REGIONS, ARE MORE CONSCIOUS OF JUST HOW PRECIOUS THIS GREAT NATION IS AND PERHAPS HOW FRAGILE OUR FEDERATION HAD BECOME.

TODAY'S BREAKTHROUGH, I AM CONFIDENT, WILL CREATE THE CLIMATE TO REINFORCE THE CONFIDENCE OF ALL CANADIANS IN A UNITED CANADA.

THANK YOU - MAHSI-CHO - QUJANNAMIIK

CA1
Z2
-C 52

DOCUMENT : 800-029/008

TRADUCTION DU SECRÉTARIAT

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR LA CONSTITUTION

ALLOCUTION DE

L'HONORABLE DENNIS PATTERSON

CHEF DU

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

OTTAWA (ONTARIO)

JUIN 1990

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES,

DÉCLARATION INUKTITUT : QUVIASUVIINGARQUNGA KATIMAJUNIIGUNARAMA ULLUMI KIGARQTUILLUNGA NUNATSIAQMIUNIK (**TRADUCTION** : C'EST UN HONNEUR POUR MOI DE REPRÉSENTER ICI CE SOIR LE PEUPLE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.)

JE SUIS TRES FIER DE ME TROUVER ICI, ACCOMPAGNÉ DE MON MINISTRE DE LA JUSTICE, L'HONORABLE MICHAEL BALLANTYNE, POUR REPRÉSENTER LE PEUPLE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LE COMITÉ SPÉCIAL DE NOTRE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE.

J'AIMERAIS COMMENCER PAR VOUS REMERCIER, VOUS, MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE DU CANADA, AINSI QUE VOUS, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES, D'AVOIR PERMIS AUX TERRITOIRES DU NORD-OUEST D'ÊTRE PRÉSENTS À CETTE TABLE, EN CE MOMENT HISTORIQUE, MAIS DIFFICILE, OÙ IL FAUT BÂTIR LA NATION.

J'AIMERAIS AUSSI EXPRIMER TOUTE MON APPRÉCIATION A VOUS, PERSONNELLEMENT, MONSIEUR LE PREMIER MINSITRE, SÉNATEUR MURRAY, MESSIEURS LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES, MESSIEURS LES MINISTRES ET LES AUTRES REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX POUR LES CONSULTATIONS TENUES AVEC NOUS DURANT LES DERNIERS MOIS AU FUR ET À MESURE QUE CET ACCORD S'EST DÉVELOPPÉ.

J'AI EU DES ÉCHANGES FRANCS ET HONNÊTES AVEC BEAUCOUP D'ENTRE VOUS QUI ÊTES ASSIS À CETTE TABLE. VOUS AVEZ SU TROUVER LE TEMPS D'EXAMINER ET DE DÉBATTRE AVEC MOI DES QUESTIONS QUI INTÉRESSENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST, ET DE CELLES QUI INTÉRESSENT VOS GOUVERNEMENTS OU VOS RÉGIONS; CES BONNES RELATIONS, J'EN SUIS SÛR, SE POURSUIVRONT UNE FOIS TERMINÉE CETTE RONDE DE NÉGOCIATIONS OÙ, POUR LA PREMIÈRE FOIS, J'AI PU SIÉGER À CETTE TABLE À TITRE DE PARTICIPANT OFFICIEL.

LORSQUE L'ACCORD DU LAC MEECH A ÉTÉ CONCLU, IL Y A TROIS ANS, PLUSIEURS POINTS LE CONCERNANT PRÉOCCUPÈRENT LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST. J'AI LE PLAISIR DE VOUS ANNONCER QU'IL A ÉTÉ RÉPONDU À NOTRE SATISFACTION À LA PLUPART DE CEUX-CI ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ESTIMENT, EN TOUTE CONFIANCE, QUE LORS DES RONDES DE NÉGOCIATION À VENIR, LES ENGAGEMENTS QUI ONT ÉTÉ PRIS AUJOURD'HUI SERONT RESPECTÉS.

NOUS AVIONS CRAINT QUE CERTAINES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES RELATIVES AUX PEUPLES AUTOCHTONES, QUI ATTENDAIENT TOUJOURS UN RÈGLEMENT, NE POURRAIENT ÊTRE RÉSOLUES À MOINS QU'UNE FORME QUELCONQUE DE DÉBAT NE LEUR SOIT CONSACRÉE. VOTRE ENGAGEMENT À REPRENDRE LES CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES AVEC LE PEUPLE AUTOCHTONE À LEUR SUJET EST POUR NOUS UN ENCOURAGEMENT. TOUTEFOIS, LA RECONNAISSANCE DE L'IMPORTANCE FONDAMENTALE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA DEMEURE TOUJOURS UN POINT IRRÉSOLU; AUSSI ALLONS-NOUS CONTINUER À ACCORDER TOUT NOTRE APPUI AUX PEUPLES AUTOCHTONES DANS LEURS EFFORTS POUR ATTEINDRE CE BUT. LA QUESTION EST D'IMPORTANCE FONDAMENTALE POUR LA MAJORITÉ DE NOTRE POPULATION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

NOUS AVIONS ÉGALEMENT CRAINT QUE NOUS NE POURRIONS RÉELLEMENT APPORTER UNE VÉRITABLE CONTRIBUTION AUX QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET ÉCONOMIQUES NATIONALES S'IL NE NOUS ÉTAIT PAS PERMIS DE PARTICIPER DIRECTEMENT AUX CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES. VOUS AVEZ CONVENU D'INVITER LES CHEFS DES GOUVERNEMENTS DES TERRITOIRES À VOS CONFÉRENCES LORSQUE NOS INTÉRÊTS ÉTAIENT DIRECTEMENT EN CAUSE. NOUS AVONS FERMEMENT L'INTENTION DE RESPECTER NOTRE ENGAGEMENT DE TOUJOURS : APPORTER À CETTE TABLE UNE CONTRIBUTION CONSTRUCTIVE ET POSITIVE.

NOUS AVIONS CRAINT QUE, SELON L'ACCORD DU LAC MEECH, LES RÉSIDENTS DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DU YUKON NE PUISSENT ÊTRE NOMMÉS JUGES A LA COUR SUPRÊME OU AU SÉNAT PAR LES GOUVERNEMENTS DE CES TERRITOIRES. VOUS AVEZ DISSIPÉ CETTE CRAINTE EN NOUS DONNANT L'ASSURANCE QUE LES GOUVERNEMENTS DES TERRITOIRES SERAIENT ÉGALEMENT AUTORISÉS À PROPOSER DES CANDIDATS POUR CES INSTITUTIONS FÉDÉRALES.

NOUS SOMMES ENCHANTÉS DE VOIR QUE LE NORD POURRA ÊTRE PRÉSENT AUX RENCONTRES COSNTITUTIONNELLES SUR LA RÉFORME DU SÉNAT, ET PARTICIPER MÊME À LA COMMISSION QUI SERA BIENTÔT FORMÉE. EN PARTICULIER, NOUS APPLAUDISSONS AUX OBJECTIFS QUI SONT FIXÉS POUR CETTE COMMISSION : UNE RÉFORME QUI PRODUISE UNE REPRÉSENTATION PLUS ÉQUITABLE POUR LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES LES MOINS PEUPLÉS DANS UNE INSTITUTION QUI EST RESPONSABLE DE LA PRISE DE DÉCISIONS NATIONALES.

COMME VOUS LE SAVEZ TOUS, L'UN DES POINTS LES PLUS PRÉOCCUPANTS DE L'ACCORD DU LAC MEECH ÉTAIT CE VÉTO QUE CHAQUE PROVINCE A REÇU RELATIVEMENT À L'ADMISSION D'ÉVENTUELLES NOUVELLES PROVINCES. NOUS REGRETTONS QUE DES MODIFICATIONS N'AIENT PAS ÉTÉ APPORTÉES AU COURS DE LA PRÉSENTE RONDE DE NÉGOCIATIONS QUI AIENT ÉTABLI UNE PROCÉDURE, ÉQUITABLE À NOTRE AVIS, POUR PERMETTRE AUX TERRITOIRES D'ACQUÉRIR LE STATUT DE PROVINCE.

TOUTEFOIS, VOTRE ENGAGEMENT POLITIQUE LE PLUS FORMEL DE DONNER LA PRIORITÉ À CET OBJECTIF EST POUR NOUS UN ENCOURAGEMENT.

NOUS ALLONS CONTINUER À NOUS EFFORCER D'ATTEINDRE NOTRE OBJECTIF : PRENDRE LA PLACE QUI NOUS REVIENT DANS LA FAMILLE CANADIENNE, EN TANT QUE MEMBRES À PART ENTIÈRE. NOUS NOUS ATTENDONS À DES DISCUSSIONS ÉCLAIRÉES ET RATIONNELLES DANS UN TRÈS PROCHE AVENIR SUR LA FORMULE, ANTÉRIEURE À 1982, EN VERTU DE LAQUELLE LES AUTRES PROVINCES SE SONT JOINTES À LA CONFÉDÉRATION.

JE VOUDRAIS REMERCIER MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE MCKENNA, QUI A SU FAIRE LES PREMIERS PAS DANS CETTE DIRECTION LORSQU'IL A OUVERT LE DÉBAT SUR LA RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT DE MARS DERNIER, ET ÉGALEMENT LES AUTRES PREMIERS MINISTRES QUI LUI ONT ACCORDÉ LEUR APPUI. LE RAPPORT CHAREST - ET NOS DEUX DÉBUTÉS ONT SIÉGÉ SUR CE COMITÉ - S'EST ÉGALEMENT MONTRÉ FAVORABLE À UN RETOUR À LA FORMULE D'AVANT 1982 POUR LA CRÉATION DE NOUVELLES PROVINCES. DES DISCUSSIONS QUE J'AI EUES AVEC VOUS, JE RETIENS QU'IL EXISTE DÉJÀ UN APPUI SUBSTANTIEL EN FAVEUR D'UN

RETOUR À LA FORMULE D'AVANT 1982. NOUS CROYONS, PAR CONSÉQUENT, QUE CETTE QUESTION PEUT ÊTRE RÉSOLUE RAPIDEMENT ET ÉQUITABLEMENT; CE SERA DÈS LORS NOTRE BUT.

POUR TERMINER, JE SAIS QUE VOUS AVEZ EU À VOUS DÉBATTRE AVEC CERTAINES DES QUESTIONS LES PLUS FONDAMENTALES AU COURS DES DERNIERS JOURS, DES QUESTIONS QUI SONT LE REFLET DE NOTRE PASSÉ, DE NOTRE PRÉSENT, ET QUI METTENT EN JEU NOTRE AVENIR.

NOUS SOMMES HEUREUX DE VOIR LE QUÉBEC PRENDRE LA PLACE QUI LUI REVIENT AU CANADA. NOUS SOMMES ÉGALEMENT HEUREUX DE CONSTATER QUE NOUS SOMMES BIEN ENGAGÉS SUR LA VOIE QUI NOUS PERMETTRA DE RELEVER ET DE VAINCRE LES DÉFIS CONSTITUTIONNELS QUI NOUS ATTENDENT ENCORE.

SI JE DEVAIS RETENIR QUELQUE CHOSE DE CE QUE J'AI PU OBSERVER AU COURS DE CES DERNIERS MOIS ET DE CES DERNIÈRES SEMAINES, C'EST QUE DE NOMBREUX CANADIENS, DE TOUTES RÉGIONS, SONT DE PLUS EN PLUS CONSCIENTS DE LA VALEUR DE CETTE GRANDE NATION QUI EST LA NÔTRE, MAIS ÉGALEMENT PEUT-ÊTRE DE LA FRAGILITÉ DANS LAQUELLE SE RETROUVE MAINTENANT NOTRE FÉDÉRATION.

LE DÉBLOCAGE D'AUJOURD'HUI, J'EN SUIS SÛR, CRÉERA LE CLIMAT NÉCESSAIRE POUR RÉTABLIR LA CONFIANCE DE TOUS LES CANADIENS EN UN CANADA UNI.

MERCI - MAHSI-CHO - QUJANNAMIIK - THANK YOU

800-029/009

CA1
Z2
-C 52

Office of the
Prime Minister

CANADA

Cabinet du
Premier ministre

NOTES FOR A STATEMENT

BY

PRIME MINISTER BRIAN MULRONEY

DISPATCH
JUN 7 1990

FIRST MINISTERS' CONFERENCE

OTTAWA

JUNE 9, 1990

CHECK AGAINST DELIVERY

Ladies and Gentlemen, fellow Canadians, this is a happy day for Canada. The agreement before us will reintegrate Quebec into the Canadian constitutional family.

It will allow us to turn a page on Canadian constitutional development and to start a new chapter of building a stronger country for our children.

With this better future in mind, I now invite the First Ministers, representing the people of their provinces, to sign the document.

****

Today, the idea of Canada has been vindicated. The idea of Canada is that people from different language groups, from different cultures, from different ethnic and racial and religious backgrounds can live together in mutual respect and harmony, enriching each other's lives and carving a place for their country in the world.

It is an idea based on the dignity of every human being, the value of every individual, the importance of every family, every community, every province and territory and every region.

In politics, as in life, it is more difficult to unite than to divide, harder to build up than to tear down. But the idea of Canada has brought forth vision and wisdom and courage and the spirit of accommodation on the part of all First Ministers.

We have before us a fair and honourable agreement. Once the remaining three legislatures pass the Meech Lake Accord on the basis of the agreement Quebec will rejoin the constitutional family. And the way will be clear to proceed with other constitutional reforms, such as Senate reform, so much wanted by so many people in the West and the East. Those who have expressed concerns about Meech Lake will have assurances that they will be addressed.

History will record that Premiers Peterson, Bourassa, Buchanan, Vander Zalm, Ghiz, Devine and Getty remained true to their vision of Canada and stood by their original endorsement of the Meech Lake Accord. History will, also, record that Premiers McKenna, Filmon and Wells have found it possible to expand the consensus. And history will record that Canada's First Ministers persevered for 7 days to find a way for Quebecers to feel truly a part of a united Canada.

No one loses in the agreement before us. And Canada wins.

New Brunswick, Newfoundland and Manitoba undertake to submit the Meech Lake Accord for public or legislative consideration prior to June 23. Once the Accord is adopted, the Governor General will be advised to proclaim the amendment. We should soon be able to turn the page on this chapter of constitutional reform but we should not forget some of the lessons we have learned from it.

One crystal-clear lesson is that a way must be found to ensure public involvement in the constitutional amendment process. None of us wants to put the country through this wrenching process, again, and I think I can say without fear of contradiction, none of us wants to go through it, ourselves, again. This explains why we are so anxious to review the amending procedure and the need for public hearings.

Another very clear lesson is that there are serious misunderstandings in this country that we must all, in Canada's interest, work to clear up. In the conference foreground, the Meech Lake debate has been about commas and colons and interpretive clauses and preambles. But, in the national background it has been about bilingualism and multiculturalism and about alienation, favouritism and rejection.

After 123 years of Confederation, many English-speaking Canadians either do not understand or do not accept that the francophone-anglophone duality remains at the core of our nationhood. And, in Quebec, the regional and cultural complexities of English-speaking Canada and the profound dissatisfaction with the status quo evident in the West and East have not been fully understood.

The mood of the country has been strained in recent months. But, I believe the friction is a function of the enormous stakes.

Canada has not become a country of intolerance. Against the handful who desecrated the Quebec flag, I would put the religious leaders of Brockville who apologized for the incident and the scores of petitions and appeals for national unity and tolerance launched in recent weeks throughout the country. I would, also, point to the hundreds of thousands of anglophone youngsters from coast to coast enroled in French immersion programs, not out of political coercion, but out of an open-hearted recognition that Canada is a country with two official languages and a desire to share in the French culture.

This is all evidence of the essential decency of Canadians and of their profound will to live together in harmony and cooperation. And it is very welcome and very necessary.

The Meech Lake debate has been bitter at times and has opened wounds in the national psyche that will not quickly close over. We must seek to heal the damage in the months ahead. The federal government will promote the unity of the country vigorously. We must, all, rebuild the sense of tolerance and common interest and common purpose that lie at the root of our success as a nation. I intend to launch a series of national policy initiatives that will help to enhance our national unity and respond to the economic and social needs of all Canadians. We must restore the faith in this country of Canadians from every walk of life and from every region of the country.

To Quebec, in particular, which has been the crucible of this round of constitutional reform, I would like to extend on behalf of all Canadians, a heartfelt welcome back into the family. This has been a very trying period for Quebecers.

Some have given up, prematurely in fact, on the idea of Canada. Some said Quebec's recognition as a distinct society would be compromised. But it was not.

Some said Quebec would be isolated. But Quebec was never in danger of being isolated at any point in these negotiations. In fact, the entire exercise was designed to reintegrate Quebec into the Constitution and allow Quebecers to feel fully at home in Canada. Quebec's dignity was never diminished and its principles were never compromised.

With the passage of the Meech Lake Accord, Quebec has achieved the requisite security for its cultural and linguistic distinctiveness. The Canadian Confederation with its strength in the world and its flexibility at home remains the most effective way for Quebec to safeguard its culture and to prosper economically.

It is vital that Quebecers join with other Canadians, in the months ahead, in reinforcing the ties that bind this great country together. The world is accelerating into the 21st century.

All Canadians would be at an enormous disadvantage if we were to continue to bear the burden of failure to reconcile our past with the future. We need this agreement to unite the country so that, in the face of increasingly tough competition at home and abroad, we can all concentrate on building a brighter economic future for Canada. That is why I am so profoundly happy that this attempt at constitutional reform has been successful.

With this agreement, we reject the small view of Canada's future. We keep faith with the Fathers of Confederation. We validate the sacrifices of successive generations of Canadians. With the agreement before us, we preserve for our children a united and promising land.

Lets work together in a spirit of harmony and trust to complete this chapter of constitutional reform by June 23. Then lets have the biggest, noisiest, happiest, most joyful Canada Day celebration of our lives. And then, united again, lets get on with building the best, most competitive, most compassionate, most tolerant country in the world.

- 30 -

800-029/009

Office of the
Prime Minister

CANADA

Cabinet du
Premier ministre

CA1
Z2
-C 52

NOTES POUR UNE DÉCLARATION

DU PREMIER MINISTRE BRIAN MULRONEY

CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

OTTAWA

LE 9 JUIN 1990

À VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCUTION

Ottawa, Canada K1A 0A2

C'est un grand jour pour le Canada. L'entente devant nous va permettre au Québec de réintégrer la grande famille constitutionnelle. Il va nous permettre de tourner une page dans l'évolution de la Constitution canadienne et d'ouvrir un nouveau chapitre en vue de bâtir un pays plus fort pour tous nos enfants.

C'est avec cet avenir en tête que j'invite maintenant les premiers ministres, qui représentent les habitants de leurs provinces respectives, à signer ce document.

******

Nous avons, aujourd'hui, redonné tout son sens à l'idéal canadien. Cet idéal, c'est que des peuples de langue, de culture, de race et de religion différentes puissent vivre ensemble dans l'harmonie et le respect mutuel, s'enrichissant réciproquement et taillant ensemble une place pour leur pays dans le monde. C'est un idéal qui repose sur la dignité de chaque être humain, la valeur de chaque individu, l'importance de chaque famille, de chaque communauté, de chaque province et territoire et de chaque région.

En politique comme dans la vie, il est plus difficile d'unir que de diviser, de bâtir que de détruire. Mais l'idéal canadien a prévalu grâce à la lucidité de tous les premiers ministres, à leur sagesse, à leur courage et à leur sens du compromis.

Nous avons devant nous une entente juste et honorable. Quand les trois législatures provinciales qui ne l'ont pas encore fait auront ratifié l'Accord du lac Meech sur la foi de l'entente que nous avons conclue aujourd'hui, le Québec réintégrera la famille constitutionnelle canadienne. Et plus rien ne fera obstacle à la réalisation d'autres progrès constitutionnels, comme la réforme du Sénat, que souhaitent si ardemment tant de nos concitoyens de l'Ouest et de l'Est du pays. Ceux qui ont exprimé des préoccupations au sujet de l'Accord du lac Meech ont l'assurance qu'on s'en occupera.

L'Histoire retiendra que les premiers ministres Peterson, Bourassa, Buchanan, Vander Zalm, Ghiz, Devine et Getty sont demeurés fidèles à leur vision du Canada et qu'ils ont maintenu l'appui qu'ils avaient originellement donné à l'Accord. Elle retiendra également que les premiers ministres McKenna, Filmon et Wells ont été en mesure d'élargir le consensus. Et elle retiendra également que tous les premiers ministres du Canada ont persévéré pendant sept jours afin de trouver un moyen de donner aux Québécois et aux Québécoises le sentiment qu'ils font vraiment partie intégrante d'un Canada uni.

Cette entente ne fait pas de perdant. Et tout le Canada en sort gagnant.

Le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Manitoba s'engagent à soumettre l'Accord du lac Meech à un examen par le public ou par leur assemblée législative avant le 23 juin. Quand ce sera fait, le Gouverneur général sera invité à proclamer la modification.

Nous devrions être en mesure de clore bientôt ce chapitre de notre évolution constitutionnelle et enfin tourner la page, mais nous ne devrons jamais oublier

les leçons à tirer de ce que nous venons de vivre. Une chose est parfaitement claire et c'est qu'il faut trouver un moyen pour assurer la participation du public dans le processus de modification de la Constitution. Ce pénible processus, personne d'entre nous ne veut l'imposer de nouveau aux Canadiens, et je crois bien que je peux dire sans crainte d'être contredit qu'aucun de nous, non plus, ne veut repasser par là. Voilà pourquoi nous tenons tellement à revoir le processus de modification de la Constitution et la nécessité de tenir des audiences publiques.

Il est évident également qu'il existe dans ce pays de sérieuses mésententes que nous devons tous, dans notre propre intérêt, travailler à éliminer. À l'avant-scène de la conférence, le débat sur l'Accord du lac Meech a porté sur des virgules et des points-virgules, sur des clauses interprétatives et des préambules. Mais, dans l'arrière-plan national, il a porté sur le bilinguisme et le multiculturalisme et sur l'aliénation, le favoritisme et l'hostilité. Cent vingt-trois ans après la Confédération, beaucoup de nos concitoyens anglophones ne comprennent pas, ou refusent d'admettre, que la dualité francophone-anglophone se situe encore au coeur de notre identité nationale. Et, au Québec, on comprend mal encore les complexités régionales et culturelles du Canada anglophone et le profond mécontentement que le statu quo suscite de façon très manifeste dans l'Ouest et l'Est du pays.

Depuis quelques mois, l'ambiance est tendue au pays. Mais j'estime que ces frictions sont le résultat de l'énormité des enjeux. Le Canada n'est pas devenu une terre d'intolérance. À la poignée de gens qui ont profané le drapeau québécois, je pourrais opposer les leaders religieux de Brockville qui ont présenté des excuses pour cet incident et les vingtaines de pétitions et d'appels qui ont été lancés dans tout le pays ces dernières semaines en faveur de l'unité nationale et de la tolérance. Je pourrais aussi parler des centaines de milliers de jeunes anglophones qui, partout au pays, se sont inscrits à des programmes d'immersion en français, non pas contre leur gré, mais parce qu'ils se rendent bien compte que le Canada est un pays où il existe deux langues officielles et qu'ils ne demandent pas mieux que de s'enrichir au contact de la culture française.

Ce sont là autant de manifestations concrètes du profond bon sens des Canadiens et de leur ferme volonté de vivre ensemble dans l'harmonie et la coopération. Et les manifestations de ce genre sont d'autant mieux accueillies qu'elles sont très nécessaires. Le débat sur l'Accord du lac Meech a été dur par moments et a ouvert dans la conscience nationale des blessures qui mettront du temps à se refermer. Nous devrons voir à panser ces plaies dans les mois à venir.

Le gouvernement fédéral travaillera énergiquement à promouvoir l'unité du pays. Nous devrons tous travailler à raviver l'esprit de tolérance et de solidarité qui a toujours fait la force de notre pays. J'ai l'intention de lancer une série d'initiatives qui nous aideront à enrichir notre unité nationale et à répondre aux besoins économiques et sociaux de tous les Canadiens et Canadiennes.

Nous devons redonner confiance en leur pays aux Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions. Je voudrais ici m'adresser particulièrement au Québec,

qui a été au coeur de cette ronde de discussions constitutionnelles, et lui souhaiter de nouveau la plus cordiale des bienvenues au sein de la grande famille constitutionnelle canadienne. Je sais que cette période a été très éprouvante pour vous, Québécois et Québécoises. Je sais aussi que certains d'entre vous ont douté de l'idéal canadien. Certains ont prétendu que la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise serait compromise. Mais elle ne l'a pas été.

D'autres ont soutenu que le Québec serait isolé. Mais en aucun moment de ces négociations le Québec n'a été en danger d'être isolé. En fait, tout l'exercice a été entièrement axé sur l'objectif de ramener le Québec dans le giron constitutionnel et de lui permettre de se sentir entièrement à l'aise au sein du Canada. Jamais sa dignité n'a été attaquée ou ses principes compromis. Mais l'Accord du lac Meech assure au Québec ce qu'il lui fallait pour protéger sa spécificité culturelle et linguistique.

La Confédération canadienne, grâce à sa flexibilité et à son rayonnement dans le monde, demeure pour le Québec l'instrument le plus efficace de protection de sa culture et de développement de son économie. Il est extrêmement important que les Québécois, conjointement avec l'ensemble de la population, fassent tout en leur possible dans les prochaines mois pour renforcer les liens qui unissent notre grand pays.

Le monde s'achemine de plus en plus rapidement vers le XXIe siècle. Tous les Canadiens seraient gravement désavantagés si le pays devait continuer à porter le fardeau de son incapacité à concilier son avenir avec son passé. Nous avons besoin de cette entente pour unifier le pays afin de pouvoir, à un moment où la concurrence ne cesse de s'intensifier chez nous et à l'étranger, nous concentrer tous sur la tâche de bâtir un meilleur avenir économique pour le Canada.

C'est pourquoi je suis si heureux que cette tentative de reforme constitutionnelle ait réussi. Avec cette entente, nous refusons de limiter notre vision de l'avenir du Canada. Nous maintenons notre loyauté envers les Pères de la Confédération. Nous justifions les sacrifices que se sont imposés des générations successives de Canadiennes et de Canadiens.

Avec cette entente devant nous, nous léguons à nos enfants un pays uni et rempli de promesses. Unissons-nous dans l'harmonie et la confiance pour clore d'ici au 23 juin ce chapitre de notre évolution constitutionnelle. Célébrons ensuite la fête du Canada dans une explosion de joie comme jamais nous ne l'avons fait auparavant, puis, enfin réunis, remettons-nous à la tâche d'édifier le meilleur pays du monde, un pays plus civilisé et plus tolérant.

DOCUMENT: 800-030/017

FIRST MINISTERS' MEETING ON THE ECONOMY

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE

OUTCOMES OF DISCUSSIONS

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS

Conference
Conférence

TORONTO, ONTARIO
March 24-25, 1992

TORONTO (ONTARIO)
Les 24 et 25 mars 1992

FIRST MINISTERS' MEETING
ON THE ECONOMY
MARCH 24-25, 1992

OUTCOMES OF DISCUSSIONS

RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES
SUR L'ÉCONOMIE
LES 24 ET 25 MARS 1992

RÉSULTATS DES DÉLIBÉRATIONS

March 25, 1992

EFFECTIVE AND EFFICIENT SOCIAL PROGRAMS

First Ministers had a good discussion on health and social issues. They directed:

- a meeting of federal, provincial and territorial Health and Finance Ministers be held within 2 months to deal with issues relating to the costs of the health care system.

- that the management initiatives being undertaken by Health Ministers be accelerated. They directed Health Ministers to continue their development of comprehensive strategic directions and plans to achieve essential health system reforms.

- a continuation of the work of Social Services Ministers to ensure that the social service system is able to meet the challenges of the years ahead. To this end, they directed Social Services Ministers to set priorities for coordination and integration of social service programs.

First Ministers also directed Health Ministers to initiate work to apply the broad principles of the Canadian health care system to the objectives of sustainability, affordability, flexibility, responsiveness and effectiveness of the system, funded without destabilizing provincial and federal finances.

le 25 mars 1992

DES PROGRAMMES SOCIAUX EFFICACES

Les premiers ministres ont eu des discussions fructueuses au sujet de la santé et des questions sociales. Il ont donné instruction :

- que les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et des Finances se réunissent dans les deux mois afin de se pencher sur les questions liées au coût du régime de soins de santé.

- que l'on accélère les initiatives de gestion prises par les ministres de la Santé. Ils ont donné instruction à leurs ministres de la Santé de poursuivre l'élaboration d'orientations et de plans stratégiques globaux en vue d'une réforme essentielle du régime de soins de santé.

- que les ministres des Services sociaux poursuivent leurs efforts afin que le régime de services sociaux soit à la hauteur des défis que nous réserve l'avenir. À cette fin, ils ont donné instruction à leurs ministres des Services sociaux d'établir des priorités en vue de la coordination et de l'intégration des programmes sociaux.

Ils ont aussi donné instruction à leurs ministres de la Santé d'amorcer des travaux afin d'appliquer les grands principes du régime canadien de soins de la santé aux buts recherchés, soit un régime durable, abordable, souple, réceptif, efficace et pouvant être financé sans déstabiliser les finances publiques tant fédérales que provinciales.

March 25, 1992

TRAINING

First Ministers agreed that the federal-provincial paper on training covered the full spectrum of labour market issues and was a good starting point for cooperative work among Ministers responsible. The various initiatives highlighted in the paper were referred to Ministers responsible for labour market matters and for social services. Quebec agreed to hold bilateral discussions on this issue.

First Ministers indicated two areas for priority attention:

- the need to review disincentives to work and training in federal and provincial income support programs (U.I. and social assistance) and to develop effective strategies to overcome them. First Ministers expressed concern that the design of these programs may often be out-of-date with current labour market realities and can unintentionally trap people in dependency. Changes must be made, wherever necessary, to encourage more active participation in training and employment.

- the need for strategies to encourage the private sector to invest more in the training of workers at levels that reflect comparable expenditures by the private sector in other major industrialized nations.

First Ministers noted that both orders of government already make significant expenditures under income support programs and through their respective labour market and training programs. Canadians should be getting a better return from these funds. It was agreed that Ministers responsible should follow up on the practical suggestions contained in the training paper which can produce efficiencies and further opportunities for enhanced skills development.

First Ministers emphasized the need for a revitalized and strengthened cooperation between governments. Individuals often access both federal and provincial labour market programs and therefore Ministers responsible must work together in a mutually supportive way on reform efforts. Ministers responsible were asked to identify and initiate improved program administration in areas such as client service and cost-effective delivery.

le 25 mars 1992

FORMATION

Les premiers ministres ont convenu que le document fédéral-provincial couvrait l'ensemble des dossiers liés au marché du travail et constituait un bon point de départ sur lequel les ministres compétents pourront s'appuyer pour mener à bien leurs travaux en collaboration étroite. Les ministres chargés du marché du travail et des services sociaux ont été saisis des diverses initiatives dont le document fait état. Le Québec a fait part de son accord pour engager des discussions bilatérales à ce sujet.

Les premiers ministres ont indiqué que deux secteurs devraient faire l'objet d'une attention prioritaire :

- la nécessité de passer en revue les effets dissuasifs sur l'emploi et la formation des programmes fédéraux et provinciaux de soutien du revenu (assurance-chômage et assistance sociale) et d'élaborer des stratégies efficaces en vue de leur faire échec. Les premiers ministres ont dit craindre que ces programmes ne soient souvent plus adaptés aux réalités du marché du travail et n'aient pour effet involontaire de garder les gens dans la dépendance. Il importe, partout où cela s'impose, d'apporter des changements afin d'encourager une participation plus active à la formation et à l'emploi;

- la nécessité de stratégies visant à encourager le secteur privé à investir davantage dans la formation des travailleurs, à un niveau qui s'apparente davantage aux dépenses engagées par le secteur privé dans les autres grands pays industrialisés.

Les premiers ministres ont noté que les deux ordres de gouvernement ont déjà consacré des sommes importantes aux programmes de soutien du revenu et à leurs initiatives respectives concernant le marché du travail et la formation. Il faudrait que les Canadiens puissent retirer davantage des fonds engagés. Il a été convenu que les ministres compétents s'efforceront de

donner suite aux suggestions d'ordre pratique du document sur la formation qui sont susceptibles de se traduire par une augmentation de l'efficacité et de nouvelles possibilités d'amélioration des compétences.

Les premiers ministres ont souligné la nécessité de revitaliser et de renforcer la coopération entre les gouvernements. Il arrive souvent que les particuliers profitent à la fois des programmes fédéraux et des programmes provinciaux axés sur le marché du travail; c'est pourquoi les ministres compétents se doivent de collaborer aux efforts de réforme. On leur a demandé de cerner les problèmes et d'apporter des améliorations à l'administration des programmes dans les secteurs des services à la population et du rapport coût/efficacité de la prestation des programmes.

March 25, 1992

INFRASTRUCTURE

First Ministers agreed that investing in infrastructure to create short and long-term economic benefits is a priority for Canada. They also recognized the central role that infrastructure can play in unifying the country.

They agreed to give priority consideration to the proposals for a National Highway System and directed their Ministers of Transport, in consultation with their Ministers of Finance, to explore ways of proceeding in the near future. This work should include examination of funding issues and implementation priorities, consistent with fiscal constraints.

First Ministers agreed that more work needs to be done, with due regard to jurisdiction, in the areas of municipal infrastructure and other types of traditional physical infrastructure which play a strategic role in building the economy. As well, it was recognized that investment in new areas of applied technology and telecommunications can play an important role in making Canada a more unified and competitive country. In today's global world, public infrastructure investment should include a substantial commitment to new information technologies, particularly in our education and training systems.

le 25 mars 1992

INFRASTRUCTURE

Les premiers ministres ont convenu qu'investir dans l'infrastructure en vue d'en retirer des avantages à court et à long termes constitue une priorité pour le Canada. Ils ont aussi reconnu le rôle primordial que peut jouer l'infrastructure dans l'unification du pays.

Ils ont convenu d'examiner en priorité les propositions relatives au Réseau routier national, et ont donné instruction à leurs ministres des Transports, en consultation avec les ministres des Finances, de se pencher sur les possibilités d'action dans un avenir rapproché. Dans ce contexte, les ministres pourront étudier les questions du financement et des priorités de mise en oeuvre, compte tenu des restrictions budgétaires.

Les premiers ministres ont convenu qu'un complément de travail est nécessaire, compte tenu des compétences de chacun, dans les secteurs de l'infrastructure municipale et des autres types d'infrastructure matérielle traditionnelle qui jouent un rôle stratégique dans l'édification de l'économie. Ils ont également reconnu que les investissements dans les secteurs de pointe de la technologie appliquée et des télécommunications peuvent largement contribuer à faire du Canada un pays plus uni et plus concurrentiel. Dans le village global où nous vivons, tout investissement dans l'infrastructure publique devrait comprendre un engagement sérieux envers les nouvelles techniques d'information, en particulier dans nos système d'éducation et de formation.

March 25, 1992

INTERPROVINCIAL TRADE BARRIERS AND COMPETITION FOR INVESTMENT

First Ministers agreed on the need to accelerate the reduction of internal trade barriers, to strengthen trade linkages within Canada and to find ways to minimize competition for investment. They agreed that all governments would work toward:

- making the domestic market as open and accessible as the international market place, and committed themselves to accomplishing this at the earliest possible time;

- seeking a better understanding of the nature of internal trade barriers and opportunities;

- agreements and arrangements to remove barriers and destructive competition for investment which take special needs into account;

- a code of conduct aimed at avoiding investment policies and practices that are harmful and add unnecessarily to costs;

- developing administrative compliance mechanisms to support the reduction of interprovincial barriers to trade and destructive investment competition.

First Ministers have requested the existing Committee of Ministers on Internal Trade to accelerate its work program, taking into account the views they have expressed, and to accomplish its work by March 31st, 1995.

le 25 mars 1992

LES OBSTACLES AU COMMERCE INTERPROVINCIAL ET LA LUTTE POUR LES INVESTISSEMENTS

Les premiers ministres ont convenu de la nécessité d'accélérer la réduction des obstacles au commerce intérieur, de renforcer les liens commerciaux au sein du Canada et de trouver les moyens de diminuer la lutte pour les investissements. Ils ont convenu que tous les gouvernements s'efforceront :

- de faire en sorte que le marché national soit aussi ouvert et accessible que les marchés étrangers; ils se sont engagés à y parvenir dans les plus brefs délais possibles;

- de mieux comprendre la nature des obstacles au commerce intérieur et des possibilités d'action;

- de conclure des ententes et des arrangements en vue de l'élimination des obstacles au commerce et de la lutte destructrice pour les investissements qui tiendront compte des besoins particuliers;

- d'adopter un code de conduite afin d'éviter des politiques et des pratiques nuisibles et qui contribuent à faire augmenter inutilement les coûts;

- d'élaborer des mécanismes d'application administratifs qui contribueront à la réduction des obstacles au commerce interprovincial et à une diminution de la lutte destructrice pour les investissements.

Les premiers ministres ont demandé au Comité des ministres sur le commerce intérieur d'accélérer ses travaux, compte tenu des opinions qu'ils ont exprimées, et de les mener à bien d'ici le 31 mars 1995.

March 25, 1992

INTERNATIONAL TRADE

- First Ministers stressed the importance of trade for Canada's economic well-being and the need to address ways in which Canada should position itself in increasingly competitive international markets.

- To this end, First Ministers directed Trade Ministers to pursue the following initiatives:

  1) The federal government lead a review in consultation with the provinces of Canada's trade challenges and opportunities in the 1990's. The issues would include the maintenance and enhancement of Canada's access to important markets and the relative priority of major markets for Canada's trade development efforts, and related emerging issues.

  2) The federal and provincial governments build on their already extensive base of cooperation in the field of trade development in order to promote the export of Canadian goods and services as efficiently and effectively as possible.

  3) Premiers expressed support for the Canadian Government taking an assertive approach to defending Canada's trading rights in international trade agreements. Recognizing that any action should be measured and responsible, provincial governments will work with the federal government in identifying appropriate measures in pursuit of this.

- First Ministers also had an extensive discussion of the provincial role in trade negotiations. It was noted that the federal government has involved provincial officials and Ministers in recent and current rounds of trade negotiations. With respect to the NAFTA negotiations, the Prime Minister undertook to review with Trade Minister Wilson the possibility of raising the level of consultations to address the concerns of the provinces in these important negotiations.

- The Prime Minister noted that an early meeting of trade ministers is scheduled and it was agreed that the meeting should address the actions agreed to and issues raised by First Ministers including consultations with First Ministers.

Le 25 mars 1992

COMMERCE EXTÉRIEUR

- Les premiers ministres ont souligné l'importance du commerce pour le bien-être économique du Canada et la nécessité de trouver des moyens d'améliorer la position du Canada sur des marchés internationaux où la concurrence ne cesse de croître.

- À cette fin, les premiers ministres ont donné instruction à leurs ministres du Commerce de prendre les initiatives suivantes:

  1) Le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces, dirigera un examen des défis que nous réservent les années 1990 et des possibilités qu'elles nous offrent dans le secteur du commerce. Cet examen portera notamment sur la préservation de l'accès du Canada aux marchés importants et son amélioration, sur la priorité qu'il convient d'accorder à chacun des principaux marchés dans les efforts de promotion du commerce du Canada, ainsi que sur les questions connexes qui se profilent à l'horizon.

  2) Les gouvernements fédéral et provinciaux continueront de profiter de la grande collaboration qui existe déjà dans le domaine du développement des échanges commerciaux pour promouvoir l'exportation de biens et de services canadiens avec la plus grande efficacité et la plus grande rentabilité possibles.

  3) Les premiers ministres se sont dits d'accord pour que le gouvernement canadien fasse preuve de détermination dans la défense des droits du Canada dans le cadre des accords commerciaux internationaux. Conscients que toute initiative devra être mesurée et responsable, les gouvernements provinciaux collaboreront avec le gouvernement fédéral en vue de cerner les mesures qu'il conviendrait de prendre à cette fin.

- Les premiers ministres ont également discuté en profondeur du rôle des provinces dans les négociations commerciales. Il a été fait mention du fait que le gouvernement fédéral avait associé étroitement les fonctionnaires et les ministres des provinces aux négociations qui ont eu lieu récemment et à celles qui se poursuivent actuellement. En ce qui concerne les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Premier ministre du Canada

s'est engagé à examiner avec le ministre du Commerce extérieur, Michael Wilson, la possibilité de multiplier les consultations afin de dissiper les inquiétudes des provinces à l'égard de ces importantes négociations.

- Le Premier ministre du Canada a noté que les ministres du Commerce devaient se réunir sous peu et il a été convenu qu'ils aborderont alors les mesures que les premiers ministres ont arrêtées ainsi que les points qu'ils ont soulevés, y compris la tenue de consultations avec les premiers ministres.

March 25, 1992

AGRICULTURE

First Ministers discussed an Agriculture paper which emphasized a balanced national agriculture policy focusing upon initiatives for agricultural trade, income safety nets, farm finance, transportation, competitiveness and regional development.

First Ministers agreed on the following:

- to confirm their full commitment to an early resolution of the GATT based on Canada's balanced position seeking a substantial reduction in all trade distorting subsidies, clarification and strengthening of GATT Article XI, increased access to international markets and establishment of enforceable trade rules for all GATT participants.

- to direct Ministers of Agriculture to continue the work commenced by officials as follow-up for the current GATT negotiations by developing processes to manage successful adaptation to the changing trade environment.

- to endorse the Government of Canada undertaking proactive measures to support Canada's agriculture and food industries in all trade disputes.

- First Ministers reviewed the financial difficulties faced by provinces whose economies depend significantly on agriculture. It was agreed that further review would be undertaken to examine the impacts on such provinces' budgets of funding agricultural support programs at current and projected levels and to examine the need for further agricultural financial assistance.

- to direct Agriculture Ministers to monitor and consider the effectiveness of triggers for review of farm income issues not adequately resolved by existing first and second line safety net programs.

- to direct Agriculture Ministers to follow-up on the recommendations of the National Agrifood Policy review in the area of farm finance, including examination of methods of improving federal and provincial farm debt resolution processes and new measures to ensure that farmers who enter agriculture can survive.

- to direct Agriculture Ministers to move quickly to examine the results of the public consultation process on grain transportation and establish a time table for decisions on grain transportation to ensure a system which provides producers with effective and efficient transportation in all parts of the system from farm gate to export position, while maintaining the competitive balance between eastern and western regions.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

le 25 mars 1992

AGRICULTURE

Les premiers ministres ont discuté d'un document de travail sur le secteur de l'agriculture où l'accent était mis sur une politique agricole nationale équilibrée axée sur diverses initiatives touchant le commerce agricole, la sécurité du revenu, le financement agricole, les transports, la compétitivité et le développement régional.

Les premiers ministres ont convenu :

- de confirmer leur entier appui à une conclusion rapide des négociations du GATT fondée sur la position équilibrée du Canada visant une réduction substantielle de toutes les subventions qui faussent les échanges commerciaux, la clarification et le renforcement de l'article XI du GATT, un accès élargi aux marchés internationaux et l'établissement de règles commerciales s'appliquant à tous les partenaires du GATT;

- de donner instruction aux ministres de l'Agriculture de continuer le travail amorcé par les fonctionnaires pour le suivi des négociations actuelles du GATT en élaborant des processus permettant une adaptation positive aux changements commerciaux;

- d'appuyer la prise de mesures énergiques par le gouvernement du Canada pour soutenir l'industrie agro-alimentaire du Canada chaque fois qu'il y a un différend commercial;

- après s'être penchés sur les difficultés financières qu'éprouvent certaines provinces, dont l'économie est fortement tributaire de l'agriculture, de procéder à un examen plus poussé des effets sur les budgets de ces provinces du financement des programmes de soutien agricole aux niveaux actuels et projetés, et d'examiner l'opportunité d'une aide financière supplémentaire aux agriculteurs;

- de donner instruction aux ministres de l'Agriculture de surveiller et d'évaluer l'efficacité des mécanismes de déclenchement de l'examen des questions liées au revenu agricole que les programmes actuels de sécurité du revenu de première et de deuxième ligne ne permettent pas de résoudre;

- de donner instruction aux ministres de l'Agriculture de donner suite aux recommandations découlant de l'Examen de la politique agro-alimentaire nationale dans le domaine du financement agricole, y compris l'examen des moyens utilisés pour améliorer les mécanismes fédéraux et provinciaux de règlement des problèmes d'endettement agricole et des nouvelles mesures prises pour assurer la survie des nouveaux exploitants agricoles;

- de donner instruction aux ministres de l'Agriculture d'entreprendre rapidement un examen des résultats du processus de consultation publique sur le transport des céréales et d'établir un échéancier pour les décisions à ce sujet afin d'assurer la mise en place d'un système assurant aux producteurs le transport efficace et efficient de leurs produits dans toutes les parties du réseau, de la ferme jusqu'aux marchés d'exportation, tout en préservant l'équilibre concurrentiel entre les régions de l'Ouest et de l'Est.

March [illegible], 1992

[illegible]

First Ministers agreed that the conservation and protection of our fish resources is a key priority for all governments.

They agreed that foreign overfishing must be addressed as a national priority. Action in this area is key to the conservation and protection of Canada's fishery resources. First Ministers recognized the lack of progress and the worsening of foreign overfishing [illegible] since this matter was last reviewed by First Ministers. Action must continue to be pursued on [illegible] international fora. Emphasis [illegible] environmental catastrophe and destruction of [illegible] important world food supply.

Measures endorsed to combat the foreign overfishing problem include:

- seeking international recognition of rights and responsibilities of coastal States with respect to straddling stocks;

- broadening public relations initiatives to enlist the support of responsible environmental organizations; and

- Canada will take a strong role at the UN Conference on Environment and Development and clarifying international law with respect to high seas fisheries and if that is not successful, Canada will then explore other avenues.

In addition, First Ministers endorsed:

- the position that those affected by reductions in resource availability should be assisted to remain in the fishery or change occupation. The Task Force on Income and Adjustment will examine these issues and related income support issues;

- the need for greater federal/provincial cooperation in meeting challenges in the fishing industry with specific reference to enhanced diversification and competitiveness;

March 25, 1992

FISHERIES

First Ministers agreed that the conservation and protection of our fish resources is a key priority for all governments.

They agreed that foreign overfishing must be addressed as a national priority. Action in this area is key to the conservation and protection of Canada's fishery resources. First Ministers regret the lack of progress and the worsening of foreign overfishing over the past five years, since this matter was last reviewed by First Ministers. Action must continue to be pursued and indeed must be intensified in international fora. Emphasis should be first and foremost on the potential for environmental catastrophe and destruction of an important world food supply.

Measures endorsed to combat the foreign overfishing problem include:

- seeking international recognition of rights and responsibilities of coastal States with respect to straddling stocks;

- broadening public relations initiatives to enlist the support of responsible environmental organizations; and

- Canada will take a strong role at the UN Conference on Environment and Development and clarifying international law with respect to high seas fisheries and if that is not successful, Canada will then explore other avenues.

In addition, First Ministers endorsed:

- the position that those affected by reductions in resource availability should be assisted to remain in the fishery or change occupation. The Task Force on Income and Adjustment will examine these issues and related income support issues;

- the need for greater federal/provincial cooperation in meeting challenges in the fishing industry with specific reference to enhanced diversification and competitiveness;

- existing federal and provincial initiatives to rebuild and conserve fish stocks, develop aquaculture, promote Canadian fish and [illegible] including [illegible]

- the need for long-term [illegible] for stability and profitability in the [illegible] industry to be developed in cooperation with all governments;

- the importance of the recreational fishery and the measures to conserve recreational fishery stock and other measures; and

- [illegible] support for Abo[illegible] involvement in the [illegible]

[illegible] supported [illegible] of joint management

[illegible] registered its concern relating to lobster [illegible] recreation.

- existing federal and provincial initiatives to rebuild and conserve fish stocks, develop aquaculture, promote Canadian fish and fish products, including food aid;

- the need for long-term solutions for stability and profitability in the fishing industry to be developed in cooperation with all governments;

- the importance of the recreational fishery and the measures to conserve recreational fishery stock and other measures; and

- greater support for Aboriginal involvement in the fishery.

Most Premiers supported the principle of joint management.

PEI registered its concern relating to lobster carapace size regulation.

[illegible] 8 mars 1992

[illegible]

Les premiers ministres ont convenu que la préservation et la protection de nos ressources [illegible] constitue une priorité de tous les gouvernements.

Ils ont convenu que le dossier de la surpêche étrangère constitue une priorité nationale. Les pêcheries dans ce domaine sont la clé de la préservation et de la protection des ressources en poisson du Canada. Les [illegible] ministres regrettent l'absence de [illegible] dans ce [illegible] et l'aggravation de la surpêche étrangère depuis [illegible] l'occasion de se pencher sur la [illegible] prendre des initiatives en même [illegible] internationale [illegible] possibilité d'une catastrophe écologique et de la destruction d'une source alimentaire d'importance mondiale.

Parmi les mesures agréées pour combattre le problème de la surpêche étrangère, on peut mentionner les suivantes :

- [illegible] de faire connaître à l'échelle internationale les droits et les responsabilités des Etats [illegible] en ce qui concerne les stocks migrateurs;

- multiplier les initiatives de relations publiques [illegible] de se gagner l'appui d'organisations environnementales responsables;

- le Canada jouera un rôle de premier plan à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en vue d'apporter des éclaircissements en droit international en ce qui concerne la pêche [illegible] en cas d'échec, il examinera les autres possibilités d'action.

[illegible] ministres ont exprimé leur appui :

- à la position [illegible] qui sont touchés par la réduction des ressources devraient recevoir une aide, soit pour continuer à œuvrer dans le secteur des pêches soit pour se recycler. Le Groupe de travail sur le revenu et l'adaptation examinera ces questions ainsi que les questions connexes de soutien du revenu.

le 25 mars 1992

PÊCHES

Les premiers ministres ont convenu que la préservation et la protection de nos ressources halieutiques constitue une priorité de tous les gouvernements.

Ils ont convenu que le dossier de la surpêche étrangère constitue une priorité nationale. Des mesures dans ce domaine sont la clé de la préservation et de la protection des ressources en poisson du Canada. Les premiers ministres regrettent l'absence de progrès dans ce dossier et l'aggravation de la surpêche étrangère depuis qu'ils ont eu l'occasion de se pencher sur la question, il y a cinq ans. Il importe de continuer à prendre des initiatives, et même de les intensifier, à l'échelle internationale. L'accent doit porter avant toute chose sur la possibilité d'une catastrophe écologique et de la destruction d'une source alimentaire d'importance mondiale.

Parmi les mesures agréées pour combattre le problème de la surpêche étrangère, on peut mentionner les suivantes :

- s'efforcer de faire reconnaître à l'échelle internationale les droits et les responsabilités des États côtiers en ce qui concerne les stocks migrateurs;

- multiplier les initiatives de relations publiques afin de se gagner l'appui d'organisations environnementales responsables;

- le Canada jouera un rôle de premier plan à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en vue d'apporter des éclaircissements au droit international en ce qui concerne la pêche hauturière et, en cas d'échec, il examinera les autres possibilités d'action.

En outre, les premiers ministres ont exprimé leur appui :

- à la position que ceux qui sont touchés par la réduction des ressources devraient recevoir une aide, soit pour continuer à oeuvrer dans le secteur des pêches soit pour se recycler. Le Groupe de travail sur le revenu et l'adaptation examinera ces questions ainsi que les questions connexes de soutien du revenu;

- à une plus grande collaboration fédérale-provinciale afin de relever les défis qui se posent dans l'industrie de la pêche, en mettant l'accent sur une diversification et une compétitivité accrues;

- aux initiatives fédérales et provinciales existantes visant à reconstituer et à préserver les stocks de poisson, à développer l'aquiculture, à promouvoir le poisson et les produits du poisson canadiens, y compris l'aide alimentaire;

- à la recherche conjointe par tous les gouvernements de solution à long terme pour favoriser la stabilité et la rentabilité de l'industrie de la pêche;

- à la tenance de [illegible] la pêche sportive et de prendre des mesures pour préserver les espèces recherchées par les pêcheurs sportifs;

- à une plus grande participation des Autochtones dans le secteur de la pêche.

La plupart des premiers ministres ont appuyé le principe de la gestion conjointe.

L'île-du-Prince-Édouard s'est dite préoccupée par la question de la taille minimale de la carapace des homards.

- à une plus grande collaboration fédérale-provinciale afin de relever les défis qui se posent dans l'industrie de la pêche, en mettant l'accent sur une diversification et une compétitivité accrues;

- aux initiatives fédérales et provinciales existantes visant à reconstituer et à préserver les stocks de poisson, à développer l'aquiculture, à promouvoir le poisson et les produits du poisson canadiens, y compris l'aide alimentaire;

- à la recherche conjointe par tous les gouvernements de solutions à long terme pour favoriser la stabilité et la rentabilité de l'industrie de la pêche;

- à l'importance de favoriser la pêche sportive et de prendre des mesures pour préserver les espèces recherchées par les pêcheurs sportifs;

- à une plus grande participation des Autochtones dans le secteur de la pêche.

La plupart des premiers ministres ont appuyé le principe de la gestion conjointe.

L'Île-du-Prince-Édouard s'est dite préoccupée par la question de la taille minimale de la carapace des homards.

March 15, 1992

TAX COORDINATION

First Ministers agreed that greater federal-provincial cooperation in collecting provincial taxes and levies at the border is an important initiative in helping to address the problem of cross-border shopping.

In this regard, First Ministers expressed satisfaction with the progress that had been made in working towards collection of provincial tobacco taxes, and alcohol levies at the border. They called for continued work between the provinces and the federal government aimed at early implementation of a suitable collection system at the border.

Building on this positive first step towards levelling the playing field for Canadian retailers, First Ministers agreed to intensify efforts to resolve issues related to collecting provincial sales taxes at the border. They directed Finance Ministers to give priority attention at their next meeting to this issue and to look at the overall question of tax policy coordination.

March 25, 1992

TAX COORDINATION

First Ministers agreed that greater federal-provincial cooperation in collecting provincial taxes and levies at the border is an important initiative in helping to address the problem of cross-border shopping.

In this regard, First Ministers expressed satisfaction with the progress that had been made in working towards collection of provincial tobacco taxes, and alcohol levies at the border. They called for continued work between the provinces and the federal government aimed at early implementation of a suitable collection system at the border.

Building on this positive first step towards levelling the playing field for Canadian retailers, First Ministers agreed to intensify efforts to resolve issues related to collecting provincial sales taxes at the border. They directed Finance Ministers to give priority attention at their next meeting to this issue and to look at the overall question of tax policy coordination.

Le 2 mars 19[illegible]

COORDINATION EN MATIÈRE D'AXATION

Les premiers ministres ont convenu que l'accroissement de la coopération fédérale-provinciale dans le secteur de la perception des taxes et des droits provinciaux à la frontière constitue une importante initiative qui contribuera à réduire le problème des [illegible] ts outre frontières.

À cet égard, les premiers ministres se sont dits satisfaits des progrès réalisés à ce jour dans le dossier de la perception des taxes provinciales sur le tabac et l'alcool à la frontière. Ils ont demandé que les administrations fédérale et provinciales poursuivent leurs efforts en vue de mettre en oeuvre sans tarder un système de perception approprié à la frontière.

Cette première étape sur la voie du nivellement des chances pour les détaillants canadiens ayant été franchie, les premiers ministres ont convenu d'intensifier leurs efforts en vue de résoudre les problèmes liés à la perception à la frontière des taxes provinciales sur les ventes. Ils ont donné instruction à leurs ministres des Finances d'accorder une attention prioritaire à cette question lors de leur prochaine réunion et d'examiner l'ensemble du dossier de la coordination de la politique fiscale.

Le 25 mars 1992

COORDINATION EN MATIÈRE DE TAXATION

Les premiers ministres ont convenu que l'accroissement de la coopération fédérale-provinciale dans le secteur de la perception des taxes et des droits provinciaux à la frontière constitue une importante initiative qui contribuera à réduire le problème des achats outre-frontières.

À cet égard, les premiers ministres se sont dits satisfaits des progrès réalisés à ce jour dans le dossier de la perception des taxes provinciales sur le tabac et l'alcool à la frontière. Ils ont demandé que les administrations fédérale et provinciales poursuivent leurs efforts en vue de mettre en oeuvre sans tarder un système de perception approprié à la frontière.

Cette première étape sur la voie du nivellement des chances pour les détaillants canadiens ayant été franchie, les premiers ministres ont convenu d'intensifier leurs efforts en vue de résoudre les problèmes liés à la perception à la frontière des taxes provinciales sur les ventes. Ils ont donné instruction à leurs ministres des Finances d'accorder une attention prioritaire à cette question lors de leur prochaine réunion et d'examiner l'ensemble du dossier de la coordination de la politique fiscale.